

C.R.I.C. N° 110 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance publique de commission\*

**Commission spéciale chargée de contrôler l'action du Gouvernement wallon dans le cadre de  
la crise sanitaire du COVID-19**

Mardi 5 mai 2020

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	1
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le mandat de négociation de M. le Ministre-Président en vue de la réunion du 24 avril 2020 du Conseil national de sécurité au sujet de la pandémie de COVID-19 » ;</i>	
<i>Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'équilibre des décisions du Conseil national de sécurité (CNS) »</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Mugemangango, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	1
<i>Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le contentieux entre les entreprises de la construction et les maîtres d'œuvre publics »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	6
<i>Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le déconfinement et sa stratégie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	8
<i>Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les indicateurs statistiques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	10
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan Get up Wallonia »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	11
<i>Question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'action bilatérale et multilatérale de la Wallonie dans la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	12
<i>Question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan de relance de l'Union européenne après la crise du COVID-19 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....	14
<i>Organisation des travaux</i> .....	16
<i>Interpellations et questions orales (Suite)</i> .....	16

*Question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le maintien du Green Deal au cœur du redéploiement économique européen »*

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....16

*Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les investissements consentis dans le cadre du projet Thunder Power » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avenir de Thunder Power »*

Intervenants : M. le Président, MM. Clersy, Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....18

*Question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides d'État accordées aux compagnies aériennes dans le contexte de la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....20

*Question orale de Mme Ahallouch à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réouverture des marchés ambulants » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation des commerçants ambulants suite à la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) »*

Intervenants : M. le Président, Mme Ahallouch, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....22

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures prises en faveur des stagiaires inscrits dans un parcours en alternance dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....24

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'évolution de la situation économique et les relations avec les banques dans le cadre de la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....26

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation financière intenable pour l'HORECA wallon »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relocalisation et la réindustrialisation en Wallonie suite à la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation critique des fermes pédagogiques et des associations équestres »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

*Question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le traitement du secteur paramédical dans les primes régionales COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....34

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les lourdeurs et problèmes administratifs du système de primes régionales COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....35

*Question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'octroi d'une prime économique variable pour faire face à la crise sanitaire du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....36

*Question orale de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien régional aux ASBL non agréées mises en péril par la crise sanitaire »*

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....37

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les ordinateurs portables de l'ASBL DigitalForYouth.be et leur importance dans un contexte de confinement » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'impossibilité pour la Wallonie de bénéficier de l'offre d'ordinateurs portables de l'ASBL DigitalForYouth.be »*

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....39

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des stages à l'IFAPME »*

Intervenants : M. le Président, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....41

*Reprise de la séance.....43*

*Organisation des travaux (Suite).....43*

*Interpellations et questions orales (Suite).....44*

*Question orale de M. Léonard à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact du COVID-19 sur le Pacte vert européen » ;*

*Question orale de M. Desquesnes à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « la crise du coronavirus et ses impacts en matière de politiques climatiques »*

Intervenants : M. le Président, MM. Léonard, Desquesnes, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....44

*Question orale de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le lobbying des grandes entreprises contre la législation environnementale européenne suite à la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Hermant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....46

*Question orale de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les conséquences de la crise COVID-19 sur la COP26 » ;*

*Question orale de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'impact du COVID-19 sur le système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) »*

Intervenants : M. le Président, M. Hermant, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....48

*Question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le port du masque dans les taxis dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Matagne, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....50

*Question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « les mesures de déconfinement appliquées aux TEC dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;*

*Question orale de M. Fontaine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le port du masque dans les transports en commun et les transports scolaires » ;*

*Question orale de Mme Vandorpe à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'abandon des sous-traitants en transport scolaire par l'Opérateur de transport en Wallonie (OTW) dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;*

*Question orale de M. Heyvaert à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le fonctionnement des transports publics dans le contexte du déconfinement »*

Intervenants : M. le Président, MM. Matagne, Fontaine, Mme Vandorpe, M. Heyvaert, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....51

*Question orale de M. Bastin à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'autorisation de pratique du kayak sur les voies navigables »*

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....55

*Question orale de Mme Nikolic à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'annonce d'un accord sur l'ajustement du plan Infrastructures 2019-2024 suite à la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Nikolic, M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité.....56

*Question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement et le contrôle des artistes demandeurs d'emploi dans le contexte de la crise sanitaire »*

Intervenants : M. le Président, Mme Greoli, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....58

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures prises pour les services agréés partiellement subventionnés (SAPS) pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....60

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures prises dans les institutions pour personnes handicapées en réponse à la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....61

*Question orale de M. Dispa à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la prise en charge des personnes en difficultés prolongées hébergées dans des « maisons pirates » durant la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....62

*Question orale de M. Disabato à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le suivi de la mise en place du traçage dans le cadre du déconfinement » ;*

*Question orale de M. Hardy à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le traçage numérique des citoyens » ;*

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place du contact tracing en Wallonie » ;*

*Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise en place du traçage et des tests de dépistage dans le cadre du déconfinement » ;*

*Question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le coût de la mise en œuvre du traçage dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;*

*Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'organisation du traçage par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) »*

Intervenants : M. le Président, MM. Disabato, Hardy, Mme Vandorpe, M. Heyvaert, Mmes Mauel, Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....65

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures prises pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en maison de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;*

*Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des tests dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;*

*Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les tests réalisés au home du CPAS d'Écaussinnes » ;*

*Question orale de Mme Bernard à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la réalisation des tests de dépistage du COVID-19 par un nombre limité de laboratoires » ;*

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les résultats finaux des 75 000 tests annoncés en maisons de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 et le taux de mortalité dans celles-ci »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, M. Heyvaert, Mme Bernard, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....75

*Question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux services de santé mentale (SSM) face à la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Vandorpe, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....82

*Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation sur la disponibilité du matériel médical » ;*

*Question orale de M. Hazée à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la mise à disposition de masques pour l'ensemble de la population wallonne » ;*

*Question orale de M. Tzanetatos à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la coordination entre la Région et les communes pour l'approvisionnement des masques » ;*

*Question orale de Mme Laffut à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'utilisation des masques de protection par la population » ;*

*Question orale de M. Wahl à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'approvisionnement wallon de masques et autres protections »*

Intervenants : M. le Président, MM. Heyvaert, Hazée, Tzanetatos, Mme Laffut, M. Wahl, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....84

*Question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès aux consultations IVG dans les centres de planning familial pendant la crise sanitaire liée au COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Roberty, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....90

*Question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle des médecins généralistes pendant la période de déconfinement »*

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....92

*Question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide de la Défense dans les maisons de repos »*

Intervenants : M. le Président, Mme Mauel, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....94

*Question orale de M. Beugnies à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès des sans-papiers aux abris de nuit durant la crise du coronavirus »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....95

*Question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des personnes sans-abri en période de confinement »*

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes.....97

*Question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le cadre macrobudgétaire de la Wallonie et l'annonce d'un ajustement budgétaire »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....99

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le report de perception du précompte immobilier » ;*

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'improductivité des biens immobiliers commerciaux et son impact sur le précompte immobilier »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....101

*Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les pressions exercées par Ryanair sur les aéroports wallons dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....103

*Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la situation de Brussels Airlines et le rôle des Régions dans son sauvetage »*

Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....105

*Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'enveloppe de 7,3 millions d'euros à destination des pouvoirs locaux pour le financement de l'achat de masques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;*

*Question orale de Mme Laffut à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'approvisionnement des communes en masques de protection » ;*

*Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la distribution des masques par les communes »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme Laffut, M. Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....107

*Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les modalités de tenue des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale à partir du 4 mai 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;*

*Question orale de M. Devin à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les réunions des conseils communaux, provinciaux et de CPAS » ;*

*Question orale de Mme Galant à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'organisation des collèges et conseils communaux durant les phases de déconfinement » ;*

*Question orale de M. Hazée à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la reprise du fonctionnement au sein des pouvoirs locaux à l'issue des pouvoirs spéciaux COVID-19 » ;*

*Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la tenue des conseils communaux et le dialogue démocratique »*

Intervenants : M. le Président, MM. Dispa, Devin, Mme Galant, MM. Hazée, Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....111

*Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la tutelle d'annulation applicable aux décisions autorisant les rassemblements à partir du 8 juin 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....118

*Question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fourniture de masques au personnel des pouvoirs locaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....120

*Question orale de M. Antoine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mécanismes de relance économique et sociale des pouvoirs locaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Hazée.....121

*Question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les possibilités de financement de projets communaux durant la crise du coronavirus »*

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....124

*Question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le gel de la part variable des taxes immondices pendant la crise COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....126

*Question orale de M. Devin à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « l'organisation du secteur touristique en période de déconfinement » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « le redéploiement du tourisme wallon dans le contexte de l'après-crise du COVID-19 » ;*

*Question orale de Mme Goffinet à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « la relance de certaines activités à caractère touristique »*

Intervenants : M. le Président, M. Devin, Mmes Cremasco, Goffinet, Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière.....127

*Question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le caractère durable de la nécessaire relance économique »*

Intervenants : M. le Président, Mme Pécriaux, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....132

*Question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réouverture des recyparcs »*

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....134

*Question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'alimentation durable et les circuits courts durant la crise du COVID-19 »*

Intervenants : M. le Président, Mme Goffinet, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....136

*Question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur la gestion des immondices »*

Intervenants : M. le Président, M. Dupont, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....137

*Question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la protection des zones présentant un intérêt pour la biodiversité durant la période de confinement »*

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.....138

*Organisation des travaux (Suite).....139*

*Interpellations ou questions orales transformées en questions écrites.....139*

*Interpellations ou questions orales retirées.....140*

*Liste des intervenants.....141*

*Abréviations courantes.....142*

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE CONTRÔLER L'ACTION DU GOUVERNEMENT WALLON DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

Présidence de M. Marcourt, Président

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*- La séance est ouverte à 9 heures 1 minute.*

**M. le Président.** - La séance est ouverte.

Puisque nos travaux commencent à 9 heures et que le ministre-président est avec nous, à distance, nous pouvons commencer nos travaux.

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE MANDAT DE NÉGOCIATION DE M. LE MINISTRE-PRÉSIDENT EN VUE DE LA RÉUNION DU 24 AVRIL 2020 DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ AU SUJET DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ÉQUILIBRE DES DÉCISIONS DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ (CNS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Desquesnes, sur « le mandat de négociation de M. le Ministre-Président en vue de la réunion du 24 avril 2020 du Conseil national de sécurité au sujet de la pandémie de COVID-19 » ;
- M. Mugemangango, sur « l'équilibre des décisions du Conseil national de sécurité (CNS) ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, le 24 avril dernier se tenait le troisième Conseil national de sécurité, auquel vous étiez associé. C'était un Conseil national de sécurité fort attendu par nos concitoyens, puisqu'il s'agissait d'annoncer ou de présenter les étapes d'un futur déconfinement progressif.

Une des questions a fait polémique dans les heures qui ont suivi, celle du découplage entre la décision de

permettre certains regroupements familiaux par rapport à l'ouverture de commerces.

Ma question vise à essayer de comprendre le fonctionnement de ce Conseil national de sécurité et le sens de votre participation, vous comme ministre-président, et aussi les autres ministres-présidents des entités fédérées de notre pays. D'autant qu'un parti, Ecolo, a été très prompt à réagir pour dénoncer cette décision du 24 avril, signalant qu'il y aurait eu un accord politique pour autoriser les réunions de famille dès le 4 mai.

C'est donc la compréhension des mécanismes de participation sur lesquels je souhaiterais vous interroger. C'est vrai que si l'on regarde l'arrêté royal de 2015 qui institue le Conseil national de sécurité, n'y siègent a priori que des ministres fédéraux, les ministres qui gèrent des situations de crise.

Depuis la première réunion que nous connaissons dans le cadre du COVID-19, vous y êtes invité, vous y participez. Je dirais même plus : vous partagez, face caméra, les annonces qui y sont faites. Si elles ne sont pas des décisions juridiques, elles sont quand même des décisions de nature politique, assumées à la fois par le Gouvernement fédéral, mais également par les ministres-présidents représentant les gouvernements des entités fédérées.

Je voudrais vous poser différentes questions dans ce cadre-là, Monsieur le Ministre-Président. S'agit-il bien, comme la Première ministre l'a annoncé dès la première réunion du Conseil national de sécurité – vous siégiez tous de front à l'époque –, qui a dit ces mots : « C'est un accord entre toutes les entités du pays », d'une décision partagée par l'ensemble des entités ? Est-ce bien par consensus que vous travaillez ou y a-t-il un autre mode de décision ? Des notes vous sont-elles envoyées avant ces Conseils nationaux de sécurité ou découvrez-vous ce qui est sur la table à ce moment-là ? Je n'ose pas le croire. C'est ma première question.

Comment fonctionnent ces Conseils nationaux de sécurité ?

Comment fonctionnent-ils, avec votre participation, avec votre participation ici aux annonces qui s'ensuivent ?

Je voudrais également savoir si préalablement à ces Conseils nationaux de sécurité – on sait qu'ils sont programmés, on connaît en gros leur ordre du jour à travers les fuites qui sont organisées dans la presse –, dans la mesure où l'on connaît cet ordre du jour, il y a préalablement à cela un débat gouvernemental, une prise de position sur les sujets. Y allez-vous avec un mandat de votre Gouvernement ? Ou agissez-vous seul, un peu en quelque sorte plénipotentiaire, en la matière ?

J'en viens maintenant à ma troisième sous-question, pour le Conseil national de sécurité du 24 avril, y avait-il effectivement un mandat de négociation ? Y avait-il des lignes de conduite, un accord politique, comme l'évoque Ecolo, concernant les fameuses réunions de famille ? Si oui, pour quelle raison cet accord politique n'a-t-il pas été suivi, s'il y en avait un ?

Enfin, je voudrais venir maintenant à l'actualité présente, puisqu'il y avait d'abord un Conseil national de sécurité envisagé le 1er mai. On sait qu'il a été remplacé par un Comité de concertation le 29 avril, la semaine passée, pour définir les modalités, les détails d'exécution du 11 mai. Où en êtes-vous ? Quelles ont été les décisions de ce Comité de concertation ?

Puis, on sait que demain matin vous avez également un nouveau Conseil national de sécurité. Y a-t-il un ordre du jour précis ? Avez-vous reçu des notes ? Y a-t-il une préposition ou des lignes directrices qui sont adoptées par le Gouvernement wallon dans la perspective ou des bases de discussion qui ont été adoptées par le Gouvernement wallon dans la perspective de ce Conseil national de sécurité de ce 6 mai ?

D'avance, merci de m'éclairer sur le fonctionnement du Conseil national de sécurité et votre participation comme ministre-président et chef du Gouvernement wallon.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

Sans vouloir limiter le moins du monde le droit de parole de chacun, vu le nombre de questions que nous avons à traiter aujourd'hui, si nous ne voulons pas passer toute la nuit ensemble, ce serait bien d'aller à la concision la plus extrême.

Je propose, mais il n'y a pas eu de délibération sur le sujet, tant que faire se peut, de rester à l'intérieur des trois minutes. Il va de soi que l'importance de certains sujets vous obligera à dépasser.

Le sujet que M. Desquesnes vient de traiter faisait partie de ces sujets importants, je ne lui en fais donc pas le reproche, d'autant moins que je n'avais pas exprimé le rappel de la règle avant. M. Mugemangango prendra le temps nécessaire, mais s'il peut être concis, je lui en saurai gré.

**M. Mugemangango (PTB).** - Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie de votre conseil et j'y serai attentif.

Ma question porte sur l'équilibre qu'il y a eu dans les décisions qui se sont déroulées au sein du Conseil national de sécurité le 24 avril, entre, d'une part, l'économique et, d'autre part, l'humain. C'est clair que, là-dessus, les décisions du 24 avril n'ont pas été suffisamment équilibrées et ont donné la priorité à l'économique plutôt qu'à l'humain. C'est le résultat d'un lobby patronal qui a été fort actif, qu'on a vu à travers, par exemple, des prises de position de la Fédération des constructeurs automobiles, des prises de position de la VOKA, la Fédération patronale du nord du pays et aussi, par exemple, d'Agoria qui ne cachait pas sur son site Internet l'intention de faire pression dans ce sens sur les experts.

La traduction concrète de ce lobbying, c'est, par exemple, et ce n'est pas un petit exemple, l'abandon du caractère contraignant du fait d'organiser l'espace de travail dans les entreprises de telle manière à ce qu'il y ait une distance de 1,5 mètre qui soit respectée entre les travailleurs pour pouvoir éviter effectivement les risques sanitaires qu'ils courent en allant travailler. L'aspect contraignant de cette règle est tombé, ainsi que l'aspect contraignant de négocier sur le plan syndical, dans le cas où matériellement c'est impossible de respecter ces distances, pour des conditions de travail qui respectent la santé des travailleurs.

Je pense que tout le monde comprend évidemment qu'il faut, à un moment donné, effectivement le retour au travail. Je pense que c'est aussi une volonté de beaucoup de travailleurs. Même si beaucoup de travailleurs et de travailleuses veulent retourner au travail, ils ne veulent pas le faire en risquant leur santé.

Le fait que le nouvel arrêté actuellement a supprimé le caractère contraignant de cette distance de sécurité pose évidemment problème.

Un autre élément aussi, c'est qu'il est très important pour nous, quand on voit qu'il y a déjà eu des problèmes de respect des prescrits sanitaires au cours des dernières semaines, il est très important pour nous que l'Inspection sociale soit renforcée pour faire les contrôles nécessaires dans les entreprises afin de respecter la santé des travailleurs.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre-Président : allez-vous plaider, au sein du Conseil national de sécurité qui va se dérouler demain, pour un meilleur équilibre entre l'humain et l'économique ? Très concrètement, allez-vous demander, de manière ferme, que l'on retourne à l'aspect contraignant de cette distance de sécurité entre les travailleurs et à l'aspect contraignant des négociations syndicales dans le cas où, matériellement, il est impossible de respecter ces distances ? Actuellement,

dans l'arrêté qui a été publié après le CNS du 24 avril, cette contrainte n'existe plus.

Allez-vous également plaider, en tant que ministre-président, pour qu'il y ait un renfort de l'Inspection sociale ? Actuellement, il y a un contrôleur pour 2 200 entreprises. On comprend donc bien que, dans ces cas-là, c'est pratiquement impossible de faire respecter des règles sanitaires qui puissent protéger les travailleurs. Il faut absolument renforcer cette Inspection sociale.

En tant que porte-parole, si je puis dire, du Gouvernement wallon au sein du CNS, vous devez taper sur la table pour pouvoir avoir ce type de garantie pour les travailleurs.

Ne serait-il pas utile et adéquat de modifier la composition du Conseil national de sécurité pour que l'on puisse y retrouver, entre autres, des représentants des travailleurs, des personnes spécialisées dans le droit social, des personnes qui peuvent justement, de manière très concrète, envisager la manière dont on peut organiser la production des entreprises tout en respectant la santé et les droits des travailleurs ? Je vous remercie.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Messieurs les députés, comme vous le savez, nous sommes en phase d'urgence fédérale. Quand il y a un accident dans une commune, un drame, il y a un plan d'urgence communal et c'est le bourgmestre qui a la coordination. Quand il s'agit de plusieurs communes, c'est un plan d'urgence provincial et c'est le gouverneur qui a cette responsabilité. Quand c'est une phase d'urgence fédérale, c'est le Gouvernement fédéral qui a cette responsabilité.

Le plan d'urgence fédéral a été déclenché le 12 mars dernier. Depuis lors, le Conseil national de sécurité s'est réuni à plusieurs reprises. D'abord pour décider des mesures de distanciation sociale.

Je comprends ce que dit le président du groupe PTB, mais je rappelle que, dès l'entame, on a fait une distinction entre des fonctions qui étaient indispensables. Prenons, par exemple, les infirmières, tout le service soignant ; il n'était pas possible que la distanciation soit respectée, mais on a donné un certain nombre de protections sanitaires. Mutatis mutandis, au sein d'entreprises où il ne serait pas possible d'avoir cette distanciation, il est clair que toutes les conditions de protection sanitaire doivent être assurées avec le contrôle notamment des organisations syndicales, mais aussi de la médecine du travail, l'Inspection sociale.

Le Conseil national de sécurité s'est réuni et a décidé d'un certain nombre de mesures. Il se réunira encore notamment demain pour préciser les conditions du

déconfinement et en particulier dans le domaine du commerce.

Un mot, Monsieur le Président, chers collègues. J'ai entendu, avec beaucoup d'étonnement, cette opposition et ce procès que l'on a fait aux membres du Conseil national de sécurité selon lesquels il n'y aurait pas eu une prise en compte de l'humain. C'est juste le contraire. Nous avons beaucoup discuté, et la question qui s'est posée, c'est comment protéger l'humain.

Je m'explique : si l'on va trop vite dans la possibilité de laisser les personnes et les familles rencontrer sans autre précaution ce sera – nous le craignons – une reprise encore plus rapide du rebond de l'épidémie. Ce qui a été dit c'est que dans les entreprises, dans les commerces, un certain nombre de conditions strictes doivent être respectées.

C'est ce dont nous discuterons demain. Dans les familles, cela sera très difficile de dire : « Vous allez respecter au moins 1,5 mètre, peut-être allez-vous devoir mettre un masque, et cetera ». Raison pour laquelle, dans l'état actuel des choses, c'est toujours en discussion auprès des experts afin de voir comment, dans les prochaines semaines, on peut se permettre d'avancer, mais en toute sécurité pour protéger l'humain, en particulier au sein des familles.

Toutes les décisions qui se prennent au Conseil national de sécurité sont des décisions sur base d'avis tantôt de la Cellule d'évaluation, tantôt du Groupe d'Experts en charge de l'Exit Strategy, plus connue sous le nom de GEES. Les rôles sont bien sûr clairement répartis : les experts conseillent, le politique décide.

Les experts sont reconnus pour leur rôle dans les différents secteurs de la santé, de l'économie, de l'action sociale. Certains disent : pourquoi ne pas mettre des représentants syndicaux ? Je dirais, à la limite, pourquoi pas, mais si vous mettez des représentants syndicaux automatiquement vous remettez des représentants du monde patronal. L'objet n'est pas là.

Le Conseil national de sécurité assume une responsabilité pleine et entière qui est une responsabilité politique. Quant au groupe d'experts, comme le nom l'indique, ils sont censés être des experts.

Je peux vous assurer qu'à toutes les étapes du processus, la santé publique est le premier critère, on ne discute que de cela.

Cependant, j'ai eu l'occasion de l'indiquer à d'autres reprises, pour le moment, il y a plus de 1,3 million de personnes au chômage temporaire. La dégradation de ces personnes est réelle, en plus on ajoute la dégradation des publics précarisés, l'impact sur la santé mentale des citoyens. C'est clair que le déconfinement s'imposait d'autant plus que les chiffres d'admission, d'hospitalisation et le nombre de personnes dans les unités de soins intensifs, pour le moment les prédictions

de ces paramètres sont telles que l'on peut avancer. La raison pour laquelle, d'ailleurs, à l'égard des publics précarisés, à l'égard des commerçants, des indépendants, le Gouvernement wallon a débloqué des sommes inédites dans son histoire en un temps très court afin de soutenir les citoyens et les entreprises dans la crise que nous traversons.

Les impacts sociaux et économiques doivent être pris en considération. Ils justifient la levée progressive et graduelle du confinement – je le répète – en s'assurant du respect sanitaire.

La Région wallonne aura la responsabilité du *tracing*, le Fédéral du *testing*, mais à cet égard, nous n'avons pas été questionnés.

L'implication des Régions au sein du Conseil national de sécurité, Monsieur Desquesnes, la législation – vous l'avez dit – n'impose pas que les Régions siègent au Conseil national de sécurité, mais vu les circonstances exceptionnelles, la Première ministre a décidé de les inviter à siéger.

Permettez-moi de vous dire ceci : à l'heure où beaucoup décrivent les difficultés à faire fonctionner un pays fédéral comme le nôtre, où les Régions disposent de compétences importantes et adoptent des normes équipollentes aux lois fédérales, je dois vous dire, Monsieur Desquesnes, que je me réjouis de cette initiative de la Première Ministre.

Elle a, par son geste, concrétisé la loyauté fédérale si essentielle en cette période difficile.

Je me souviens qu'une de vos précédentes présidentes de parti a été au front pour justement rappeler dans la sixième réforme de l'État ce qu'était cette loyauté fédérale. Celle-ci fonctionne et il faut s'en réjouir.

Ce geste de la Première Ministre est d'autant plus à saluer que le Conseil national de sécurité adopte de nombreuses décisions touchant tous les niveaux de pouvoirs, comme je l'ai dit, puisque nous sommes dans une phase d'urgence fédérale.

Bien entendu, le Conseil national de sécurité, ce n'est pas un salon de thé à ses heures. Il y a la confrontation d'idées, de points de vue. On écoute énormément les experts. On essaie de comprendre. Dans un état de droit, c'est tout à fait normal que les idées puissent être confrontées chacun avec son expérience, sa sensibilité et sa responsabilité.

Je comprends que certains voudraient voir peut-être les pouvoirs élargis, par exemple pour la Wallonie, dans le cadre de la présente crise. La phase d'urgence fédérale justifie que ce soit le Gouvernement fédéral qui pilote.

Je répète encore une fois, la loi spéciale le prévoit. Ce qui est somme toute logique par son autorité régaliennne.

Pour le reste, je puis vous rassurer, le Gouvernement wallon travaille à plein régime sur les compétences qui sont les siennes.

Sur la question du mandat de la négociation, non Monsieur Desquesnes, il n'y a pas de mandat formel conféré aux cinq ministres-présidents, comme il n'y a pas de mandat formel conféré à la Première Ministre.

Comment voulez-vous trouver un consensus si chacun venait avec un mandat ?

Le Conseil national de sécurité travaille en recherchant un consensus après d'intenses discussions avec cette faculté, si cela dure longtemps, c'est que chacun écoute avec énormément d'attention et de compréhension le point de vue de sa collègue ou de son collègue.

Reconnaissons que jusqu'à présent, le consensus a toujours été trouvé et que les mesures prises dans cette situation, je rappelle, exceptionnelle, s'appliquent au pays tout entier.

Quant aux réunions du Comité de concertation, elles se déroulent également entre des réunions du Conseil national et ces comités ont lieu sous format, comme aujourd'hui, de vidéoconférences et ils préparent les réunions du Conseil national de sécurité.

Voilà un dernier mot vu le rythme imposé par la crise. Le formaliste habituel, notamment la publication d'un ordre du jour des notes préalables n'existe pas, elles ne peuvent pas être respectées. Non nous n'avons pas de notes préalables. La seule chose que nous avons reçue à un moment donné, ce fut un rapport préliminaire du GEES. C'est d'ailleurs ce rapport qui a fuité et qui a fait croire à un certain nombre d'éléments alors que ce rapport était tout à fait partiel et préliminaire. Nous n'avons pas de notes préalables.

Voilà la réponse aux questions des deux collègues.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse très complète.

Je note que, effectivement au départ, le Conseil national de sécurité est un organe purement fédéral, mais, dans le cadre, vous l'avez souligné, nous partageons pleinement cette logique, celle de la loyauté fédérale. Aujourd'hui, on est allé au-delà du droit écrit, on a construit des choses, dans les situations d'urgence qui sont les nôtres, en élargissant le Conseil national de sécurité aux ministre-présidents de différentes entités fédérées de notre pays.

Les délibérations ont lieu par consensus. Vous avez même dit les décisions.

Je constate donc que dans ce cadre-là, le Fédéral joue très correctement le jeu de la loyauté fédérale vis-à-vis des entités fédérales.

Je trouve pour le moins que les membres des différents gouvernements devraient se tenir à la même logique de loyauté.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** - Monsieur le Ministre-Président, je pense que vous ne devez pas vous inquiéter de la représentation du patronat dans ce débat puisqu'ils ne sont peut-être pas dans le Conseil national de sécurité, par contre, ils sont dans le groupe d'experts. Dans celui-ci, on retrouve, par exemple, M. Theis du Conseil d'administration d'Electrabel et M. Wunsch de la Banque nationale de Belgique. Je ne pense donc pas que l'on doit s'inquiéter de leur représentativité au sein de ces discussions.

Par contre, ce qui m'inquiète, c'est qu'il n'y a pas du tout de représentant des travailleurs dans ces structures-là. C'était la demande que je vous formulais.

Deuxièmement, je suis un peu inquiet de votre réponse du fait que vous ne faites pas de distinction entre ce qui se passait avant le 24 avril et ce qui se passait après le 24 avril. Très clairement, la question de la distance de 1,50 mètre, avant le 24 avril, était contraignante pour l'ensemble des secteurs, sauf les secteurs essentiels. Maintenant, elle est non contraignante pour tout le monde. C'est donc aussi le cas pour les négociations syndicales.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Non, non, non.

**M. Mugemangango (PTB).** - Vous aurez l'occasion de répondre. Je n'ai pas de problème avec cela.

C'est aussi le cas pour les négociations syndicales qui ne sont pas contraignantes. On doit se rapprocher le plus possible de ces recommandations à telle enseigne que la Fédération patronale de Belgique, la FEB ou la VOKA, a elle-même dit que l'ensemble des recommandations qui sont dans l'arrêté ne sont que des guides, ne sont que des indications, des orientations, qu'il ne faut pas forcément atteindre.

Dernier élément, la question de l'Inspection sociale. Il faut absolument renforcer cette inspection sociale. Demain matin, je pense que vous devez demander qu'on la renforce sinon, de toute manière, les contrôles ne seront pas effectifs.

C'est important que, dans le cas dans lequel nous sommes, ce que l'on doit rechercher, c'est la protection

maximum des travailleurs et pas le profit maximal de quelques-uns.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Si je puis me permettre, à titre individuel, M. Mugemangango comprendra que je suis certainement sur la même longueur d'onde que lui pour défendre les travailleurs, mais la vérité a ses droits. Il y a eu une réunion et une concertation au Groupe des 10. On a arrêté un guide de référence pour les entreprises, mais ce guide, lors de la négociation, n'a pas été rendu obligatoire.

**M. le Président.** - Puis-je demander, pour ceux qui sont connectés, de couper leur micro ?

**M. Di Rupo,** Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Je disais donc qu'au sein du Groupe des 10 – je rappelle que le Groupe des 10, ce sont les syndicats et le patronat –, il y a eu une discussion et un accord sans que l'on rende obligatoire ce guide de bonnes pratiques et de mesures de sécurité à prendre.

Ensuite, les secteurs, chacun en a discuté et ils se réfèrent aujourd'hui à ce guide.

Il y a donc eu tout un travail. Il n'y a pas un seul secteur qui est ouvert sur le plan économique ou sur le plan commercial sans qu'il y ait eu, entre patrons et syndicats, un protocole. C'est ce protocole qui doit être respecté, secteur par secteur.

Je ne voudrais pas laisser l'impression que cela a été fait comme cela, que les syndicats ont été mis sur le côté, que les travailleurs ne sont pas respectés. Je pense que ce serait contraire à la vérité. Il y a véritablement une attention très importante, mais, bien entendu, on est dans une situation très difficile.

**M. le Président.** - La parole est à M. Mugemangango.

**M. Mugemangango (PTB).** - Très rapidement, trois éléments, Monsieur le Ministre-Président.

Vous-même, vous dites effectivement qu'il y a un guide et que celui-ci n'est pas du tout obligatoire. C'est d'ailleurs de la même manière que la VOKA ou la FEB l'ont compris. Ils ont déclaré eux-mêmes que les recommandations pour travailler en toute sécurité ne sont rien d'autre qu'une boîte à outils de bonnes pratiques et de suggestions et pas une *check-list*. Cela veut donc dire qu'ils considèrent que ce guide est une orientation pour les discussions, mais qu'il n'est pas contraignant.

Le second élément, c'est que je ne suis certainement pas en train de dire que l'arrêté ne prévoit pas la discussion avec les organisations syndicales. Elle le

prévoit, mais elle ne rend pas cet accord syndical obligatoire avant la mise au travail. C'est la réalité. La preuve en est qu'actuellement Agoria refuse de porter les négociations syndicales, refuse un accord par rapport au secteur du métal. La situation, c'est que des gens vont se retrouver dans un cadre professionnel sans qu'il y ait une contrainte par rapport à cette distance de 1,50 mètre et sans qu'il y ait toutes les garanties nécessaires pour le travail.

Comme je le dis, les gens veulent travailler, ce n'est pas le problème, évidemment pour des raisons économiques évidentes et pour des raisons sociales évidentes.

Mais les travailleurs ne veulent pas risquer leur santé et c'est là-dessus que vous devez taper sur la table demain matin.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE  
CONTENTIEUX ENTRE LES ENTREPRISES DE  
LA CONSTRUCTION ET LES MAÎTRES  
D'ŒUVRE PUBLICS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le contentieux entre les entreprises de la construction et les maîtres d'œuvre publics ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, Monsieur le Président, ravi de vous retrouver pour une question qui fait suite à une circulaire que vous avez signée. Une bonne initiative qui balise les relations entre les entreprises de la construction et différents maîtres d'œuvre, notamment publics.

La difficulté c'est que cette circulaire, quoique heureuse, me semble-t-il, est incomplète puisqu'elle invitait légitimement les maîtres d'œuvre à ne pas réclamer l'intérêt de retard vis-à-vis des entreprises du fait du COVID-19, du confinement et parfois de l'impossibilité de poursuivre les travaux et elle concluait que les entreprises pouvaient réclamer, le cas échéant, des indemnités compensatoires sans baliser cette deuxième partie.

C'est ce qui fait que probablement la Fédération de la construction a alors envoyé différentes circulaires qui ont été répercutées par les entreprises auprès des maîtres d'œuvre publics.

J'ai ici – je vous le montre par visioconférence – une de ces lettres types qui reprend exactement les mêmes termes – ce qui me fait croire que c'est bien une lettre type – et qui dit qu'une estimation journalière du

préjudice dans le chef de l'entreprise pourra être réclamée au maître d'œuvre. À cela pourrait s'ajouter une série de frais qu'il nous est totalement impossible d'estimer à ce jour notamment l'aggravation de frais généraux du siège, perte de bénéfice, perte de rendement, frais inhérents à l'arrêt et à la reprise du chantier, frais de surveillance et d'entretien du chantier et puis préjudices subis par les fournisseurs et les sous-traitants.

Très clairement, alors que vous aviez pris une mesure sage pour éviter les intérêts de retard pour les entreprises, celles-ci ont pris l'offensive d'ores et déjà en prenant rendez-vous avec les maîtres d'œuvre.

Or, et c'est sur ce terrain-là que je voudrais vous entendre, d'abord sur le plan juridique et puis sur le plan politique.

Sur le plan juridique, je pense qu'une deuxième circulaire devrait rappeler qu'il n'y a d'indemnité compensatoire que s'il y a une impossibilité complète d'exécuter les travaux, que s'il y a une justification détaillée des surcoûts et pas simplement un appel de principe. Que cela porte – et c'est ce que la législation des marchés publics rappelle – un déséquilibre du marché qui doit se justifier par un certain nombre de montants, selon le montant de l'adjudication.

Enfin, une franchise, de surcroît, doit s'opérer.

Pour toutes ces raisons, un grand nombre de maîtres d'œuvre aujourd'hui sont évidemment inquiets, préoccupés de ce que sera leur avenir contractuel avec les entreprises et la Fédération qui la représente.

Ne faudrait-il pas compléter votre circulaire ? Je crois qu'elle viendrait à point nommé.

Ensuite, s'il devait y avoir des compléments dans les montants versés aux entreprises, pourraient-ils être versés au dossier pour justifier les subsides que votre Gouvernement a décidés ?

Pourrait-on même envisager des compléments de subventions, le cas échéant ?

Interrogé par mes soins sur le même sujet, le ministre Daerden, pour ce qui concerne les bâtiments scolaires, m'a annoncé qu'il va ouvrir une concertation avec le secteur de la construction ; bâtiments scolaires s'entend pour ce qui le concerne.

Ne faudrait-il pas faire de même pour éviter – et ce n'est l'intérêt de personne, ni des entreprises, ni des maîtres d'œuvre publics, ni du Gouvernement wallon qui les subventionne – une guerre juridique entre les uns et les autres. Ne prendriez-vous donc pas, c'est une suggestion, l'initiative d'une concertation avec le secteur de la construction pour établir ce que j'appellerais une « paix des justes » ? Qu'il y ait, d'un côté, exemption des intérêts de retard et de l'autre, qu'il y ait des modalités

tout à fait précises, partagées par les pouvoirs publics et les entreprises, bien sûr dans la droite ligne de l'application de la loi sur les marchés publics, pour éviter ces querelles.

Personne n'en a besoin aujourd'hui.

D'ores et déjà merci pour votre réponse.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, le SPW a, en concertation avec l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, publié le 3 avril dernier sur le portail wallon des marchés publics, une note qui visait à définir quelques lignes directrices et des recommandations pour la gestion de l'exécution des marchés les plus susceptibles d'être impactés par la crise du COVID-19.

Cette note, accompagnée de canevas de courriers à l'attention des pouvoirs adjudicateurs, aborde plusieurs hypothèses afin de régler le plus de situations possible : l'ordre de commencer les travaux n'a pas été donné, l'exécution du marché est suspendue, et cetera.

En ce qui concerne les différentes demandes d'entreprises que vous exposez, il est rappelé dans la note du 3 avril, et cela a également été rappelé par la Commission fédérale des marchés, qu'il appartient aux opérateurs économiques de dénoncer les circonstances imprévisibles auxquelles ils sont confrontés dans les 30 jours de leur survenance et de faire connaître dans le même délai l'influence de ces circonstances sur le déroulement et le coût du marché.

Au-delà de cette obligation de dénonciation qui incombe à l'adjudicataire dans les 30 jours, d'autres conditions doivent également être rencontrées : ainsi, la preuve de l'existence d'un préjudice grave, lequel doit s'élever au moins à 2,5 % du montant initial du marché. De plus, l'adjudicataire doit rester étranger aux circonstances qu'il invoque. Finalement, ce dernier doit également démontrer que l'équilibre contractuel a été bouleversé, et ce, dans des conditions spécifiques définies dans le cadre légal en vigueur auquel je vous renvoie pour le surplus.

Dans ce cadre général, l'attention des fonctionnaires dirigeants a été attirée sur la nécessité de bien identifier les perturbations d'exécution qui sont la conséquence effective de la crise sanitaire. En effet, il s'agit d'éviter de perdre la possibilité de prendre des sanctions ou des mesures d'office durant cette crise et, d'autre part, d'éviter que les adjudicataires n'introduisent des réclamations contenant des éléments sans rapport avec la crise.

Face aux requêtes des entreprises, le SPW, toujours en collaboration avec l'Union des villes et communes de Wallonie, travaille à l'identification de ce qui peut être

pris en compte dans le cadre de la crise et ce qui ne peut pas l'être. Il est bien sûr prématuré de définir une ligne de conduite générale tant les situations sont multiples et variées.

Une modification de la circulaire ou la production d'un document complémentaire n'est pas encore – je dis bien « pas encore » – à l'ordre du jour puisque l'on est en pleine discussion.

Quant aux conséquences financières négatives dans l'exécution des marchés publics, il est encore difficile à ce stade de les évaluer précisément tant chaque cas est spécifique. La recevabilité et le fondement des demandes d'indemnités seront examinés à la lumière de l'ensemble des circonstances établies ainsi que des informations transmises à la sortie de la crise sanitaire actuelle et en tenant compte des aménagements contractuels qui se sont révélés nécessaires. A fortiori, il en va de même pour une demande de complément de subsides ou l'intégration des indemnités versées dans les calculs.

Enfin, pour vous répondre, Monsieur Antoine, vous avez raison : il faut tenter d'avoir un dialogue avec le secteur de la construction, mais je voudrais indiquer que cette crise du COVID-19 n'est pas du fait des autorités, quelles qu'elles soient. Le COVID-19 frappe tout le monde, et j'en appelle à la solidarité. Les pouvoirs publics, les autorités publiques, accomplissent pour le moment des efforts exceptionnels. Le secteur privé doit aussi admettre de réaliser des efforts à la hauteur des événements.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre-Président. Dans les nombreux cas dont j'ai eu connaissance par différents maîtres d'œuvre, la réalité est contrastée d'un chantier à l'autre. Pour vous dire le caractère non fondé de certaines revendications du monde des entreprises, l'entreprise qui a emporté le marché déclare ne plus pouvoir travailler alors que ses sous-traitants continuent à travailler parce qu'il y a une question de taille, de besoin de recettes financières et autres.

Je me réjouis des concertations en cours sur le plan technique et juridique. Un complément à votre circulaire, qui est aujourd'hui le document le plus cité – c'est normal et c'était une bonne initiative de votre part –, appelle aujourd'hui, du fait du comportement de certaines entreprises, un complément pour baliser l'autre aspect.

Troisième élément, je me réjouis que vous soyez disponible pour une concertation plus politique, ce que j'appelle la paix des justes, au fond du bon sens et des efforts partagés du public et du privé face à la crise. Je vous fais confiance pour que, avec votre collègue, M. Daerden, ou avec M. Dermagne, peu importe, cette

concertation ait lieu dans les meilleurs délais pour éviter de vains procès.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE  
DÉCONFINEMENT ET SA STRATÉGIE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le déconfinement et sa stratégie ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, j'espère que vous vous portez bien.

J'aimerais revenir avec vous sur les décisions du CNS. Elles ne sont bien sûr par faciles à prendre, tant chacune est soumise à une contestation selon le mode de vie et de priorité des citoyens. On le voit systématiquement chaque fois qu'une décision est prise, une partie de la population est en désaccord et une partie est en accord. Les choses ne sont pas simples.

Tout d'abord, des informations contradictoires ont été données quant à la mise à disposition de masques et au *testing*. Le ministre Geens considère intenable les promesses de fournir des masques ou des grilles. Je rappelle, par parenthèses, que M. Geens fait partie du Conseil national de sécurité, qui a lui-même pris les décisions. Le ministre De Backer parle, lui, de 25 000 tests par jour rapidement et la presse indiquait alors, au moment de la question, une capacité maximale de 9 000 tests par jour. On est, aux dernières informations que j'ai pu lire, à 21 000 tests, mais c'était plutôt le pic. Ce qu'il serait intéressant, c'est de savoir un petit peu ce qu'il en est par rapport à ces différents tests. La promesse faite par le Fédéral, la réalisation d'un nombre conséquent de tests, est-elle réalisable ? Avez-vous aussi des précisions sur les modalités de distribution des masques, en lien avec ce que M. Geens disait dans mon propos précédent ?

D'autre part, le calendrier des priorités de déconfinement est marquant. Ne pas pouvoir voir ses proches rend cette période difficile. Vous le savez, je sais que vous êtes particulièrement sensible à cette question. Beaucoup espéraient entendre, de la part de la Première ministre, que l'on pourrait bientôt les revoir. La communication selon laquelle les commerces pourraient rouvrir à partir du 4 mai pour les entreprises de B2B, c'est-à-dire les entreprises qui travaillent avec d'autres entreprises pour les non initiés, et le 11 mai pour tous les commerces, tandis que les retrouvailles familiales, elles, ne pourraient se faire qu'à partir du 18 mai. Cette mesure a provoqué une certaine incompréhension.

Cette mesure a également été remise en question par plusieurs scientifiques, dont M. Coppieters, épidémiologiste et professeur de santé publique à l'ULB. Le rapport des experts préalable, dont vous avez parlé tout à l'heure, évoquait d'ailleurs, un assouplissement pour les familles début mai.

Beaucoup de personnes ne comprennent dès lors pas la logique de ce plan. Or, les mesures sont généralement plus respectées quand elles sont comprises, vous le reconnaîtrez avec moi. Cette incompréhension risque de créer des failles importantes dans le respect du plan des autorités.

Cela ne signifie pas que l'économie n'est pas importante, bien loin de moi ce propos. Nous nous inquiétons bien de la situation de beaucoup de nos entreprises et de nos indépendants. C'est d'ailleurs le sens de toutes les mesures que le Gouvernement wallon a prises.

Par ailleurs, je voudrais aussi vous interpeller sur les relations transfrontalières, puisqu'on le sait bien, nous sommes un pays avec de larges frontières, que des relations ont pu se nouer parfois entre des gens des deux côtés de la frontière. Parfois, pour les couples qui ne sont pas dans un lien officiel, il y a une difficulté puisqu'ils ne peuvent pas se rendre dans le pays. Je prends, vous connaissez bien mon exemple, puisque nous venons de la même région, à Mons-Borinage, comme la frontière est très proche, il est aussi possible que des couples passent des deux côtés de la frontière. Or, aujourd'hui, ils sont un peu bloqués. Une série de mesures vont être prises. On évoque la question par pays, mais ce serait peut-être intéressant d'entendre votre point de vue par rapport à ces relations transfrontalières, s'il n'y a pas lieu de plutôt avoir une notion de distance, c'est-à-dire de 100 kilomètres, par exemple, qui serait interfrontière, plutôt qu'un strict respect des frontières.

Voilà les différentes questions que je voulais vous poser, en terminant peut-être, dans les choix de décision de déconfinement, si vous estimez qu'il y a des possibilités d'assouplissement pour les familles, pour qu'elles puissent à nouveau se voir dans le respect des mesures de distanciation physique.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, en vous écoutant, ma première réflexion, c'est que, comme vous, j'écoute avec beaucoup d'attention les experts. Je vous confesse que j'ai parfois trouvé plus qu'une nuance entre ce que les uns et les autres peuvent dire.

Pour ce qui concerne le Conseil national de sécurité, on se réfère, en tout cas, on travaille sur base de rapports faits par le Groupe d'Experts de l'Exit Strategy mis sur pied par la Première ministre.

Est-ce bien, est-ce mal ? C'est un fait, c'est comme cela. Je dois reconnaître que la présidente de ce groupe, Mme Erika Vlieghe, me fait une très bonne impression à la fois de sérieux, de capacité de diriger ce groupe et de formuler des conseils avec énormément de sagesse et de rigueur scientifique. C'est sur cette base que l'on travaille. Même si, à la télévision et à la radio, j'ai dû entendre au minimum 20 à 30 experts qui savaient exactement ce qu'il fallait faire, il faut travailler avec une certaine méthodologie.

Quels sont les critères qui permettent le passage d'une phase à une autre ? Il y a en gros le critère de *testing* et du *tracing*. Le ministre De Backer confirme que l'on passerait de 25 000 tests à 40 000 tests progressivement et que les choses évoluent positivement. Pour ce qui concerne le suivi des contacts, si je puis ainsi dire, la Wallonie met sur pied, cette semaine, la phase de test et, à partir de la semaine prochaine, une phase opérationnelle.

Quels sont les autres critères ? Il y a un critère du nombre d'hospitalisations. Il y a deux types de critères dans le nombre d'hospitalisations. On calcule chaque jour la différence entre le nombre d'hospitalisations d'un jour J et le jour d'avant que l'on divise par le nombre d'hospitalisations du jour d'avant et de l'avant-dernier jour. Ce rapport doit être inférieur à un. On regarde cela sur sept jours et, globalement, sur les sept jours, cela doit être inférieur à 1. Si c'est supérieur à un, automatiquement, un clignotant rouge s'allume parce que cela voudrait dire qu'il y a une reprise de l'épidémie. Un autre critère, c'est que, en termes de valeur absolue, le nombre d'hospitalisations doit être inférieur à 200 hospitalisations par jour. Enfin, le troisième critère, c'est le nombre de personnes qui se trouvent dans les unités de soins intensifs. Ce nombre, pour que l'on puisse déconfiner progressivement, doit être inférieur à 40 % de la capacité totale en unités de soins intensifs du pays.

C'est sur cette base que nous pourrions continuer progressivement à déconfiner ou, malheureusement, on devrait faire marche arrière parce qu'il y aurait alors une flambée de l'épidémie à nouveau, un rebond de l'épidémie, et que nous devrions reprendre des mesures en termes de santé publique et aussi d'accès dans les hôpitaux.

Pour ce qui concerne le cercle familial, j'y suis très sensible et j'appartiens à ceux qui souffrent de ne pas voir les siens. Ce qui a été discuté, et je le répète maintenant aussi après l'avoir dit déjà une première fois aujourd'hui, reconnaissons que les relations familiales sont des relations proches et chaleureuses. Les gens restent ensemble non pas 10-20 minutes, mais restent deux heures, mangent ensemble ; bref, une réunion de famille, c'est une réunion de famille. Tous ces éléments de proximité et de durée, si un membre de la famille était soit symptomatique soit asymptomatique, le risque de contamination d'un grand nombre de membres de la

famille est très grand parce qu'il n'y a pas de protection particulière et il n'y aura généralement pas le respect d'une distance d'un mètre et demi entre les uns et les autres. Les experts avaient estimé que, dans l'état actuel des choses, de la situation, de la diffusion du virus, c'était prématuré. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas été fait. Ce qui a été indiqué, c'est que, à l'extérieur, car il y a une différence entre les risques dans un milieu confiné et dans un milieu extérieur, en plein air, les gens qui habitent sous le même toit peuvent faire du sport, courir, marcher, et peuvent être accompagnés au maximum de deux autres personnes, toujours les mêmes. Croyez bien que tout cela a été fait avec le souci de protéger les gens, les protéger au maximum.

Pour revenir à ce que je disais tout à l'heure, la grande différence entre un secteur économique où il y a une relation patron-syndicat, où il y a un contrôle – parce qu'il y en aura – et un milieu familial, où le contrôle est difficile, en laissant un peu de temps, si maintenant comme on a déconfiné une partie, normalement s'il n'y a pas de modification dans les statistiques, on devrait déconfiner. Lundi prochain, on regardera avec attention ce qu'il se produit.

Nous avons évidemment tous à l'esprit que les rassemblements familiaux, mais limités, restent une de nos principales priorités. À titre personnel, j'espère que la propagation sera réduite d'une manière telle que cela pourra se faire le plus vite possible.

**M. le Président.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre-Président pour sa réponse. Les éléments qu'il apporte permettent d'avoir des précisions sur le plan de déconfinement. Je n'ai pas analysé les critères qu'il...

**M. le Président.** - Puis-je rappeler à tous ceux qui se connectent de couper leur micro, sauf quand je leur donne la parole, sinon cela va être une cacophonie impossible à gérer ?

**M. Disabato** (Ecolo). - Il faut quelques adaptations pour ce nouveau mode de fonctionnement et l'on a encore quelques semaines pour s'habituer.

Je disais que cela se précise et que je n'ai pas eu l'occasion d'analyser les critères à l'aune de ceux qui l'évoquent aujourd'hui par rapport à la situation actuelle.

Sur la question des experts, bien sûr qu'il y a débat. Avec un nombre d'experts relativement conséquent, il est clair que les choses ne sont pas univoques, il y a plusieurs avis. Je veux dire qu'il y a effectivement plusieurs possibilités et qu'un choix a été fait.

Par rapport à l'aspect familial, j'entends bien ce que vous dites. Toutefois, comme je le disais dans ma question, ce qui est important c'est que les gens comprennent le plan de déconfinement. Or, sur cette

mesure-là, il y a un risque que ce soit non compris et que ce ne soit pas respecté, alors que l'on aurait pu permettre le retour dans les familles en insistant sur les mesures. Vous avez raison de dire qu'il y a là des modalités de contrôle, mais je rappelle aussi que toute une série de contrôles des entreprises ont été faits pendant la période de confinement et que l'on s'est rendu compte qu'une série ne respectait pas non plus les mesures de distanciation physique.

À partir du moment où l'on fait confiance au milieu professionnel, on doit pouvoir aussi faire confiance au niveau des familles. Je remarque votre ouverture par rapport à cela et je sais que vous serez un ardent défenseur de cela dès que ce sera possible. J'espère que le Conseil national de sécurité, qui se réunit demain, pourra peut-être assouplir certaines règles par rapport à ces visites familiales.

Je vous remercie pour les réponses apportées.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES  
INDICATEURS STATISTIQUES DANS LE  
CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les indicateurs statistiques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, le 27 avril dernier, Philippe Donnay, Commissaire au plan, donnait une interview dans la presse. Il dit, à propos de la gestion de la crise et de l'après-crise : « Je serais heureux si l'on avait un appareil statistique bien plus étendu. Pour étendre le débat, il y a des domaines où l'on est en retard, comme en matière d'indicateurs régionalisés concernant le commerce extérieur des services, et les instituts de statistiques régionaux ont besoin d'être plus soutenus, mais c'est une question d'opportunité politique ».

J'aimerais rebondir sur cet appel de M. Donnay en vous posant trois questions.

Tout d'abord, l'IWEPS travaille-t-il à développer de tels indicateurs régionalisés ?

Des contacts entre l'IWEPS et le Bureau fédéral du Plan ont-ils été pris à cet égard ?

Sur quels indicateurs statistiques se base le Gouvernement pour calculer l'impact économique et social de la pandémie actuelle ?

Quels indicateurs seront utilisés pour développer des objectifs plus concrets à votre plan Get Up Wallonia ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, je vais peut-être vous répondre en style télégraphique.

Pour ce qui concerne l'IWEPS, la plus grande difficulté c'est de bénéficier par les éléments statistiques fédéraux à la répartition régionale.

C'est une des grandes difficultés et l'on travaille avec différentes administrations et institutions fédérales pour justement avoir la possibilité de désagréger des données pour travailler région par région.

L'IWEPS met au point pour le moment des paramètres pour permettre justement d'avoir une évaluation de l'impact du drame que nous vivons.

L'IWEPS travaille aussi avec l'administration et mon cabinet pour accompagner le plan de relance de Get up Wallonia. Je pense d'ailleurs qu'il y a une question sur Get up Wallonia où je pourrais davantage expliquer.

Soyez assuré que l'IWEPS fait son travail avec beaucoup de sérieux et d'à-propos en tenant compte de la disponibilité des statistiques et quand ce n'est pas disponible, l'IWEPS développe lui-même des modèles pour travailler. C'est comme cela que nous avons régulièrement la possibilité de connaître notre produit intérieur brut régional et d'autres éléments.

Il ne se passe pas deux mois sans que, d'une manière ou d'une autre, il n'y ait une étude de l'IWEPS qui est connue. D'ailleurs, quand l'occasion s'en présente, je réponds avec beaucoup de plaisir aux parlementaires à cet égard.

Voilà en gros, je crois qu'il n'y a pas vraiment matière à polémiquer, que du contraire il y a matière à collaborer et permettre à l'IWEPS de faire son travail pour que nous ayons une connaissance plus fluide au niveau régional.

**M. le Président.** - La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). - Je vous remercie Monsieur le Ministre-Président.

Comme vous le dites, il n'est pas question de polémiquer, mais il est important que le Gouvernement wallon puisse entendre cet appel et pour mener à bien les politiques publiques les plus appropriées, je peux comprendre qu'il y ait des problèmes de répartition.

Il faut se doter d'indicateurs multiples et précis qui tiennent, au mieux, compte de la réalité.

En outre, puisque l'on parle aussi de l'après-crise, je me permets d'insister sur l'importance de développer des indicateurs alternatifs au PIB, car, pour faire de nouvelles recettes, il nous faudra de nouveaux ingrédients.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN  
GET UP WALLONIA »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan Get up Wallonia ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, vous l'avez évoqué déjà dans la réponse à la précédente question de M. Bastin, il s'agit de parler ici du plan annoncé par votre Gouvernement, le fameux Get up Wallonia. Je voudrais que l'on puisse revenir en détail sur cette mesure.

Bien sûr, c'est un bel emballage qui reprend différentes initiatives ou logiques d'interventions, l'urgence sanitaire.

Diminuer au maximum l'impact économique et social de la crise est le cœur de nos débats et de l'action du Gouvernement aujourd'hui.

Il y a aussi d'autres volets qui sont la relance de l'activité socioéconomique, donc le plan de relance attendu par beaucoup d'acteurs économiques de notre Région.

D'autre part, il faut tenir compte des leçons de la situation que nous connaissons aujourd'hui, également d'un cap nouveau à donner. On l'avait partagé en votant à l'unanimité au sein de ce Parlement en décembre 2018, une motion notamment sur les enjeux climatiques. C'est comment renforcer la résilience de notre Région.

Nous avons pu lire que Get up Wallonia ne se veut pas comme un héritier du plan Marshall, avez-vous dit, mais comme un condensé essentiel de la Déclaration de politique régionale avec ces trois piliers. Fort bien. On a envie d'y croire.

Derrière cela, on a une série de questions sur le contenu de la boîte. On a vu l'emballage, mais, à l'intérieur, de quoi s'agit-il précisément ?

D'abord, la question sur celle de l'objet. Quelles seront les mesures ou la nature des mesures que l'on va contenir ? Comment cela va-t-il s'articuler avec le plan wallon de transition ? Comment va-t-on pouvoir

concilier les différentes logiques à très court terme, moyen terme et plus long terme ?

Vous avez parlé d'un groupe de pilotage pluridisciplinaire intégrant les dimensions économiques, dimensions sociales, santé, emploi et celle évidemment du territoire et de l'environnement, mais on annonce encore une fois, une nouvelle *task force*. Comment toutes ces successions de *task forces*, de groupes de travail, vont-elles s'imbriquer les unes dans les autres ? Où est le pilotage ?

Troisième question, c'est sur les acteurs qui vont être associés. Il y a là, la logique habituelle – les institutionnels, les experts scientifiques – mais vous avez rajouté – c'est une fort belle chose – celle de participation d'acteurs du terrain et du citoyen. Comment cette participation va-t-elle s'organiser ? Sera-t-elle avec le Parlement ? Sera-t-elle d'initiative distincte ? On sait et on a déjà eu des débats et des initiatives de la majorité et de ma formation politique, le cdH, pour qu'il y ait davantage de panels citoyens au sein de cette assemblée.

Laissez-vous le Parlement de côté ? Le Parlement sera-t-il aussi acteur dans ce *process* ?

La quatrième question, c'est celle du timing. On entend bien qu'aujourd'hui, on est dans la crise, mais le Gouvernement wallon avait annoncé un plan wallon de transition pour le printemps puis reporté, et cetera. Comment va-t-on s'inscrire dans les mesures de moyen et de long terme ? Quels sont les moments qui vont être les moments basculants annoncés en la matière ? Quel est le calendrier de votre Get up Wallonia ?

Enfin, le nerf de la guerre, c'est le budget. Quels seront les moyens dévolus à ce plan ? Où allez-vous trouver les sources de financement ? Comment tout cela va-t-il se ficeler ?

Bref, comment allez-vous payer Get up Wallonia ?

Merci pour vos éclaircissements.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, quelques informations. Qui est le pilote dans cette opération ? C'est moi. N'hésitez donc pas à m'interroger autant de fois que vous le souhaitez.

Le Parlement de côté, je dirais, en démocrate, que jamais. Le Parlement contrôle le Gouvernement et bien sûr, j'y tiens comme à la prune de mes yeux.

Quant aux moyens financiers, ils seront bien entendu, à la lumière des nécessités sachant que tous les pays et donc les régions dont la Wallonie, se trouvent dans une situation tout à fait exceptionnelle ; raison

pour laquelle d'ailleurs, l'Union européenne intervient. Je pense qu'il y a à cet égard, une question qui me sera posée.

Concrètement, Get up Wallonia va poursuivre la session de l'urgence sanitaire, diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise.

C'est d'ailleurs ce que nous avons déjà largement fait, relancer l'activité socioéconomique afin de produire un cercle vertueux de progrès et renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

Cela me permet d'indiquer que Get up Wallonia vise une triple échéance. D'abord, une phase d'urgence, ensuite, une phase de relance avec des perspectives de la fin de la période de confinement et enfin, une phase de redéploiement qui sera à confirmer, à amplifier ou à réorienter les politiques publiques.

On est pour le moment dans la phase d'urgence. Je ne pense pas qu'il faille démultiplier les plans. Le Get up Wallonia – je dirais « Wallonie, lève-toi » – revient du fait que nous étions dans la construction du plan de transition, mais comme chacun d'entre nous ici, mais aussi dans le reste du monde, nous avons été totalement bouleversés par l'épidémie.

Bien entendu, il faut à la fois préserver le plan de transition, travailler au plan de transition, mais il faut y apporter une attitude et des modalités qui étaient non prévues au moment de l'accord du Gouvernement.

C'est un peu cela, Get up Wallonia.

La DPR place la création d'emplois au cœur de l'action du Gouvernement, fait de la transition climatique et énergétique une priorité forte, et elle fixe pour objectifs des actions pour réduire la pauvreté. Toutes ces ambitions vont sortir renforcées parce que, plus que jamais, la Wallonie a besoin d'un sursaut.

Pour les acteurs impliqués, c'est clair que personne ne sera exclu et certainement pas les honorables membres du Parlement, vous avez d'ailleurs toutes les prérogatives pour le faire, mais il importe que le Gouvernement soit à l'écoute des partenaires sociaux, de la société civile, pour proposer la Wallonie de demain. Les citoyens, les entreprises, les associations, les services publics, la société civile organisée, seront invités à formuler leurs idées et propositions. On va travailler avec une plateforme web, avec un processus participatif mobilisateur. Les idées et les propositions formulées dans ce cadre seront analysées et un suivi sera assuré par le Gouvernement. Il y aura une campagne de communication.

J'entends les critiques, mais comme dit un dicton chinois : « On ne jette des pierres qu'à un arbre qui porte des fruits », donc quand j'écoute vos critiques notamment sur Get up Wallonia, je ne vous cache pas

que j'y trouve des aspects extrêmement positifs. Cela témoigne de l'intérêt que vous portez au projet et cela nous conforte.

Je voudrais aussi signaler que, dans la société, on ne compte plus le nombre d'initiatives de solidarité en tout genre. Il y a vraiment une volonté de participation d'une grande partie des citoyens.

Pour le budget, comme je l'ai dit, cela va dépendre essentiellement de l'évolution de la crise, de l'évolution des mesures liées au déconfinement.

Voilà, en guise d'une réponse rapide, comme vous l'avez souhaité, Monsieur le Président, en remerciant M. Desquesnes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je vous remercie Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses. Vous m'invitez, à l'entame de votre réponse, à poser autant de questions que je voulais sur ce plan Get up Wallonia, mais la brièveté de nos échanges ne permet pas d'aller très loin dans le dossier. Je reviendrai donc certainement à la charge là-dessus. Concrètement : quelle méthodologie, quel budget, quel calendrier ? Cela reste encore flou.

On peut partager le packaging, on peut partager les contours généraux que vous avez décrits. Je n'ai pas de problème de dire que, du côté du cdH, on peut souscrire à ce que vous avez dit dans les grandes lignes, mais on aimerait tout de même que le Gouvernement puisse venir avec une note méthodologique.

Je me tourne vers le président de notre assemblée, ce serait bien que l'on puisse avoir, dans quelques semaines, un débat sur la méthodologie de ce Get up Wallonia pour que l'on puisse voir comme on va avancer – j'ai entendu la main tendue qui était la vôtre, Monsieur le Ministre-Président – et comment le Parlement pourra participer positivement, de façon constructive, à l'élaboration de ce Get up Wallonia.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À  
M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU  
GOUVERNEMENT WALLON, SUR « L'ACTION  
BILATÉRALE ET MULTILATÉRALE DE LA  
WALLONIE DANS LA CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « l'action bilatérale et multilatérale de la Wallonie dans la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, je voulais vous interroger sur les impacts de la pandémie de COVID-19 qui sont importants pour la Wallonie, mais également pour ses pays partenaires de coopération. Ses impacts sont multiples.

On le sait, il faut réagir à court terme, notamment dans le cadre des programmes de coopération, mais aussi penser le futur à long terme dans un cadre multilatéral renforcé. La crise sanitaire vient s'ajouter aux difficultés notamment de crise alimentaire, comme celles que vivent par exemple le Burkina Faso ou le Sénégal, à la crise politique comme celle qu'endure le Burundi depuis des années ou de crises climatiques qui affectent les systèmes agricoles et alimentaires et poussent à la migration des cohortes de jeunes. Il ne faudrait pas oublier ces enjeux terribles.

Votre homologue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Jeholet, a évoqué, la semaine dernière, en commission de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le fait que WBI dispose d'un relevé des actions cofinancées par des acteurs de coopération indirecte, qui ont été reportées – il s'agit de 100 actions reportées ou annulées – 92 actions – pour un montant de 200 000 euros. Je voulais vous demander quelles sont les éventuelles conséquences pour les opérateurs et pour les bénéficiaires évidemment de ces budgets de coopération.

Par ailleurs, il a évoqué le fait qu'un suivi de la crise COVID-19 est assuré par WBI au travers d'une *task force* conjointe avec l'AWEx, créée dès la mi-février, mais la crise l'a suivie également à travers le mécanisme de veille stratégique. J'aurais voulu que vous me précisiez comment ces deux instances fonctionnent. Comment s'opère la concertation avec nos pays partenaires de coopérations ? Quelles sont les stratégies mises en place pour éviter les solutions clé sur porte ou qui renforceraient le poids des big pharma ? Une attention est-elle mise, par exemple, à la valorisation de l'expertise sur les solutions endogènes développées par les pays du sud, je pense notamment à l'artémisia ?

Évidemment, un des acteurs importants dans ce contexte, c'est la Chine. Comment nos relations avec la Chine sont-elles évaluées, eu égard, d'une part, à l'origine de la pandémie, mais aussi à ce que nous apprenons sur les livraisons de masques, s'avérant en réalité hors normes, voire frauduleux ?

Enfin, quelle est la position qui est tenue en CPE, en coordination de politique étrangère, sur l'action multilatérale de la Belgique et un soutien renforcé à l'OMS dans sa gestion de la crise après l'annonce du retrait du financement américain par M. Trump ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Madame la Députée, *task force* conjointe AWEx-WBI a été mise en place en février, afin de former un point de contact interne unique pour tous les agents de l'AWEx et de WBI. Elle joue un rôle de coordination. Elle se réunit régulièrement. Elle analyse les situations problématiques. Elle exerce une veille sur l'évolution de la situation pandémique en fonction des informations de l'OMS aux Affaires étrangères, à la Santé publique et l'Économie.

La *task force* prête principalement du support interne aux deux organisations, des mesures urgentes de contribution à la solution à la crise sanitaire et à la recherche de filières sécurisées d'approvisionnement en matériel sanitaire et du volet opérationnel, notamment de l'après-crise, en particulier sur l'adaptation et le monitoring des programmes d'action de l'AWEx et de WBI.

Le relevé d'ailleurs que vous évoquez s'inscrit dans cette action. Il s'agit d'identifier des annulations ou les reports et de proposer des mesures à court terme de soutien aux opérateurs, ainsi que d'anticiper de nouveaux besoins des opérateurs pour les aider à rebondir après la crise.

La *task force* a un double mandat : traiter les situations d'urgence et planifier une nouvelle mission.

Concernant votre question relative à la concertation avec nos pays partenaires, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer d'ailleurs lors d'une dernière séance du Parlement où je précisais notamment que les actions planifiées avec nos partenaires seront replanifiées sur l'année 2020, s'assurant notamment que les arrêtés de subvention mis à disposition des opérateurs seraient exécutés dans le courant de l'année. J'ai par ailleurs demandé à WBI de réfléchir dès à présent aux conséquences de cette crise sur nos programmes de coopération et des solutions à apporter.

Vous savez, la Chine reste un partenaire économique important pour la Wallonie. C'est notre premier client et notre deuxième fournisseur en Asie. Nos bonnes relations avec la Chine nous ont permis de bénéficier de plusieurs dons. Cependant, cette crise a mis en lumière la nécessité absolue pour la Wallonie de relocaliser certaines activités stratégiques à forte valeur ajoutée. À cet égard, la récente initiative d'ailleurs du Gouvernement dont on vient de parler, Get up Wallonia, vise à répondre à ces enjeux cruciaux, notamment dans le secteur de la santé et de l'alimentation.

On peut également se réjouir que l'aéroport de Liège ait été choisi par l'OMS comme siège international pour distribuer le matériel médical vital en Europe.

Enfin, concernant l'action multilatérale de la Belgique et le soutien renforcé à l'Organisation mondiale de la santé, la CIPE ne s'est pas, à ce stade, réunie pour discuter de cette problématique.

La Wallonie, tout comme le Fédéral, regrette la décision des États-Unis de suspendre le financement à l'OMS.

Le 15 avril dernier, le ministre fédéral de la coopération au développement, le ministre Alexander De Croo, le ministre fédéral Philippe Goffin, ont par ailleurs affirmé publiquement le soutien de notre pays à l'OMS.

Notre délégation générale à Genève, accréditée auprès des organisations internationales et qui y ont leur siège, assure pour ce qui est de la Wallonie, le rôle d'interface par une mission de veille, de représentation et de coordination entre l'OMS, les représentants permanents de la Belgique, WBI, les administrations sectorielles.

Enfin, en réponse à l'appel des directeurs de l'OMS du 24 avril, la Wallonie et ses réseaux liés à la recherche et l'innovation sont mobilisés dans la course visant à accélérer le développement, la production et la distribution équitable de vaccins, de diagnostics et de produits thérapeutiques pour lutter contre le COVID-19.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ryckmans.

**Mme Ryckmans** (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre-Président pour ses réponses.

Je note les avancées qui sont faites, en tout cas la recherche de concertation et de cohésion au sein de la *task force* et le travail par rapport à nos partenaires.

Je pense important et me réjouis de son rappel de la nécessité de relocaliser des aspects stratégiques santé et alimentation, ce qui est également très crucial.

Je l'invite peut-être à agir au niveau de la CIPE, voire même à suggérer auprès des ministres fédéraux, une initiative de l'Union européenne pour renforcer le rôle d'une recherche et d'un travail multilatéral avec l'OMS pour renforcer cet organisme et travailler à la recherche et l'innovation en matière de vaccins et de soins, en pleine concertation aussi avec nos pays partenaires et notamment africains, qui pourraient développer des solutions originales et peu coûteuses.

## **QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PLAN DE RELANCE DE L'UNION EUROPÉENNE APRÈS LA CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le plan de relance de l'Union européenne après la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, je me permets de revenir sur l'échange que nous avons eu le 23 avril dernier.

Au moment où nous nous parlions, l'Union européenne et ses chefs d'État se réunissaient à la fois pour définir le plan financier pour faire face à la crise du COVID-19 et puis pour définir les grandes lignes du plan de relance.

Si vous le voulez bien, pour la première partie, relevons la délibération de 540 milliards d'euros dégagés pour faire face au COVID-19.

Reconnaissons que sur ce premier point, Monsieur le Ministre-Président, nous aurions aimé – je dis « nous » parce que je vous avais entendu sur le même sujet à ma question – avoir davantage de souplesse, de latitude de l'Union européenne quant à nos capacités d'emprunt et reconnaissons que le texte reste relativement muet ou laconique sur ce sujet.

J'ai d'autant plus de craintes lorsque je vois la récente décision d'Eurostat qui, quelques jours après la décision de l'ICN de non périmétrer les *invests*, décide autrement et en revient à une orthodoxie budgétaire qui privera d'ailleurs les *invests* de leur capacité d'emprunt sans impacter le budget wallon, et d'un véritable effet de levier aux côtés des capacités du Gouvernement wallon, d'une part.

Cela, c'est pour les 540 milliards d'euros. Puis, il y a le plan de relance où là aussi c'est une intention puisque le Conseil européen a chargé la Commission d'établir, secteur par secteur, pays par pays, ce dont auraient besoin les États-nations pour favoriser une relance.

À ce propos, j'étais étonné de voir que la Belgique ne s'était pas montrée très loquace pour défendre et positionner le Green Deal européen tel qu'il avait été avancé pour le positionner comme étant la pièce centrale de la relance au niveau de l'Union européenne.

Là aussi, j'aurais aimé vous entendre sur votre analyse et quelle est la position que vous avez défendue au sein du concert intrabelge par rapport à ce Green Deal.

Bref, j'ai le sentiment d'une bouteille au tiers remplie, je n'oserais même pas dire à moitié.

Il y a à la fois une volonté certainement d'œuvrer aux côtés des États-nations, mais de l'autre un grand nombre de questions subsistent : il n'y a pas la souplesse espérée et, même si elle s'avère réelle en 2020, qu'en sera-t-il pour les années futures ?

Voilà toutes des questions, Monsieur le Ministre-Président, qui nous concernent tous. À ce sujet, nous sommes bien sûr à vos côtés face aux décisions de l'Union européenne.

**M. le Président.** - La parole est à M. Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, aucun projet de conclusion n'a circulé en préparation du Conseil européen du 23 avril, contrairement d'ailleurs à la coutume. Le président du Conseil a transmis sa lettre d'intention et une feuille de route pour un plan de relance la veille du Conseil. Dans ces conditions, la concertation intrabelge a été organisée en urgence pour dégager quelques messages, qui ont été d'ailleurs portés par la Première ministre.

La feuille de route pour la relance se concentre d'abord sur le fonctionnement et la restauration de l'intégrité du marché intérieur. Selon cette feuille de route, les stratégies du Pacte vert, le Green Deal, et du numérique devront être au cœur de la relance, y compris dans la réflexion sur les chaînes d'approvisionnement. Elle aborde également la question de l'autonomie stratégique de l'Union européenne qui devra faire l'objet d'une large réflexion. Enfin, une autre proposition de la feuille de route est l'approfondissement de l'intégration du secteur financier qui devra être accélérée.

Le plan de relance devrait démarrer cette année et se poursuivre au moins en 2021. Le dispositif prévu repose sur un mixte de prêts, de garanties de prêts et de subsides. L'élément le plus significatif à mes yeux de la feuille de route est la partie consacrée à l'effort d'investissement. Le texte propose d'orienter massivement les investissements vers les transitions vertes, les transitions numériques et l'économie circulaire à côté de la Politique de cohésion. Ce sont des éléments extrêmement importants à mes yeux.

Suite à la réunion du 23 avril, le Conseil européen a invité la Commission à analyser les besoins exacts et à présenter d'urgence une proposition qui soit à la hauteur du défi auquel nous sommes confrontés.

C'est donc la Commission qui est chargée de décliner la feuille de route en propositions concrètes. La part relative aux mesures prenant la forme de prêts par rapport à celles sous forme de subsides sera un élément politique majeur des prochains débats sur le cadre financier pluriannuel et le plan de relance ; vous l'avez

vous-même indiqué. La Commission serait en faveur d'un mixe 50-50. Néanmoins, et malheureusement, certains États – Pays-Bas, Suède et Finlande par exemple – exerceraient des pressions pour que ce soit plus orienté sur les prêts par rapport aux subventions.

La position de la Belgique sur cette question est toujours en débat. Lors des premières discussions intrabelges, le Fédéral et la Flandre privilégiaient les prêts. Nous, par contre, nous avons défendu une position en faveur d'un mixe prêts et subsides. Je ne vous ferai pas l'injure, Monsieur Antoine, de dire qu'un prêt, c'est sympa, mais que la dette reste. Un subside, c'est un tout autre univers.

Quant à la Wallonie, elle a beaucoup insisté pour que la Politique de cohésion soit au cœur de la relance à côté du Green Deal et du digital. Par contre, nous avons déploré l'absence de référence à la Politique agricole commune.

Pour ce que nous connaissons sur le futur plan de relance, on parle d'une communication sur la stratégie de relance en général, d'une proposition de modification du cadre financier pluriannuel et l'intégration des objectifs de relance dans le programme de travail de la Commission 2020. À ce stade des informations disponibles, il n'est pas possible de préciser davantage son contenu ni sur la manière dont la Wallonie pourra en tirer un bénéfice.

En ce qui concerne les règles budgétaires, là aussi, vous avez raison. La Commission a communiqué aux États membres, le 20 mars, que les conditions d'activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire de l'Union européenne sont remplies. L'activation de cette clause dérogatoire permet ainsi aux États membres de venir en aide aux secteurs en difficulté et va de pair avec l'application la plus flexible possible des règles sur les aides d'État. La révision à mi-parcours des Six-Pack et Two-Pack est quant à elle reportée à plus tard.

Soyez assuré, Monsieur le Député, que je resterai très attentif lorsque les travaux reprendront à ce sujet, à ce que l'assouplissement apporté par la clause dérogatoire ne soit pas contre-balancé par un durcissement au niveau de l'application des règles. Je ne vous cache pas que c'est là ma plus grande inquiétude.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre-Président, vous l'aurez compris, dans notre démarche il n'y a pas de critique, il y a au contraire des encouragements et un support. Du reste nous pourrions avoir un consensus, sinon même unanimité au niveau du Parlement wallon.

Je relève que le modèle, certes est imparfait – on a déjà eu des échanges à ce propos sur quelques oubliés de l'économie –, mais la réponse du Gouvernement

wallon s'est partagée entre, d'une part, des subventions, des prêts et des garanties. C'est donc un modèle vertueux en termes de responsabilité et en termes de relance économique.

La difficulté pour vous, Monsieur le Ministre-Président, et je la mesure bien, c'est d'abord d'avoir un consensus au niveau belge. On sent déjà là qu'il y a une première fracture entre le nord et le sud. Certains – on les a reconnus, au nord – considèrent que les Wallons sont toujours en quête de subventions et ne sont pas suffisamment responsables de leur situation financière.

On aura donc le risque d'une Belgique désunie, peut-être muette, et en tout état de cause qui ne va pas défendre le modèle vertueux sur lequel vous et moi, et d'autres bien sûr, pouvons nous entendre.

Ensuite, le deuxième palier, quand bien même la Belgique retrouverait un peu de voix, de tonalité, encore faudra-t-il convaincre l'Union européenne de ce mix entre interventions financières – appelons-le subvention – et d'autres prêts et garanties, même si, et je veux le reconnaître, l'Europe a mis sur pied un mécanisme de garantie qui est du jamais vu au niveau de l'Union européenne, mais qui me semble insatisfaisant s'il ne s'accompagne pas d'une intervention financière.

Je crains dès lors que, entre le sud et le nord, coïncidence – vous avez cité les pays nordiques, mais on pourrait y ajouter les Hollandais et les Allemands, à peu de choses près – peut-être ces mesures de compromis vont-elles s'accompagner d'une forme de maintien ou de retour très vite à des considérations orthodoxes sur le plan de la capacité d'emprunt. Je crains qu'il n'y ait qu'une seule liberté pour 2020, parce que c'est le choc du COVID-19, puis qu'en 2021 et les années suivantes on en revienne à une orthodoxie budgétaire qui me semble totalement non fondée, parce qu'un investissement doit s'amortir, surtout lorsque l'on est confronté à une période de COVID-19.

La récente délibération d'Eurostat ne concerne que les *invests*, mais déjà augure de ce que nous pourrions vivre demain et qui mettrait alors la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour ne citer que ceux-là, dans une immense difficulté sur le plan budgétaire, avec alors des mesures non seulement impopulaires, mais malvenues dans le cadre du redressement économique.

Je ne peux que vous encourager, vous êtes un homme d'expérience au niveau européen, vous avez un réseau. Aujourd'hui plus que jamais, vous devez l'activer pour défendre notre Région, donc la Belgique à travers celle-ci.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

**M. le Président.** - Nous pouvons continuer comme cela et nous passerons vraiment la nuit ensemble. Je le dis à M. Defayt. Je remercie M. Hazée d'avoir expliqué pourquoi j'avais dit cela d'emblée.

Nous avons prévu une heure pour M. le Ministre-Président, nous en sommes à une heure et demie, et nous abordons la dernière question de M. Bierin. Si l'on ne se discipline pas, nous passerons effectivement la nuit ici.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

### QUESTION ORALE DE M. BIERIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE MAINTIEN DU GREEN DEAL AU CŒUR DU REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE EUROPÉEN »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le maintien du Green Deal au cœur du redéploiement économique européen ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). - Monsieur le Ministre-Président, on vient de l'entendre, les débats font rage quant aux orientations à prendre pour le redéploiement économique qui devra se mettre en place suite à la crise économique liée à la crise sanitaire.

Ma question recouvre en partie certaines questions déjà abordées par M. Antoine, mais également quelques questions plus spécifiques.

De nombreux acteurs se sont prononcés afin de maintenir, voire d'accentuer, l'orientation durable de l'économie dans l'Union européenne qui était concrétisée par le Green Deal. Il y a une coalition de parlementaires européens, de représentants de la société civile, mais également de directeurs de grandes entreprises qui se sont prononcés en ce sens.

Par ailleurs, on sait que certains secteurs font actuellement un lobbying intense afin d'affaiblir les ambitions environnementales de l'Union, notamment en termes de réduction de CO<sub>2</sub> ou d'économie circulaire et de réduction de production de déchets.

Vous aviez déjà indiqué, lors de la Commission spéciale du 23 avril, que pour la Wallonie, le Green Deal doit être au cœur du redéploiement économique ; ce que mon groupe applaudit.

J'aurais voulu revenir vers vous par rapport aux propositions de la Commission de façon générale sur cet enjeu, mais aussi savoir s'il y a eu des propositions spécifiques déposées par la Commission ou par un État membre relatives, par exemple, à ces objectifs de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur automobile ou à l'usage du plastique à usage unique.

En parallèle, le Danemark a rédigé un courrier officiel afin de défendre des ambitions environnementales très fortes. Il a été rejoint, selon mes informations, à ce stade, par au moins 17 États membres. Pouvez-vous nous indiquer les positions défendues par la Wallonie et par la Belgique sur ce projet de courrier du Danemark ?

Enfin, je ferai un focus particulier sur le transport aérien très émetteur en CO<sub>2</sub>. Des aides ont d'ores et déjà été accordées à des compagnies à l'heure où nous nous parlons, parfois sans condition. Mon collègue, M. Clersy interrogera le Gouvernement un peu plus tard sur les aides spécifiques de la Wallonie, mais chez nos voisins, on sait que, par exemple, Air France a déjà relancé certaines liaisons internes à la France, dont certaines pour des trajets qui prendraient moins de trois heures en TGV. Vous me direz que cela se passe en France, mais justement, le climat ne connaît pas de frontières. Vu les aides publiques importantes reçues par ce secteur, il semble pertinent d'accentuer les conditions qui lui sont imposées dans un but d'intérêt général.

Pour terminer, je voulais donc vous demander si le Gouvernement wallon avait examiné la possibilité de plaider au niveau européen pour une restructuration progressive de ce secteur, une interdiction des vols commerciaux continentaux de courtes distances et une taxe kérosène, ce qui figure dans l'accord de gouvernement.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

**M. Di Rupo**, Ministre-Président du Gouvernement wallon. - Monsieur le Député, pas besoin de vous dire que la crise liée aux COVID-19 et ses graves conséquences économiques et sociales – ce sont toujours les conséquences sociales dont on ne parle pas assez – s'ajoutent bien entendu aux préoccupations environnementales et climatiques qui doivent rester à l'avant-plan de nos politiques.

Ce sont ces préoccupations qui ont amené la Wallonie à continuer à plaider pour le Green Deal européen. Nous voulons que ce Green Deal reste prioritaire dans la stratégie européenne. Le Pacte vert européen doit constituer un des axes prioritaires du redéploiement de l'économie européenne à l'issue de la crise.

Bien entendu, comme je l'ai dit déjà aujourd'hui, à côté de la Politique de cohésion et de la PAC, des nouvelles technologies et singulièrement le numérique, le digital, l'intelligence artificielle.

La Wallonie a approuvé la signature du courrier danois, mais vu le désaccord entre les régions, la Belgique n'a pu se joindre à la signature des autres États membres. C'était ce que redoutait d'ailleurs M. Antoine, il y a quelques minutes. Cela s'est produit.

Vous le mentionnez, certains acteurs entendent profiter de la situation pour réclamer des assouplissements ou des reports en matière d'application des règles et des normes européennes, en particulier en matière environnementale. Par exemple, l'Organisation des industriels du plastique s'est illustrée en défendant le recours au plastique à usage unique comme mesure sanitaire. Soyons clairs, c'est du lobbying et la vigilance est de mise. Heureusement, d'ailleurs, cette demande est restée sans effet, pour l'heure, au niveau européen.

La feuille de route, pour la relancer vers une Europe plus résiliente, plus durable et plus juste a été accueillie favorablement par tous les États membres à l'occasion d'une vidéoconférence de ce 23 avril – vidéoconférence des chefs d'État et des gouvernements.

En ce qui concerne les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Commission européenne maintient son calendrier.

On me dit qu'une analyse d'impacts est en cours pour une annonce peut-être en septembre d'un rehaussement des objectifs, des exigences à l'horizon 2030.

La législation actuelle pour les émissions des véhicules et les projets des révisions annoncées dans le cadre du Green Deal restent également d'actualité.

La Commission européenne semble donc tenir le cap fixé par le Green Deal. Je m'en félicite.

Enfin, en ce qui concerne le transport aérien, je pense que vous avez raison, mais le travail de la Commission se limite actuellement à coordonner les mesures d'urgence en réponse à la crise en vue de l'assouplissement progressif des mesures de confinement. La Belgique a déjà plaidé à deux reprises en 2019 pour que la problématique de la tarification du secteur aérien soit abordée au niveau européen, notamment via une taxation du kérosène et le système d'échange des quotas d'émissions de l'Union européenne et les ETS. Elle a également appelé à la mise en œuvre mondiale du régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale.

**M. le Président.** - La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - Pour vous faire plaisir, je vais simplement dire que je me réjouis de la réponse du ministre-président et ne pas être plus long.

**M. le Président.** - Nous pouvons ainsi libérer M. le Ministre-Président, à qui nous souhaitons une excellente journée et commencer le chapitre Économie avec Monsieur le Vice-président Borsus.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE DU  
COVID-19 SUR LES INVESTISSEMENTS  
CONSENTIS DANS LE CADRE DU PROJET  
THUNDER POWER »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AVENIR  
DE THUNDER POWER »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Clersy, sur « l'impact de la crise sanitaire du COVID-19 sur les investissements consentis dans le cadre du projet Thunder Power » ;
- M. Liradelfo, sur « l'avenir de Thunder Power ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le 9 mars 2020, à travers une question écrite, je vous interpellais sur le financement de la SOGEPA dans le projet Thunder Power ; projet qui tient particulièrement à cœur à la région de Charleroi, comme vous le savez. Dans votre réponse, vous me précisiez que la crise actuelle liée au coronavirus avait fait naître un retard de développement en Chine pour cette société, dont nous ne pouvons à l'époque apprécier la durée et l'impact à court et à moyen termes. Il convient donc de rester attentif à l'évolution de la situation pour comprendre l'impact concret de la crise actuelle sur le projet en Chine et en Europe.

Deux mois plus tard, pourriez-vous m'indiquer avec davantage de précisions les impacts de la crise sanitaire sur les investissements prévus par cette société chinoise

sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies ? Quels contacts ont été pris afin de vérifier l'état d'avancement des négociations entre Thunder Power et des entreprises chinoises voisines, c'est ce qui avait été envisagé, afin d'y lancer l'assemblage de la Chloé avant la fin de la construction de leur propre usine de Thunder Power à Ganzhou ?

Quelles mesures, Monsieur le Ministre, avez-vous entreprises, le cas échéant, afin d'accélérer la mise en œuvre d'autres pistes ? Vous faisiez état, lors de ma dernière question orale sur le sujet, de contacts avec des concurrents de Thunder Power, le cas échéant, pour prévoir un plan B.

Plus globalement, lors de la dernière mission économique menée par la Wallonie en Chine, vous faisiez état de la conclusion de 32 nouveaux partenariats commerciaux. Je voudrais savoir quelles sont les conséquences de la crise liée au COVID-19 sur ces accords.

Il va de soi, Monsieur le Ministre, que la crise sanitaire impacte durement les territoires et le territoire de Charleroi n'y échappe évidemment pas, beaucoup d'espoir, vous l'avez bien compris, a été fondé sur le fait qu'il devenait un avenir au site de Caterpillar, c'est le sens de la création de la cellule CATCH, d'où l'importance de ce dossier.

Je vous remercie en tous les cas pour les précisions que vous ne manquerez pas, j'en suis sûr, de m'apporter sur ce dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). - Monsieur le Ministre, on sait que suite au COVID-19, la situation en Chine pourrait avoir des conséquences sur ce dossier très important pour la région de Charleroi.

Pouvez-vous faire un état de la situation des négociations dans le dossier ?

Par ailleurs, existe-t-il un calendrier ? Le dernier calendrier qui datait de novembre 2019 annonçait la production pour fin 2021. Qu'en est-il ?

Enfin, il était aussi question de la création d'une filiale belge. Peut-on avoir un peu plus d'information concernant celle-ci.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Messieurs les députés, les contacts avec Thunder Power sont réguliers et la société a notamment

indiqué, lors du dernier contact qui a eu lieu fin de la semaine dernière, que l'activité reprend progressivement, mais pas à pas, en Chine.

Au niveau de Thunder Power, le gros œuvre de l'usine est terminé en Chine. Plus fondamentalement, les discussions en vue d'acquiescer l'usine de production qui est située sur le même site sont bien avancées et la *due diligence* vient d'être lancée.

À l'issue de cette *due diligence* et de la négociation qui s'ensuivra, et pour lesquelles il faut compter une période estimée à six mois, l'objectif de Thunder Power est de devenir actionnaire majoritaire de cette usine pour pouvoir y assembler dès que possible le véhicule Chloé destiné au marché chinois.

Avant cela, des aménagements devront être réalisés sur la ligne afin de l'adapter au changement de modèle ; les équipes pourront lancer ceci fin de cette année, m'indique-t-on. Rappelons que cette usine est déjà homologuée et assemble actuellement des véhicules électriques de petite taille. Ceci permettra de lancer plus rapidement l'assemblage de la Chloé en attendant que la nouvelle usine construite par Thunder Power soit elle-même homologuée et que les équipements soient en fonctionnement.

Le groupe concentre ses efforts à présent sur le modèle Chloé ainsi que sur une usine de moteurs destinés à terme à équiper les voitures de Thunder Power, mais aussi potentiellement des voitures d'autres marques.

En parallèle, Thunder Power intensifie sa levée de fonds avec l'aide de China Bridge Capital qui multiplie actuellement les contacts avec des investisseurs potentiels dans l'objectif de lever des fonds tant pour le rachat de l'usine voisine en Chine que pour le projet en Europe et l'usine de production de moteurs.

La SOGEPA aura très prochainement une réunion avec Thunder Power et China Bridge Capital pour aborder ce volet-clé de la structuration du financement à propos duquel porte une partie de votre question. L'objectif annoncé par Thunder Power est que cette levée de fonds soit finalisée, elle aussi, dans un délai de six mois.

Comme vous l'avez relevé, l'épidémie de coronavirus, qui paralyse ou ralentit fortement aujourd'hui l'Europe et une partie du monde, a bien sûr impacté l'ensemble du développement de ce dossier et, par ailleurs, replace logiquement la stratégie de Thunder Power dans un schéma de départ qui avait été voulu par la SOGEPA, à savoir que le projet en Europe soit lancé dès que des étapes clés sont achevées en Chine, comme la production et la commercialisation réussie d'un modèle de la marque. C'est un élément majeur quant à la démonstration de la robustesse, si je puis dire, de la transposition ici, en Europe, de cette activité.

Si l'acquisition de l'usine voisine, dont je parlais il y a quelques instants, qui permettra de travailler beaucoup plus rapidement sur l'assemblage de la Chloé en Chine, se réalise, elle pourra être le facteur clé ou un des facteurs clés permettant le lancement en Belgique.

Avant cela, la filiale Thunder Power Belgium pourrait être créée afin d'y accueillir ensuite l'équipe projet qui travaillera concrètement aux demandes de permis, aux travaux de rénovation, aux *layouts* de l'usine, et cetera.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le CEO de Thunder Power, Wellen Sham, à Shanghai, lors de la visite princière. Dès le départ, nous avons été conscients, et la SOGEPA a été consciente et a souligné le caractère risqué du projet ; je l'ai fait également.

La crise que nous traversons a, de plus, généré un retard complémentaire et il sera, me semble-t-il, crucial de voir si la levée de fonds qui est en cours donne le résultat escompté, à la fois pour la pérennité du projet, mais aussi pour l'appréciation de sa robustesse par les intervenants financiers.

Pour différentes raisons que vous comprendrez, le timing peut encore évoluer sans qu'il faille nécessairement traduire un élément d'inquiétude complémentaire, le démarrage du projet en Belgique dépendant notamment des différentes étapes que je viens de mentionner.

Bien que ce caractère du projet soit toujours risqué, la SOGEPA et moi-même travaillons très régulièrement avec les équipes de Thunder Power pour en faire une analyse constante, l'accompagner au mieux et lui donner un maximum de chance de réussite.

Vous m'interrogez concernant les nombreuses signatures officialisées lors de la même mission économique entre des partenaires chinois et la Wallonie.

Le contenu et la portée de ces signatures sont évidemment très larges et diversifiés. Dans certains cas, il y avait des accords de distribution, par exemple, de produits de brasseries, de chocolatiers, de produits pharmaceutiques.

Dans d'autres cas, il était question de concrétiser des *joint ventures*, d'accords de collaboration, de *memorandum of understanding*. Le contexte de la pandémie, vous en excuserez, a évidemment un impact très important sur ces accords et de manière à mesurer les conséquences précises et sur un pas de temporalité suffisant, je propose que l'on ait l'occasion d'évaluer cela dans quelques semaines. Ce qui permet d'avoir alors une analyse suffisamment stabilisée des impacts sur l'ensemble de ces accords, ce que je suis prêt à faire.

Vous avez observé un retour progressif, à une situation plus normalisée en Chine. Il est clair que ce caractère progressif, de même que la situation dans le

monde et la situation en Europe, impacte très fortement le développement de ces différentes formes d'accords.

**M. le Président.** - La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les informations et pour les précisions que vous nous apportez sur ce dossier important.

Premier point, il y a évidemment un certain nombre d'inquiétudes liées au contexte concurrentiel au niveau de la voiture électrique. On le voit, les concurrents de Thunder Power s'activent sur le sujet. Le dernier Salon de l'automobile à Genève en a été le témoin privilégié.

D'autre part, cette crise qui ne rassure pas, y a-t-il des factures d'inquiétudes qui sont liées à cela ?

Deuxième point que je voulais soulever, il est très important, compte tenu de l'incertitude que revêt le projet d'investissements que la cellule CATCH au niveau de Charleroi continue à s'activer sur des pistes alternatives au cas où, malheureusement ce projet viendrait à ne pas se concrétiser.

Enfin, je ne manquerai pas de revenir vers vous dans quelque temps, non seulement par rapport à ces 32 accords commerciaux qui ont été noués et l'impact de la crise sur ces derniers, mais également sur la question plus pointue du financement de la levée de fonds de la part de Thunder Power qui sera en effet une étape importante dans le développement, on l'espère futur, du site de Caterpillar à Gosselies.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** - J'ai encore des incertitudes. Je comprends quand même les inquiétudes au niveau du dossier.

C'est vrai que la situation reste compliquée avec le COVID-19. C'est clair que, dans une région comme Charleroi qui est quand même touchée au niveau de l'emploi, c'est aussi important d'avoir des perspectives concrètes.

On ne manquera pas de revenir sur le dossier.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
AIDES D'ÉTAT ACCORDÉES AUX  
COMPAGNIES AÉRIENNES DANS LE  
CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les aides d'État accordées aux compagnies aériennes dans le contexte de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, face à la pandémie qui cloue les avions au sol, les compagnies aériennes du monde entier ont lancé des appels à l'aide afin de passer le cap de la crise.

Évidemment, la Wallonie, la Belgique n'échappent pas à la règle.

Quelques compagnies belges se sont manifestées auprès des pouvoirs publics, comme Brussels Airlines ou Air Belgium.

Le 25 avril dernier, dans un courrier adressé à la Commissaire européenne chargée de la concurrence, le patron de Ryanair a fait savoir qu'il pourrait intenter des poursuites judiciaires contre les compagnies qui auraient bénéficié d'aides d'État.

En Autriche, de la même manière, Lauda Air a également annoncé que si Austrian Airlines recevait une aide d'État, elle demanderait un soutien équivalent au nombre de ses employés autrichiens.

Dans ce cadre, au niveau wallon, toutes les assurances juridiques ont-elles été prises quant au respect des règles de concurrence en vigueur sur le territoire de l'Union européenne dans le cadre d'aides potentielles à des compagnies aériennes ? Quelles démarches ont été entreprises par votre administration ou vos services ? Quelles en sont les conclusions ?

D'autre part, à l'instar d'autres pays de l'Union, quelles mesures avez-vous prises afin que des balises claires soient mises en place pour respecter les engagements de la Wallonie en matière climatique au niveau de ces aides potentielles ?

Des balises ont-elles également été mises en place par rapport à la question de la santé financière de ces compagnies parfois moribondes avant la crise sanitaire ?

Ils pourraient profiter d'une opportunité économique par moment.

Par ailleurs, toujours dans le cadre de ces aides d'État, la presse a fait état de la participation de la SRIW au sein d'une délégation censée plancher sur différents plans de sauvetage de Brussels Airlines. Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur la présence de la SRIW dans cette délégation ? Quel rôle entend-elle jouer dans la crise que connaît cette compagnie aérienne ?

Plus globalement, la Wallonie a-t-elle pris position par rapport à des demandes d'aides éventuelles concernant des compagnies aériennes ?

Je vous remercie d'ores et déjà pour les précisions que vous pourrez m'apporter dans ce dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous le savez, la réglementation relative aux aides d'État est extrêmement contraignante, en particulier dans le secteur aérien.

La Commission a d'ailleurs publié en 2014 une communication spéciale donnant ses lignes directrices sur les aides d'État aux aéroports et aux compagnies aériennes. C'est le document de référence 2014 99/03. Chaque aide octroyée dans le secteur aérien est donc encadrée par une série de critères que chaque État membre est tenu de respecter scrupuleusement. La Wallonie est bien évidemment attentive au respect scrupuleux de la législation européenne. En pratique, néanmoins, l'Union européenne permet certaines exceptions aux principes énoncés précédemment. Ces exceptions sont prévues dans les traités, en particulier à l'article 107 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Pour la situation que vous avez évoquée dans votre question, il s'agit en général de l'article 107, § 2.B, pour être précis. Celui-ci stipule bien, je cite : « Sont compatibles avec le marché intérieur, les aides destinées à remédier aux dommages causés par les calamités naturelles ou – je cite – d'autres événements extraordinaires ». La Commission a précisé que le COVID-19 rentrait bien dans la définition, à l'évidence, d'événement extraordinaire et que les États membres pouvaient utiliser l'exception prévue dans cet article pour mettre en place des mécanismes d'aide. Cet article permet aux États membres de compenser les pertes de certaines entreprises ou secteurs. Cette aide n'a pas de limite budgétaire, mais elle doit se limiter strictement à compensation des pertes liées à l'événement

extraordinaire. Ces pertes sont, vous le savez, considérables.

Il n'est donc pas possible de couvrir par ce biais des pertes antérieures, par exemple, de certaines entreprises qui auraient déjà été en difficulté préalablement à la crise. Conformément à l'article 108, § 3, du traité, l'aide et le régime doivent, bien entendu, être notifiés à la Commission qui en vérifie la conformité au regard des traités. La Commission statue sur l'aide octroyée – d'ailleurs très rapidement – et peut ensuite être mise en œuvre par l'État membre si la réponse de la Commission est positive.

Dans le cadre de la crise, la Commission a déjà validé plusieurs mécanismes d'aide pour des compagnies aériennes. Les mécanismes consistent en des garanties publiques, notamment pour les compagnies Condor, en Allemagne ou SAS en Suède et au Danemark, ou en des avantages fiscaux par exemple comme en France : le report du paiement d'un certain nombre d'éléments de taxation.

En parallèle, la Commission a mis en place un cadre temporaire relatif aux aides d'État sur base de l'article 107, § 3.B. Ce cadre permet notamment d'aider les entreprises via des aides directes ou des garanties sous certaines conditions. Ce cadre ajoute d'autres possibilités pour aider les entreprises en difficulté, suite au COVID-19. Ici aussi, le régime doit être notifié et validé par la Commission, préalablement à sa mise en œuvre. Vous avez notamment vu probablement qu'hier, la Commission a marqué son accord concernant le mécanisme de garantie de l'ordre de 530 millions d'euros sollicités par la Région et ses différents outils financiers.

Notons que la SRIW, vous me posiez la question, est représentée dans certains des groupes de travail de l'Economic Risk Management Group. Dans ces groupes, la situation de certaines entreprises spécifiques peut être évoquée. Brussels Airlines est l'une de ces entreprises ; vous avez suivi l'actualité. Le fait que certains dossiers soient évoqués dans ces groupes où la SRIW siège n'implique en rien, à ce stade, une quelconque intention de la SRIW d'investir dans ceci dans ces dossiers dans l'ensemble de ces entreprises.

Par ailleurs, la SRIW, comme la SOGEP, est actionnaire de la compagnie Air Belgium qui a joué un rôle important, notamment dans le rapatriement de certains Belges, et qui a également contribué à faire parvenir en Belgique des productions qui nous étaient bien indispensables. Je pense notamment aux masques pour protéger nos acteurs de première ou de deuxième ligne.

Les actionnaires d'Air Belgium, dont la SRIW et la SOGEP, supportent bien évidemment la société dans ces moments de crise.

Je voudrais vraiment indiquer qu'en cette situation, vous avez vu aujourd'hui, par exemple, une communication dans les médias concernant le secteur du textile, de la production, et cetera, nous sommes sollicités dans le contexte de plusieurs centaines de dossiers qui concernent différents types d'entreprises, de différentes tailles, de différents secteurs. Avec nos outils économiques, SRIW, SOGEP, SOWALFIN, nous sommes mobilisés, sur le front, de manière à ne pas laisser tomber ni ces entreprises ni les emplois. C'est ce front socioéconomique qu'évoquait le ministre-président il y a quelques minutes.

Il est clair que derrière tout cela, c'est l'avenir de l'emploi, ce sont des faillites évitées, c'est le bien-être de notre Région, c'est l'alimentation de la solidarité qui sont en jeu. C'est la raison pour laquelle nous sommes vraiment, les manches retroussées, aux côtés de nos entrepreneurs pour tenter, pour un maximum d'entre eux, de traverser cette situation qui est une incroyable difficulté pour pas mal d'entre eux.

**M. le Président.** - La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des précisions que vous venez de nous communiquer. Je pense que sur le volet juridique, je suis pleinement rassuré quant au fait que les aides potentielles puissent s'inscrire dans le droit et que les sorties de communication de M. O'Leary doivent être prises avec la plus grande prudence.

Néanmoins, Monsieur le Ministre, je ne vous ai pas beaucoup entendu sur la question climatique et elle me semble tout à fait importante. M. le Ministre-Président rappelait tout à l'heure à mon collègue, M. Bierin, l'importance du Green Deal, la Wallonie qui s'inscrit pleinement dans la feuille de route européenne pour une Europe plus résiliente et pour des secteurs particuliers comme le transport aérien, il me paraît difficilement envisageable de donner un chèque en blanc parce que malgré la crise sanitaire, encore une fois, la lutte contre les dérèglements climatiques doit rester une priorité.

Par rapport aux différentes aides à ce secteur, je vous invite, ainsi que les membres du Gouvernement, à être attentif aux conditions qui pourraient être mises en place, comme la reconversion progressive de secteurs, la taxe kérosène qui figure dans la Déclaration de politique régionale au niveau européen, voire une interdiction de vols commerciaux de courte distance qui, à mon avis, dans l'époque que nous connaissons actuellement, n'ont plus leur place.

**QUESTION ORALE DE MME AHALLOUCH À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA RÉOUVERTURE DES MARCHÉS AMBULANTS »**

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SITUATION DES COMMERÇANTS AMBULANTS SUITE À LA RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ (CNS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- Mme Ahallouch, sur « la réouverture des marchés ambulants » ;
- M. Liradelfo, sur « la situation des commerçants ambulants suite à la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) ».

La parole est à Mme Ahallouch pour poser sa question.

**Mme Ahallouch (PS).** - Monsieur le Ministre, les marchés, les commerces ambulants, sont-ils interdits en ce qui concerne l'alimentation ? La question se pose, car de nombreuses communes répondent aux marchands que le Conseil national de sécurité les a interdits alors que le cabinet de M. le Ministre Dermagne confirme à la Fédération nationale des commerces ambulants que les marchés sont interdits sauf pour l'alimentaire si la commune estime que le marché est nécessaire pour la fourniture de ces aliments.

Le SPF Économie confirme la même information : les communes peuvent organiser le marché alimentaire sur leur territoire.

Ma question que je voudrais voir relayer vers les communes est la suivante : pourquoi ne pas organiser de nouveau les marchés en respectant les mesures d'hygiène de distanciation, le traçage au sol, les barrières Nadar, et en espaçant les files au besoin ?

Par ailleurs, vous avez toujours encouragé le fait de consommer local pour les particuliers et pour les entreprises. Soutenez-vous la réouverture des marchés qui proposent des marchandises du circuit court et local ? Si oui, cela peut-il être confirmé à toutes les

communes wallonnes ? Je vous remercie pour la transmission.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo (PTB).** - Monsieur le Ministre, ces derniers jours, on a pu voir plusieurs articles et interpellations de citoyens et de marchands qui font état de leur incompréhension quant à l'oubli dont les marchés ambulants ont fait l'objet dans les dernières décisions du CNS.

On voit par ailleurs que les centres commerciaux peuvent ouvrir, mais les commerçants ne peuvent pas travailler. Donc il y a vraiment de l'incompréhension.

Quelles sont les raisons qui empêchent ces commerçants de travailler ?

Faut-il imaginer d'autres conditions, des conditions supplémentaires pour qu'ils puissent continuer leurs activités, comme c'est le cas dans les magasins ?

Envisagez-vous de demander à votre gouvernement d'intervenir auprès du CNS pour soutenir ces commerçants ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, c'est en effet une question très importante à laquelle nous avons réservé beaucoup d'attention.

Tout d'abord, l'état des lieux actuel.

Effectivement, le Conseil national de sécurité du 24 avril ne s'est pas prononcé en faveur de la réouverture des marchés, même limitée aux échoppes alimentaires, comme je l'espérais.

L'arrêté ministériel du 30 avril 2020 précise, par ailleurs, en son article 1er, § 4, que, je cite : « Les marchés sont interdits, sauf les échoppes indispensables à l'approvisionnement alimentaire des zones ne disposant pas d'infrastructures commerciales alimentaires ».

Comme pour un certain nombre d'autres sujets, la FAQ – la foire aux questions – a expliqué le dispositif et je cite ici à nouveau le texte de cette FAQ : « Les marchés et autres activités ambulantes sont interdits, sauf les échoppes d'alimentation dans les zones ne disposant pas d'infrastructures commerciales alimentaires – supermarchés. Le bourgmestre décide, sur base des besoins dans sa commune, si un marché est

nécessaire dans le cadre de la continuité de l'approvisionnement alimentaire... ».

Pourquoi les marchés externes n'ont-ils pas été rouverts ? Parce que lors du Conseil national de sécurité, ce sont les déplacements des personnes sur les grands marchés et le fait qu'un certain nombre de personnes allaient se retrouver dans des situations de proximité. C'est la capacité de contrôler ces mouvements qui a fait que compte tenu des indications sanitaires de ce moment-là, il a été décidé de ne pas faire droit à cette demande qui, pourtant, a retenu pas mal d'attention.

Il s'agit d'une situation très compliquée pour le secteur. J'ai eu des contacts très réguliers avec leurs représentations et avec plusieurs des ambulants en direct ; situation très compliquée du point de vue socioéconomique, du point de vue des pertes, voire de la survie même d'un certain nombre d'activités. Il y a des situations qui sont, à cet égard, véritablement dramatiques.

Cela concerne aussi beaucoup de monde puisqu'il y a notamment du côté francophone, 6 000 patrons indépendants ambulants, 9 000 aidants salariés. C'est donc toute une communauté qui est très importante. Leur difficulté n'est donc plus à démontrer, je viens de l'indiquer. Se pose également la question de l'écoulement de productions périssables, de la valorisation de nos productions locales de proximité et de ce lien entre production, consommateurs et commerçants que ces marchands ambulants représentent et que je soutiens.

La Fédération nationale des commerçants ambulants demande que les marchés puissent être rouverts avec les modalités que vous venez d'évoquer.

Nous avons beaucoup travaillé là-dessus avec la mise en place de circuits, de barrières Nadar, le contrôle des mesures de distance sociale, de limitation des personnes devant une échoppe.

Enfin, on peut, me semble-t-il, organiser les choses à l'instar de ce que l'on a pu organiser, je pense, à ce stade, avec succès, concernant les autres reprises d'activité puisque l'on observe petit à petit une diminution de la courbe des personnes infectées, hospitalisées ou en soins intensifs.

J'ai donc pris un certain nombre de contacts encore hier à la faveur d'une conférence interministérielle avec mes collègues en charge de l'Économie et aussi, avec Mme la Ministre Muylle et M. le Ministre Ducarme en charge de l'Économie et des indépendants au niveau fédéral. Ensemble, nous plaçons pour la réouverture des marchés en contrôlant cette réouverture, en organisant, en structurant, sous le contrôle des autorités locales et des bourgmestres concernant les produits alimentaires avec un encadrement strict à tous égards.

Le Conseil national de sécurité se réunit demain, mercredi. Il lui appartiendra, bien sûr, comme il se doit, de prendre attitude finale, mais je peux répondre positivement par rapport à votre question. Quelles sont les démarches au niveau fédéral à travers l'expression de notre Gouvernement via M. le Ministre-Président et par ailleurs, en contact direct, encore hier, à travers la conférence interministérielle ? Il me semble que la perspective du 11 mai avec l'ensemble de la seconde phase – si elle se confirme bien eu égard aux constats sanitaires – me semble une perspective qui puisse retenir l'attention à ce propos.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Ahallouch.

**Mme Ahallouch (PS).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

En effet, depuis l'allocution de la Première ministre, les marchands ambulants étaient particulièrement inquiets. On sait que certains producteurs des marchés, cela concerne pour eux 50 %, voire même la totalité de leurs chiffres d'affaires. Vous avez rappelé que cela représente environ 15 000 emplois.

J'entends bien la réponse qui est tout à fait positive. C'est ce qui soutient ces marchands ambulants. On va attendre maintenant l'arrêt du Conseil national de sécurité.

En effet, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas appliquer des mesures qui soient si strictes dans les centres commerciaux, dans les magasins, que dans les marchés qui en plus se trouvent en plein air.

Je vous remercie pour votre réponse, Monsieur le Ministre. Cela me permettra de consommer davantage local. On va réduire les circuits courts et de soutenir à nos producteurs.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** - Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, la priorité a été donnée aux supermarchés, puisqu'on va dire que c'est, si et seulement si, s'il n'y a pas de supermarché à proximité qu'on laisse ouvert des commerces ambulants pour l'alimentaire. Je suis content de voir que vous avez plaidé pour cela au CNS.

Par ailleurs, je partage vraiment aussi l'incompréhension, puisque c'est difficile de comprendre pourquoi c'est possible d'aller faire ses courses dans un endroit fermé où c'est difficile de maintenir la distanciation sociale. Il suffit de parler avec les employés des supermarchés qui le disent eux-mêmes. Quand ils sont dans les rayons, c'est vraiment difficile de respecter ces mesures. On voit aussi que certaines communes sont prêtes à – comme vous l'avez dit – mettre des barrières, mettre des mesures en place pour respecter les distances.

Je suis content d'entendre que vous allez intervenir en ce sens, que vous êtes intervenu en ce sens.

Vous l'avez rappelé, certains marchands ont vraiment difficile. Certains n'ont pas encore reçu les aides de 5 000 euros et ni les droits Passerelle. C'est extrêmement compliqué pour ces marchands qui sont, pour la plupart, indépendants. On va suivre évidemment avec beaucoup d'intérêt la réouverture des marchés.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
MESURES PRISES EN FAVEUR DES  
STAGIAIRES INSCRITS DANS UN PARCOURS  
EN ALTERNANCE DANS LE CADRE DE LA  
CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les mesures prises en faveur des stagiaires inscrits dans un parcours en alternance dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** - Monsieur le Ministre, on a abondamment évoqué, ces derniers jours – pas au Parlement wallon, mais dans d'autres cénacles – des modalités progressives d'un retour des élèves et des étudiants dans leurs établissements, et l'organisation de leur évaluation et de leurs examens. C'est vrai que l'attention s'est focalisée sur l'enseignement obligatoire, de plein exercice et des niveaux supérieur et universitaire.

Avec vous aujourd'hui, je souhaiterais que nous n'oublions pas tous ceux qui sont dans un parcours en alternance. Nous sommes tous acquis aux avantages et aux performances de ces filières, qui sont d'ailleurs consacrés dans l'actuelle DPR comme dans les déclarations de politique régionale précédentes. La spécificité de l'alternance réside dans la possibilité de se former en milieu d'entreprise, tout en poursuivant sa formation générale et théorique. Avec vous aujourd'hui, je voudrais que l'on puisse évoquer les conséquences de la crise sanitaire sur ces parcours mixtes.

Le Gouvernement a-t-il pris des mesures pour faire en sorte que la crise du coronavirus et les mesures contraignantes auxquelles elle a donné lieu ne compromettent pas le parcours de formation des

apprenants en alternance, leurs perspectives, mais aussi les échéances en termes de certification ?

Des contacts ont-ils été noués avec le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est responsable des CEFA, pour que les mesures soient cohérentes ?

La crise a-t-elle influencé, au cours des derniers mois, le nombre de contrats d'alternance conclus avec les entreprises ? Si oui, dans quelles mesures ?

À nouveau, cette crise a-t-elle influencé l'orientation des demandes de stages, peut-être vers des secteurs actifs en première ligne dans la lutte contre la pandémie ?

Combien de stages ont-ils pu être maintenus ? Quelle solution est proposée pour les stages qui n'ont pu se dérouler jusqu'à présent ?

Avez-vous l'impression que cette crise pourrait préfigurer des changements radicaux dans la culture et dans les habitudes de travail, ainsi que dans les habitudes d'apprentissage ? Par exemple, certains des stagiaires, des apprenants ont pu poursuivre leur formation dans un contexte de télétravail ?

Il y a beaucoup de questions, dont certaines sont un peu chiffrées. J'imagine que votre administration et l'IFAPME, dont vous avez la tutelle, ont sans doute pu vous fournir pas mal d'éléments de réponse. J'aimerais aussi avoir votre position par rapport à cet enjeu des apprenants en alternance.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, la crise sanitaire liée au coronavirus n'a pas épargné les formations organisées, ni l'organisation de celles-ci, par le réseau de l'IFAPME et les centres de formation sont physiquement fermés depuis le début du confinement.

Toutefois, j'ai immédiatement demandé à l'IFAPME de prendre les dispositions permettant d'assurer la continuité de l'apprentissage et de maintenir le lien avec les apprenants.

Ainsi, rapidement, les centres de formation ont déployé un dispositif adapté de formation et de suivi à distance. Alors que les cours sont habituellement dispensés en présentiel, les équipes pédagogiques se sont mobilisées pour adapter dans un très court délai leurs pratiques et ce, à la satisfaction de tous et en particulier des apprenants. Je voudrais saisir l'opportunité de votre question pour les en remercier chaleureusement.

Sous mon impulsion et en concertation avec mes collègues en charge de la Formation en alternance en Région wallonne, en Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française, nous avons décidé de permettre l'octroi de dérogations à la suspension généralisée des stages et ce, à partir du 20 avril 2020 dans les entreprises des secteurs cruciaux et les services essentiels et ce, pour les apprenants majeurs ou en année terminale. Ces dérogations étaient demandées tant de la part des secteurs restés ouverts que des apprenants eux-mêmes, en insistant chaque fois sur le strict respect des dispositions de précautions sanitaires.

Ces premières mesures ont permis d'assurer la poursuite des activités de formation et, dans une certaine mesure, la poursuite des stages en entreprise tout en prenant toutes les précautions que je viens de rappeler. Des garanties à cet égard ont été demandées aux entreprises quant au respect des mesures de sécurité imposées légitimement par le Conseil national de sécurité et quant au respect aussi des conditions d'apprentissage.

Concernant l'organisation de la fin de l'année de la formation et des examens, à ma demande, l'IFAPME a établi des scénarios de reprise des activités, dont un scénario de reprise à la mi-mai. Les modalités opérationnelles de réouverture des centres de formation sont en ce moment même, avec réponse aujourd'hui, soumises à l'avis du Comité de gestion. Les mesures envisagées seraient les suivantes :

- la reprise progressive des cours en présentiel à partir du 18 mai ;
- la priorité aux années terminales et certificatives, à l'acquisition des compétences essentielles, dont les exigences liées aux lois d'accès à la profession ;
- la poursuite des cours généraux à distance, les cours en présentiel concerneraient essentiellement les cours de pratique professionnelle ;
- l'organisation des examens prioritairement en juin, mais avec la possibilité de les reporter pour certains d'entre eux jusqu'au 30 novembre avec ajustement des modalités d'examen ;
- l'assouplissement des obligations de stage ;
- le tout, en veillant à l'équité de traitement des apprenants et avec une attention particulière aux apprenants en difficulté ;
- l'organisation de cours de remédiation/consolidation à partir de la mi-août pour les années non terminales.

Comme vous pourrez le constater, la cohérence entre les opérateurs est établie. Une *task force* a été mise en place à cet effet par l'OFFA, l'Office francophone de la formation en alternance, pour le contrat d'alternance.

Quant à l'impact sur le nombre de contrats d'alternance – vous me questionniez aussi à cet égard –,

l'IFAPME n'a plus réceptionné de demandes de signature de nouveau contrat depuis le début du confinement. Il est encore trop tôt pour évaluer l'impact de la crise sanitaire plus durablement. Les opérateurs sont néanmoins en train de récolter les premières indications quantitatives à ce propos.

Le Conseil national de sécurité du 24 avril avait décidé d'une stratégie de déconfinement graduel, conditionnel et progressif à partir du 4 mai, une reprise élargie et progressive des stages est mise en place en parallèle, ce qui me semble correspondre aux attentes, aux besoins et aux principes de sécurité.

Par ailleurs, l'offre de formation de l'IFAPME dans les secteurs actifs en première ligne dans la lutte contre la pandémie a été réduite. Pour information, on avait une dizaine de contrats d'alternance en cuisine de collectivité dans les maisons de repos.

Dernier élément, Monsieur le Président, le télétravail s'est effectivement généralisé pour les travailleurs, les formateurs et les apprenants par le biais de la formation et d'un suivi pédagogique à distance. Les apprenants doivent rester à l'écoute des canaux traditionnels de diffusion et sont amenés à utiliser ces canaux technologiques dans un contexte d'apprentissage. Ils sont aussi invités à utiliser ce temps pour réaliser un certain nombre de travaux ainsi que leur travail de fin de formation.

Vous l'avez compris, ma volonté a été de permettre à tous les apprenants de poursuivre et de pouvoir avancer dans leur apprentissage, dans le respect des principes de précaution et de sécurité, malgré cette période très complexe. Merci à celles et ceux qui ont permis de réaliser cette approche.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Je ne doute pas que les différents formateurs et enseignants ont eu à cœur de s'adapter par rapport à la continuité pédagogique nécessaire pour le bien de leurs apprenants et pour faire en sorte qu'ils puissent progresser dans leur parcours et boucler les différentes certifications qui étaient en route. On y verra plus clair lors de la fin des parcours pour voir si tout a pu être mis en place pour chacun d'eux.

Je note la cohérence, et je sais que cela n'a pas toujours été simple, entre les acteurs de l'alternance Communauté française, comme on le dit entre nous, et Région wallonne. Je vois qu'ici, tout le monde s'est retroussé les manches et qu'en plus, il y a une cohérence par rapport aux différents délais. Je note par exemple la possibilité de postposer jusque début décembre les différentes qualifications. C'est le cas aussi pour l'enseignement qualifiant. Je vois qu'il y a beaucoup de cohérence et il me paraît intéressant de la conserver.

Je reviendrai vers vous à la fin de l'année et à la fin des cursus, parce qu'ils ne sont précisément pas toujours annuels, pour voir comment les différents moments ont pu être passés ainsi que pour avoir des chiffres plus précis. Je me doute que sur une semaine, c'était peut-être compliqué de les avoir.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION  
ÉCONOMIQUE ET LES RELATIONS AVEC LES  
BANQUES DANS LE CADRE DE LA CRISE DU  
COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'évolution de la situation économique et les relations avec les banques dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, nous recevons des informations et des alertes de nombreux indépendants qui reçoivent des mises en demeure de leur banque vu l'absence de remboursement de certains emprunts en mars et avril. A priori, soit ils n'ont pas encore reçu les aides de la Région, soit celles-ci ne sont pas suffisantes pour honorer ces paiements. L'enjeu de la liquidité devient central pour un certain nombre d'entreprises et d'indépendants.

Avez-vous des contacts avec le Gouvernement fédéral, voire en direct avec le secteur bancaire, afin d'assouplir les exigences des banques durant cette période en attendant la reprise des activités ? Je me permets d'ajouter que vu les aides reçues par ce secteur après la crise de 2008, ce serait bien la moindre des choses de contribuer de cette façon.

Pouvez-vous également faire le point, un peu plus de 10 jours après leur adoption, sur la mise en œuvre du deuxième train d'aides décidé le 22 avril ? J'imagine que la difficulté de la situation vous conduit à faire un suivi rapproché.

Ces aides sont-elles bel et bien lancées ou cela demande-t-il encore de la mise en place ? Si oui, quels nouveaux secteurs, qui n'étaient pas encore couverts, ont principalement fait appel à ces aides ? Avez-vous déjà reçu des demandes ou des informations relatives à certaines entreprises ou certains indépendants qui

seraient passés entre les mailles du filet et qui nécessiteraient encore une adaptation de ces dispositifs ?

De façon générale, avez-vous des informations actualisées quant à l'impact de la crise économique par secteur d'activité ?

Pour terminer, je voudrais aussi revenir rapidement sur la première vague d'aides. J'avais déjà eu l'occasion de vous poser la question lors de la commission précédente. D'après des témoignages que nous recevons, si certains reçoivent l'aide très rapidement, pour d'autres les délais restent assez longs. La presse a récemment rapporté des exemples d'indépendants qui ont reçu des demandes de précisions ou de documents complémentaires plus d'un mois après la première demande.

J'aurais voulu, si possible, que vous nous fassiez également un petit état de la situation concernant le fonctionnement de ce premier dispositif d'aides.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je suis effectivement en contact avec le Gouvernement fédéral et notamment avec mes homologues en charge des indépendants, d'une part, mais aussi de l'économie, comme je l'ai évoqué tout à l'heure.

En ce qui concerne votre message général, nos outils économiques ont aussi un certain nombre de contacts, SOWALFIN, SOGEP, SRIW, avec les structures bancaires, chacun dans leur domaine de compétences. Notre but est d'avoir un dialogue aussi soutenu au plus haut niveau avec les différentes représentations bancaires, mais dans le même temps de pouvoir avoir une réponse spécifique, par exemple à la SOWALFIN, par exemple auprès d'un autre outil financier, lorsque tel ou tel dossier nous est adressé ou semble poser question. Notre message est que les dispositifs, qu'ils soient fédéraux ou régionaux, sont en place, qu'ils doivent être utilisés de façon fluide et qu'ils doivent pouvoir être utilisés de façon massive par les bénéficiaires potentiels. Je dis « les bénéficiaires », c'est-à-dire des entreprises confrontées aujourd'hui à de graves difficultés, je l'ai mentionné tout à l'heure.

Si besoin, j'appelle à une fluidité suffisante, à une souplesse suffisante, auprès des organismes bancaires, de manière à ce que l'on puisse tenir compte du caractère exceptionnel de la situation que nous vivons. Je l'ai indiqué, je le répète, caractère exceptionnel, réponses exceptionnelles. Il y a un dialogue, et j'en remercie les interlocuteurs, à la fois dans le secteur

bancaire, à la fois auprès de nos outils financiers, qui est là. Nous avons des contacts réguliers.

Si besoin encore, je me permets de relayer cet appel à la fluidité et à la souplesse, mais je sais que la plupart des organismes bancaires, dans la plupart des situations, y sont sensibles.

Concernant les indemnités compensatoires, vous m'avez adressé plusieurs questions, le dispositif concernant l'extension pour les activités qui étaient quasi complètement à l'arrêt en suite des décisions prises par le Conseil national de sécurité. Ce ne sont donc pas les activités dont l'arrêt a été mécaniquement décidé, « vous devez fermer à telle date », ce sont des activités qui pouvaient partiellement se poursuivre, mais dont on a observé pour l'essentiel qu'elles étaient extrêmement réduites. Ces nouveaux groupes ont été ouverts le 1er mai, donc les sociétés, les indépendants concernés peuvent introduire leur dossier. Il s'agit principalement du commerce de détail, d'automobile et de motocycles. Il s'agit des agents immobiliers qui agissent en matière d'intermédiation en achat, vente et location de biens immobiliers. Il s'agit des activités créatives, récréatives, sportives, culturelles par exemple, les cinémas, mais leur nombre est relativement limité.

Je dois dire qu'une introduction de dossiers assez importante a eu lieu depuis le 1er mai. On recense, au moment d'écrire cette réponse, 4 395 dossiers relevant de ces nouveaux groupes qui ont été introduits depuis le 1er mai, c'est-à-dire avant le week-end écoulé. Parmi ces 4 395 dossiers, 2 201 concernant les garages.

En ce qui concerne l'indemnité compensatoire – je ne vais pas parler de prime – de 2 500 euros, nous avons préparé un marché de manière à prévoir l'extension informatique de l'ensemble de la gestion de la plateforme, du dispositif, de manière à pouvoir intégrer un chiffre entre 85 000 et 95 000 dossiers potentiels qui seraient introduits.

On fait diligence de manière à pouvoir aussi activer cette possibilité d'introduction des dossiers, de sorte que nous puissions également, comme vous l'avez légitimement mentionné, introduire les dossiers, en faire l'examen et répondre aux situations très délicates que traversent nos indépendants et nos PME.

Vous m'interrogez également concernant le nombre total de dossiers introduits.

Dossiers introduits, première vague, deuxième vague, on est toujours dans les dossiers qui concernent une indemnité potentielle de 5 000 euros. Pour l'ensemble, il y a aujourd'hui, au moment de rédiger la réponse à cette question, 61 142 dossiers introduits, 33 543 dossiers ont fait l'objet de ce que l'on appelle une demande de renseignement complémentaire. On a toutes les situations, m'indique-t-on, dans certains cas des preuves d'activité, des modifications tardives de code NACE, par exemple. On a des éléments de

situations aussi où le compte bancaire ne correspond pas à la source officielle et d'autres éléments qui font que l'on doit croiser les informations, à la fois réalité de l'activité, cotisations sociales qui attestent de l'activité, et cetera.

Le but est à la fois de répondre rapidement aux demandes. Je l'ai évoqué, la situation est très urgente. On a des témoignages directs d'un nombre de gens qui sont en grosses difficultés. Je suis extrêmement sensible à cela et mon administration également. Vous savez que l'on a mobilisé 70 personnes qui ont, pour une partie d'entre elles, travaillé ce week-end, de manière à assumer la massification des paiements.

En même temps, on doit être attentif, c'est une minorité de situations, mais on doit être attentif aux risques de fraude. Je me permets de vous livrer un article que vous avez peut-être vu, qui est paru le 27 avril dans le journal *Le Monde*, sous le titre « En Allemagne, une fraude massive aux allocations coronavirus pour les travailleurs indépendants ».

On doit en même temps être rapide, mais – je demande aux uns et aux autres de bien le comprendre – en même temps, on doit faire les croisements minimums, les vérifications, de manière à éviter de se retrouver dans ce type de situation.

Aujourd'hui 13 756 dossiers ont été liquidés. Une massification des dossiers de paiement est en cours et se déploiera toute la semaine. Il y a seulement – si je puis dire, dans une certaine mesure, ce chiffre est interpellant – 52 dossiers qui ont fait l'objet d'un refus définitif.

J'indiquais que 33 500 demandes complémentaires avaient été adressées. Il y en a 18 600 – j'arrondis – qui ont déjà fait l'objet d'une réponse, 14 000 encore en devenir.

Voilà les différents éléments que je peux partager avec vous.

Vous m'interrogiez aussi dans votre question concernant les ralentissements des chiffres...

**M. le Président.** - Si je peux vous demander de conclure.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Je conclus par cela, en indiquant que je tiens ces renseignements à votre disposition concernant les diminutions des chiffres d'affaires, et cetera.

On a une situation semaine après semaine, avec la FEB, l'Union wallonne des entreprises, la BNB, d'autres interlocuteurs, qui est établie de manière à bien être au plus proche de la gestion de cette réalité.

**M. le Président.** - La parole est M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des informations.

J'entends que le nouveau dispositif d'indemnité de 2 500 euros pour celles et ceux qui n'ont pas été obligés de fermer, mais qui font face à des difficultés, n'est donc pas encore place.

Je ne doute pas que vous mettez tout en œuvre pour aller le plus vite possible. Je me permets d'insister, moi aussi, sur l'importance de cette rapidité, parce que de nombreux indépendants sont en grosse difficulté, vous l'avez dit également.

J'avais mentionné les aides de post-2008 au secteur bancaire, mais vous avez raison de rappeler que des dispositifs régionaux sont en place, on en a cité quelques-uns ici, c'est en fait aussi une forme d'aide supplémentaire au secteur, que ce soit en apportant des garanties via les outils économiques, ou simplement en permettant aux indépendants et PME d'honorer leurs dettes. C'est une raison supplémentaire pour ce secteur de faire preuve de souplesse et de se soucier de l'intérêt général dans cette période de crise.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA SITUATION FINANCIÈRE INTENABLE POUR L'HORECA WALLON »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation financière intenable pour l'HORECA wallon ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre, ravi de vous retrouver. J'espère que tout se passe bien pour vous, malgré les nombreuses sollicitations dont vous êtes l'objet, je le mesure parfaitement.

Après les dernières décisions du Conseil national de sécurité, on a vu un certain nombre de consignes qui permettent de libérer l'économie progressivement, mais il n'en est rien pour le secteur HORECA, le secteur culturel, qui sont probablement les deux secteurs en grandes difficultés aujourd'hui, en difficultés prolongées, puisque privés de toute forme de recettes. Ne connaissant aucune date de leur reprise de leurs

activités, on peut donc comprendre l'angoisse, sinon même la colère qui existent aujourd'hui dans le secteur.

En ce qui concerne le secteur HORECA qui nous préoccupe vous et moi, relevons que l'hébergement mobilise près de 5 800 salariés, que le secteur de la restauration en occupe près de 24 000, sans oublier 11 000 indépendants, ce qui veut dire que ce secteur, rien que pour la Wallonie, représente plus de 40 000 emplois. C'est dire toute l'importance de celui-ci dans notre économie régionale.

Je me suis permis de faire une étude à l'échelle du Brabant wallon, commune par commune, et sur l'ensemble de la province. J'ai pu constater, d'une part, une vitalité de la création très importante. En Brabant wallon, le taux de création d'enseignes est de plus de 40 % ces dernières années, alors qu'il n'est que de 3,17 % en Wallonie.

C'est donc dire si un certain nombre d'enseignes sont récentes sur le marché de l'HORECA et ne disposent donc pas d'une consistance financière suffisante que pour traverser cette crise. D'autre part, un grand nombre d'entre eux, une majorité, sont locataires et ne sont pas propriétaires de leur établissement. Vous savez comme moi combien les loyers dans ce secteur sont très élevés et il faut les honorer, que ce soit vis-à-vis des propriétaires privés, de grands groupes ou de brasseries.

Enfin, rappelons qu'en période ordinaire, pour les débits de boissons, les radiations – pour prendre le terme technique – étaient encore supérieures à la création. C'est donc dire si, dans le secteur HORECA, les débits de boissons, les cafés, les bistros, les tavernes, sont encore plus fragiles que les autres secteurs.

On a aujourd'hui une situation qui est indiscutable en termes de sinistre sur le plan économique, sans recette, avec une fragilité d'existence, et sans aucune date certaine de reprise. Vous admettez avec moi que le tableau n'est pas très souriant.

Je vais être de bon compte avec vous, je reconnais que vous avez réagi vite avec ce premier chèque de 5 000 euros, qu'ils peuvent pour les indépendants bénéficier du droit passerelle. J'y ajouterai à votre actif l'excellente initiative de la SOWALFIN à travers le processus du prêt Ricochet qui facilite un prêt de 45 000 euros à un taux particulièrement préférentiel, puisqu'une partie de celui-ci est à taux zéro.

Il n'empêche, je reprends les propos de M. Di Rupo tout à l'heure à l'échelle de l'Union européenne et de la Belgique, où il disait face à une économie en difficulté : « Il nous faut un mixte à la fois de prêts, de garanties, mais aussi de subventions et d'interventions financières ». Citant M. Di Rupo dont je partage le propos, je l'applique au secteur qui nous concerne aujourd'hui.

Vu la durée de la fermeture des établissements, durée qui va probablement se prolonger puisque l'on évoque peut-être une reprise début juillet ou mi-juillet pour certains d'entre eux, ne faudrait-il pas assurer un deuxième tour de ce chèque de 5 000 euros, peut-être même davantage ? D'aucuns considèrent que 10 000 euros seraient même nécessaires pour leur permettre de surmonter cette période particulièrement difficile.

Puis mobiliser d'autres niveaux de pouvoir. En cela, je vous rejoins, c'est une des propositions que je partage avec vous, la baisse de la TVA de manière provisoire, temporaire, mais pour susciter un nouvel intérêt dans le chef de nos concitoyens, une exemption des cotisations sociales, non seulement pendant la période de fermeture, mais également en période de relance.

**M. le Président.** - Puis-je vous demander de conclure ?

**M. Antoine** (cdH). - J'en arrive à ma question, Monsieur le Président, je vais donc obéir et attendre la réponse du ministre.

J'espère qu'il viendra avec quelques éléments sonnants et trébuchants.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage tout à fait votre analyse concernant la situation extrêmement compliquée, très lourde, très difficile, du secteur HORECA, fermé plus tôt que les autres secteurs, avec des structures très particulières, avec des charges de personnel, avec des charges de coûts fixes et d'autres éléments spécifiques à leur secteur, et avec un moment de reprise incertain.

On peut le comprendre, bien sûr, mais avec une date hypothétique au 8 juin au plus tôt pour une réouverture, avec des complications nombreuses parce que le report d'une activité fait que l'agenda n'est pas libre nécessairement.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec M. Neyens, très récemment, avec un certain nombre de traiteurs, avec des personnes isolément, qui soient dans les différents sous-secteurs de l'HORECA et la situation est une situation qui est très complexe.

En ce qui concerne les différents dispositifs en cours, je vous remercie pour votre appréciation positive. Le but, effectivement, notamment de ce prêt ricochet était de permettre une durée dans le temps suffisante puisque c'est un déploiement qui peut aller jusque cinq ans. La garantie de 75 % au départ de la SOWALFIN et

de sa filiale la SOCAMUT, donc 75 % de la part qui est prêtée par la banque, la part prêtée par la SOWALFIN elle-même et de la moitié de la part prêtée par la banque, cette part prêtée par la SOWALFIN est une part qui est sans intérêt et par ailleurs il y a une franchise de remboursement du capital pendant une période de six mois et on peut aller, comme vous l'avez mentionné, jusque 45 000 euros.

Vous avez raison, vous l'avez évoqué tout à l'heure, un prêt c'est un prêt, M. le Ministre-Président l'a mentionné également. Une aide c'est une aide. C'est la raison pour laquelle je plaide en ce qui concerne la TVA, par exemple, et j'ai eu l'occasion de le faire publiquement, pour qu'il puisse y avoir, au moins pendant la période de crise, une réduction de la TVA qui a le grand avantage de recréer de la marge plus rémunératrice évidemment, à l'intérieur du chiffre d'affaires, au bénéfice des restaurateurs, des cafetiers et des différents intervenants du secteur.

L'hypothèse de l'exemption temporaire de cotisations sociales est une hypothèse qui mérite aussi d'être examinée.

J'attire aussi notre attention collective, et cette tribune m'en donne l'occasion, sur des initiatives du type HORECA *come back*, qui ont été prises par le secteur, soutenues par leurs fournisseurs et dont le principe est que l'on peut à l'avance acheter des futurs bons pour aller dans un restaurant ultérieurement, dans une taverne, et cetera. Ceci permet de la liquidité ou en tout cas, une partie de liquidité pour les secteurs concernés.

On me dit que l'initiative qui est par ailleurs garantie a un réel succès.

J'ajoute que j'entends votre appel concernant d'éventuelles mesures régionales complémentaires. Je ne ferme pas la porte, mais vous comprendrez que nous devons analyser l'ensemble des situations au niveau régional.

Nous avons mobilisé, vous l'avez souligné très positivement également, plus de 520 millions d'euros, à ce stade estimatif, rien qu'en ce qui concerne les indemnités d'aide dans le secteur économique. S'y ajoutent des moyens dans d'autres secteurs : sociaux, paramédicaux, hébergements, maisons de repos. Tout cela est très légitime, j'y insiste. Donc nous devons également voir quelles sont nos capacités, le cas échéant, complémentaires par rapport à des priorités auxquelles, croyez-le bien, nous sommes extrêmement sensibles.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Vice-Président du Gouvernement, vous l'aurez compris, ma démarche n'était en rien ni polémique ni critique.

Je veux coconstruire avec vous des solutions opérationnelles, justes et efficaces pour ce secteur dont vous avez vous-même reconnu qu'il est probablement l'un des plus sinistrés de l'économie wallonne.

Je prends note de vos réponses et je voudrais les assortir de démarches concrètes.

Ne pourriez-vous pas, un, saisir le Comité de concertation pour concrétiser à la fois la baisse de la TVA de manière temporaire ?

Deux, obtenir une exemption des cotisations sociales pendant la période de la crise et la période de relance ? C'est le volet fédéral avec bien sûr la prolongation du chômage économique et du droit passerelle.

En ce qui concerne la Région, j'ose vous dire que vous n'éviterez pas – pardonnez-moi de vous le dire aussi directement – un deuxième tour pour le secteur HORECA, parce que nous n'aurons pas de décision rapide, imminente, du Conseil national de sécurité et donc nous allons nous retrouver dans un mois, dans six semaines, et dans deux mois, avec des établissements asséchés, sans recettes, avec des charges fixes.

Je note, je les connaissais, les suggestions, la réalité des chèques où l'on peut réserver un repas pour l'avenir, mais ce n'est pas d'espoir ni de projections futures qu'ils ont besoin, c'est aujourd'hui, vraiment, de moyens financiers frais pour surmonter cette crise.

Je me permettrai donc de revenir vers vous pour évaluer les différentes avancées que vous aurez pu enregistrer.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RELOCALISATION ET LA  
RÉINDUSTRIALISATION EN WALLONIE SUITE  
À LA CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la relocalisation et la réindustrialisation en Wallonie suite à la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). - Monsieur le Ministre, il est clair que beaucoup de questions se posent aujourd'hui

sur des aspects très concrets, et beaucoup de mes collègues y ont fait allusion.

Je voudrais venir aujourd'hui avec quelque chose de peut-être un peu plus global : l'enjeu de la relocalisation et de la réindustrialisation en Wallonie parce que j'ai pu vous lire dans un entretien accordé à un quotidien francophone. Vous déclariez : « Il faut avoir de l'audace en matière législative, comme en Allemagne et en France, afin de favoriser relocalisation et la réindustrialisation en Wallonie, en particulier en ce qui concerne les secteurs stratégiques ».

C'est bien la question du modèle économique néolibéral qui se pose, qui a mis en évidence notre dépendance vis-à-vis de l'étranger, qui nous pousse à repenser le monde d'après, sans pour autant parler de protectionnisme et en parlant des enjeux de ce que l'on peut développer chez nous et des compétences qui sont celles de nos entreprises.

J'aurais aimé vous entendre sur les secteurs stratégiques que vous évoquez ici.

Quels sont les acteurs que vous visez ? Avez-vous mis en place une *task force* ou un groupe de travail pour coconstruire une stratégie sur cet enjeu des secteurs stratégiques à protéger ?

Quels sont les moyens législatifs qui vous inspirent à l'étranger et auxquels vous faites référence dans cet article ? Quels sont ceux que vous imagineriez mettre en place en Wallonie ?

Autant vous dire que, avec mon groupe, nous sommes, comme mon collègue vient de le dire, prêts pour coconstruire avec vous sur cette question.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, la crise actuelle a démontré certaines fragilités et difficultés de notre modèle, particulièrement en ce qui concerne les fournitures, les chaînes d'approvisionnement, le domaine des soins de santé, mais aussi d'autres aspects, duquel nous devons tirer un certain nombre d'analyses et de lignes d'action pour le futur.

Cette crise a notamment montré que nos entreprises, souvent contraintes eu égard à un certain nombre de paramètres et eu égard à la compétition à laquelle elles sont soumises, ont fragmenté leurs processus de production avec une série de tâches et de projets de plus en plus granulaires, quitte à ce qu'une logistique importante se mette en place à l'étranger pour alimenter la chaîne de production ou certains éléments de celle-ci.

Cette fragmentation a rendu critique l'approvisionnement, avant le début de la crise sanitaire chez nous, d'un certain nombre de pièces dans la production et puis, plus récemment, au moment du déclenchement de la crise et de la période de confinement, plus particulièrement, on a pu observer combien des éléments indispensables de masques ou d'autres éléments liés à la production de réponses médicales, de biotechnologies, et cetera, s'avéraient extrêmement fragilisés ou mis en difficulté.

Nos entreprises ont aussi réagi par rapport à cela. Il y a un grand nombre d'exemples d'entreprises qui sont montées au front immédiatement par rapport à ces besoins, que ce soit en ce qui concerne la production de masques – nous avons lancé un processus à cet égard avec Deltrian –, que ce soit en matière de décontamination de masques, de production de matériels comme les écouvillons produits par Any-Shape en *additive manufacturing* et d'autres éléments encore liés par exemple au *testing* et d'autres dossiers médicaux ou d'autres dossiers aujourd'hui en cours ou en cours de préparation.

Notons ici que la réaction et ce savoir-faire de nos entreprises, cette réactivité et cette véritable mobilisation d'un grand nombre d'entrepreneurs doivent être aujourd'hui soulignés très positivement.

On doit maintenant réfléchir au futur, notamment en intégrant des modèles et en adaptant de nouveaux modèles qui incluent des parts d'automatisation et qui permettent également à des entreprises structurantes dans certains secteurs d'être elles-mêmes motrices d'un déploiement stratégique dans un grand nombre d'activités qui vont du génie civil à l'aéronautique, au spatial, dans les sciences du vivant, dans le pharma, dans l'agro-alimentaire, et bien d'autres encore.

Vous me demandez quels pourraient être les secteurs stratégiques qui devraient faire l'objet d'une relocalisation. En amont, avec les experts, nous sommes en train de réfléchir à la fois au niveau wallon de participer à des travaux menés au niveau fédéral, mais aussi de nous imprégner d'un certain nombre d'analyses internationales, mais parmi ces secteurs, je citerai bien sûr le secteur de la santé au sens large – pharmaceutique, mais aussi des biotechnologies et tout ce qui tourne autour.

Par ailleurs, la chaîne alimentaire, j'y ajoute le digital, les nouvelles technologies, l'intelligence artificielle et le manufacturier tel qu'on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire le manufacturier moderne, pour citer quatre piliers qui me semblent importants.

Des travaux dans la foulée de Get up Wallonia, mais aussi en articulation avec les groupes fédéraux, sont aujourd'hui en cours.

Nous aurons l'occasion d'y revenir de façon plus détaillée, mais dans le temps qui m'est imparti, il m'est

impossible de vous détailler un certain nombre d'éléments de conviction et d'analyse sur l'ensemble d'un dossier aussi important que la reterritorialisation, la relocalisation et la réindustrialisation de la Wallonie.

Cela nécessiterait au moins une matinée de débats et d'échanges en ce parlement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Je vous prends au mot, Monsieur le Ministre.

On devra se pencher, avec notre commission, et peut-être pendant une journée spécifique, sur cet enjeu de la relocalisation et de la réindustrialisation.

Je ne vous ai pas entendu sur les personnes ou les groupes qui vous accompagnent dans ce processus.

Vous avez parlé de manière très vague d'experts. Moi, je souhaiterais que vous puissiez nous dire qui sont ceux avec qui vous travaillez. Il y a bien évidemment les fédérations des secteurs qui pour moi, sont des partenaires indispensables. Je pense à la FEVIA, à Agoria. Sur certains points, je vous rejoins. La santé bien sûr, l'alimentation aussi, mais également l'énergie et le numérique. Il y a donc des acteurs qui sont à mon avis les partenaires pour commencer à construire ce chemin. Il me semble vraiment que l'on doit travailler cela avec ce secteur puisqu'il y a des entreprises structurantes dans ces secteurs. Je pense aussi au dernier secteur qu'est l'énergie qui sera également un enjeu important. En effet, quand on parle d'approvisionnement, cela concerne certaines matières, mais cela concerne aussi l'énergie pour les produire.

Je reviendrai donc vers vous avec des questions plus spécifiques puisque vous n'avez pas non plus, dans votre réponse, signalé quelles étaient les différentes législations allemandes ou françaises que vous trouviez intéressantes. Pourquoi pas, dans la foulée des réunions que nous avons ici et qui sont très spécifiques, sur le COVID-19, repenser l'après et le faire dans la Commission de l'économie.

**M. le Président.** - Si nous avons un problème avec Mme Goffinet, peut-être puis-je suggérer de passer à la question de M. Antoine, le temps que l'on trouve une solution avec Mme Goffinet ?

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SITUATION CRITIQUE DES FERMES  
PÉDAGOGIQUES ET DES ASSOCIATIONS  
ÉQUESTRES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation critique des fermes pédagogiques et des associations équestres ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre, je voudrais attirer votre attention sur un secteur beaucoup plus modeste que celui que j'évoquais tout à l'heure avec mon collègue, le secteur HORECA, mais qui sont probablement l'exemple des oubliés que M. Desquesnes et d'autres vous ont fait remarquer lors du second tour des aides régionales.

C'est un secteur que vous connaissez bien, Monsieur le Ministre de l'Agriculture, celui des fermes pédagogiques qui obéissent à une réglementation du 8 juin 2017 et qui ont fait l'objet d'un agrément. On en dénombre environ 60 en Wallonie.

Ces fermes pédagogiques se présentent généralement sous forme d'associations de but non lucratif, animées par le conjoint de l'agriculteur, sinon même par les deux exploitants eux-mêmes et ont généré de l'emploi. Nous en connaissons plusieurs qui embauchent des moniteurs tout au long de l'année.

Or, ces fermes pédagogiques jouent un rôle essentiel dans le cadre de l'apprentissage de l'origine des aliments, le respect de la nature, les conditions sanitaires qui régissent l'élevage et accueillent plus de 100 000 visiteurs par an. Or, aujourd'hui, ils n'ont plus aucune recette, comme d'autres, aucune perspective pour les stages d'été et ils doivent acquitter les pécules de vacances annuelles qu'ils doivent verser impérativement dans les prochains jours.

Avez-vous eu des contacts avec la Fédération accueil champêtre pour ces fermes ? Comptez-vous malgré tout, peut-être dans votre département Agriculture, dégager certains moyens pour leur permettre de surmonter cette difficulté, puisque jusqu'à présent ils n'ont pas été évoqués publiquement dans ce Parlement, ni même dans les médias ? C'est donc bel et bien des oubliés.

J'y ajouterai aussi quelques fermes équestres qui sont passées complètement à côté du dispositif que vous avez mis sur pied.

D'ailleurs, en appui de ma question, je donnais l'exemple d'une ferme équestre qui, dans le Brabant wallon, a dû susciter des dons simplement pour nourrir les animaux. Heureusement que 5 000 euros leur sont parvenus. Ce n'est évidemment qu'une solution toute provisoire.

Monsieur le Président, j'espère avoir des moyens pour la concision de ma question.

**M. le Président.** - J'aurais dû vous poser la question plus tôt.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, effectivement, afin d'avoir une vue très claire de la situation, circuits courts, diversification, et cetera, Accueil champêtre Wallonie, avec lequel nous sommes en contact très régulier, on a mis en place un Observatoire de la diversification de la mi-mars à la fin avril. Les données de cet observatoire sont obtenues via enquête hebdomadaire concernant les impacts de la crise COVID-19 sur les activités d'accueil et/ou de circuits courts. Au total, quatre enquêtes ont été lancées.

Pour information, nous avons un monitoring très serré de l'ensemble de la question agricole avec le Collège des producteurs, les organisations agricoles, nos administrations et mon cabinet, pour le volet agricole sensu stricto.

Le secteur, il y a effectivement, vous l'avez relevé, un grand nombre d'activités pédagogiques dispensées par les fermes pédagogiques wallonnes. Les dernières données font état des chiffres suivants. Il y a 44 accueils d'école, il y a 32 structures qui font des anniversaires à la ferme, 36 des stages à la ferme et au total 112.

Le tableau reprend les différents types d'activités réalisées par l'ensemble des fermes pédagogiques de Wallonie. Ces activités au total se répartissent entre 48 fermes différentes.

La base légale de l'AGW dont nous avons abondamment parlé, PME, indépendants, indemnités compensatoires, indemnités de 2 500 euros et un AGW destiné et basé sur le décret du 11 mars 2004, singulièrement son article 10, on est dans mon domaine de compétences, c'est-à-dire les incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises. C'est en cela que malheureusement les ASBL et autres structures qui ne répondent pas à ces définitions d'indépendants, de petites ou moyennes entreprises, ne sont pas éligibles.

À cet égard, j'espère que d'autres intervenants, d'autres niveaux de pouvoir, les provinces et d'autres interlocuteurs, peuvent, en ce qui concerne les ASBL, les fédérations, ce qui n'est pas la définition du *scope* économique qui est le nôtre en Région wallonne, ou le nôtre dans le décret de 2004, pourront aussi apporter leur pierre complémentaire, parce qu'elles ont déjà travaillé à cette volonté de soutien.

Vous mentionnez, par ailleurs, légitimement, que ces activités sont importantes concernant le volet agricole. La sensibilisation à la ferme, à l'agriculture, à la proximité, à nos produits locaux. C'est en cela que nous sommes en réflexion pour voir si, complémentairement à tout ce qui a été fait à travers le biais agricole, mais il y a alors des règles aussi spécifiques concernant le volet agricole, nous ne pourrions pas également répondre aux situations les plus délicates.

Je sais, à ce stade, faire état de la réflexion. Je ne sais pas vous communiquer de décision. Je suis préoccupé par rapport à ce type de structure. On doit voir quels sont les espaces disponibles, notamment du point de vue budgétaire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Vice-Président du Gouvernement, sur le constat clinique. Il y a une réelle difficulté : formées en ASBL, elles ne sont donc pas éligibles aux aides que vous avez déployées. À ce stade, aucun niveau de pouvoir n'a répondu par rapport à l'invitation que vous formulez ; aucune : ni la Fédération ni le niveau provincial.

Vous cherchez un espace, puis-je vous en suggérer un ? Votre département est chaque année mobilisé par de grands rendez-vous agricoles, Libramont et différentes foires, qui n'auront pas lieu cette année-ci. Ne pourriez-vous pas transférer ces montants, ne fût-ce qu'en partie, vis-à-vis du secteur des fermes pédagogiques pour leur permettre de surmonter cette crise sans que vous ne soyez amené à mobiliser à nouveau le Fonds d'urgence économique de la Région et du Gouvernement ? C'est donc dans l'enveloppe même de votre département que je vous soumets cette proposition de transfert de crédits budgétaires.

**M. le Président.** - M. le Ministre Borsus souhaite ajouter un mot et M. Antoine aura le dernier.

La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Si vous en êtes d'accord, et à titre tout à fait exceptionnel, je voudrais indiquer que le Gouvernement a aussi décidé transversalement pour le secteur associatif, pour les organisateurs d'événements

et d'autres bénéficiaires de tenir compte dans les subventions des frais fixes, des frais qui ne sont pas réduits par la crise. On sait que, pour les organisateurs d'événements et pour les associations, les objectifs ne pourront pas être atteints eu égard à cette période de confinement.

Si la voilure du soutien dans certains cas sera réduite, le Gouvernement a décidé, et c'est un geste très positif pour l'ensemble des secteurs environnementaux, sociaux et autres, de maintenir, nonobstant la diminution des activités, un niveau qui intègre les charges fixes incontournables, notamment des personnes qui sont déjà avancées dans l'organisation d'événements ou d'autres de cette nature.

L'espace que vous mentionnez est malheureusement plus réduit que vous ne l'escomptiez et moi aussi.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - La décision qu'évoque le ministre honore le Gouvernement et nous la partageons au niveau du groupe cdH.

Il n'empêche, prenant connaissance des montants qui seront versés dans le cadre des frais fixes, qu'il y a encore une disponibilité budgétaire. Connaissant votre attachement à l'agriculture, que je partage avec M. Desquesnes et d'autres, vous pourriez dégager quelques montants, notamment parmi ces 44 structures permanentes qui aujourd'hui n'ont plus aucune recette. Vous êtes la seule personne, le seul ministre responsable, capable de leur répondre.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
TRAITEMENT DU SECTEUR PARAMÉDICAL  
DANS LES PRIMES RÉGIONALES COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le traitement du secteur paramédical dans les primes régionales COVID-19 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Monsieur le Président, excusez-moi pour ce problème de connexion.

Monsieur le Ministre, alors que le système de primes régionales de base de 5 000 euros s'adresse à un ensemble de codes NACE bien déterminé dans l'arrêté du Gouvernement wallon que vous avez proposé, il apparaît dans un premier temps que le secteur paramédical a été complètement oublié dans ce système.

Pourtant, les logopèdes ou les podologues sont eux aussi à l'arrêt depuis des semaines. Oui, ils auront droit à un autre système, une indemnité compensatoire de 2 500 euros, mais comment leur expliquer, alors qu'ils subissent les mêmes conséquences que certains autres indépendants, qu'en raison d'un code NACE, n'étant pas dans la liste proposée, ils ne pourront bénéficier du même montant ? Cela débouche parfois sur des situations cocasses qu'il faut expliquer.

Je vous donne un cas concret. Dans un cabinet, trois indépendants travaillent ensemble et ne seront pourtant pas traités de la même manière alors qu'ils vivent la même situation depuis plusieurs semaines. Ce cabinet est composé d'un kinésithérapeute, d'un podologue et d'une pédicure. Si l'on suit le modèle du régime des primes d'indemnités, le kinésithérapeute et le podologue n'auront droit qu'à 2 500 euros alors que le pédicure aura quant à lui 5 000 euros.

Comment peut-on expliquer cette iniquité ? À nouveau, ne pensez-vous pas qu'il aurait plutôt fallu adopter un système identique à celui de la Flandre, à savoir une prime en application de l'arrêté du ministre de l'Intérieur le 23 mars dernier et les autres, et comment remédier à une telle situation maintenant ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, tout d'abord, je ne parlerai pas de situation cocasse. Moi qui suis en contact et la plupart des parlementaires avec tous les indépendants, les PME qui nous expriment très légitimement leurs difficultés, croyez bien que les situations, quelles qu'elles soient sont des situations qui doivent retenir l'attention et qui doivent nous mobiliser au maximum.

Deux, j'entends très souvent cet argument qui dit : « Pourquoi ne faites-vous pas comme la Flandre, ne faites-vous pas comme ceci ou comme cela ? ».

On a juste une situation socioéconomique un peu différente en Flandre et des capacités budgétaires un peu différentes en Wallonie que celles que l'on rencontre en Flandre.

Je rappelle aussi que la structure institutionnelle n'est pas la même, communautés, régions, en Flandre, que celle que nous connaissons au sud du pays.

Ces éléments-là me semblent devoir être rappelés.

Troisième élément, nous avons rigoureusement suivi les traductions des professions à l'arrêt à la suite des décisions du Conseil national de sécurité ou des autorités, traduites dans les FAQs successives du niveau fédéral, donc les notices d'explication des décisions.

Je peux totalement comprendre, je ne suis pas fermé à l'analyse à cet égard que dans des situations voisines on puisse se demander « Comment se fait-il que moi je ne suis pas dans la situation voisine ? ».

Je peux comprendre que dans certaines situations intermédiaires il y a des questions à cet égard, mais notre logique a effectivement été celle-là.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Monsieur le Ministre, j'entends bien que nous ne sommes pas dans le même contexte budgétaire ni dans la même structure institutionnelle. Je comprends aussi que vous êtes interpellé par ce genre de problématique, mais il me semble que c'est important d'avoir un souci aussi d'équité entre personnes.

J'entends votre réponse, mais elle n'apporte pas de réponse à la situation que j'ai évoquée où un ensemble de trois indépendants semblent ne pas être pris en considération de la même manière et donc votre réponse ne répond pas à leur souci d'équité.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
LOURDEURS ET PROBLÈMES  
ADMINISTRATIFS DU SYSTÈME DE PRIMES  
RÉGIONALES COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les lourdeurs et problèmes administratifs du système de primes régionales COVID-19 ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, une partie des éléments de ma question ont déjà fait l'objet de réponses, c'est le hasard quelquefois de certains regroupements.

Je me permets de rebondir sur les chiffres que vous avez donnés parce que, effectivement, si au départ je posais la question sur le suivi administratif puisque le 22 avril des décisions avaient été annoncées et qui n'étaient pas encore opérationnelles, mais depuis lors elles le sont devenues, donc cette partie de ma question est devenue caduque. Par contre, les chiffres que vous citez tantôt, en réponse à la question d'un collègue, m'interpellent parce que le nombre que j'ai noté de 13 000 dossiers validés, 18 000 dossiers en cours d'analyse et 14 000 dossiers encore non traités, cela fait en gros 55 000 à 60 000 demandes. Cela me semble largement inférieur au nombre potentiel de demandeurs.

Ma question est davantage pour comprendre ce qui explique ce gap entre le potentiel de public cerné, les 500 millions d'euros qui sont sur la table avec un nombre relativement limité de bénéficiaires potentiels.

Certains demandeurs ne seraient-ils pas dans les conditions, in fine ? Y a-t-il un manque d'information ? Je ne le crois pas parce que le dossier a été quand même relativement débattu sur la place publique.

C'est quelque chose qui est fortement partagé sur les réseaux sociaux. Comment expliquez-vous le fait que, finalement, le nombre de demandeurs semble largement inférieur au potentiel concerné dans la mesure et aux 500 millions d'euros mis sur la table par le Gouvernement ?

Je voudrais vous entendre sur cet aspect des choses sachant que sur les plans administratifs, une bonne partie des réponses que vous avez données tout à l'heure ont réglé la situation.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, vous avez souligné les réponses qui ont été organisées, la mobilisation massive des agents. J'ajoute qu'un certain nombre d'agents d'administrations voisines – puisque environ 70 personnes de notre administration de l'économie, de l'emploi et de la recherche sont mobilisées en permanence sur le suivi du dossier, en ce compris pour une partie d'entre eux le week-end. Je l'ai cité. De surcroît, je remercie des agents venant d'autres administrations se sont aussi déclarés disponibles pour venir en renfort concernant le traitement des dossiers. La phase de massification des paiements que j'évoquais tout à l'heure est en cours de manière à soulager un maximum de bénéficiaires.

Concernant le nombre de demandes introduites, on est aujourd'hui à 61 142 demandes au total, comme je l'ai mentionné tout à l'heure. Cela comprend des personnes de la première vague et des personnes du

deuxième groupe que j'ai cité, ceux dont les dossiers peuvent être introduits depuis le vendredi 1er mai.

Il y en a, au moment où l'on se parle, de ce deuxième groupe – j'ai demandé les chiffres actualisés pendant nos échanges – un peu plus de 4 300 demandes.

Il faut savoir qu'il y a alors tout le groupe des 2 500 euros qui représente, suivant les estimations, de l'ordre de 80 000 ou 85 000 dossiers, voire plus. Viennent s'ajouter à ces dossiers du premier groupe – donc des 5 000 euros – dès que la plateforme, à la suite du marché public express qui a été lancé, de 2 500 euros sera ouverte, celles et ceux qui sont éligibles ou qui seront potentiellement éligibles aux 2 500.

En termes de masse budgétaire, il faut encore attendre quelques jours et en termes de nombre de dossiers pour avoir des éléments de tendance à la fois quant au nombre de dossiers introduits dans le groupe des 5 000 et dans le groupe des 2 500, et aussi pour voir les dossiers qui sont éligibles, in fine, dans ce groupe.

Il y a des éléments de surprise dans notre analyse. Par exemple, la première partie des personnes qui peuvent introduire leur demande d'une indemnité de 5 000 euros, je parle bien de l'ensemble de celles et ceux qui, depuis le vendredi 29 mars, peuvent introduire un dossier. Je constate que la semaine dernière, dans ce groupe-là, 2 000 dossiers ont été introduits. C'est assez surprenant compte tenu du délai écoulé. Cela peut s'expliquer dans un certain nombre de situations. Cela pose question dans d'autres situations.

On est assez clair sur le fait que lorsqu'il y a des réponses qui doivent être fournies, les gens auront le temps de réunir leurs documents, s'ils devaient rassembler une information ou obtenir une information qui dépend d'une institution extérieure. Des gens nous ont dit : « Si je n'ai pas ma réponse le 12 mai, mon dossier est-il perdu ? ». Non, ce ne sera pas le cas. Les gens ne doivent pas, en plus de toutes leurs difficultés, être anxieux par rapport à ces éléments-là.

On laisse le temps aux gens. La seule demande, c'est qu'il faut avoir, sauf cas de force majeure absolue, introduit le dossier. Si l'on est dans l'ensemble des dossiers, dont l'éligibilité, dont l'introduction était possible depuis le vendredi 27 mars, l'ensemble de ce groupe-là doit avoir introduit son dossier pour le 12 mai.

La catégorie qui a été ouverte le 1er mai a, elle, tout le temps pour introduire ces dossiers. Pas de stress en ce qui les concerne, me semble-t-il.

Pour le reste, je suis à disposition du Parlement en toute transparence pour répondre aux différents éléments d'évolution. On peut refaire le point dans quelques jours.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Effectivement, il serait intéressant de suivre. On reviendra à la charge sur l'évolution de ces chiffres pour savoir si l'enveloppe budgétaire est suffisante ; celle qui a été annoncée par le Gouvernement d'une part et si, d'autre part, il n'y a pas des marges qui pourraient se recréer pour que les derniers oubliés du Gouvernement – je pense en particulier au secteur des ASBL qui effectue les mêmes activités que d'autres – ne puissent pas, également, en bénéficier. Je ne pense pas que ce soit des dizaines de milliers, loin de là.

On parle de quelques centaines d'opérateurs qui sont concernés, essentiellement dans le secteur des loisirs ou de la culture. J'aimerais que vous y soyez attentif.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'OCTROI D'UNE PRIME ÉCONOMIQUE  
VARIABLE POUR FAIRE FACE À LA CRISE  
SANITAIRE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'octroi d'une prime économique variable pour faire face à la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes** (cdH). - Monsieur le Ministre, on parlait des indemnités décidées par le Gouvernement wallon fin mars et puis celles que vous venez de décider avec l'arrêté du 1er mai, l'indemnité à 2 500 euros.

Initialement, quand les premières annonces avaient été faites par le Gouvernement, je pense que cela remonte un peu avant le 20 mars, l'annonce avait été orale de dire que c'était une prime *one shot*. C'est une prime unique pour la crise.

Je constate que, dans les arrêtés qui ont été publiés, les choses sont plus prudentes et faites moins catégoriquement, parce que, on le voit, les décisions du Conseil national de sécurité qui organise le déconfinement se font, fort logiquement, à petits pas, secteur par secteur.

Or, vous êtes bien conscient que, pour certaines professions, certains métiers de proximité physique, le contraire de la distanciation physique à laquelle on

appelle, on sent bien que les mesures de réouverture vont être très compliquées. Je veux citer quelques exemples de métier, les esthéticiennes qui travaillent très proche du visage. On ne peut pas mettre un masque sur la personne que l'on maquille. Les logopèdes qui doivent travailler avec la parole, la bouche des jeunes ou des moins jeunes qui passent chez eux. Les kinés qui ont quelques fois des mouvements de kiné respiratoire, par exemple, qui nécessitent une grande proximité. Bien sûr, le secteur HORECA, les cafetiers, les tenanciers de bistro qui sont aussi dans une logique d'extrême proximité, les chambres d'hôte, ou encore certaines attractions touristiques où l'activité ne peut pas être organisée avec de la distance, avec de l'espace. Tous ceux-là, on va leur dire d'attendre et d'attendre encore sans doute plusieurs semaines, voire plusieurs mois, avant de retrouver une activité normale.

Autant je peux comprendre, on vous avait demandé de frapper fort et bien avec les pouvoirs spéciaux, de mettre en œuvre des mesures – on a eu ce débat dans les précédentes questions sur les aides ponctuelles et *one shot* – autant pour ces activités-là qui vont devoir durer dans le temps, je pense qu'il faudra du bois de rallonge. Êtes-vous prêt à dégager des moyens de bois de rallonge pour ces secteurs où le déconfinement ne va arriver que dans de longues semaines malheureusement ou dans plusieurs mois ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je mesure bien la situation pour connaître un grand nombre de personnes dans les secteurs que vous venez d'évoquer, pour être en contact très régulier avec un certain nombre d'autres. Je mesure l'extrême difficulté de la situation que vous mentionnez.

Comme vous le dites très justement, pour un certain nombre de métiers, on a évoqué tout à l'heure l'HORECA, la situation des fermes pédagogiques, pour un certain nombre de situations, de métiers, de secteurs, les conséquences, la durée tout d'abord du confinement, de l'arrêt des activités et les conséquences de celles-ci seront plus larges.

Je propose, à ce stade, de vous confirmer toute notre attention par rapport au suivi de ces situations, mais en même temps de donner le temps au Conseil national de sécurité de nous éclairer quant à ces durées de confinement, quant à ces modalités de sortie de confinement, et cetera, de manière à bien appréhender la situation. Nonobstant – vous le constatez – mon extrême bonne volonté, je ne sais pas aujourd'hui, en ce Parlement, annoncer pour chacune des situations qui, de surcroît, sont encore fluctuantes.

Voilà les efforts complémentaires que nous pourrions faire. Malheureusement, nous ne sommes pas en capacité de le faire au moment où l'on se parle.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse et sa franchise, mais également son ouverture, puisqu'il utilise bien sûr au conditionnel que nous pourrions avoir la faculté de mettre du bois de rallonge pour celles et ceux qui vont être plus durablement touchés.

Je voudrais rebondir sur ce que vous évoquiez en ce qui concerne le Conseil national de sécurité pour que vous soyez attentif, vous et vos collègues, de bien faire remonter de la part des secteurs professionnels les précisions dans un certain nombre de cas, on l'a vu, on peut parler, par exemple, des attractions touristiques. Certaines attractions touristiques pourraient rouvrir parce que les conditions de distanciation physique sont possibles. Elles sont en partie en plein air. Elles sont de petites tailles, et cetera.

Je ne peux que vous encourager, avec vos collègues, d'être attentifs à ce que, dans les décisions de déconfinement, on ne fasse pas trop de grosse louche, que l'on soit le plus précis possible. Je sais qu'il y a des Comités de concertation qui suivent le Conseil national de sécurité, pour qu'on limite au maximum l'impact à ceux qui sont, pour des raisons de santé humaine, compliqués à rouvrir. Que l'on n'oublie pas que certaines petites activités pourraient rouvrir plus vite parce que les conditions sont réunies et ne posent pas de risques pour la santé ou peuvent être aménagées de façon efficace. Cela réduira également le besoin de compenser ou d'aider financièrement ces activités.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN RÉGIONAL AUX ASBL NON AGRÉÉES MISES EN PÉRIL PAR LA CRISE SANITAIRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien régional aux ASBL non agréées mises en péril par la crise sanitaire ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

**Mme Greoli** (cdH). - Monsieur le Ministre, je viens moi aussi attirer l'attention sur un secteur qui est parfois oublié et qui semble oublié d'une série de vos mesures : le secteur associatif.

Si, comme mes collègues qui vous ont interpellé jusqu'à présent, je suis très sensible aux difficultés vécues par l'ensemble du secteur marchand, vous ne m'en voudrez pas de mettre l'accent sur le monde associatif et de relayer en particulier une catégorie de ce monde associatif, qui est représenté largement – puisqu'il compte 450 associations – par la Fédération CODEF, la Coordination et défense des services sociaux et culturels.

Si vous me le permettez, je vais prendre un exemple, parce que c'est encore la meilleure manière d'illustrer leurs difficultés. Je vais prendre ici l'exemple de l'ASBL Interface3, de Namur, qui est d'ailleurs hébergé par le Bureau économique de la Province de Namur. L'ASBL remplit une fonction sociale essentielle pour promouvoir l'emploi numérique au profit des plus fragilisés et résout une fracture numérique bien connue, celle de l'emploi féminin dans le secteur.

Cette association, qui est reconnue, dont les services sont tellement reconnus qu'elle fait partie des opérateurs qui servent à la fois le SPW, à la fois la Communauté française, à la fois le FOREm ou d'autres services publics fédéraux, lorsqu'on lit vos arrêtés et la manière dont vous comptez attribuer les 115 millions d'euros de votre enveloppe, ne semble pas émerger à cette possibilité.

Je voudrais simplement vous entendre : me confirmez-vous que ce n'est pas possible ou m'annoncez-vous la bonne nouvelle qu'en fait je ne sais plus lire le français et que c'est possible ? Ce qui serait une excellente nouvelle.

Par ailleurs, si ce n'est pas possible dans ces 115 millions d'euros, est-ce possible d'une autre manière ?

Je veux le dire clairement ici : j'ai pris un exemple, mais c'est l'ensemble du secteur associatif qui est largement touché. Tout cela ne relève pas toujours des secteurs de la Communauté française. Je pense ici à une série d'ASBL dans le social qui relèvent de vos compétences ; je parle de vos compétences au sens du Gouvernement wallon.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, j'ai eu l'occasion de l'évoquer tout à l'heure, la base légale de nos arrêtés et aussi de mes compétences, c'est le décret du

11 mars 2004, singulièrement son article 10, qui structure les incitants régionaux ou les aides en faveur des indépendants, petites et moyennes entreprises. Dès lors, je l'ai indiqué à regret, les ASBL n'entrent pas dans ce champ d'application et dans mon champ d'application en l'espèce.

En ce qui concerne la question spécifique et illustrative, vous l'avez bien mentionné, relative à l'éligibilité de l'ASBL Interface3.Namur, dans le cadre de l'enveloppe des 115 millions d'euros, je pense que l'on relève ici de la compétence de ma collègue Mme la Ministre Morreale. Il s'agit de cette enveloppe ayant été octroyée par le Gouvernement wallon le 18 mars 2020. Cette enveloppe de 115 millions d'euros, dans le cadre des mesures de soutien au secteur de la santé, du social et de l'emploi, donc dans mes compétences de ma consœur.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). - Je connais toute la considération que vous avez pour Mme la Ministre Morreale.

**M. le Président.** - Je suis heureux de vous avoir fait sourire comme vous m'avez fait sourire lorsque vous avez reconnu que vous ne saviez plus lire le français.

La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). - Je n'ai pas reconnu. J'ai espéré que c'était une mauvaise lecture. Ne me faites pas dire, comme d'habitude, ce que vous auriez aimé que j'aie dit et que je n'aurais pas dit.

Revenons aux propos du vice-président du Gouvernement qui me chagrinent terriblement. Je sais parfaitement lire. Malheureusement dans ce cas-ci – il m'annonce qu'il n'est pas possible que cette ASBL émerge à ce montant au regard de votre interprétation.

Je vais le redire comme d'autres avant moi, et M. Desquesnes, vous l'ont déjà dit : des ASBL jouent un rôle essentiel pour le développement social, mais aussi économique de notre Région. Interface3.Namur en est une illustration.

Il serait dommage, dans l'intérêt de notre population, que ces ASBL doivent fermer demain parce que vous auriez réduit vos interventions à ne pas chercher et à ne pas trouver les solutions. Il me semble qu'il y a moyen de trouver les solutions pour répondre à leurs besoins.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES  
ORDINATEURS PORTABLES DE L'ASBL  
DIGITALFOR YOUTH.BE ET LEUR  
IMPORTANCE DANS UN CONTEXTE DE  
CONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPOSSIBILITÉ POUR LA WALLONIE DE  
BÉNÉFICIER DE L'OFFRE D'ORDINATEURS  
PORTABLES DE L'ASBL  
DIGITALFOR YOUTH.BE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, de :

- M. Bierin, sur « les ordinateurs portables de l'ASBL DigitalForYouth.be et leur importance dans un contexte de confinement » ;
- Mme Schyns, sur « l'impossibilité pour la Wallonie de bénéficier de l'offre d'ordinateurs portables de l'ASBL DigitalForYouth.be ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la Région a développé depuis plusieurs années des initiatives pour l'équipement numérique au service des écoles en Wallonie.

Par ailleurs, nous apprenions dans *L'Écho*, le mardi 28 avril, que la Flandre avait obtenu la quasi totalité des PC portables reconditionnés par l'ASBL DigitalForYouth : 10 000 ordinateurs pour l'enseignement néerlandophone, 500 ordinateurs pour la Communauté germanophone, zéro ordinateur pour l'enseignement francophone. Ces portables sont destinés à être distribués aux élèves qui n'en disposaient pas afin de participer à l'enseignement à la maison durant la période de confinement. Il s'agit donc d'un enjeu important en termes d'égalité face à l'enseignement.

L'hypothèse avancée dans la presse pour expliquer cette répartition serait l'éclatement des compétences entre la Région et la Fédération qui aurait nécessité une concertation trop longue entre le ministre-président de la Fédération, la ministre de l'Enseignement et vous-

même. L'ASBL n'aurait pas souhaité répondre à l'appel d'offre francophone, car il ne lui restait plus que 500 portables disponibles.

Confirmez-vous ces informations ?

Pouvez-vous détailler le processus de décision et les contacts qui ont eu lieu sur le sujet ?

De façon plus générale, dans le cadre du projet « École numérique », avez-vous étudié la possibilité de réorienter certaines mesures prévues afin de répondre à des problématiques liées à la période de confinement que nous connaissons ?

**M. le Président.** - Je me retourne vers Mme Schyns pour voir si le problème technique a pu être résolu.

**Mme Schyns** (cdH). - Je pense que oui.

**M. le Président.** - Je vous entends.

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). - Monsieur le Président, désolée si je répète certains éléments que mon collègue a dit puisque le son avait visiblement été coupé des deux côtés et je ne vous entendais donc plus.

Monsieur le Ministre, il est question ici d'outils informatiques et d'une démarche qui avait été lancée par l'ASBL DigitalForYouth, créée en 2019 et qui a fait des propositions aux différents gouvernements de notre pays.

On a appris la semaine dernière que la Flandre avait raflé l'offre et que près de la moitié des PC portables récoltés par l'ASBL avaient déjà été attribués à des familles flamandes et de la Communauté germanophone.

J'aurais aimé vous entendre sur les différentes démarches qui ont conduit à cela puisque, apparemment, il y avait une démarche lancée par cette ASBL vers les gouvernements et puis les gouvernements – notamment celui de la Communauté française – auraient lancé un marché public avec des conditions peut-être auxquelles l'ASBL ne pouvait pas répondre.

On a aussi l'impression que ce qui s'est passé est lié à l'éclatement des compétences et je suis bien placée pour savoir que l'enjeu d'« École numérique » – projet mené par la Région wallonne et les budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont moindres par rapport au numérique – peuvent aussi être des freins.

J'aurais aimé avoir des précisions sur ce qui s'était déroulé. J'aimerais aussi connaître la manière dont vous envisagez l'avenir au niveau du numérique en collaboration avec la FWB.

Avez-vous été contacté par l'ASBL en tant que Région wallonne ? Quels sont les échanges que vous avez eus avec les collègues de la Fédération ?

Y a-t-il aujourd'hui des pistes concrètes pour équiper des élèves encore d'ici la fin de l'année scolaire ? Si oui, combien d'élèves cela pourrait-il concerner ?

Des budgets spécifiques seront-ils dégagés en collaboration avec la Communauté pour la suite ?

Pouvez-vous en profiter pour faire le point sur le projet « École numérique » et sur ce qui sera aménagé en fonction, justement, de ce nouvel enjeu qui est celui des apprentissages à distance ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame, Monsieur les députés, le 26 mars nous avons été contactés par un partenaire de l'ASBL DigitalForYouth de cette initiative et nous avons, dans la foulée, marqué notre intérêt et demandé à ce que les contacts adéquats soient entrepris avec l'Agence du Numérique, le service public et l'ASBL DigitalForYouth en vue de participer à cette initiative que je considère comme intéressante.

C'est ainsi qu'un projet Digital Wallonia a été initié afin de mettre en œuvre rapidement cette collaboration avec l'ASBL via une subvention ad hoc. En parallèle, nous avons préparé des dispositions propres à faciliter la collecte supplémentaire de PC, par exemple auprès d'entreprises et d'administrations wallonnes puisqu'il convient, à la fois de rassembler suffisamment d'ordinateurs, de les reconditionner et de les mettre à disposition ensuite.

De surcroît, on est dans le cadre d'une économie circulaire à laquelle je suis extrêmement attaché, comme vous le savez, à propos de laquelle nous préparons le Plan économie circulaire ; dispositions par rapport aux enfants en difficulté, aux jeunes en difficulté, réponse à une fracture numérique, économie circulaire, mobilisation, ASBL, service public, privé. Tout cela me paraissait de très bon augure, me semble-t-il.

Il semble effectivement que, comme vous l'avez évoqué, la multiplication des intervenants institutionnels n'a pas fluidifié la mise en œuvre de ce dispositif.

Je vous avoue que je n'imaginai pas découvrir qu'ensuite les ordinateurs collectés avaient été distribués et par ailleurs que le gisement de ceux-ci, c'est-à-dire la disponibilité de matériel à reconditionner, c'est-à-dire le volume de matériel d'ordinateurs usagés à reconditionner, était lui-même un élément de difficulté parce qu'il est clair que s'il y avait du volume

aujourd'hui disponible, nous aurions pu répondre aussi dans l'ensemble du pays à ce dispositif.

J'ai, par ailleurs, pris connaissance du fait que nos collègues à la Fédération Wallonie-Bruxelles avaient décidé de procéder à un marché public et à l'approbation, par l'achat, lors d'une séance le 30 avril par le Gouvernement de nos collègues de la Fédération Wallonie Bruxelles, de 1 390 ordinateurs portables reconditionnés.

Les appels à projet « École numérique 2020 » sur lesquels vous me questionnez, il faut savoir que ceux-ci ont bien été lancés. Je rappelle que ce n'est pas moins de 961 projets qui ont été déposés. Ils sont en cours d'analyse par le jury ad hoc. Ce jury veillera à prendre ses décisions en juin au plus tard et ce n'est pas moins de 500 équipes pédagogiques qui pourront bénéficier de ces équipements numériques pour l'année scolaire 2020-2021 puisque, comme vous le savez, ce n'est pas seulement de l'équipement, mais c'est un projet pédagogique, la formation, la sensibilisation.

Je ne vous cache pas que je travaille aussi à la connectivité des écoles puisque l'on a beau avoir un projet pédagogique de l'équipement, si la connectivité n'est pas suffisamment fluide à l'école, c'est un problème qu'il convient aussi de gérer.

De nombreuses écoles sont donc mobilisées. Elles ont dès à présent, pour répondre aux problèmes actuels, mis à disposition de certains élèves, les ordinateurs portables et tablettes qui leur ont été octroyés par le biais de précédents appels à projets « École numérique » et qui, de facto, suite à la fermeture des écoles, se trouvaient inemployés.

De manière générale, on traite ici de la question de la fracture numérique qui impacte un certain nombre d'élèves, d'étudiants au niveau wallon.

Nous savons qu'un des axes de travail et une de mes priorités à travers Digital Wallonia, c'est justement de répondre à cette fracture avec un certain nombre de mesures qui sont à l'étude avec l'Agence du numérique.

Je me permets d'ajouter que j'ai fait la suggestion que nous puissions rouvrir – bien sûr, toujours dans le respect des règles fixées par le Conseil national de sécurité et des principes de précaution sanitaire – l'accès aux espaces publics numériques pour les étudiants qui en auraient besoin ou les élèves qui en auraient besoin dans le cadre de la fin de leur année scolaire ou de la présentation de leur examen.

Je pense que dans certains endroits, il y a des problèmes de connexion. On vient de le voir encore. Il peut y avoir des problèmes de qualité du réseau. Le fait de mettre les espaces publics numériques – j'y insiste – dans les conditions de sécurité de distance à disposition des étudiants et des élèves qui en auraient besoin, notamment pour passer leurs examens, me semble un

point intéressant que je compte mettre en œuvre dans la foulée des décisions prises par le Conseil national de sécurité demain.

Voilà ce que je peux vous indiquer. Je salue le travail mené par l'ASBL DigitalForYouth.

Ce n'est pas parce qu'une fois, si je puis dire, on a malheureusement trébuché par rapport à cela malgré l'extrême bonne volonté et la réaction qui a été la nôtre, je pense que sur le futur, l'idée sera dans un contexte différent, mais l'idée de rassembler, de reconditionner, de réutiliser, de mettre à disposition et de réduire ainsi. C'est un des autres outils pour réduire la fracture numérique qui mérite d'être retenu.

Je me permets donc de lancer un appel à l'ASBL DigitalForYouth pour 2021.

Ce ne sera plus, je l'espère, dans le contexte de la crise, mais cela restera également très utile au plus grand nombre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Monsieur le Ministre, je fais comme vous : je ne vais pas pleurer sur le lait répandu, mais je trouve dommage que l'on soit passé à côté de cet appel à projets, surtout que vous confirmez qu'il s'agit, en partie et à cause de la multiplication des acteurs institutionnels et que cela n'a pas aidé.

Je ne peux donc que vous encourager à une chose : c'est d'avoir un contact très rapide avec la Fédération Wallonie-Bruxelles puisque M. le Ministre-Président en charge de cet enjeu de l'Égalité des chances s'est retrouvé en charge de ce dossier en lien avec le numérique. Il a annoncé qu'il allait créer une *task force* numérique. Il me semble que la Région wallonne doit être un des partenaires autour de la table pour éviter ce qui vient de se produire et pour amener le plus d'efficacité possible, que cela soit pour le prochain appel à projets de cette ASBL, mais aussi pour la suite du fonctionnement numérique de nos différentes entités.

Je trouve que votre idée de rouvrir les espaces publics numériques – EPN – est très bonne si la distanciation sociale peut être respectée.

Pas mal d'étudiants et d'élèves pourraient bénéficier de cet outil. On n'a pas toujours besoin de l'outil numérique pour travailler, mais quand on en a besoin, c'est important d'en avoir un à disposition. Cela pourrait donc être une bonne solution, pour le moment.

**M. le Président.** - La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Monsieur le Ministre.

Il y a quelques aspects un peu étonnants dans cette affaire, mais on va se tourner vers l'avenir.

Vous avez parlé du mérite de lutter contre la fracture numérique. On peut aussi souligner le fait que l'initiative permet également de lutter contre l'obsolescence programmée, contre le gaspillage des ressources. C'est aussi un exemple d'économie circulaire, en fait.

Il y a peut-être dans l'avenir des questions à se poser sur une meilleure répartition des compétences ou en tout cas des questions de coordination à avoir. Ce n'est clairement pas la priorité et l'urgence aujourd'hui.

Par contre, à court terme, je pense que la priorité est que chaque élève concerné puisse bénéficier du matériel adéquat. On est déjà le 5 mai. En bonne coordination avec le Gouvernement de la Fédération, c'est l'urgence et la priorité à laquelle tout le monde doit se consacrer aujourd'hui.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
REPRISE DES STAGES À L'IFAPME »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des stages à l'IFAPME ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur la reprise des stages en IFAPME. Des choses ont déjà été posées et vous avez déjà répondu à un certain nombre de mes questions tout à l'heure à Mme Schyns. Je m'en excuse, mais je vais en tout cas développer ma question et on fera le lien entre les deux questions posées.

Suite à la décision du CNS de sortir du confinement, beaucoup de secteurs prennent l'initiative d'ouvrir à nouveau leurs portes. C'est entre autres le cas de l'IFAPME. L'Institut a ouvert ce lundi 4 mai.

La reprise est progressive bien entendu et pas pour tous. Elle concerne les apprenants de 18 ans et les entreprises des secteurs cruciaux et des services essentiels. Ces entreprises devront garantir le respect des règles de sécurité sanitaire imposées par le CNS.

Pouvez-vous garantir que les consignes seront strictement respectées pour ces stagiaires ? Un contrôle sera-t-il mis en place ? Si oui, par qui ?

Ces formations sont certificatives tant pour les jeunes que pour les adultes. Qu'en est-il des autres stages en cours ? Une adaptation du système sera-t-elle proposée afin que les stagiaires ne soient pas contraints de reporter leur stage ? Les cours ont également été suspendus. Pourront-ils reprendre ? Tout cela, dans la même logique que d'autres types d'enseignement.

Ces contrats d'apprentissage, puisque l'on parle de contrats d'apprentissage permettent une petite, une courte rémunération. Quand on va sur le site de l'IFAPME, le FAQ informe d'une mise au chômage temporaire pour des raisons économiques ou pour cause de force majeure. Cela peut-il être utilisé par les employeurs pour couvrir la suspension du stage ? Pouvez-vous nous spécifier le nombre de stagiaires qui ont pu bénéficier du chômage temporaire ? Qu'en est-il des autres ? Qu'en est-il des jours en cours ?

Des contrats d'alternance ou de conventions de stage ont-ils pris fin pendant cette fameuse période de confinement ? Dans la positive, pourquoi ? Qu'en sera-t-il de l'avenir des stagiaires ? Était-ce un choix pour la fin de stage du stagiaire lui-même ou une volonté de l'employeur ?

Des apprenants perçoivent encore des allocations familiales. Pouvez-vous me confirmer, si oui ou non, le chômage temporaire n'aura pas d'impact sur la perception de ces indemnités ?

Les opérateurs de formation ont-ils pu mettre le télétravail en place pour les stagiaires, comme pour leurs autres travailleurs, ou un choix a-t-il été posé ?

Je vous remercie d'avance des réponses que vous pourrez m'apporter.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, désolé s'il y a un peu de redite, mais je souhaite répondre aussi complètement à votre question.

Par mesure de prévention, dans un contexte de crise sanitaire, tous les contrats d'alternance et les conventions de stage ont été suspendus depuis le 17 mars. À partir des 20 et 27 avril, des dérogations à la suspension généralisée des stages ont été permises dans les entreprises des secteurs cruciaux et pour les services essentiels pour les apprenants majeurs et en années terminales. Cela répondait à une demande de plusieurs secteurs essentiels et des apprenants eux-mêmes.

La reprise progressive des stages est élargie depuis ce 4 mai pour s'aligner sur les étapes du déconfinement

graduel tel que décidé par le Conseil national de sécurité.

Bien évidemment, tout cela doit s'exercer dans le respect le plus strict des règles de sécurité et de prévention sanitaire.

En ce qui nous concerne, il m'est indiqué que tout a été mis en place pour organiser et pour garantir la sécurité des apprenants au sein de l'entreprise. L'entreprise doit formellement s'engager à respecter, d'une part, les règles de sécurité, de distanciation sociale et d'hygiène telles qu'exigées par le Conseil national de sécurité et, d'autre part, aussi le plan de formation et les conditions d'apprentissage. Ceci est susceptible de contrôle à tout moment.

L'entreprise et l'apprenant doivent prendre contact avec leur référent pour la levée de la suspension du contrat d'alternance ou de la convention de stage. Le référent assure le suivi en télétravail. Les visites en entreprise reprendront à partir du 18 mai.

Parallèlement, comme je l'ai mentionné à Mme Schyns, un dispositif de formation et de suivi à distance a été mis en place sous mon impulsion depuis le début du confinement.

À partir du 18 mai, les cours en présentiel devraient reprendre progressivement. Des modalités assouplies d'organisation des cours et des examens sont en ce moment – c'est aujourd'hui que la réponse du comité de gestion doit me parvenir – soumises à l'avis du comité de gestion de l'IFAPME. La priorité serait donnée – j'emploie le conditionnel puisque la concertation est toujours en cours – aux années terminales et certificatives. La cohérence avec l'enseignement est établie, notamment par le biais d'une *task force*, pour la formation en alternance des jeunes.

Concernant l'obligation de réalisation de stages, plusieurs mesures d'assouplissement sont également soumises en ce moment à l'avis du comité de gestion. Les mesures envisagées viseraient, notamment, à assouplir l'accès aux examens indépendamment de la réalisation complète du stage et à réduire la durée minimale obligatoire de stage en première année de formation en alternance. Pour la formation de chef d'entreprise, un report des heures de stage obligatoire sur l'année de formation 2020-2021 pourrait être prévu sous certaines conditions. Par contre, certains stages de courte durée ont d'ores et déjà été remplacés par des travaux individuels lorsque ceux-ci étaient impossibles.

À ce jour, je ne sais pas vous fournir les données quantitatives précises que vous souhaitez sur le croisement du nombre de stagiaires et de personnes qui ont bénéficié du chômage temporaire et des ruptures de stage, mais je ne manquerai pas de vous revenir, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, dès que ces indications chiffrées dont je dispose seront stabilisées, de manière à

être communiquées plus largement. Ce sera le cas dans les prochains jours à votre attention.

Concernant les allocations familiales, votre question est importante. Mme la Ministre De Bue a veillé à immuniser la période de perception du chômage temporaire durant la crise sanitaire, qui représentait un obstacle pour les jeunes nés à partir du 1er janvier 2001. Le droit aux allocations familiales ne prendra dès lors pas fin en raison du chômage temporaire. C'est important pour les personnes concernées.

Depuis le début du confinement, le télétravail et le travail à distance sont devenus la norme pour la plupart des travailleurs. Le réseau de l'IFAPME l'applique pour le personnel, pour les formations, pour le suivi des apprenants et pour les stages. Dans un contexte de transformation digitale de notre société, c'est une opportunité pour les apprenants aussi, qui peuvent ainsi se familiariser, voire acquérir plus en profondeur des compétences numériques qui leur seront bien nécessaires.

Pour la convention de stage, les stages ont pu se poursuivre par le biais du télétravail dans les entreprises capables de le mettre en place, toujours dans le respect des consignes de sécurité et des conditions d'apprentissage.

Durant la période de déconfinement graduel, la formation à distance devrait encore être partiellement et progressivement d'application.

Comme vous le constatez, nous avons veillé – encore un grand merci à tous les intervenants de l'IFAPME, les partenaires, les entreprises, les apprenants – à ce que toutes les mesures soient prises au fur et à mesure pour maintenir, avec toute la prudence nécessaire, les activités de formation et les stages en alternance. Je serai très attentif au bon déroulement de la reprise progressive des cours en présentiel et de l'organisation des examens.

Vous l'avez vu, le but était à la fois de permettre la poursuite des formations, des stages, et cetera, de faire tout ce qui pouvait être fait à distance, de modaliser la fin de l'année, les stages, et cetera, lorsque c'était nécessaire, de veiller à ce que les gens ne soient pas pénalisés administrativement et de faire tout cela dans le respect des règles de sécurité et de prudence sanitaire telles qu'imposées.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète qui va nous permettre, à tout un chacun ici dans cette assemblée, et ceux qui le font par vidéoconférence, de rassurer l'ensemble des étudiants, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, qui suivent leur formation et leur stage en IFAPME.

Merci aussi d'avoir précisé la problématique des allocations familiales qui restent acquises malgré la mise au chômage temporaire.

**M. le Président.** - Nous en venons à la fin des questions posées à M. le Vice-Président Borsus.

Nous allons faire une pause jusqu'à 14 heures.

Je donne rendez-vous à M. Léonard, que je vois à l'écran, qui posera la première question avec M. Desquesnes, qui a déjà pris congé de nous ce matin, pour nous retrouver à 14 heures avec le M. le Vice-Président Henry. À tout à l'heure.

La séance est suspendue.

*- La séance est suspendue à 12 heures 46 minutes.*

## REPRISE DE LA SÉANCE

*- La séance est reprise à 14 heures.*

**M. le Président.** - La séance est reprise.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**M. le Président.** - Je demande à ceux qui n'ont pas la parole et qui nous suivent à distance de couper leur micro. Je vous remercie. Tout le monde leur en sera reconnaissant, spécialement ceux qui doivent parler et qui doivent être compris.

Nous avons souhaité maintenir le régime de la séance dernière, c'est-à-dire si possible, trois minutes pour l'intervenant, trois minutes pour le ministre répondant et une minute de réplique.

C'est indicatif et je reconnais que cela a été appliqué de manière différente selon les questions.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

### QUESTION ORALE DE M. LÉONARD À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE PACTE VERT EUROPÉEN »

### QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LA CRISE DU CORONAVIRUS ET SES IMPACTS EN MATIÈRE DE POLITIQUES CLIMATIQUES »

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, de :

- M. Léonard, sur « l'impact du COVID-19 sur le Pacte vert européen » ;
- M. Desquesnes, sur « la crise du coronavirus et ses impacts en matière de politiques climatiques ».

La parole est à M. Léonard pour poser sa question.

**M. Léonard (PS).** - Monsieur le Ministre, le Pacte vert européen dont on a déjà pas mal parlé ce matin, vise la neutralité carbone d'ici 2050.

Suite à la pandémie que nous connaissons, certains voudraient geler ce pacte afin que chaque pays membre puisse mener sa propre politique.

Les tensions sont palpables au sein de l'Union européenne, des divisions se sont rouvertes avec la crise économique engendrée par cette crise sanitaire.

Force est de constater que des tensions existent aussi au niveau intrabelge.

Aborder cette pandémie sans faire de liens de cause à effet avec notre modèle de production et ses impacts sur le climat serait, je pense, une grossière erreur. Ainsi, la déforestation de certaines régions provoque des ravages et contribue notamment à la perte de biodiversité et à la propagation des maladies. Tous les experts le confirment.

Par ailleurs, plusieurs études démontrent que la pollution de l'air aux particules fines influence aussi fortement à la hausse le taux de mortalité dans les infections au COVID-19.

C'est la première des priorités et notre préoccupation est la santé de nos concitoyens.

Cette crise ne doit pas nous faire oublier tous nos objectifs climatiques ambitieux.

On ne peut que déplorer le récent blocage de la Flandre au niveau du Pacte vert européen. Le Danemark

a adressé une lettre à l'Exécutif européen et aux pays de l'Union européenne pour réaffirmer son engagement en faveur du Pacte vert et malheureusement, la Belgique était absente.

Il serait utile d'avoir un état des lieux de la situation et de rappeler les objectifs de la Wallonie.

Avez-vous eu des contacts avec vos homologues intrabelges ? Le cas échéant, qu'en est-il ressorti ?

Qu'en est-il du positionnement de la Belgique ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

**M. Desquesnes (cdH).** - Monsieur le Ministre, la situation que nous connaissons avec un arrêt important des activités industrielles, avec une réduction forte des transports, notamment des transports aériens, fait que la situation s'est paradoxalement améliorée sur le plan de la qualité de l'air et des émissions de CO<sub>2</sub>.

J'aimerais d'abord savoir si nous avons des mesures précises en Wallonie sur la situation que nous avons connue au cours du mois de mars ou avril via les différents indicateurs qui sont mis en place.

Ceci étant, toujours dans ce cadre de lutte contre le réchauffement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air, vous aviez, au niveau du Gouvernement wallon, dans le cadre de la DPR, annoncé un ambitieux plan de rénovation du bâti wallon afin d'améliorer ses performances. On sait que ce secteur est à l'origine, peu ou prou de 30 % des émissions de CO<sub>2</sub>.

L'objectif était d'arriver à un plan précis pour le printemps. Évidemment, la situation que nous connaissons vient sans doute perturber l'agenda, mais j'aimerais connaître quelles sont les balises qui ont déjà été fixées par le Gouvernement wallon dans le cadre du plan de rénovation du bâti wallon.

Quand pourra-t-on découvrir ou avoir les premières lignes concrètes de ce plan de rénovation ? C'est important, dans la crise que nous connaissons, de ne pas non plus paralyser l'action gouvernementale.

Enfin, toujours sur le plan climatique, comme mon collègue vient de l'expliquer, il y a une initiative qui a été prise par le Danemark afin d'encourager l'exécutif européen à réaffirmer l'importance et la nécessité du Green Deal, ce que je partage pleinement et que mon groupe cdH partage pleinement. Vous avez signé un soutien en tant que ministre wallon de l'Énergie et du Climat à cette initiative danoise. Il semble qu'au nord du pays la position n'ait pas été partagée. Avez-vous eu des contacts avec vos homologues des deux autres régions ? Quelle sera la position que défendra la Belgique au niveau européen à cet égard ?

D'avance, je vous remercie pour vos éclaircissements et vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Messieurs les députés, tout d'abord, je voudrais dresser un petit point de la situation telle que nous la vivons.

L'impact du confinement sur les émissions de la Wallonie n'est actuellement pas quantifié, mais vu la similitude des mesures de confinement avec celle de la France, la situation est probablement assez comparable, c'est-à-dire une forte baisse des émissions du transport routier, de l'ordre de 50 %, et des émissions globales de gaz à effet de serre réduites de 30 % durant la période de confinement. L'impact sur les émissions annuelles serait de l'ordre de 5 % d'ici début mai et pourrait atteindre 10 % ou plus en fonction de la prolongation ou non des différentes mesures.

Il n'est, par contre, pas pertinent de s'en réjouir. Comme le souligne notamment le Haut Conseil pour le climat en France, ces réductions ne proviennent pas de changements énergétiques ou structurels, et donc seront vraisemblablement de courte durée. En fonction des mesures mises en place pour la sortie de crise et sa suite, un rebond est malheureusement probable dès la reprise des activités.

Même si un impact positif sur les émissions de l'année 2020 est attendu, cela ne doit pas nous détourner des changements structurels nécessaires pour lutter contre le changement climatique.

À ce titre, le Green Deal européen doit vivre au-delà de la crise actuelle et se nourrir des enseignements que nous pourrions en retirer. Le Green Deal se définit comme une stratégie de croissance visant à transformer l'Union européenne en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, tout en étant neutre pour le climat.

Il restait avant la crise encore beaucoup de paramètres de concrétisation de ce Green Deal.

Cette stratégie vise aussi à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'Union européenne, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des citoyens des risques et incidences liés à l'environnement. Dans le même temps, cette transition doit être juste et inclusive. Il n'y a donc rien d'incompatible entre cette stratégie de croissance dite verte et le relèvement de notre économie après cette crise que nous traversons. En effet, le Green Deal est une stratégie s'inscrivant dans le long terme qui contient en son sein tous les principes indispensables pour rendre notre économie plus résiliente aux crises actuelles et futures, et ce, quelles qu'elles soient. Cela n'empêche bien entendu pas de prendre des mesures

spécifiques dans le court terme pour répondre, par exemple, à des urgences économiques spécifiques, comme pour cette crise, en palliant dans un premier temps au manque de liquidité des entreprises.

Je suis donc d'accord avec vos constats. Il ne faut certainement pas tomber dans le piège de reculer à cause de cette crise dans les stratégies de transition de notre société qui intègrent la protection de l'environnement au même titre que l'économie ou le bien-être humain. En faisant un tel retour en arrière, non seulement nous risquerions de détruire irrémédiablement notre cadre de vie avec toutes les répercussions dramatiques sur la santé et nos facultés mêmes de subsistance, mais nous mettrions également en péril notre capacité à moderniser notre économie à plus court terme pour la maintenir performante.

Dès lors, que ce soit dans l'atteinte de notre objectif de 55 % de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, dans la protection de la biodiversité ou en vue de se prémunir de toute crise qui pourrait surgir, il est important de repenser les politiques en matière énergétique, en matière d'industrie, de production et de consommation, de grandes infrastructures, de transports, d'alimentation et d'agriculture, de construction, de fiscalité et de prestations sociales. Ces objectifs ne sont évidemment pas antinomiques, bien au contraire.

Actuellement, vu la crise que nous traversons, les débats intrabelges subsistent, ne serait-ce qu'au niveau du groupe CONCERE qui assure normalement ces séances.

Pendant, force est de constater que le Green Deal et sa potentielle adaptation suite à la crise rendent le débat intrabelge compliqué, vu les positions pas forcément convergentes entre les régions, comme nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer précédemment.

Pour conclure, en ce qui concerne la stratégie de rénovation, le texte est en cours de finalisation et devrait être prochainement soumis au Gouvernement. Nous sommes donc tout à fait dans un rythme de travail qui se poursuit, même s'il y a eu un peu de battement, un peu de difficultés à assurer la continuité des dossiers dans un premier temps, les toutes premières semaines du confinement. On est maintenant dans des dossiers qui sont travaillés selon les rythmes normaux, selon les procédures normales, et qui vont donc aboutir au Gouvernement et ensuite au Parlement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Léonard.

**M. Léonard (PS).** - Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Malheureusement, c'est cette crise que personne ne souhaite qui nous le confirme et qui nous confirme surtout que l'on peut faire mieux.

Je suis convaincu de cette nécessité de changement et que cette urgence climatique, d'unir tous les partis et de transcender toutes les idéologies politiques, nous l'avons fait en Wallonie. J'espère que nous pourrions continuer à le faire.

Nous serons à vos côtés, notamment les parlementaires qui participent également aux réunions interparlementaires sur le climat seront là pour essayer au maximum de trouver cette union au sein des différents gouvernements. Nous suivrons le dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Je voudrais remercier M. le Ministre pour ses réponses.

Je me permettrai de revenir sur la question des chiffres parce que...

*(Absence d'enregistrement)*

Les estimations à la grosse louche que j'ai entendues sont certes prises au niveau wallon. Je reviendrai par le biais d'une question écrite sur ce sujet.

Je voudrais par contre ne pas partager le manque de volontarisme que vous venez d'exprimer en ce qui concerne le rebond et le retour à la normale. C'est maintenant qu'il faut agir pour changer toute une série de paramètres pour que l'on ne retourne pas à la normale, pour que la normale soit un monde différent.

Il y a moyen d'agir efficacement, je pense par exemple au télétravail qui, en Wallonie aujourd'hui, est largement appliqué chez les fonctionnaires. Nous devrions le généraliser, ce qui permettra de limiter fortement les transports. On peut donc agir, ce n'est pas une fatalité que de retourner à la situation d'avant.

Enfin, vous dites que vous reviendrez prochainement avec le plan concernant l'habitat et l'isolation. J'espère que ce prochainement ne sera pas trop long. Pour ma part, je vous réinterrogerai dans 15 jours.

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE  
LOBBYING DES GRANDES ENTREPRISES  
CONTRE LA LÉGISLATION  
ENVIRONNEMENTALE EUROPÉENNE SUITE À  
LA CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hermant à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le lobbying des grandes entreprises contre la législation environnementale européenne suite à la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

**M. Hermant** (PTB). - Monsieur le Ministre, *L'Écho* du 28 avril faisait référence à une analyse de l'ONG Corporate Europe Observatory concernant le lobbying très actif du monde de l'entreprise, dont Business Europe, la fédération des entreprises européennes, pour réduire les ambitions climatiques européennes. À peine le Green Deal signé, ces entreprises profitent de la crise du COVID-19 pour demander de reporter ou d'édulcorer certaines législations environnementales et en particulier à propos de la diminution des gaz à effet de serre.

Ce matin, en commission, un collègue député abordait justement le lobby du plastique qui demandait la suspension de la directive qui interdit l'utilisation de certains plastiques à usage unique.

La même question que je pose ici avait été posée à M. Di Rupo, mais malheureusement la question n'a pas été possible ; ce n'est pas grave, je vous la pose à vous, Monsieur Henry.

La crainte est grande de la part de tous ceux qui se préoccupent de l'environnement que les politiques menées aient pour objectif de revenir au *business as usual*, le business comme avant, sans mesures pour résoudre le défi climatique.

L'impréparation aux mesures des gouvernements concernant le COVID-19 ne doit pas se reproduire pour le réchauffement climatique. Pourtant, le moment est idéal pour changer complètement la manière dont on produit et la manière dont on consomme. Nous le voyons dans cette crise du coronavirus, cela ne valait pas la peine d'attendre que le monde économique prenne les choses en main, il ne le fera pas. Dans la crise du COVID-19, ce sont les travailleurs qui prennent leurs responsabilités, qui construisent des respirateurs, qui cousent des masques en grande quantité, et cetera. C'est au Gouvernement de limiter cela et de prendre des initiatives publiques avec les travailleurs pour construire une toute autre société, maintenant, à partir des secteurs essentiels pour l'ensemble de la société.

Selon le CNCD, il est indispensable d'établir au plus vite un groupe de travail spécifique, associant des spécialistes du monde académique et de la société civile, pour assurer que la reconstruction de l'économie après le COVID-19 soit juste et durable. Nous sommes à un carrefour, on l'a dit ici, et le temps est donc venu de choisir un chemin juste et durable. Le réchauffement climatique est une crise COVID-19 multipliée par 10.

Allez-vous interpellier le ministre-président de manière à ce que les instances européennes ne prennent pas en compte les arguments des grandes entreprises afin de prendre cette crise climatique au sérieux et d'assurer une transition économique juste en Europe ?

Allez-vous exiger que la Commission européenne applique la législation environnementale européenne de manière à ce que les gaz à effet de serre diminuent de manière drastique dans les prochains mois et années ?

Considérez-vous cette crise climatique comme une crise en tant que telle, comme nous le vivons avec le COVID-19, avec une nécessaire politique de rupture par rapport au monde économique tel qu'il fonctionne actuellement ?

Comme pour le COVID-19, plaidez-vous pour une *task force* avec les meilleurs scientifiques du pays pour un monitoring des émissions de gaz à effet de serre dans le pays au jour le jour ? Consultez-vous enfin les scientifiques par rapport aux mesures à prendre ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, comme je le disais dans les réponses aux questions précédentes, je vous confirme qu'il ne faudrait effectivement pas tomber dans le piège d'utiliser cette crise comme prétexte pour faire marche arrière sur les stratégies de transition de notre société. Ces stratégies nécessitent d'intégrer la protection de l'environnement, au même titre que l'économie ou le bien-être humain, dans une approche globale.

J'aimerais donc ici me concentrer sur votre dernière interrogation, à savoir s'il serait opportun de créer, au niveau belge, une *task force*, à l'image de celle mise en place dans le contexte du COVID-19, avec les meilleurs scientifiques du pays pour monitorer au jour le jour les émissions de gaz à effet de serre de la Belgique.

Le COVID-19 appelle des réactions rapides, que ce soit au niveau de la santé en priorité, mais aussi du déconfinement et de la préservation de notre tissu économique. Dans ce contexte, un monitoring quotidien est parfaitement justifié.

Les changements climatiques, par contre, nécessitent des mesures fortes et une évolution rapide de notre société, mais selon un calendrier à l'échelle de la législature ou à l'échelle des années, c'est-à-dire avec des objectifs à cinq et dix ans, dans le cadre d'une trajectoire et d'une vision à l'horizon 2050 avec des intermédiaires, notamment en 2030.

Nos objectifs actuels se définissent au niveau européen par périodes de dix ans, au niveau wallon par périodes de cinq ans. Je rappelle que ces périodes de cinq à dix ans et les mécanismes de flexibilité interannuels au sein de ces périodes visent notamment à minimiser les impacts sur nos objectifs de certaines variations annuelles également non contrôlables, comme les variations de consommation de chauffage liées à la rigueur ou à la douceur de l'hiver. De même, la plupart des mesures s'inscrivent dans une perspective

pluriannuelle dont les effets sont progressifs et à long terme.

Un monitoring quotidien de nos émissions n'est donc pas spécialement utile pour vérifier le respect de nos objectifs. D'ailleurs, à ma connaissance, aucun pays ne s'est engagé dans ce type d'approche.

Concernant l'appui de scientifiques pour le monitoring, je rappelle que la validité scientifique des inventaires s'appuie sur leur conformité aux lignes directrices du GIEC pour les inventaires d'émissions. Ces rapports techniques précisent les méthodologies à appliquer par l'ensemble des pays pour assurer l'exactitude des résultats et leur comparabilité entre pays.

L'inventaire wallon, qui additionné aux inventaires flamands et bruxellois forme l'inventaire officiel belge, est soumis annuellement à deux vérifications indépendantes : par les experts des Nations unies, d'une part, et par les experts européens, d'autre part. Les remarques de ces experts sont ensuite prises en compte pour améliorer cet inventaire wallon.

Enfin, concernant la consultation des scientifiques pour l'élaboration des mesures, ce rôle est principalement assuré par le Comité des experts mis en place dans le cadre du décret Climat qui remet régulièrement des avis relatifs à la politique climatique de la Wallonie. À terme, la Région se dotera également d'un Haut Conseil stratégique, selon l'accord de gouvernement, dont l'action visera à une évaluation des politiques initiées en Wallonie, notamment avant leur adoption au Gouvernement afin que celui-ci soit le mieux éclairé possible sur les conséquences du point de vue climatique.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). - Je serai bref.

Quand vous parlez du calendrier avec comme échéance 2050, étape intermédiaire 2030, le risque est grand que la crise ne soit pas prise à son bon niveau.

On voit que plein de choses sont prises de manière immédiate dans une situation de rupture. Pour le climat, nous pensons que des mesures doivent être prises dès maintenant, contraignantes, en mesurant chaque fois ce qui est fait, mois par mois, pour améliorer la situation et ne pas attendre des échéances de 2030, de 2050, pour vraiment prendre la situation sérieusement en mains.

On reste encore avec des interrogations.

L'économie, l'humain, l'environnement, ce n'est pas quelque chose d'harmonieux, non, il y a des intérêts qui divergent. Les intérêts économiques sont en opposition avec les intérêts de l'environnement et les intérêts des populations et l'on s'attend à ce que le Gouvernement prenne des positions claires pour l'environnement, pour

les populations, et ne pas laisser le profit diriger l'ensemble de l'économie et diriger les perspectives en matière de changement climatique.

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES  
CONSÉQUENCES DE LA CRISE COVID-19 SUR  
LA COP26 »**

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR  
« L'IMPACT DU COVID-19 SUR LE SYSTÈME  
COMMUNAUTAIRE D'ÉCHANGE DE QUOTAS  
D'ÉMISSION (ETS) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, de :

- M. Hermant, sur « les conséquences de la crise COVID-19 sur la COP26 » ;
- M. Hermant, sur « l'impact du COVID-19 sur le système communautaire d'échange de quotas d'émission (ETS) ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

**M. Hermant** (PTB). - Monsieur le Ministre, le coronavirus a provoqué un nouveau krach du marché d'échanges de quotas d'émissions. Le prix des droits d'émission de CO<sub>2</sub>, le permis de polluer, s'est effondré de 40 %, passant de 25 euros à 16 euros la tonne. Ceci pose problème, car pour les grandes entreprises, il est beaucoup moins cher d'acheter des droits de polluer que de procéder à une transformation écologique de la production.

Si le système ETS échoue depuis plus d'une décennie à réduire efficacement les émissions de CO<sub>2</sub>, c'est en grande partie lié à ce prix à payer pour les droits d'émission qui est depuis toujours trop bas. Avec ce nouvel écrasement des prix, le système ETS sera plus que jamais inefficace pour la transition énergétique. Ceci est très inquiétant, l'ETS étant au cœur du Green Deal européen.

Avec le PTB nous sommes opposés depuis longtemps à ce système pour son inefficacité avérée, mais également car il est injuste socialement. En effet, les gros pollueurs peuvent payer, à vil prix désormais, le droit d'émettre du CO<sub>2</sub>. Mais la population est sanctionnée par des mesures antisociales comme l'augmentation du prix de l'énergie, les zones d'exclusion de véhicules, et cetera, sans avoir d'alternatives crédibles pour réduire ses émissions.

C'est dans ces conditions que la prochaine COP va devoir se tenir et que la discussion sur comment réduire les émissions de CO<sub>2</sub> va devoir se faire.

Allez-vous continuer à défendre le marché des émissions de CO<sub>2</sub> comme moteur de la transition climatique, au niveau européen en tout cas ? Allez-vous, en tant que ministre du Climat, proposer à la COP26 l'instauration de normes contraignantes sur les émissions de CO<sub>2</sub> pour les gros pollueurs référencés dans le système ETS ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Hermant pour poser sa deuxième question.

**M. Hermant** (PTB). - Monsieur le Ministre, concernant l'impact du COVID-19 sur l'ETS, sur le même thème, voici notre point de vue. Avec le ralentissement de l'économie mondiale, certains y ont vu un impact positif pour le climat. Mais à moyen et court terme, cette crise va entraîner une nouvelle crise du système ETS. Comme je viens de l'expliquer, le système ETS est le système communautaire d'échanges et de quotas d'émissions, le marché du carbone européen, qui est censé réduire les émissions de grands pollueurs du continent.

Le coronavirus a provoqué un nouveau krach de ce marché d'échanges de quotas d'émissions, comme je viens de l'expliquer. J'avais posé la question aussi, mais elle a été refusée, j'aimerais avoir la réponse à cette question : vu la chute de la consommation d'énergie, les investissements dans les énergies renouvelables ne sont plus tellement rentables pour les producteurs d'énergie. Quelles mesures allez-vous prendre pour garantir une transition vers 100 % de l'énergie renouvelable à terme ? C'est la question que j'avais posée, mais qui avait été refusée, mais cela rentre vraiment dans le cadre du COVID-19.

Les autres questions sont, d'autre part : qu'allez-vous faire pour garantir les investissements ...

**M. le Président.** - M. le Ministre Henry ne répondra qu'aux questions qui ont été acceptées parce que si une question a été rejetée, il n'était pas en état de préparer la réponse et donc il est discourtois de profiter à un moment donné d'avoir la parole pour revenir avec une question qui a été rejetée en Bureau élargi. Je vous demande de rester strictement dans le cadre de ce qui a été convenu.

**M. Hermant** (PTB). - D'autre part, qu'allez-vous faire pour garantir les investissements dans les énergies renouvelables vu la chute des prix des quotas d'émission ? Allez-vous instaurer des mesures supplémentaires pour établir la justice sociale climatique, vu la chute de ces cours ?

Contrairement à ce que préconise la Commission européenne, allez-vous intégrer les entreprises ETS aux objectifs wallons de diminution des émissions de CO<sub>2</sub> aujourd'hui uniquement valables pour les entreprises hors ETS et ainsi les inclure dans votre politique de transition énergétique ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, le prix du quota sur le marché d'échanges ETS se situe en moyenne, depuis le début de la crise, aux environs de 20 euros, alors qu'avant la crise il était en moyenne depuis 2019 de l'ordre de 24 euros. Je ne pense donc pas que l'on puisse vraiment parler d'un krach en la matière, même si en effet une diminution de prix de l'ordre de 20 % est déjà significative.

Ce que l'on observe sur ce marché est tout à fait logique, car il s'agit d'un marché qui répond aux lois de l'offre et de la demande. Certaines entreprises n'achètent pas, car elles anticipent sans doute une baisse de leur production et donc de leurs émissions en 2020. D'autres doivent faire face à des problèmes de trésorerie et retardent sans doute leurs achats ou même vendent une partie de leurs surplus pour obtenir des liquidités. Enfin, ceux qui sont actifs sur ce marché pour de la pure spéculation ont probablement revendu une partie de leurs actifs, comme on l'a observé dans le même temps sur la plupart des autres marchés boursiers.

Même si un marché d'échange de quotas d'émissions n'aurait sans doute pas eu ma préférence en 2004 lorsque l'Union européenne a retenu cette option, plutôt que celle d'une taxe sur les émissions de gaz à effet de serre, je pense aujourd'hui qu'il faut continuer avec cet outil, qui a tout de même bien évolué depuis ses débuts. Nous avons notamment mis en place une réserve de stabilité du marché, qui absorbe une partie non négligeable des surplus. Celle-ci devrait empêcher de revenir à des prix planchers du quota, à moins bien sûr d'une crise économique sans précédent. Dans un tel scénario, cela voudra dire que les émissions de gaz à effet de serre seront aussi à un niveau très bas et ce n'est donc pas l'environnement qui pâtirait d'un prix du quota aussi bas.

De plus, je tiens à mentionner que les nouvelles règles pour la phase IV de l'ETS qui entreront en vigueur en janvier 2021 produiront elles aussi leurs effets dès l'année prochaine pour empêcher une accumulation de surplus par certaines entreprises. Surtout, soyez assuré que nous plaiderons au niveau belge, et espérons-le aussi ensuite au niveau européen, pour une révision à la hausse du cap de l'ETS en vue d'un rehaussement de l'objectif de réduction de nos émissions à l'horizon 2030. Ce cap est en effet le facteur clé pour assurer un prix élevé du quota, c'est-à-dire basé sur la rareté.

Par ailleurs, je tiens à rappeler qu'il n'y a pas de taxe carbone pour les ménages, comme c'est indirectement le cas pour les entreprises au travers de l'ETS. De plus, les prix de l'énergie sont en diminution à la suite de la crise sanitaire. Il n'y a donc en la matière pas un traitement

préférentiel des entreprises par rapport au ménage comme vous le suggérez dans votre question.

Enfin, les entreprises présentes dans le cadre de l'ETS contribueront aux objectifs wallons de diminution des émissions de gaz à effet de serre et sont bien incluses dans les politiques wallonnes de transition énergétique. Elles le sont par ailleurs puisqu'elles sont déjà présentes, par exemple, dans les accords de branche ou les budgets carbones du décret climat.

J'aimerais maintenant me pencher sur une éventuelle proposition d'instauration de normes contraignantes sur les gros émetteurs au niveau mondial lors de la prochaine COP26, même si elle a été reportée. Tout d'abord, pour recontextualiser, lorsque nous œuvrons dans le cadre multilatéral d'une COP, c'est l'Union européenne qui est à la manœuvre pour négocier au niveau international.

Je compte cependant bien continuer de plaider au sein de la Belgique pour que nous portions une position forte pour que les futurs marchés du carbone, qui seront reconnus au niveau onusien, soient aussi robustes que ceux que nous imposons unilatéralement à nos entreprises européennes. En effet, j'ai la conviction que si les autres grandes économies avaient un ETS similaire à celui qui existe au niveau européen, avec des objectifs également aussi ambitieux, de plus en plus ambitieux, nous aurions déjà fait un pas de géant en matière de lutte mondiale contre le changement climatique en vue d'atteindre une neutralité carbone à l'horizon 2050.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hermant.

**M. Hermant** (PTB). - Nous constatons que l'on ne fait pas le même bilan de ce système ETS pour la réduction effective des gaz à effet de serre en Europe. Oui, le prix du quota, 20 % de réduction du coût du permis de polluer, en quelque sorte, c'est juste énorme. Cela va faire en sorte que les grandes entreprises ne voient pas tellement d'intérêt à réduire leurs émissions de gaz à effets de serre ; ce qui pourrait avoir des conséquences non négligeables pour les prochaines années.

Nous ne sommes pas d'accord sur le constat de ce système. On y reviendra certainement.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE  
PORT DU MASQUE DANS LES TAXIS DANS LE  
CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Matagne à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le port du masque dans les taxis dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

**M. Matagne** (cdH). - Monsieur le Ministre, le déconfinement est en marche, les citoyens reprennent progressivement leurs activités et, avec eux, les services de transport se remettent en route.

Si les consignes apparaissent claires pour les transports en commun, ce dont je suis heureux, tout ne semble pas aussi organisé pour les services de taxis.

Une fois encore, ce qui est pourtant considéré comme un service essentiel depuis le début de la pandémie n'a pas reçu de consignes claires lors du Conseil national de sécurité du 24 avril dernier.

Comme ministre de tutelle du secteur, il vous revient de clarifier la situation.

J'aimerais savoir si le port du masque est obligatoire dans les taxis suite aux décisions prises par le Conseil national de sécurité du 24 avril 2020 ?

Si ce n'est pas le cas, rendez-vous obligatoire le port du masque dans les taxis pour les utilisateurs, comme pour les chauffeurs ?

Êtes-vous en contact avec la Fédération belge des taxis au sujet du port du masque ?

Quelles discussions auriez-vous pu avoir avec les représentants du secteur, le cas échéant ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Depuis le début de la pandémie du COVID-19, mon administration préconise aux sociétés de taxi qui se tournent vers elles de respecter toutes les mesures d'hygiène et de distanciation physique imposées par le Conseil national de sécurité.

La présence de dispositifs nécessaires au respect des mesures d'hygiène a été recommandée à bord de chaque véhicule.

Je rappelle aussi que bon nombre de sociétés de taxi ont leur siège dans une région, mais exercent leurs services également dans une ou dans deux autres.

Pour cette raison, il est important que si des mesures sont imposées dans ce secteur, elles le soient à l'échelle nationale.

Les décisions annoncées le 24 avril par le Conseil national de sécurité renforcent les mesures en imposant le port du masque dans les transports en commun, mais également dans le cadre du travail, si les distances de sécurité ne peuvent être respectées.

Cependant, jusqu'aujourd'hui, le port du masque dans les taxis n'est pas imposé de manière générale. Il est cependant clair, au vu des dispositions générales du Conseil national de sécurité, qu'il est recommandé. Alors que j'avais eu plusieurs demandes de précisions lors de la décision du Conseil national de sécurité de continuer de permettre l'exploitation des taxis mi-mars auxquelles j'avais répondu, aucune société ou représentation de société ne s'est tournée vers moi suite aux décisions du 24 avril.

Enfin, par comparaison avec les sociétés de transport en commun, il y a tout de même une différence majeure.

Le déconfinement auquel nous sommes confrontés maintenant implique une augmentation automatique, même très progressive, du nombre de passagers ; ce qui modifie fortement la situation.

Ce n'est pas le cas des taxis qui, par la nature même de leurs services, ne sont pas soumis à des modifications importantes suite au déconfinement.

Enfin, je voudrais également souligner et remercier les travailleurs du secteur concerné pour le service essentiel qu'ils rendent à ceux qui en ont besoin au même titre que les travailleurs des transports en commun.

**M. le Président.** - La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Sauf erreur de ma part, vous n'avez pas répondu au fait que vous aviez été en contact ou non avec les responsables de la Fédération.

Toujours est-il qu'il est de votre ressort d'imposer ou non le port du masque. J'entends que vous ne l'imposez pas. Or, on sait que la fréquentation des taxis va être plus importante en cette période de déconfinement, notamment parce que notre Première ministre a encouragé d'utiliser des transports individuels – le vélo, la marche à pied, mais aussi la voiture et pourquoi pas le service de taxi.

Il y a une amélioration de l'hygiène dans les taxis pour garantir une hygiène impeccable. Le port du masque imposé pourrait y aider. Merci beaucoup.

**QUESTION ORALE DE M. MATAGNE À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LES  
MESURES DE DÉCONFINEMENT APPLIQUÉES  
AUX TEC DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE  
DE COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE  
PORT DU MASQUE DANS LES TRANSPORTS  
EN COMMUN ET LES TRANSPORTS  
SCOLAIRES »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR  
« L'ABANDON DES SOUS-TRAITANTS EN  
TRANSPORT SCOLAIRE PAR L'OPÉRATEUR  
DE TRANSPORT EN WALLONIE (OTW) DANS  
LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE  
FONCTIONNEMENT DES TRANSPORTS  
PUBLICS DANS LE CONTEXTE DU  
DÉCONFINEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, de :

- M. Matagne, sur « les mesures de déconfinement appliquées aux TEC dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;
- M. Fontaine, sur « le port du masque dans les transports en commun et les transports scolaires » ;
- Mme Vandorpe, sur « l'abandon des sous-traitants en transport scolaire par l'Opérateur de transport en Wallonie (OTW) dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;
- M. Heyvaert, sur « le fonctionnement des transports publics dans le contexte du déconfinement ».

La parole est à M. Matagne pour poser sa question.

**M. Matagne** (cdH). - Monsieur le Ministre, le déconfinement est donc là et les transports en commun reprennent leur activité, les masques ou toute autre alternative permettant de se couvrir la bouche et le nez sont désormais obligatoires, mais la situation reste tout de même grave. Des contrôles s'imposent pour faire respecter les mesures sanitaires. À Bruxelles aussi ; la STIB annonce qu'elle ne limitera plus les places dans les services de transport et, de manière plus surprenante – je viens d'en parler –, notre Première ministre a clairement encouragé la population à utiliser les transports individuels : le vélo, la trottinette, plutôt que le transport en commun.

La situation évolue donc vite et j'aimerais entendre vos réponses aux questions suivantes.

L'activité des TEC a-t-elle repris à 100 % ? Modifierez-vous l'arrêté royal du 15 septembre 1976 afin d'y intégrer comme infraction l'absence de port du masque ou toute autre alternative permettant de se couvrir la bouche et le nez ? Quelles amendes administratives pourriez-vous envisager ? Y a-t-il des contrôleurs en suffisance pour s'assurer du respect des consignes de sécurité ?

À l'instar de la STIB, les TEC laissent-ils tomber le nombre de places limitées dans les bus ?

Enfin, cautionnez-vous la recommandation du Conseil national de sécurité d'utiliser davantage la voiture ? Quel impact cette recommandation a-t-elle sur votre circulaire du 16 avril encourageant les bourgmestres à fermer les voiries régionales pour encourager l'usage du vélo et de la marche ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine** (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai une question qui se développera en deux sous-questions.

Premièrement, depuis la dernière commission, le Conseil national de sécurité a confirmé le port obligatoire d'un masque ou d'une protection du visage, comme le Luxembourg l'applique, pour les usagers des transports en commun. Précédemment, vous disiez que si le port du masque était généralisé, la capacité des bus pourrait être augmentée. Vous l'avez répété dans un tweet le 3 mai 2020.

Puisque le port du masque est rendu obligatoire, qui sera chargé du contrôle de l'application de cette mesure ? On a pu remarquer, hier, à Jemeppe-sur-Sambre, une agression, un caillassage d'un bus, et encore une agression aujourd'hui dans un autre bus dans la région namuroise.

Les chauffeurs de bus, dont ce n'est pas la mission première, seront-ils responsables ? On a aussi pu constater, dans le JT d'hier, que certains chauffeurs de bus avaient refusé l'accès à des gens qui n'avaient pas de masque, ce qui implique un certain nombre de dérives.

Les chauffeurs seraient-ils autorisés à refuser l'accès au véhicule en cas d'absence d'un masque ?

De nouvelles règles en lien avec le port du masque et la distanciation physique seront-elles appliquées dans les bus et trams ?

La deuxième partie de la question concerne les transports scolaires. La reprise partielle des cours nécessitera de pouvoir assurer le transport des élèves et étudiants concernés. Cependant, la FBAA a dénoncé le fait que la Wallonie, contrairement à la Flandre, n'ait

prévu aucune compensation pour les sociétés qui organisent le transport scolaire et qui sont à l'arrêt depuis le 17 mars. Cette fédération menace aujourd'hui de ne pas reprendre le service le 11 ou 18 mai, tant qu'un accord n'aura pas été conclu avec l'OTW. De son côté, l'OTW, par la voix de son porte-parole, déclarait dans la presse ce 28 avril étudier actuellement l'interprétation à faire des contrats qui lient l'OTW à ces opérateurs privés, qui ont été signés, et travailler à une solution.

Les négociations ont-elles pu aboutir ?

Quels sont les blocages et quelles sont les obligations en lien avec les contrats signés entre l'OTW et les transporteurs privés en matière de transport scolaire ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Monsieur le Ministre, ma question se rapporte à la deuxième partie de la question de M. Fontaine. J'ai été interpellée par des autocaristes de ma région, mais j'ai également pu le découvrir dans la presse, que le TEC refuse de dédommager les sociétés qui prennent en charge le transport des élèves en Wallonie. Ce sont pourtant 25 000 élèves qui sont véhiculés au quotidien par les entreprises d'autobus.

Vous vous en doutez, ces entreprises sont déjà frappées par la crise au niveau du tourisme, donc ils sont dans une situation difficile avec ces mesures de confinement. Ces sous-traitants sont en grand danger, surtout – j'ose le dire – vu l'attitude de l'OTW. Ailleurs en Belgique, ces sous-traitants sont aidés : en Flandre, De Lijn dédommage à hauteur de 50 % ; en Communauté germanophone, l'administration continue de payer ces entreprises, même à l'arrêt.

J'aimerais citer l'un de ces entrepreneurs qui disait : « Un autocar de tourisme, c'est un remboursement de 5 600 euros par mois pendant cinq ans. Alors oui, évidemment, ces 5 000 euros, je suis super-content de les avoir, mais cela ne représente rien ».

Sans véritable aide, c'est tout un secteur qui risque d'y passer et le transport aussi de ces 25 000 élèves qui seraient mis en danger.

J'aurais voulu savoir si la Fédération belge des exploitants d'autobus et d'autocars avait bien rencontré l'OTW. Quand ont eu lieu ces réunions ? Que s'y est-il dit ? Est-ce bien vrai que l'OTW a clairement refusé d'octroyer une indemnité aux transporteurs privés en ce qui concerne l'arrêt des circuits scolaires effectués par ces derniers ? Quelle en est la raison ? Est-ce conforme aussi aux contrats de concession qui ont été passés entre l'OTW et ces opérateurs privés ?

Le cas échéant, quelles dispositions contractuelles sont invoquées pour refuser une telle indemnité

compensatoire ? Une aide régionale est-elle prévue pour le secteur d'une autre manière ? Ce secteur est vraiment en danger.

J'espère avoir des réponses positives à mes questions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, tout d'abord, permettez-moi de rappeler mes remerciements à tous les travailleurs des transports en commun, car ils ont quand même continué le service public pendant toute la crise. Je pense qu'on ne répétera jamais assez nos remerciements pour cela.

Le 24 avril, le CNS a décidé des modalités pour les transports en commun pendant cette période de déconfinement, comme le port du masque, l'importance de continuer les services publics. On sait que toutes ces mesures sont difficiles à mettre en place, car, d'un côté, il faut protéger les voyageurs, protéger les travailleurs, mais aussi continuer le service nécessaire.

Hier, c'était le premier jour de cette obligation du port du masque. Selon les retours du terrain, cela s'est bien passé dans 90 % des cas. Il ne faut pas nier les difficultés rencontrées à certains endroits ou avec certains voyageurs, mais il faut aussi féliciter les nombreux citoyens qui, dans la grande majorité, respectent les règles pour se protéger et pour protéger les autres.

Mes questions sont simples.

Pouvez-vous expliquer le fonctionnement mis en route depuis hier et nous expliquer comment cela se passe un peu dans les transports en commun.

Quelles sont les mesures particulières prises pour protéger les travailleurs ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame et Messieurs les députés, mes réponses sont très liées aux décisions prises par le Conseil national de sécurité du vendredi 24 avril, après d'ailleurs qu'il y ait eu une concertation entre les ministres de la Mobilité.

En ce qui concerne l'offre de transport, à partir du 4 mai, les TEC proposent une offre à 100 % de l'offre en période non scolaire, avec une montée en puissance des renforcements là où la fréquentation est en hausse.

Le 18 mai, si la reprise partielle des cours à l'école est confirmée par le CNS, l'offre scolaire reprendra également à 100 %. Le choix d'offrir une offre à 100 %, alors que les consignes sont toujours de limiter les

déplacements et que le retour à l'école ne sera que très partiel, est guidé par la volonté de limiter la pression sur les transports en commun en termes de fréquentation du nombre de personnes dans les bus.

En matière sanitaire, le CNS a pris une décision claire et importante qui concerne l'utilisation des transports publics : l'obligation du port du masque. Il a également spécifié que le masque consistait en une protection du nez et de la bouche et pouvait donc consister en un masque en tissu, maison ou pas, un foulard ou une écharpe.

En ce qui concerne le contrôle de cette disposition, le message unanime des ministres de la Mobilité est qu'il n'incombe pas d'abord aux sociétés de transport. Il incombe, si nécessaire, aux forces de police.

En termes sanitaires, malgré cette décision, se pose la question de la nécessité de fixer des normes en termes de nombre de passagers maximum dans un bus. Les ministres de la Mobilité, unanimement de nouveau, auraient souhaité une position claire du CNS. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas. Dès lors, en fonction de leur situation spécifique, la STIB et la SNCB ont très vite décidé de ne plus fixer de limitation stricte. La décision n'était pas simple, mais j'ai préféré choisir, en concertation avec l'OTW, l'option d'une remontée progressive de la densité maximale de passagers dans les transports en commun. Le transport maximum, qui était de 5, 12 et 15 passagers pour les bus standards, articulés et les trams dans la première période du confinement, est désormais passé à 12, 18 et 20, en étroite concertation, comme je le disais, avec l'OTW, et ce, également les représentations syndicales, pour les deux prochaines semaines. Ces nombres devraient permettre de répondre à la demande de transport en évitant la surcharge potentielle de certains véhicules.

Le délai de deux semaines permettra d'évaluer la situation rapidement et de l'adapter aux différentes phases de déconfinement. D'ailleurs, depuis hier, j'ai eu l'occasion de pouvoir me rendre moi-même sur le terrain et de constater qu'il n'y avait pas une augmentation démesurée du nombre de passagers. C'est une bonne nouvelle, c'est quelque chose de progressif. Cela permet aussi à chacun de s'adapter et de s'habituer au port du masque, que ce soient les usagers ou les chauffeurs.

Concernant le point spécifique de M. Heyvaert en matière de protection des travailleurs, cette question a toujours été une priorité pour moi. Concrètement, j'ai veillé à ce que les commandes wallonnes de masques comprennent bien des masques à destination du personnel de l'OTW de terrain : les conducteurs, les contrôleurs, le personnel de nettoyage, les techniciens. Tout a été organisé au sein de l'OTW pour que le personnel concerné ait à disposition ces masques à partir du 4 mai. Certaines autres mesures restent également d'application, comme le renforcement du nettoyage des

bus et la montée des passagers par la porte arrière des bus.

En ce qui concerne la question spécifique de M. Matagne quant à la recommandation du CNS d'utiliser la voiture, je regrette cette recommandation. L'usage de la voiture n'a malheureusement pas besoin d'être encouragé et en recommander l'usage n'est pas un très bon signal dans le cadre d'une évolution vers une mobilité plus durable. Je salue en revanche la recommandation du même CNS d'utiliser la marche et le vélo chaque fois que c'est possible, en particulier pour les petits déplacements puisque, dans la période du confinement, on fait moins de grands déplacements. Il est donc tout à fait possible d'encourager le vélo et la marche à pied et, dès lors, de laisser au maximum l'usage des transports en commun pour les personnes qui en ont vraiment besoin pour que ce service soit bien assuré et en même temps que les conditions sanitaires soient les meilleures possible. Je continue donc d'encourager les communes également à dédier davantage d'espace à la mobilité active qui, je le rappelle, reste la meilleure mobilité pour notre santé d'une manière générale, indépendamment de la question du confinement.

Au sujet de l'état des négociations avec les loueurs, j'ai fait passer très tôt le message à l'OTW qu'une négociation était inéluctable et serait salutaire pour les transports publics wallons de manière générale. Le 23 avril dernier, le Gouvernement wallon a pris la décision de maintenir les dotations de l'OTW à leur niveau convenu dans le contrat de service public afin à la fois de compenser la perte importante de recettes de l'opérateur et de dégager les marges nécessaires à une négociation avec les loueurs. Cela nécessitait une décision du Gouvernement puisque, le service n'étant plus assuré comme prévu initialement, il n'y avait pas d'évidence à ce que les dotations soient maintenues inchangées. Ce même jour, le 23 avril, j'ai demandé à l'OTW de commencer les négociations avec les loueurs et elles sont en cours.

Je rappelle que la Région n'a pas de relation contractuelle avec les loueurs. La gouvernance confirmée par la Wallonie dans le cadre du contrat de service public conclu en 2019 est de désigner un opérateur interne, c'est-à-dire l'OTW, et de le charger de sous-traiter une partie de son offre. C'est donc l'OTW qui a la relation contractuelle avec les loueurs. J'ai toutefois demandé à l'OTW de revenir vers moi si une situation de blocage devait intervenir dans ces négociations.

En ce qui concerne plus spécifiquement le transport scolaire et la question de Mme Vandorpe, les conventions actuelles ont été analysées par l'avocat de l'OTW qui a confirmé que, juridiquement, aucune compensation n'était due par l'OTW. Vous avez cependant compris que ce n'est pas l'option envisagée aujourd'hui.

Pour ce qui est des questions relatives à l'aide régionale prévue pour le secteur et à l'indemnité de 5 000 euros, je vous renvoie, Madame Vandorpe, à ma réponse donnée lors de la séance du 24 avril puisqu'il y avait bien eu cette préoccupation dans les décisions successives du Gouvernement.

Enfin, mon objectif et celui de l'OTW sont bien une reprise du transport scolaire le 18 mai, sous réserve d'une confirmation de la date de reprise partielle des cours à cette date par le Conseil national de sécurité.

**M. le Président.** - La parole est à M. Matagne.

**M. Matagne** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos précisions. Je comprends parfaitement votre logique d'augmenter progressivement la capacité d'accueil dans les bus et je la suis. Il n'empêche que vous n'apportez pas de réponse quant aux contrôles et aux sanctions que vous souhaitez ou non apporter.

Par ailleurs, vous indiquez vouloir apporter davantage d'espace à la mobilité active. Lorsque les déplacements sont plus longs, l'automobile – la voiture, pour le dire vulgairement – reste encore le meilleur moyen de se déplacer efficacement, sauf quand on m'aura prouvé le contraire. Reste aussi qu'à chaque infrastructure son utilisation. Il faut savoir où l'on veut faire passer ces véhicules. Les routes régionales sont justement dédiées à ce trafic.

Pour ma part, plutôt que d'encourager les bourgmestres à fermer ces routes régionales et à les consacrer à la pratique du vélo et de la marche à pied, je vous invite, en tant que ministre de la Mobilité, à donner les moyens à nos bourgmestres de développer des pistes cyclables protégées pour que nos citoyens puissent se déplacer efficacement à vélo ou à pied.

**M. le Président.** - La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine** (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour l'ensemble des réponses apportées.

Je rejoins un peu mon collègue en disant qu'une remontée progressive au niveau du TEC, du transport, est une sage décision. Je pense que remonter en puissance à 100 % directement sans faire un test, aurait été un peu irraisonnable.

Par contre, là où je suis un peu plus perplexe, c'est sur la deuxième partie de ma question où là effectivement on remarque, comme ma collègue Mme Vandorpe le disait, qu'en Flandre ils ont une indemnisation de 50 %, du côté germanophone 100 %, il faut savoir que les autocaristes, les loueurs, comme on les appelle, ont des charges fixes et que pour l'instant rien n'est prévu.

J'entends bien que votre recommandation auprès de l'OTW était de demander une négociation et d'essayer d'avancer dans ce sens.

J'entends bien aussi que le 23 avril vous avez maintenu, au niveau du Gouvernement, la dotation.

Il me semblerait logique – et au niveau de mon groupe, il nous semblerait logique en tout – cas qu'à tout le moins les loueurs soient indemnisés et au minimum à concurrence de 50 % pour pouvoir subvenir, en tout cas, et compenser leurs frais fixes.

Vous nous dites aussi que juridiquement aucune compensation n'est prévue. Oui, nous l'avions vérifié, vous avez tout à fait raison et donc je compte sur vous pour que vous n'oubliez pas, en tout cas, ces services qui sont d'une importance cruciale pour les écoliers et les étudiants.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Monsieur le Ministre, vous avez octroyé la dotation identique. Il est essentiel que vous mettiez un peu plus la pression puisque vous avez quand même la tutelle sur l'OTW. Il est essentiel de pouvoir agir sur ce secteur et de pouvoir les aider.

Si le secteur s'effondre, c'est l'OTW qui devra assurer directement le transport scolaire des 25 000 élèves supplémentaires.

Il est moins cher d'aider le secteur maintenant et de lui permettre de se sauver plutôt que de le laisser s'effondrer et de devoir, en plus, organiser une offre publique par la suite.

Ce secteur doit pouvoir être aidé pour le maintenir en vie. Il faut aussi flexibiliser les obstacles administratifs qui pourraient empêcher la reprise d'une activité par la suite.

J'attends de votre part que vous puissiez jouer votre rôle auprès de l'OTW pour que de bonnes décisions soient prises.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Le problème des transports scolaires n'est pas neuf, cela fait déjà 15 jours ou trois semaines que ce dossier est traité. Vous l'avez dit vous-même. Au sein du Gouvernement, vous avez fait le nécessaire.

Maintenant, l'OTW engage une négociation certainement depuis pas mal de jours.

Vous avez été quand même proactif dans ce dossier.

Juste aussi pour rappeler à M. Matagne que dans les trajets longs il y a quand même le train. Aujourd'hui, le train fonctionne quand même toujours, même si c'est vrai qu'il faut certainement limiter ces longs déplacements, mais s'ils sont nécessaires, le train est quand même toujours là par rapport à la voiture.

Par rapport aux travailleurs de l'OTW, il sera important de bien continuer les mesures nécessaires, certainement pour encore de nombreux mois, et que les protections puissent être là pour de nombreux mois aussi pour eux.

**QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. HENRY,  
MINISTRE DU CLIMAT, DE L'ÉNERGIE ET DE  
LA MOBILITÉ, SUR « L'AUTORISATION DE  
PRATIQUE DU KAYAK SUR LES VOIES  
NAVIGABLES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'autorisation de pratique du kayak sur les voies navigables ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

**M. Bastin** (cdH). - Monsieur le Ministre, lors du dernier Conseil national de sécurité, il a été décidé, à partir du 4 mai, la pratique d'un certain nombre d'activités sportives, dont le kayak.

Cependant, bien sûr avant de mettre les embarcations à l'eau, une autorisation de l'administration des voies navigables était nécessaire, donc cette autorisation a été délivrée durant le week-end dernier.

Avant de prendre cette décision, une concertation avec les autorités locales a-t-elle été organisée ?

Dans l'affirmative, quelle a été la position des représentants des communes ?

Cette éventuelle autorisation sera-t-elle assortie de conditions particulières de veiller aux règles de distanciation sociale ?

Les contrôles sont-ils prévus ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry**, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Monsieur le Député, lors du dernier Conseil national de sécurité, il a été décidé d'autoriser à partir du 4 mai la pratique d'un certain nombre d'activités sportives dont le kayak.

Je pense d'ailleurs que personne ne l'ignore : pour ce qui concerne le réseau navigable pour lequel je suis compétent, si l'organisation de toute manifestation récréative ou sportive sur la voie d'eau est soumise à l'autorisation préalable du gestionnaire en l'occurrence, la Direction des voies hydrauliques sur le territoire de laquelle se déroule l'activité, certaines zones du réseau navigable, en particulier les endroits où la navigation

marchande est moindre, ont été clairement dédiées à la pratique de certaines activités nautiques. En ce qui concerne la pratique du kayak, elle est autorisée sur la Semois, la Lesse, l'Ourthe et l'Amblève navigables au même titre que les canoës et certaines embarcations gonflables. Cette pratique ne se fait pas à n'importe quelle condition.

Une réglementation spécifique s'applique et définit, par exemple, les endroits où l'embarquement ou le débarquement peuvent se faire. Il s'agit en effet de protéger les zones naturelles sensibles. La pratique de ces activités est également limitée par certains facteurs : le débit, la hauteur d'eau et des restrictions saisonnières. Toutes ces informations figurent sur un site Internet dédié à la pratique, [kayak.environnement.wallonie.be](http://kayak.environnement.wallonie.be), dont la gestion est assurée par le SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement.

Le kayak a été cité par la Première ministre pour illustrer la mesure de déconfinement liée à la phase 1A en ce qui concerne les activités physiques. Dès le lundi qui a suivi l'annonce des mesures de déconfinement, mon administration, le SPW Mobilité et Infrastructures ont énuméré un certain nombre de questions qui ont été soumises au Conseil national de sécurité afin de préciser les contours plus opérationnels du sujet qui nous préoccupe.

Suite aux informations obtenues, mon administration a émis un avis vendredi dernier à la batellerie précisant que la pratique des activités nautiques dont le kayak est autorisée dans les zones qui leur sont dédiées, dans le respect strict des règles édictées par le Conseil national de sécurité. L'accès à l'eau est réservé aux propriétaires du matériel utile à la pratique de l'activité. C'est évidemment une nuance très importante. Cela signifie que la location n'est pas autorisée. La location est en effet assimilée à une forme d'activité commerciale à but touristique qui doit faire l'objet d'une phase ultérieure du déconfinement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Bastin.

**M. Bastin** (cdH). - Vous ne répondez pas à ma question puisque je vous avais demandé si vous aviez pu concerter les autorités locales. Vous n'y faites pas mention.

J'ai bien compris qu'au départ c'était relativement confus autour de la communication. Vous venez bien de préciser que ce sont les propriétaires. C'était une nuance importante, mais cela a donné de l'espoir aux loueurs de kayaks.

Il faut aussi faire très attention au niveau de la forme de kayak. Vous n'avez donc pas répondu non plus à ma question concernant les contrôles. En effet, j'espère que ce ne seront pas les zones de police qui devront assumer ces contrôles, mais bien des agents du SPW.

Je ne vois pas la police locale au bord de la Lesse en essayant d'intercepter des gens sur un kayak.

Vous n'avez donc pas répondu à ma question.

Concernant la coordination avec les communes, c'est très important, vous ne répondez pas non plus à ma question.

Je reviendrai donc probablement vers vous de manière écrite ou autrement pour obtenir une réponse plus précise.

**QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À  
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE  
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR  
« L'ANNONCE D'UN ACCORD SUR  
L'AJUSTEMENT DU PLAN  
INFRASTRUCTURES 2019-2024 SUITE À LA  
CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Nikolic à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'annonce d'un accord sur l'ajustement du plan Infrastructures 2019-2024 suite à la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

**Mme Nikolic (MR).** - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire a fortement touché le secteur de la construction. J'ai eu l'occasion de vous interpeller sur le sujet lors de notre précédente commission.

Une partie des entreprises du secteur de la construction est en effet spécialisée et réalise son chiffre d'affaires au niveau des travaux routiers.

Je vous ai interrogé sur la situation. Vous m'avez répondu que 58 % des chantiers avaient été maintenus, mais, depuis, on assiste à une reprise progressive. Outre la question de la relance des chantiers déjà en cours, se pose, pour le secteur de la construction, la question des futurs chantiers, des futurs marchés.

Lors de sa constitution, le Gouvernement avait décidé d'augmenter les moyens alloués aux infrastructures passant de 1,6 milliard d'euros sur le précédent gouvernement à 2 milliards d'euros pour une période s'étalant de 2019 à 2025.

Il avait également décidé du principe de la révision du plan Infra précédent en revoyant les priorités d'infrastructures à réaliser au sein de ce plan.

Un récent communiqué de presse stipule que : « afin d'accompagner le secteur de la construction dans sa relance et de répondre aux dommages fiscaux générés par la crise du COVID, le Gouvernement wallon, sous

votre impulsion, a décidé d'opérationnaliser la décision de l'accord de gouvernement afin de permettre une relance du secteur à court terme et de lui donner une perspective sur les années futures ».

Ma première question est déjà : pouvez-vous déjà éclaircir ce paragraphe que je viens de lire ? Concrètement, d'autres investissements que ceux déjà annoncés comme abandonnés, qui ont déjà beaucoup nourri de nos débats en commission, seront-ils abandonnés ? Comment les choix ont-ils été opérés ? Selon quels critères et quelle balise s'est faite la sélection ?

Dans sa première mouture, le plan Infra, lors de la législature précédente, avait fait preuve d'une grande transparence en indiquant que c'était sur base de quatre critères qu'avaient été affectés les moyens. Cette grille d'analyse a-t-elle été respectée ou a-t-elle évolué ?

Comment se fera la priorisation au niveau du calendrier ?

Je vais vous parler de Liège : les aménagements préconisés par le PUM pour Liège, que vous mentionnez explicitement dans ce communiqué de presse, feront-ils partie de ces priorités ?

Quant à l'enveloppe annuelle de 80 millions d'euros exclusivement affectée aux nouveaux modes de déplacement comme les corridors vélo, les sites propres pour les transports en commun et des cheminements piétons, comment comptez-vous procéder pour ventiler cette enveloppe ? Comptez-vous lancer un appel à projets ? Des projets partant des communes ou la Région sera-t-elle à l'impulsion avec des partenaires locaux associés ?

Je prends un exemple concret : vous avez adressé un courrier récemment aux communes pour les inviter à prendre exemple sur ce qui se fait à l'étranger pour promouvoir la mobilité active, la mobilité douce en particulier. La ville de Liège par exemple a ainsi identifié 35 kilomètres de voiries pour lesquels des aménagements en faveur des piétons et des cyclistes pourraient être réalisés, tant par la ville elle-même que par le SPW, parce qu'il y a beaucoup de voiries régionales. Des propositions sont par ailleurs cohérentes avec le plan urbain de mobilité, estiment les autorités.

Dans ces 80 millions d'euros, pourrait-il y avoir des moyens dégagés pour permettre à des communes comme Liège, qui ont fait le travail, de mettre en œuvre des mesures ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Henry.

**M. Henry,** Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. - Madame la Députée, le plan Infrastructures ajusté à la DPR a été adopté par le Gouvernement wallon le 22 avril dernier. Il concrétise une réorientation

des projets vers la mobilité active et la mobilité en transport en commun et représente un volume de travaux considérables, à savoir 2 milliards d'euros, dont une enveloppe nouvelle de 400 millions d'euros exclusivement dédiée à la mobilité active et collective.

Cela permet également de prendre en compte l'entretien du réseau et des infrastructures, comme les ponts et tunnels, davantage que ce qui avait été prévu, ce qui est devenu tout à fait nécessaire en termes de sécurité.

La décision du Gouvernement a été prise aussi en tenant compte de l'importance d'une telle décision par rapport à la relance économique et par rapport au signal que cela permet de donner à l'ensemble du secteur.

Je précise également que si l'objectif global de 2 milliards d'euros de travaux a été confirmé, le Gouvernement a néanmoins dû réinjecter pour ce faire plus de 26 millions d'euros par an sur la durée du plan, lui-même allongé d'une année, pour résoudre la situation financière très complexe dans laquelle nous nous trouvons notamment au niveau de la SOFICO, comme nous l'avons déjà évoqué ici précédemment.

Si le Gouvernement s'est accordé sur les enveloppes budgétaires globales, il ne s'est pas encore accordé sur la liste précise des projets qui les constituent. C'est le travail qui doit venir là, tout de suite. Je ne peux donc, à ce stade, répondre à votre question de savoir quels projets précis pourraient ne pas être repris dans le plan. Ce travail est toutefois en cours dans les prochains jours et semaines.

La méthodologie de sélection des chantiers et priorités du plan n'a pas été fondamentalement modifiée. Il a toutefois été demandé aux directions territoriales de mettre à jour et de prioriser la liste des différents projets, aussi en fonction du besoin à rencontrer et de leur état de préparation.

Les projets qui seront sélectionnés dans le plan ajusté devront correspondre aux objectifs de la DPR qui prévoit de favoriser systématiquement les modes de déplacement dans l'ordre suivant : marche à pied, vélo et micromobilité douce, transports publics, transports privés collectifs – taxis, voitures partagées, covoiturage – en ensuite transports individuels. Cela se traduit cependant par un ensemble d'enveloppes et un ensemble de projets qui cohabitent dans ce plan.

En ce qui concerne l'enveloppe des 80 millions d'euros par an affectée aux nouveaux modes de déplacement, celle-ci est à répartir entre deux modes principaux : d'une part, pour les projets de transports en commun et, d'autre part, pour les projets centrés sur les modes actifs, c'est-à-dire piétons et cyclistes.

Pour les transports en commun, mon administration et l'Opérateur de transport de Wallonie ont engagé un travail d'identification des infrastructures les plus

prioritaires à réaliser puisqu'il s'agit de nouveaux projets qui ne figuraient pas dans le plan précédent et d'une enveloppe supplémentaire. L'objectif est d'optimiser la vitesse commerciale, la régularité des bus, mais aussi leur accessibilité.

Quant à votre question relative au PUM de Liège, en effet, certains projets sont cités spécifiquement dans les propositions. Leur programmation tiendra compte des réalités locales. Les projets les plus mûrs pourront être mis en œuvre rapidement – par exemple, un bus à haut niveau de service vers le Sart-Tilman – alors que d'autres projets devront attendre la restructuration plus globale du réseau de transport en commun qui aura lieu en même temps que la mise en service du tram.

En ce qui concerne les modes actifs, les partenaires locaux seront impliqués dans la réalisation des projets. Mon souhait est de lancer un appel à projets à destination des communes afin que les développements d'infrastructures cyclables puissent également avoir lieu pour partie sur voiries communales.

Nous avons désormais un cadre bien établi, le cadre budgétaire complètement réorganisé pour la législature et les grandes enveloppes budgétaires. Il nous reste, pour les prochaines semaines, à adopter la liste précise des projets d'une manière telle que l'on aura les réponses à l'ensemble des questions qui peuvent encore se poser.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Nikolic.

**Mme Nikolic (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, même si je reste un peu sur ma faim puisque j'espérais avoir déjà des réponses un peu plus précises. Je comprends que cela prenne du temps, mais le secteur notamment est en attente.

Je suis à moitié inquiète sur le fait que des projets qui avaient été retenus dans le premier plan Infrastructures pourraient être ici abandonnés. Je vois le verre à moitié plein également sur le fait que tout ce qui concerne la mise en site propre de bus serait prioritaire et serait confirmé. Néanmoins, nous avons aussi des routes et des autoroutes en Wallonie qui nécessitent des aménagements. J'espère que cela ne passera pas à la trappe.

Sur l'enveloppe des 80 millions d'euros par an, cela doit se faire en collaboration avec le niveau local.

Par contre, je ne pense pas avoir entendu de réponse par rapport au soutien qui pourra être donné dans l'immédiat dans ce contexte particulier de déconfinement et du fait de devoir privilégier les modes doux parce que les transports en commun ne pourront pas tout absorber et que, sinon, les citoyens n'auront pas d'autre choix que de prendre la voiture.

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec M. le Ministre Henry, à qui je souhaite une excellente après-midi ; sa journée ne fait que commencer.

Nous en arrivons aux questions à poser à Mme la Vice-présidente Morreale.

**QUESTION ORALE DE MME GREOLI À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ACCOMPAGNEMENT ET LE CONTRÔLE  
DES ARTISTES DEMANDEURS D'EMPLOI  
DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE  
SANITAIRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Greoli à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accompagnement et le contrôle des artistes demandeurs d'emploi dans le contexte de la crise sanitaire ».

La parole est à Mme Greoli pour poser sa question.

**Mme Greoli** (cdH). - Madame la Ministre, les artistes sont en colère et le monde culturel en a un peu ras le bol. Je peux vraiment les comprendre : on est à presque deux mois d'une crise et ils n'ont toujours pas de réponse concrète à leurs justes revendications. Je ne vous nomme pas ministre de la Culture ; visiblement, en Communauté française, ils sont déjà plusieurs à se disputer ce titre au Gouvernement. Je voudrais vous interpellier sur une question qui relève de vos propres compétences, à savoir celle du sort des artistes. Si la compétence principale – ne vous en faites pas, je le sais aussi – sur le statut de l'artiste relève du Fédéral, il n'empêche que vous avez une compétence dans l'accompagnement et dans le contrôle au travers de votre tutelle sur le FOREm.

Vous m'aviez répondu en son temps que le FOREm serait souple dans l'examen de la situation et en particulier des artistes. Je vais vous poser diverses questions parce que je pense qu'il est nécessaire non seulement d'avoir une réponse orale disant que le FOREm sera souple, mais il faudrait surtout qu'il y ait une vraie, une très vraie, réponse claire et nette pour dire aux artistes qu'ils auront une certitude que, en ce qui concerne le FOREm, l'accompagnement de leur statut fera l'objet d'un suivi spécifique.

Des consignes particulières écrites sont-elles prescrites en ce qui concerne les artistes et plus généralement les professions du secteur culturel ? La période de confinement et d'interruption forcée des activités culturelles est-elle immunisée ? Je vous avoue que j'estime que cela devrait être toute l'année 2020 qui devrait être immunisée dans le cycle des contrôles déterminant la conservation du statut d'artiste. Un dialogue est-il établi pour lequel vous êtes autour de la

table à cet égard avec les autres niveaux de pouvoir concerné ?

Sachez que si vous aviez une réponse claire, nette, vous seriez la première ministre à apporter une réponse au secteur culturel.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la crise que traverse notre pays est sanitaire en premier lieu, mais on le sait, ses conséquences sont négatives et elles se font ressentir de manière transversale. Tous les secteurs et tous les publics sont impactés et doivent être pris en compte dans le cadre des mesures de gestion de crise prises par les différents exécutifs, chacun en fonction de ses compétences.

Le secteur culturel, c'est vrai, est particulièrement impacté par la crise sanitaire. Ses activités sont totalement à l'arrêt depuis le 13 mars et, par leur nature impliquant le rassemblement de personnes, elles seront sans doute parmi les dernières à bénéficier de la levée des mesures de confinement.

Les questions du statut d'artiste et condition d'accès aux allocations de remplacement ou de soutien au secteur culturel, ceux-là, vous le savez comme moi, relèvent du Fédéral, d'une part, et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'autre part.

Sans rentrer dans les détails, la Fédération a pris des mesures pour maintenir le versement des subventions et mettre en place un fonds d'urgence pour venir en aide aux différents secteurs affectés par la crise sanitaire et relevant de ses compétences, dont la culture. Il me semble que des discussions sont encore en cours de la part d'un certain nombre de membres du Gouvernement de la Fédération. Au niveau fédéral, de nombreuses concertations ont été menées pour assouplir les conditions de maintien du statut d'artiste par la prolongation de la période de référence pour permettre aux intéressés de conserver leurs droits et leur niveau d'indemnisation, tout en apportant la preuve d'un certain nombre de prestations artistiques. Il est également prévu que les personnes sous statut d'artiste puissent bénéficier des mesures de chômage pour force majeure en fonction de la date de signature de leur contrat. Ces mesures ont permis d'une certaine manière, je pense, de rassurer les représentants du secteur et de poursuivre la réflexion sur les pistes de soutien aux artistes qui n'ont pas droit aux allocations de chômage.

Pour ce qui concerne mes compétences, j'ai effectivement demandé au FOREm de continuer à verser les aides APE, même si les employeurs, notamment du secteur de la culture, n'avaient pas été en mesure d'envoyer les états de prestation, les régularisations se feront, le cas échéant, par la suite. Un

assouplissement des procédures permet également aux employeurs de modifier la fonction d'un travailleur APE pendant la crise pour le maintenir à l'emploi.

Depuis le début du confinement, tous les contacts en présentiel sont suspendus au niveau du FOREm, notamment au niveau du service de contrôle, par les évaluateurs du FOREm. Les contacts absolument nécessaires avec le public se font sur rendez-vous.

Il est suggéré à tous les demandeurs d'emploi numériquement autonomes, y compris les artistes, d'utiliser au maximum le site web du FOREm pour leur offrir les services à distance de réinscription, d'attestation via leur espace personnel information. Les artistes qui bénéficient d'un accompagnement par le FOREm sont contactés par le conseiller par courriel ou par téléphone. S'ils ne sont pas équipés ou s'ils n'ont pas de conseiller, ils peuvent contacter le FOREm via le formulaire de contact ou via le 0800/93 947.

Pour l'évaluation de la disponibilité des artistes en recherche d'emploi, l'article 31 de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 sur les modalités d'application de la réglementation du chômage dispose qu'un emploi dans une autre profession que celle d'artiste est considérée comme un emploi non convenable et peut donc être refusé par l'artiste inoccupé, pour autant que ce dernier apporte la preuve de 156 jours de travail salarié, dont au moins 104 jours de travail salarié artistique et maximum 52 jours de travail salarié, dans un autre secteur pendant la période de 18 mois qui précède son refus d'une offre d'emploi non artistique. L'artiste inoccupé qui répond à ces conditions peut concentrer ses offres, ses recherches d'emploi sur le secteur artistique. C'est comme cela qu'il est évalué positivement par le service de contrôle du FOREm. S'il démontre les démarches effectuées dans ce cadre, il ne lui est pas demandé d'étendre sa recherche d'emploi à d'autres secteurs que celles des activités artistiques. Si l'artiste ne peut pas justifier de 156 journées, il devra étendre cette démarche de recherche d'emploi à d'autres secteurs. Comme le secteur artistique est fortement impacté, vu que l'ONEM a décidé de neutraliser la période du 1er avril au 30 juin pour la détermination des 18 mois de référence, le service contrôle du FOREm par analogie prend en compte une période de 21 mois au lieu de 18 pour le calcul des prestations des travailleurs du secteur artistique dans le cadre de l'évaluation de ce public.

Malgré le courrier que j'ai adressé à ma collègue en charge de l'emploi au Fédéral – on en a parlé la semaine dernière en commission – aucune disposition n'a malheureusement été prise pour neutraliser la période de confinement encore dans l'évaluation de la disponibilité des demandeurs d'emploi.

Néanmoins, compte tenu du contexte actuel et de son impact sur le marché de l'emploi, j'ai demandé au

FOREm d'adapter l'évaluation des démarches de recherche d'emploi durant la crise sanitaire.

Le FOREm a enregistré, pour le seul mois de mars, une baisse de 21 % du nombre d'offres d'emploi diffusées par rapport à l'année précédente. Le calcul est en cours pour le mois d'avril et j'aurai une réponse un petit peu plus tard.

C'est pourquoi seuls les éléments positifs en termes de recherche active d'emploi seront pris en compte dans l'évaluation des demandeurs d'emploi pendant la période de confinement.

Il ne peut être question d'infliger des sanctions sur la base d'une analyse de démarches difficilement réalisables pour ne pas dire impossibles pour un grand nombre de demandeurs d'emploi, a fortiori des artistes.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Greoli.

**Mme Greoli** (cdH). - Je vous remercie Madame la Ministre.

Je rectifie juste deux de vos propos. La Communauté française a fait l'annonce d'un fonds d'urgence et non pas de sa concrétisation et le Fédéral fait des concertations avec le secteur artistique, mais elles ne sont pas structurées.

Revenons-en à vos compétences.

Premièrement je vous remercie pour les mesures prises en ce qui concerne les APE.

Je veux et je suppose avoir bien entendu, en ce qui vous concerne et dans vos compétences, les choses sont claires même si l'arrêté ministériel n'est pas encore pris au niveau fédéral, vous appliquez la disposition de non prise en compte et donc vous immunisez les trois mois jusqu'à la fin du mois de juin puisqu'il va y avoir encore des concertations au niveau fédéral auxquelles vous serez associée.

Je vous engage à revendiquer que l'entièreté de l'année 2020 soit immunisée pour ne pas perdre le statut d'artiste. Il en va là de la survie de ce qui nous permet, à chacun d'entre nous, d'être en contact avec la création et le beau.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES MESURES PRISES POUR LES SERVICES  
AGRÉÉS PARTIELLEMENT SUBVENTIONNÉS  
(SAPS) POUR LES PERSONNES EN SITUATION  
DE HANDICAP DANS LE CADRE DE LA CRISE  
DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures prises pour les services agréés partiellement subventionnés (SAPS) pour les personnes en situation de handicap dans le cadre de la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur la situation que vivent actuellement les SAPS, les services agréés, mais partiellement subventionnés, qui accueillent des personnes porteuses de handicap.

Dans le contexte que nous connaissons, certains de ces services doivent occuper leurs résidents 24 heures sur 24, étant donné notamment la fermeture des SAJA qui accueillent en temps normal les personnes porteuses de handicap pendant la journée, mais également le non-retour en famille le week-end, pour éviter toute contamination.

Or, les SAPS connaissent eux aussi, vous vous en doutez, les problèmes du personnel absent pour cause de maladie.

Ces services doivent dès lors engager du nouveau personnel afin d'assurer l'encadrement, généralement sur fonds propres et il va donc, bien entendu, y avoir des surcoûts pour ces services qui, pour beaucoup, sont en petites ASBL et ne croulent pas sous les finances florissantes.

On le sait, le mode de subventionnement des SAPS est partiel. Déjà en temps normal, cette situation entraîne des différences dans le fonctionnement de ces services en comparaison aux services subventionnés, qui pourraient avoir des conséquences discriminatoires vis-à-vis des bénéficiaires des SAPS.

Ces différences se sont encore amplifiées avec la crise que nous connaissons aujourd'hui.

Dans les circonstances actuelles, qui sont donc liées à cette crise épidémique exceptionnelle et sans précédent, le Gouvernement wallon compte-t-il prendre des mesures spécifiques pour aider ces SAPS puisque,

comme je le disais, pour les plus petites structures qui sont souvent déjà en situation critique, cela devient vraiment compliqué ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la situation des services agréés partiellement subventionnés qui organisent des activités pour les personnes handicapées, que l'on appelle les SAPS, retient mon attention depuis le début de la législature.

Ces services sont en effet financés sur la base d'une enveloppe budgétaire fermée qui n'a plus évolué depuis plusieurs années si ce n'est l'indexation, soit un total d'un peu plus de 2,5 millions d'euros pour une cinquantaine de services.

Mes prédécesseurs, déjà sensibles à leur situation, ont lancé à leur égard plusieurs appels à projets pour leur permettre notamment de leur octroyer des points APE qui constituent une aide non négligeable et qui a permis d'améliorer la situation avec 900 postes APE. Le fait que ces services prennent en charge à peu près 140 cas prioritaires dont le financement complémentaire est assuré par l'AViQ, c'est en cela qu'ils sont partiellement subventionnés. Cela étant, nous en convenons ensemble, leur financement reste partiel.

Le 18 mars dernier, le Gouvernement a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle et d'hébergement agréé et subventionné par l'AViQ. Cette aide financière est destinée à couvrir les coûts engendrés par le surcoût d'activités dû à la gestion de la crise sanitaire. Cette aide vise aussi les SAPS. Cette aide exceptionnelle a été calculée sur la base de 5 % de la subvention globale de base de chaque service et ensuite mensualisée, dont un douzième chaque mois pour les mois de mars à mai.

Eu égard au subventionnement partiel des SAPS, j'ai souhaité que cette aide exceptionnelle en leur faveur soit majorée. Elle a donc été calculée sur la base non pas de 5 % de la subvention globale, mais de 15 %.

Complémentairement, le Gouvernement a décidé le 22 avril dernier de prendre des mesures de soutien supplémentaire pour venir en aide aux secteurs et personnes les plus touchés par la crise du COVID-19, en particulier en ce qui concerne les mesures de soutien au secteur de la santé. Il a été décidé d'octroyer un montant forfaitaire additionnel pour toutes les structures d'hébergement agréées et subventionnées de 250 euros qu'elles n'avaient pas reçu, contrairement aux maisons de repos dans le cadre du premier volet dont nous avons parlé ensemble lors de la dernière commission.

Vous constaterez donc que j'ai veillé à prendre en leur faveur des mesures spécifiques de soutien, tenant compte de leur financement partiel par la Wallonie.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci, Madame la Ministre. Je suis vraiment heureuse d'entendre cette réponse. J'avais déposé cette question en question écrite le 2 avril et je regrette de devoir en arriver à la déposer en question orale pour avoir cette réponse qui est essentielle pour le secteur.

Vous avez parfaitement tenu compte de cette discrimination que l'on peut connaître aujourd'hui entre ces services partiellement subventionnés et les autres. Le secteur du handicap se sent réellement oublié, il est souvent associé à la problématique des maisons de repos, mais pas analysé comme unité en tant que telle, et beaucoup le regrettent. Cette réponse est assez encourageante et je vous remercie pour ces éléments qui, je n'en doute pas, amèneront une petite aide pour ces services partiellement subventionnés.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LES MESURES PRISES DANS LES  
INSTITUTIONS POUR PERSONNES  
HANDICAPÉES EN RÉPONSE À LA CRISE DU  
COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « les mesures prises dans les institutions pour personnes handicapées en réponse à la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, encore une question sur le secteur du handicap que j'avais déposée en question écrite il y a sept semaines. J'espère que les réponses seront tout aussi encourageantes que pour la question précédente.

Pour faire face à cette crise, l'AViQ a d'abord envoyé aux services qui travaillent dans le monde du handicap une circulaire, identique à celle des maisons de repos, alors même que la mobilité caractérise de nombreux services pour personnes handicapées.

Concernant les SAJA, qui accueillent des personnes en situation de handicap mental, lesquelles repartent le soir en famille ou en centre d'hébergement, certaines

circulaires étaient restées très peu de temps sur le site de l'AViQ et auraient d'abord montré l'intention de l'AViQ de fermer les services SAJA. Par la suite, plusieurs circulaires seraient apparues sans qu'une décision claire concernant les SAJA n'ait été prise. Certains proposaient de fermer le service en gardant le personnel au travail pour chaque référent puisse maintenir un contact journalier avec chaque personne, par tous les moyens de communication possible. D'autres aussi ont proposé, notamment en écrivant à l'AViQ, de permettre aux éducateurs d'un SAJA fermé de venir travailler dans les autres services d'hébergement voisins restés ouverts. Il leur a été répondu que c'était une bonne idée, mais que ce n'était pas à l'ordre du jour.

Je le disais, c'était il y a sept semaines. Entre-temps, des possibilités en ce sens se sont-elles développées ? Dans ce cas, qui a alors pris le salaire à sa charge ? Comment cela a-t-il pu s'organiser ?

Qu'en est-il au final ? Quelles sont les consignes à ce sujet ?

Dans le cadre de la crise, estimez-vous que le personnel des services d'accueil et d'hébergement ait pu recevoir réellement toutes les informations adéquates et les instructions en termes de prévention, les mesures de protection essentielles contre le virus étant donné, surtout, la fragilité de ce public et sa spécificité ?

Ont-ils bien reçu aussi les consignes en cas de symptômes auprès d'un résident et d'une personne handicapée ? Quelles sont les mesures de précaution qui ont été prises à cet égard ? Le matériel d'hygiène, entre autres, à destination du personnel a-t-il été distribué en suffisance ?

Est-ce encore le cas, aujourd'hui ? Un plan d'action a-t-il été mis spécifiquement en place pour ce secteur ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, bien avant le déclenchement de la phase fédérale de crise, c'est-à-dire le 12 mars, j'ai pris une série de dispositions qui visaient l'ensemble des secteurs relevant de mes compétences en ce compris tous les services agréés par l'AViQ qui s'adressent aux personnes en situation de handicap.

Les circulaires adressées à l'ensemble des services relevant de mes compétences s'appuient sur les recommandations formulées par Sciensano.

À l'évidence, ces recommandations, dès lors qu'elles s'adressent à des structures d'hébergement collectif, sont relativement similaires. Elles ont bien sûr été adaptées en fonction des réalités des types de structures et de leurs publics cibles.

Je sais combien le secteur du handicap est multiple. Je peux vous dire que nous avons passé de nombreuses heures dans le cadre de la cinquantaine de circulaires que nous avons dû rédiger pour essayer d'envisager à chaque fois des réponses particulières aux différents secteurs du handicap qui sont fractionnés en différents types de structures.

Je comprends bien combien les décisions prises par le Conseil national de sécurité qui ont fait l'objet de mesures d'exécution au travers de ces circulaires dans les secteurs qui relèvent de mes compétences impactent les résidents, les travailleurs, mais aussi leurs familles.

Quant aux services d'accueil de jour, ils ont reçu une circulaire qui préconisait l'application des mesures générales de prévention et de précaution par rapport à la propagation du virus. Ceci toujours en suivant les lignes directrices qui ont été édictées par Sciensano.

Dans les jours suivant l'apparition de cette circulaire, la plupart des agents ont décidé soit de fermer le service soit de maintenir une activité minimale pour les personnes qui n'avaient vraiment pas d'autres alternatives.

En ce qui concerne les problèmes de personnel, les services ayant une même entité administrative ou un même pouvoir organisateur ont bien sûr la possibilité d'opérer des glissements de personnel en fonction des nécessités.

Ceci peut également s'envisager lorsqu'il s'agit de services qui appartiennent à des pouvoirs organisateurs différents sur base volontaire. C'est une mise à disposition qui a été possible en collaboration avec l'AViQ et mon cabinet pour essayer d'envisager ces mises à disposition et selon les modalités explicitées et dans une *frequently ask questions* – FAQ – concernant la mise à disposition de personnel employé envoyé au service le 29 mars. Cette FAQ est également disponible sur le site Internet de l'Agence.

En outre, sont disponibles depuis le début de la crise sanitaire sur le site Internet de l'AViQ, les liens vers les sources d'informations utiles telles que celui vers le site fédéral de Sciensano qui regroupe aussi d'autres informations et consignes élaborées par l'AViQ à destination des services et qui ont été communiquées par courriel. On y trouve, par exemple, des affiches qui parlent des mesures de précaution dans l'utilisation des masques, dans l'hygiène des mains, dans le nettoyage, en cas de personnes infectées par le coronavirus, et cetera.

Le rôle des médecins coordinateurs des services est par ailleurs très important dans l'organisation et la mise en place de ces structures de ces différentes dispositions au sein de la structure.

En effet, les services résidentiels et résidentiels de nuit sont invités quotidiennement à encoder, dans la

plateforme de déclarations COVID-19, leurs besoins en matière notamment de masques. Ils ont également reçu l'information de la possibilité d'encoder leurs besoins en termes de matériel de protection dans la plateforme fédérale prévue à cet effet. À noter que l'AViQ a mis en place un suivi actif et individualisé de tous les services qui ont des clusters dès que l'on a l'information. Puisque le monitoring se fait tous les jours, un service personnalisé est mis en place par un conseiller de l'AViQ.

Des agents référents proposent un soutien spécialisé à ces services et peuvent également être un relais pour des besoins en matériel de protection, en plus de ceux du Gouverneur puisque c'est une collaboration avec les gouverneurs depuis la phase d'action d'urgences qui sont informées de l'état des lieux quotidien des structures et qui peuvent donc cibler leurs aides sur les services qui rencontrent les plus grandes difficultés.

En ce qui concerne la sensibilisation des personnes handicapées au respect des différentes mesures nécessaires à mettre en place pour éviter la propagation du virus, des outils adaptés sont accessibles via le site de l'Agence. Il y a une capsule vidéo sur les conseils généraux d'hygiène. Il y a une explication du coronavirus sous un modèle facile à lire et une explication des gestes simples à destination des personnes qui présentent une déficience intellectuelle.

Voilà les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci pour ces éléments de réponse qui permettent de clarifier la situation.

Encore une fois, je regrette que cette réponse arrive si tard. Je peux comprendre les difficultés du Gouvernement en cette période.

Le contrôle du Parlement sur le Gouvernement est essentiel, d'autant plus dans ce secteur où l'anxiété et l'incertitude se font encore plus ressentir.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES EN  
DIFFICULTÉS PROLONGÉES HÉBERGÉES  
DANS DES « MAISONS PIRATES » DURANT LA  
CRISE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des

femmes, sur « la prise en charge des personnes en difficultés prolongées hébergées dans des « maisons pirates » durant la crise du COVID-19 ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). - Madame la Ministre, je souhaite vous interroger sur les personnes qui sont hébergées dans des maisons non agréées. On sait en effet qu'en Wallonie de nombreuses personnes sont hébergées dans des structures d'hébergement non agréées. Elles sont parfois appelées maisons pirates, même si c'est une terminologie que je ne reprends pas nécessairement à mon compte, parce que c'est assez stigmatisant. Certaines de ces structures d'hébergement présentent de grosses lacunes sur le plan de la sécurité, de la salubrité, de l'hygiène et de l'encadrement. D'autres sont tout à fait honorables. Quoi qu'il en soit, les résidents méritent évidemment d'être pris en considération, en particulier dans la crise que nous traversons.

Sous la précédente législature, à l'initiative du groupe cdH, un décret a été voté visant à interdire les établissements d'hébergement non reconnus ou non agréés et visant également à permettre aux établissements existants d'obtenir une reconnaissance officielle à condition évidemment d'offrir aux résidents une qualité minimale d'hébergement.

Je dois regretter vivement que cette législation n'ait pas été mise en œuvre faute d'un arrêté d'exécution du Gouvernement wallon, qui aurait permis d'appliquer concrètement et rapidement cette nouvelle législation sur le terrain.

Aujourd'hui, la situation sanitaire dramatique que nous connaissons rattrape ces établissements et rattrape également la Région wallonne et le Gouvernement lui-même, puisque certaines de ces structures doivent malheureusement faire le constat qu'elles ne peuvent pas correctement faire face à la crise épidémique, elles ne peuvent pas garantir la qualité de la prise en charge de ce public particulièrement vulnérable.

Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur cette situation pour vous demander, d'abord dans la situation de crise que nous connaissons, quelles sont les mesures que vous avez pu prendre à l'égard de ces institutions, bien qu'elles ne soient pas agréées, je le rappelle. Des consignes leur ont-elles été données ? Du matériel leur a-t-il été fourni pour les résidents, pour le personnel ? Un budget spécifique a-t-il été débloqué par la Région wallonne à cet effet ?

Puis, au-delà de cette situation de crise, je pense qu'il serait aussi utile que nous puissions réfléchir, sur le moyen terme, à la nécessité de régulariser définitivement cette situation, d'assainir complètement le secteur parce que l'on se rend bien compte que, faute d'encadrement, ces structures d'hébergement sont particulièrement démunies, particulièrement fragiles ; ce

qui expose évidemment les résidents à des risques considérables.

Merci déjà pour votre réponse et pour voir les éléments d'analyse que vous voudrez bien partager.

**M. le Président**. - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, la Déclaration de politique régionale prévoit de réformer le décret effectivement relatif aux structures d'hébergement non agréées, que l'on appelle parfois décret maisons pirates, de manière concertée avec les acteurs concernés, afin de garantir la qualité de la prise en charge de ce public particulièrement vulnérable.

En effet, si le cadre décretaal et réglementaire adopté sous la précédente législature peut s'avérer louable, en fait, il s'avère perfectible en termes de mise en œuvre. On aura l'occasion sans doute d'y revenir prochainement dans le cadre des travaux parlementaires, quand la vie un peu plus normale aura repris son cours. Cela n'a pas empêché l'AViQ, bien au contraire, de s'appuyer sur ces dispositions pour établir un premier cadastre de ce type de structure. Ce cadastre a été établi en concertation avec les bourgmestres qui ont, à cet égard, été sollicités. Ces structures d'hébergement non agréées ont fait l'objet dès le début de la crise de la même attention que toute autre structure d'hébergement relevant de mes compétences, même si elles ne font pas l'objet d'un agrément de l'AViQ. Je pense bien sûr aux maisons de repos, aux maisons de repos et de soins, aux résidences service, aux services résidentiels pour personne en situation de handicap, en ce compris les services agréés qui assurent l'hébergement des résidents handicapés français, ou encore aux maisons d'accueil et maisons de vie communautaire pour personnes en difficulté sociale. En effet, très rapidement, diverses circulaires, instructions et recommandations leur ont été adressées. Un contact a été pris avec chacune des structures concernées afin d'identifier le nombre de résidents et le personnel qui y est occupé. Sur cette base, des masques leur ont bien entendu été distribués. Ils font partie de manière pleine et entière du monitoring de l'AViQ à la fois sur les demandes, mais aussi sur le nombre de clusters, éventuellement pour ce qui les concerne en fonction des stocks disponibles.

Comme toutes les structures d'hébergement, il leur a été demandé de procéder à leur déclaration quotidienne du nombre de cas déclarés, de cas suspects, de décès éventuels et de stocks en matériels divers via la plateforme de déclaration quotidienne que l'AViQ a développée pour la circonstance.

Lorsque certaines structures ne répondaient pas à cet enregistrement quotidien – et c'est arrivé particulièrement dans ces structures qui n'ont sans doute

pas l'habitude de collaborer et de créer des ponts avec l'AViQ –, un contact individuel a été pris pour identifier les difficultés auxquelles elles étaient confrontées, notamment techniques, et de les accompagner dans la solution à apporter.

Dans le cadre de la collaboration développée avec les gouverneurs, ces structures d'hébergement collectif ont été prises en compte en termes d'échange d'informations et de suivi quotidien ; et j'ai envie de dire particulier parce que les relations ne sont pas toujours évidentes. Quand je dis cela, c'est de manière globale. Toutes ne sont pas concernées.

À cet effet, l'AViQ a organisé un contact très régulier avec les responsables des maisons d'hébergement collectif pour dresser un bilan quant à la situation au sein de leur structure et d'identifier leurs éventuels besoins. Il s'est agi également de les accompagner dans la prévention et de les informer quant aux recours possibles à la plateforme solidaire wallonne afin d'avoir des bénévoles, des volontaires ou du personnel supplémentaire pour combler un éventuel manque en personnel ou les sensibiliser aux avantages d'une visite d'une équipe d'urgence mobile. C'était également possible pour eux.

Les situations les plus délicates qui ont été relevées ont été confiées aux gouverneurs des provinces qui ont l'opportunité d'intervenir sur la base des compétences qui sont les leurs, conférées en matière de planification d'urgence et de gestion de crise. Les gouverneurs peuvent faire leur choix dans le cadre d'une intervention et de se coordonner avec les autorités communales.

Un *testing* dans ces structures d'hébergement a aussi été établi à partir de mercredi. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai essayé de vous contacter samedi, sans succès, pour vous donner la planification notamment dans votre commune. Ce *testing* concerne environ 400 structures. Dans le planning de cette semaine, il est d'ores et déjà prévu de tester deux structures d'hébergement non agréées. Vous constatez donc qu'elles n'ont fait l'objet d'aucun ostracisme.

Pour conclure, je souligne que la collaboration avec les directions des structures concernées a été constructive pour certaines d'entre elles et que les démarches de l'AViQ ont été accueillies favorablement. On essaie que le contact se crée. La situation de crise n'est plus aiguë, mais c'est peut-être aussi l'occasion de créer des ponts entre ces centres, ces services d'hébergement, et nos organes wallons.

D'autres structures n'ont pas souhaité rejoindre l'ensemble du processus – il faut le savoir – parce qu'elles estimaient avoir une forme juridique qui ne correspondait pas à la notion d'hébergement collectif et donc n'ont pas souhaité recevoir notre aide.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les éléments d'information que vous nous communiquez. Je prends bonne note des mesures qui ont été prises, des actions qui ont été diligentées et de l'établissement de ce cadastre.

Loin de moi l'idée de penser qu'il y ait pu y avoir une forme d'ostracisme à l'égard de ces institutions, mais il est vrai que le fait qu'elles ne soient pas reconnues a créé des difficultés dans le nécessaire dialogue entre leurs gestionnaires et notamment les responsables de l'AViQ. J'en veux pour preuve, par exemple, qu'un établissement qui relève de cette catégorie sur le territoire de ma commune, bien qu'identifié comme *cluster* parce qu'ayant connu un nombre élevé de décès – pas moins de 11 décès –, n'a toujours pas été testé.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Ce sera le cas jeudi.

**M. Dispa** (cdH). - Oui, absolument, ils le seront jeudi. Les choses sont donc en cours, mais l'AViQ a fait le choix de réaliser d'abord le *testing* dans les maisons reconnues, de sorte que ces maisons non reconnues, malgré parfois l'urgence sanitaire, viennent dans un deuxième temps ; soit, les choses sont ainsi.

Ce qui me paraît le plus important, c'est que, à l'avenir, nous ayons une réflexion en profondeur sur ce secteur. La Déclaration de politique régionale, que vous avez rappelée, considère que le cadre voté sous la législature précédente est perfectible. Soit, certainement, tout est perfectible, mais je pense que l'on ne peut plus attendre. Ici, on voit bien que l'absence de réglementation et d'encadrement complique l'action de l'AViQ et pénalise ces résidents. Il faudra très rapidement sortir de cette situation de non-droit pour garantir à tous les résidents un encadrement minimal et des conditions de sécurité sanitaire équivalentes.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE SUIVI DE LA MISE EN PLACE DU  
TRAÇAGE DANS LE CADRE DU  
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE TRAÇAGE NUMÉRIQUE DES CITOYENS »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA MISE EN PLACE DU *CONTACT TRACING*  
EN WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA MISE EN PLACE DU TRAÇAGE ET DES  
TESTS DE DÉPISTAGE DANS LE CADRE DU  
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE COÛT DE LA MISE EN ŒUVRE DU  
TRAÇAGE DANS LE CADRE DE LA CRISE DU  
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ORGANISATION DU TRAÇAGE PAR  
L'AGENCE WALLONNE POUR UNE VIE DE  
QUALITÉ (AVIQ) »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Disabato, sur « le suivi de la mise en place du traçage dans le cadre du déconfinement » ;
- M. Hardy, sur « le traçage numérique des citoyens » ;
- Mme Vandorpe, sur « la mise en place du *contact tracing* en Wallonie » ;

- M. Heyvaert, sur « la mise en place du traçage et des tests de dépistage dans le cadre du déconfinement » ;
- Mme Mauel, sur « le coût de la mise en œuvre du traçage dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;
- Mme Bernard, sur « l'organisation du traçage par l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AVIQ) ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). - Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interpeller concernant la possible application mobile de *tracing*, ou traçage pour le dire en français, comme mon collègue M. Heyvaert le dit. Je voulais savoir, dans un premier temps, ce qu'il en était.

J'ai lu dans la presse que l'idée semble abandonnée. Vous le savez, j'ai été moi-même très critique, demandant que l'on puisse poser une série de balises si cette application venait à voir le jour. J'aurais cependant voulu savoir si vous pouviez confirmer que cette application sera bien abandonnée et, le cas échéant, pourquoi avoir fait ce choix de faire un *tracing* plus par voie téléphonique ?

Je voulais revenir également vers vous concernant le suivi du *tracing*, puisque vous aviez évoqué à l'époque un engagement de 600 à 800 personnes dans un temps très court, puisqu'ils doivent être disponibles pour le 11 mai. On lit d'autres chiffres actuellement qui sont plus de l'ordre de 570. C'est beaucoup moins que les 800 annoncés, mais cela reste quand même un chiffre relativement important.

Pourriez-vous nous dire où vous en êtes à ce niveau ? Les profils ont-ils été définis ? Si oui, quels sont-ils ?

Vu la nécessité d'engagement massif en un temps très court, pourriez-vous nous dire également quelle stratégie vous avez mise en place ? On a vu aussi dans la presse qu'un marché public semble avoir été lancé. Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce marché public ? Comment va-t-on sélectionner les différents prestataires que l'on a contactés ? Je sais qu'il y a une urgence, mais j'aimerais savoir comment cela s'est passé.

Enfin, c'est bien de savoir si cela pourra être effectif pour le 11 mai prochain, puisque l'on sait que c'est à partir de ce moment-là que les activités vont réellement reprendre.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy** (PS). - Madame la Ministre, nous vivons dans une période sans précédent et, avant tout, je tiens, au nom du groupe à vous donner tout mon soutien, soutenir vos collègues du Gouvernement et tous les

collaborateurs qui fournissent un travail sans précédent dans cette période particulière au sein des cabinets.

Dans la lutte contre l'épidémie, je souhaite vous interroger, dans la lignée de ce que M. Disabato a dit, sur l'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication par les pouvoirs publics. On est dans une société moderne où les nouvelles technologies de l'information jouent un rôle majeur. Elles ont petit à petit changé nos comportements sociaux, notre manière de consommer, notre manière de vivre au quotidien ; cette commission en est la parfaite illustration.

J'ai lu que la Wallonie avait opté pour un *tracing* téléphonique, où les citoyens seront contactés par des opérateurs. Je me demandais si vous pouviez nous donner les raisons qui ont guidé ce choix.

Aujourd'hui, on voit que de nombreuses applications peuvent être installées sur les smartphones. Quelle est la stratégie du Gouvernement par rapport au développement d'une application de *tracing* ou de traçage ? Est-ce selon vous une opportunité à moyen terme ?

Comptez-vous collaborer avec d'autres niveaux de pouvoir ou d'autres pays européens pour l'élaboration d'une telle application si c'était le cas ?

Je lisais aujourd'hui dans la presse qu'il y avait une externalisation du *tracing* par téléphone. Pouvez-vous nous donner les raisons de ce choix ? Comment le Gouvernement, dans cette manière d'opérer, compte-t-il assurer la protection des données privées des citoyens par l'entreprise qui serait choisie au terme de la procédure d'offre de marché public ?

Enfin, j'ai lu que le Conseil des ministres fédéral avait décidé de stocker les informations liées au *tracing*. Qu'en est-il ? Comment les régions vont-elles collaborer et s'assurer de la protection de ces données qui seront stockées par le Fédéral ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, je m'inscris aussi dans cette démarche de vous interroger sur le traçage. Je ne vais donc pas reprendre le contexte qui a été cité précédemment. Néanmoins, le 22 avril, l'ensemble des régions du pays avait proposé en Conférence interministérielle de la Santé d'utiliser une plateforme commune et de méthodes communes pour que le contact *tracing* se déroule de la même manière partout.

Les différents groupes de travail menés par Sciensano et la *task force* ont-ils fixé ces modalités du contact *tracing* ? Ce dispositif de plateforme logicielle commune coordonnée par le Fédéral, qui avait été annoncé par le ministre De Backer le 23 avril, est-il

réellement en place pour aborder le déconfinement dans les meilleures conditions ?

La Wallonie dispose-t-elle de son propre *call center* ?

Justement, à ce propos, je rejoins ce que disait M. Disabato, puisque vous nous aviez expliqué précédemment qu'une étude d'un consultant externe commandé par le Fédéral avait estimé qu'il était nécessaire de renforcer les équipes chargées de ce traçage entre 350 et 600 ou 700 personnes sur le territoire de notre Région.

Avez-vous procédé à ces engagements, combien exactement ?

Vous aviez annoncé par voie de presse 570 personnes. Quels sont les profils de ces personnes, justement ? Ont-elles bénéficié d'une formation accélérée pour cet exercice qui est quand même complexe ?

Ce personnel est-il aujourd'hui opérationnel puisque le 26 avril, le Gouvernement wallon devait plancher sur les profils de fonction des personnes à engager et sur le cahier de charges précis pour cette possible externalisation du service ?

Le traçage manuel, principalement par téléphone, sera donc, d'après ce que j'ai compris, dans un premier temps assuré par des fonctionnaires wallons puisque le Gouvernement wallon a marqué, le 29 avril dernier, son accord sur des modalités d'organisation.

Comme à Bruxelles, ce processus se mettra en place en deux phases. La première a débuté hier en Wallonie avec l'AviQ, appuyée par des fonctionnaires volontaires d'autres départements, et ce normalement jusqu'à la mi-mai.

Encore une fois, ce personnel a-t-il eu une formation accélérée ?

Même si cela ne fait qu'une journée, avez-vous déjà un écho sur la gestion de ce traçage, si cela semblait être parti pour être maîtrisé ?

La seconde phase sera menée par un partenaire extérieur et coordonnée par l'AViQ à partir de la mi-mai, si je comprends bien, et jusqu'au 31 décembre avec possibilité de prolongation.

Où en êtes-vous dans cette préparation et dans l'organisation de cette seconde phase ?

Ce traçage manuel et physique sera-t-il suffisant pour gérer la propagation du virus ?

Dans une interview, le 2 mai dernier, dans *L'Avenir*, vous disiez que vous n'abandonniez pas l'idée d'une application même si ce n'était pas la priorité du temps un.

Pourtant, quelques jours plus tôt, vous déclariez dans une autre interview dans *La Libre* que vous n'étiez pas personnellement favorable.

Vous avez peut-être eu des informations complémentaires qui vous ont fait changer d'avis mais, en tout cas pour nous, ce n'est pas encore très clair, pour le grand public non plus, alors que déconfinement a démarré.

J'aurais voulu connaître votre réflexion à ce propos, ainsi que les démarches du Gouvernement wallon.

Enfin, quel est le coût de ce dispositif pour la Wallonie, sachant que cela doit prendre en compte le personnel, le matériel, le coût de communication au cœur de ce traçage ?

Pour Bruxelles, le budget alloué est entre 9 millions d'euros et 15 millions d'euros selon le ministre bruxellois Alain Maron.

J'aurais voulu savoir ce qu'il en était pour la Région wallonne.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je voulais revenir sur la stratégie globale de ce traçage puisque le plus important au-delà de l'appareil ou de l'organisation en tant que telle, c'est toute la stratégie qui est derrière.

Mais avant cela, on sent dans la presse une pression qui est sur vos épaules pour utiliser cette application dont on parle et je vous félicite et vous soutiens en tout cas de freiner, non pas des quatre fers, mais de bien peser le pour et le contre d'une application technologique par rapport à cela.

Vous avez plutôt opté pour un traçage plus humain, car aucune application ne pourra être à l'écoute des peurs des personnes, aucune application ne pourra faire du travail préventif de conseils sur les mesures d'hygiène, aucune application ne sera à l'écoute des craintes des parents qui risquent de contaminer ces enfants, donc avoir un humain au bout du fil qui puisse nous rassurer, rassurer les gens par rapport à cela. Je pense qu'il est primordial en tout cas en ces temps de crise de mettre l'humain en avant. Je voulais aussi féliciter les régions pour la mise en place de ce *tracing* humain. Engager 500 personnes en quelques semaines, je pense que tout le monde dans le Parlement et qui connaît un peu les méandres administratifs des administrations, je vous avoue que j'avais des doutes sur cette mise en place. Force est de constater que, sur

les derniers jours, vous avez joué votre rôle face à ce défi énorme et la mise en place commence dès cette semaine-ci de manière pas encore optimale, mais en tout cas c'est un défi et je vous félicite de l'avoir mis en place.

Par rapport à cette stratégie de *contact tracing*, comme on dit, je voulais voir avec vous la stratégie des dépistages qui y sont liés.

En fait, il est important de toujours lier ce *contact tracing* au dépistage. Hier, Scienciano a annoncé des conditions de cette stratégie de *contact tracing*, vous allez sûrement expliquer toute cette stratégie avec les exemples comme les personnes à haut risque de contact, personnes à moindre risque. Pour illustrer mes propos, je vais prendre un exemple concret. Sciensano a défini des personnes à haut risque de contact toute personne qui aurait eu un contact avec une personne infectée pendant au moins quinze minutes à moins d'un mètre cinquante. Ces personnes seront contactées et mises en quarantaine pendant au moins quatorze jours. Ils ne seront donc ni dépistés, ils seront simplement mis à l'écart. Ils seront seulement dépistés s'ils développent des symptômes. Concrètement, cela veut dire : dans certaines sociétés, on pourrait avoir tout un service qui est mis en quarantaine sans être dépisté et donc je pense que mettre le *contact tracing* sans le dépistage derrière est un non-sens par rapport à ce même *contact tracing*. Il faut bien comprendre toute la stratégie du *tracing*, de manière globale. Il y a le dépistage, mais aussi les mesures de distance physique et les mesures d'hygiène qui doivent être reliées.

Madame la Ministre, je voulais vous entendre par rapport à cette stratégie qui doit être mise en place, on le sait, par le Fédéral et surtout la stratégie par rapport au test. Merci bien.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel** (MR). - Madame la Ministre, je ne vais pas reciter tout le processus du *tracing*, mais j'ai également une question par rapport au coût financier qui est non négligeable qui vient s'ajouter aux autres dépenses relatives à la crise. On conseille que depuis la première phase de déconfinement, le *tracing* est un des points clés. Concrètement, on a le *call center*, le Comité interfédéral, la plateforme et également les cadres juridiques qui pourraient voir le jour afin de donner toutes les garanties quant au respect de la vie privée.

Mes questions sont les suivantes : comment se passent la coordination et la mise en œuvre de ce *tracing* humain ? Auriez-vous déjà les contours plus précis de l'enveloppe budgétaire utile au déploiement de ce *call center* donc les moyens humains, matériels, informatiques, et cetera ? Vous parliez de moyen coûteux, mais nécessaire avoisinant plusieurs dizaines de millions d'euros pour la Wallonie, les 600 personnes

qui seraient indispensables pour la bonne mise en œuvre de ce *tracing*. Comment cette équipe se complète-t-elle et comment s'est passé le recrutement et la mise à disposition du personnel du secteur public ? Au niveau du médecin de service des maladies infectieuses de l'AViQ qui participe à différents groupes de travail menés par Sciensano et la *task force*, auriez-vous les premiers éléments à nous communiquer par rapport à ce *contact tracing* ? Je vous remercie Madame la Ministre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Bernard** (PTB). - Madame la Ministre, effectivement, comme on l'a déjà dit plusieurs fois cet après-midi, le plan déconfinement a été lancé avec de nouvelles étapes qui auront lieu le 11 et le 18 mai. Dans ce cadre, le rôle des autorités est d'assurer un déconfinement le plus sûr possible afin d'empêcher une deuxième vague de contamination et donc de nouveau du personnel soignant débordé et épuisé et pire encore de nouveaux morts.

Pour cela, le meilleur moyen, d'après tous les experts, c'est la mise en place d'une procédure efficace de tester, tracer, isoler.

Un premier aspect est que ce dispositif doit être en place avant de laisser les gens et que le virus puisse à nouveau circuler.

En ce qui concerne le *testing*, il nous revient que des centres de tri ont été débordés hier et que les médecins généralistes ne sont pas tous équipés.

En ce qui concerne le *tracing* ou suivi de contacts, le CNS a annoncé l'objectif de l'organiser à partir du 4 mai à travers un dispositif de centres d'appels dans lesquels travailleront 2 000 enquêteurs pour les trois régions du pays.

La semaine dernière, vous nous aviez annoncé l'engagement de 600 à 700 enquêteurs par l'AViQ pour effectuer cette tâche.

Il apparaît aujourd'hui que le dispositif n'est pas encore en place ou en tout cas pas complètement alors que plusieurs centaines de milliers de personnes ont repris le travail hier et que la mise en place à grande échelle ne sera opérationnelle qu'à partir de mi-mai au plus tôt. On court donc un grand risque de ne pas maîtriser les événements une fois que les gens recommenceront à circuler.

Un deuxième aspect est que ce suivi de contacts doit être effectué par du personnel qualifié et formé.

Les explications données par le CNS n'étaient pas très précises à ce sujet. Jusqu'à présent, ce dont on est certain en lisant la presse, c'est au niveau de la Région wallonne, l'implication de la cellule des maladies infectieuses de l'AViQ, c'est-à-dire 44 personnes plus

une centaine de fonctionnaires, ont été engagés sur base volontaire.

Cette équipe, d'après ce que vous nous avez dit, devrait travailler pendant un mois en attendant le relai par un opérateur externe qui remportera l'appel d'offres lancé par marché public.

Il a aussi été question de demander l'aide des centres PMS et/ou des mutuelles dont les compétences sont connues et reconnues mais, à ce jour, on ne sait toujours pas ce qu'il en est. Peut-être que vous répondrez à cette question car il semble qu'à Bruxelles et en Flandre leur participation soit acquise.

Nous avons donc quelques questions par rapport à cette mise en place du suivi des contacts.

Pouvez-vous nous indiquer maintenant un calendrier précis pour la mise en place et le déploiement total du dispositif ? Quelle articulation avez-vous prévue en lien avec les deux autres objectifs, c'est-à-dire le *testing* et l'isolement des patients éventuellement ?

Dans quelle mesure le *testing* va-t-il être étendu aux personnes asymptomatiques ? L'OMS a signalé que 81 % des patients positifs étaient au départ asymptomatiques. Or, pour le moment, ce n'est pas prévu dans les recommandations de *testing*.

Tout d'abord, va-t-on tester tout le monde ? Une fois que les gens sont testés, les personnes positives seront-elles contactées ? C'est l'objectif du suivi des contacts, mais les personnes qui seraient dans la liste des contacts d'une personne positive seront-elles, elles aussi, testées à leur tour et ainsi de suite ?

Quelle sera la collaboration avec les médecins généralistes en première ligne dans la relation avec les patients ?

Pour terminer, concernant le personnel qui sera affecté au suivi de contacts, pourquoi avez-vous eu recours aux marchés publics ? Combien d'offres avez-vous reçues ? Les mutuelles ont-elles répondu à cet appel ? Quand allez-vous trancher ?

Ensuite, pouvez-vous nous dire avec certitude qui va engager les enquêteurs ? De qui vont-ils dépendre et quel sera leur statut ? On a par exemple vu des offres d'emploi sur un site commercial de *call center* et même aussi, une agence d'intérim. Qui va engager ces gens ? Quel sera leur statut ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames, Messieurs les députés, je vous remercie d'avoir posé des

questions sur un sujet important qui est une des prochaines phases du déconfinement.

Je voudrais d'abord recontextualiser les choses en vous disant que le *tracing* et les règles de déconfinement qui étaient pilotés comme pour tout dans la crise par le Fédéral a fait l'objet d'un groupe de travail depuis plusieurs semaines dans les mains de M. De Backer qui s'est appuyé notamment sur McKinsey et qui a demandé à ce qu'un médecin de l'AViQ soit présent dans ce groupe de travail, pas comme représentant de l'AViQ, mais comme expert médecin.

On a par la suite eu une information selon laquelle, par la Première ministre, dans le cadre d'une réunion de concertation, qui nous a demandé que les Régions prennent en charge le *tracing* et reprennent quelque part le *tracing* qui était fait en début de crise, de manière beaucoup plus importante, c'est cela qui est la spécialité et la spécificité. Nous avons exécuté cette décision. Comme pour tout, il faut avouer depuis plusieurs semaines, c'est la course contre la montre. Je voudrais remercier les travailleurs de l'AViQ et mon cabinet qui travaillent d'arrache-pied, avec une intensité incroyable pour essayer de relever ces défis, notamment celui du *tracing*.

Pour moi aussi, je partage votre avis à tous. Je pense que vous l'avez exprimé de manière un peu différente chacun, mais le *tracing* n'est qu'un des éléments du déconfinement et du succès de la post-crise.

Il est important d'avoir un déconfinement qui se fasse progressivement et pas massivement. La temporalité est importante. Il faut que les règles de distanciation et les protections d'hygiène, et cetera, soient appliquées et que nous ayons un *testing* massif. Vous savez, vous connaissez ma position. J'ai toujours plaidé pour un *testing* généralisé. Je sais que comparaison n'est pas raison et que tester, comme au Luxembourg, 600 000 personnes n'est pas la même chose que tester 11 millions de personnes. Bien entendu, en termes opérationnels, j'ai conscience de cela. Je pense aussi que nous devons plaider pour un *testing* qui soit le plus massif possible. Je pense d'ailleurs que nous avons été, en tout cas en partie, entendus puisque les règles Sciensano ont évolué pour donner maintenant des *testings*. On peut se faire dépister si le cas n'est pas sérieux, comme c'était le cas en début de crise, M. Heyvaert y a fait référence, aujourd'hui, avec quelques symptômes seulement, comme un peu de fièvre ou un état grippal, on peut se faire tester par des centres de tri.

Je voulais vous rappeler que le *contact tracing* est une méthode de santé publique qui est mise en œuvre depuis de nombreuses années à l'AViQ dans le cadre de sa mission relative à la surveillance des maladies infectieuses, la déclaration obligatoire sur le territoire wallon, que ce contact de traçage, pour faire plaisir à

M. Heyvaert, s'effectue généralement à partir de la déclaration d'un cas par un professionnel de la santé à la Cellule des maladies infectieuses. Cependant, au vu de l'échelle à laquelle le *contact tracing* devra se faire dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons, la procédure a dû évidemment être adaptée.

Pour vous donner un ordre d'idée, nous avons, dans le cadre du *tracing* de départ, proposé, fait une décision de Gouvernement pour engager trois personnes supplémentaires. Happée par la crise, la cellule n'a pas été en capacité elle-même de recruter les trois personnes, de procéder aux recrutements, parce qu'elle a été prise au four et au moulin, nuit et jour, vraiment avec des heures incroyables, et n'a pas été en capacité elle-même d'organiser les trois recrutements. C'est pour vous dire le rythme auquel est soutenu depuis plusieurs semaines notamment l'AViQ et la difficulté à laquelle on est confronté, puisqu'il n'y a pas que ce *tracing*, il y a tout le suivi et le déconfinement, à la fois l'organisation des structures d'hébergement, mais aussi le déconfinement sur lequel on travaille, structure par structure, le suivi qui est nécessaire avec les unités mobiles et la gestion des visites et de la réintégration de certains membres du personnel et de l'extérieur qui vont rentrer dans les structures d'hébergement, tout ce travail-là continue. C'est la raison pour laquelle effectivement, quand on nous demande de faire au centuple ce que nous faisons avant la crise, nous devons nous adapter sur des réponses qui soient plus souples, mais qui traversent aussi des circonstances et des conditions de sécurité et de santé publique, qui doivent être rencontrées. Nous devons être un peu créatifs pour y arriver.

Désormais, lorsqu'un médecin généraliste constatera qu'un de ses patients présente des symptômes, il le soumettra à un dépistage. En attendant les résultats, le médecin va déjà dire à son patient qu'il doit s'isoler, prendre les mesures de précaution nécessaire pour préserver son entourage et va lui demander aussi déjà, puisque dans la mémoire on a tendance à oublier assez rapidement, les contacts, les personnes avec qui il a déjà été en contact. L'objectif est de casser la chaîne de transmission du virus.

Si le dépistage révèle que le patient est positif, les résultats sont transmis à une base de données sécurisée de Sciensano pour que la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ, avec l'appui d'un *call center*, effectue le contact de traçage.

Il s'agira d'identifier, grâce à une communication téléphonique avec le patient, quelles sont les personnes rencontrées récemment et leurs coordonnées en sa possession, comme pour la rougeole, la rubéole, et cetera.

Ensuite, les agents de prévention du centre prendront contact avec ces personnes pour les prévenir qu'elles ont été en présence d'une personne malade et leur donneront

des conseils et des recommandations, notamment pour surveiller leur état de santé et se faire dépister si le moindre symptôme venait à se déclarer. Il est important de dire que l'on ne communique pas sur la personne.

Par exemple, si M. Wahl est positif, quand on appellera Mme Nikolic, même si elle a été en contact à un mètre et demi pendant plus de 15 minutes, on ne lui dira pas que c'est M. Wahl qui l'aura potentiellement contaminée. Tout cela reste confidentiel. On va juste avoir un contact avec elle en lui disant : « Attention, vous avez potentiellement été en contact avec quelqu'un qui est positif au COVID. Soyez donc attentive », et son identité n'est pas dévoilée. Il s'agit avant tout d'effectuer de la prévention et de réduire les risques de contamination pour casser la chaîne de transmission du virus.

Actuellement, il est décidé de recourir au contact *tracing* classique avec un *call center*. Aucune décision n'est prise en matière d'utilisation d'une application. S'il devait y avoir une décision dans le sens d'une application, elle serait mûrement réfléchie, eu égard notamment aux questions sur les libertés fondamentales qui se posent et qui me semblent légitimes. Elles sont légitimes en Belgique comme elles sont légitimes dans l'ensemble des pays européens qui ont traversé ce type de questions avant que la législation sur la vie privée soit bien entendu respectée. Cela soulève toute une série de questions que le Fédéral a dû rencontrer et que nous rencontrerons également.

Le contact *tracing* est étroitement lié à la sortie du confinement et à la disponibilité de tests. Comme expliqué, le processus démarre dès la réception des résultats d'un test positif tout en recommandant au patient l'isolement entre le moment où il se fait dépister et la réception de ses résultats.

Depuis la semaine dernière, le CODECO a mis en place un Comité interfédéral *tracing* et *testing* qui fait suite à la volonté de l'ensemble des entités fédérées exprimé en Conseil interministériel Santé publique d'utiliser une plateforme logicielle commune – cela n'aurait pas eu de sens de le faire Région par Région et de manière différente – et des méthodes communes pour que le contact *tracing* se déroule exactement de la même manière dans toute la Belgique. Le Fédéral, qui coordonne la crise, avait un rôle à jouer et il était important également qu'il s'implique, même si nous sommes en exécution et que le travail se fera principalement par les Régions. C'est cette manière coordonnée qui avait le plus de sens. Ce comité est constitué des représentants des cabinets des ministres de la Santé régionaux et communautaires, des représentants des groupes de travail *tracing* et *testing* ainsi que du groupe de déconfinement. Il est présidé par le Dr Emmanuel André.

On m'a posé une question pour savoir si j'avais évolué. Non, a priori, je ne suis pas favorable à une

application numérique ; les choses sont claires. Suis-je contre pour toujours ? Non, je suis ouverte à la discussion, mais, comme tout citoyen, cela pose une série de questions, qui me semblent tout à fait légitimes, une série de contraintes et une série d'inquiétudes qu'il me semble logique de pouvoir aborder. En attendant, nous avons choisi, comme cela a été demandé par le Fédéral, une méthode manuelle, téléphonique ou sur place, et c'est celle qui fera l'objet d'une concrétisation. Nous verrons pour la suite. Je n'ai pas d'idée de la durée ; peut-être que dans un an nous y serons encore et, à ce moment-là, peut-être que les choses auront évolué. Je ne ferme donc la porte à rien, mais je suis prudente comme un certain nombre d'entre vous.

En Wallonie, le *tracing* sera déployé en deux phases : la première sur base de volontaires issus de la fonction publique wallonne avec l'appui de l'AViQ et la seconde sur base de l'attribution d'un marché de services réalisé par l'AViQ. Compte tenu de l'ampleur de la tâche dans le cadre du déconfinement, cette mission ne pourra en effet plus être complètement réalisée à l'échelle de la Cellule de surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ élargie, comme lors du début de l'épidémie. Dès lors, elle a été élargie non pas par de nouveaux contrats, mais par des personnes qui sont venues, au sein de l'AViQ, renforcer la cellule.

Dès le 4 mai, la plateforme logicielle interfédérale permettant de dispenser les modules d'e-learning a été disponible pour commencer à former les agents volontaires du SPW et de l'AViQ qui se sont réunis hier pour certains et qui se réunissent encore aujourd'hui pour d'autres concernant l'e-learning, et qui continueront dans les prochains jours. S'agissant d'une forme d'auto-apprentissage, tous les agents pourront se former dès le premier jour en se connectant à la plateforme. Leurs coordonnées ont été envoyées à la Smals afin qu'elle leur ouvre les accès. Les superviseurs ont bénéficié de séances de questions-réponses avec l'équipe de l'AViQ ce lundi après-midi. Une FAQ a été créée à partir de cette séance de questions-réponses.

Si tout se déroule sans encombre, théoriquement sur le plan technique, ils seront prêts à effectuer du *contact tracing* dès ce jeudi 7 mai. Ce qui a été convenu en Conférence interministérielle, c'était de pouvoir mettre entre le 4 et le 11 mai une sorte de phase de rodage pour faire en sorte d'être pleinement opérationnels à partir du 11 mai. Les vrais cas, les cas réels – ils sont pour le moment dans des informations avec de faux cas –, sont prévus le 7 mai, une fois la phase test de la plateforme logicielle terminée.

Pour votre complète information, un appel à volontaires a été lancé via le secrétaire général du SPW à partir de jeudi dernier. Plus de 200 personnes se sont manifestées pour être placées en mission de service réorientation de leur mission de base pour une durée temporaire. Ces agents du SPW vont être formés dans le courant de la semaine – ils l'ont déjà été en partie – avec

le soutien de l'AViQ. La supervision de cette première phase sera assurée par la Cellule des maladies infectieuses de l'AViQ, qui dispose d'une expertise en matière de *contact tracing*, puisqu'elle effectue cela depuis plus de 10 ans.

La seconde phase du *contact tracing* sera effective à partir de mi-mai. Un marché public urgent relatif à des prestations externalisées a été lancé la semaine dernière. Il prévoit que le prestataire devra mobiliser environ 570 personnes jusque fin de l'année, avec possibilité de prolongation. Ce marché public porte sur les prestations de services de *call center*, de prestations sur le terrain également, pour toutes les personnes qui ne sont pas contactables par téléphone ou par Internet, en ce compris le matériel nécessaire – ordinateur, GSM – et la protection des travailleurs : masques, gel, gants, et cetera.

Les quatre profils nécessaires à la mise en place du *tracing* qui ont été établis par des consultants fédéraux sont :

- des agents de prévention du COVID-19 par téléphone ;
- des superviseurs de ces agents de prévention par téléphone ;
- des agents de prévention sur le terrain ;
- des superviseurs de ces agents de prévention sur le terrain.

Les agents de prévention COVID-19 par entretien téléphonique seront appliqués dans l'identification et le conseil des personnes qui sont entrées en contact avec des patients confirmés COVID. Il y aura trois types d'entretien :

- un entretien d'indices avec le patient confirmé COVID. L'objectif sera d'établir une liste de personnes avec lesquelles l'intéressé est entré en contact au cours d'une période déterminée et d'établir une estimation du risque de transmission pour chacun de ces contacts sur base de scripts qui ont été établis. Cet entretien aura lieu dans les 24 heures ;
- dans les 48 heures, l'entretien de premier contact en arborescence avec toutes les personnes avec qui il est rentré en contact, donc déterminer avec chacune d'entre elles le risque d'une éventuelle infection et propagation, et le profil de risque des personnes, pour leur donner des conseils, comme une surveillance quotidienne ou l'apparition de symptômes, le tout selon des scripts qui sont strictement établis ;
- un entretien de suivi pour les personnes qui nécessitent un suivi. Soit la personne à suivre répond au cours de la période de suivi de 14 jours que sa situation s'est détériorée, le patient est alors renvoyé vers un médecin pour un diagnostic avec test. Il y a alors lieu d'entreprendre avec lui l'entretien d'indice. Ou alors la personne ne répond pas à un SMS concernant le suivi d'éventuels symptômes.

Après chacun des entretiens, un suivi administratif sera effectué.

Le profil de ces agents est : titulaire d'un diplôme de CESS d'enseignement supérieur secondaire supérieur, qui parle couramment le français, qui possède une bonne capacité d'apprentissage, qui communique avec aisance et qui est orienté vers le patient humain. C'est une valeur ajoutée s'il dispose d'une affinité avec le secteur de la santé, d'une connaissance d'autres langues, puisqu'il faut envisager l'ensemble des personnes qui résident ou qui sont simplement sur notre territoire, et d'une expérience antérieure avec le travail de centre d'appel.

Si les personnes dépistées COVID-19 ou les personnes contact identifiées à haut risque ne répondent pas aux appels et SMS des agents de prévention par téléphone, les agents de prévention interviendront. Ces derniers se rendront au domicile des personnes qui ne répondraient pas au contact téléphonique. Ils seront munis d'un équipement de protection individuelle et de moyens de communication électronique pour collecter et transmettre les informations nécessaires.

Les profils des agents de prévention, c'est : un titulaire d'enseignement supérieur baccalauréat, qui parle couramment le français, qui communique avec aisance et qui est orienté patient humain, qui possède de bonnes capacités d'écoute et d'analyse de communication, de bonnes capacités d'analyse et qui fait preuve de maturité. C'est une valeur ajoutée s'il dispose d'une expérience avec le secteur de l'aide et de la santé, d'une expérience en tant que travailleur social ou prestataire de soins ou d'une connaissance d'autres langues, par exemple la connaissance de la langue des signes, qui est également nécessaire pour un certain nombre de cas.

Les superviseurs d'agents de prévention du COVID-19 assureront l'encadrement, la formation et la gestion des agents qu'ils superviseront. Ils établiront les plannings des entretiens téléphoniques, la répartition des tâches, le coaching des collaborateurs et le suivi de leurs prestations sur le plan qualitatif.

Les superviseurs d'agents de prévention COVID sur le terrain seront chargés de guider, former et gérer en partie à distance les collaborateurs. Ils assureront l'établissement des plannings pour l'ensemble des entretiens, la répartition des tâches, le coaching, les collaborateurs et le suivi de leurs prestations sur le plan qualitatif.

Le profil de ces superviseurs par téléphone et sur le terrain, il faut avoir un baccalauréat, parler couramment le français, communiquer avec aisance, être orienté patients, humain, posséder de bonnes capacités d'écoute et de communication, de bonnes capacités d'analyse, faire preuve de maturité, posséder l'ambition et les capacités nécessaires pour gérer une vingtaine de

collaborateurs, être organisé et méthodique, posséder une bonne capacité d'apprentissage et aimer travailler en équipe.

C'est également une valeur ajoutée si cette personne dispose d'une expérience avec le secteur de l'aide de la santé, d'une première expérience dans la gestion d'une équipe, d'une expérience en tant que travailleur social et aux prestataires de soins, d'une connaissance d'autres langues. Tous les agents devront opérer depuis la Belgique.

Ils devront connaître le tissu social belge pour être opérationnels dans le délai imposé.

Ils seront formés par l'e-learning et les spécialistes de la cellule de surveillance des maladies infectieuses viendront en soutien pour les questions d'ordre médical notamment.

Le coût de la mise en place de ce dispositif via un *call center* a été estimé – les estimations étaient difficiles à faire, mais il a bien fallu partir d'une estimation – à environ 45 millions d'euros comprenant l'engagement de 570 agents, toutes fonctions confondues, et l'équipement de ceux-ci.

Les frais liés à la plateforme logicielle interfédérale comprenant également les frais de téléphonie, l'e-learning, les scripts, le support technique seront partagés entre les entités.

La part de la Région wallonne est estimée à 2 millions d'euros.

Pour le dépistage, la stratégie est, comme vous le savez, une compétence fédérale.

Cependant mon cabinet et moi-même suivons cela de très près.

Le 23 avril, lors du GT de la *task force federal shortage*, il a été annoncé par le cabinet du ministre De Backer que la capacité de *testing* via les tests PCR était atteinte pour faire face au déconfinement, ce qui relève, je le répète, de la responsabilité de M. De Backer.

Ce 30 avril, il a été confirmé que la capacité de 25 000 tests à 30 000 tests serait opérationnelle dans le cadre du déconfinement.

Du point de vue logistique, il a clairement été affirmé que l'autorité fédérale acheminerait pour le lundi 4 mai au plus tard les tests nécessaires ainsi que les équipements de protection individuels dans les centres de prétriage.

Les laboratoires cliniques universitaires et industriels seront impliqués dans les analyses de manière large selon les pratiques habituelles aux médecins généralistes.

Les critères établis pour l'élargissement du nombre de tests se fondent sur les estimations du nombre de patients COVID-19 symptomatiques susceptibles de se présenter dans les consultations.

Un petit mot pour Mme Bernard : les asymptomatiques, je continue, notamment sur base des résultats que nous recevons des maisons de repos où l'on a des asymptomatiques positifs qui se sont révélés symptomatiques dans les jours qui ont suivi, j'ai demandé à ce que l'on fasse un rapport et qu'on l'envoie au Fédéral pour attirer son attention sur la question des asymptomatiques qui reste pour moi une question importante.

Dès lors, je voudrais que l'on ne ferme pas la porte à leur *testing* comme cela a été le cas dans nos structures d'hébergement.

En ce qui concerne les tests sérologiques, Sciensano se pencherait actuellement avec l'aide d'universitaires, sur les modalités d'utilisation de ceux-ci, afin de proposer une stratégie pertinente aux RMG.

En ce qui concerne les tests wallons, ils ont en effet été validés avec d'autres par l'Agence fédérale des médicaments et produits de santé.

Cependant, des accords doivent aussi être pris avec l'INAMI quant au remboursement de ces tests.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne le dépistage, sachez que mon cabinet et moi-même interpellons à tous les niveaux pour qu'il soit le plus élargi possible. J'ai eu l'occasion de vous le dire. C'est d'ailleurs dans ce sens que s'inscrit la nouvelle définition du cahier de recommandations en matière de dépistage, validé par le RMG et publié sur le site Sciensano que je vous invite à consulter.

Permettez-moi de terminer avec ce message fondamental pour que chacune des femmes et chacun des hommes présents ici ou par visioconférence puisse porter dans l'intérêt de la santé de nos concitoyens : le *contact tracing* est un des moyens de protection le plus efficace, semble-t-il, contre les maladies infectieuses.

Il existe depuis près de 100 ans en Belgique. C'est une des législations les plus vieilles que compte notre pays et être positif et négatif à un test de dépistage ne présume de rien sauf si on le répète tous les deux jours, ce qui n'est pas encore possible, car la capacité de dépistage de la Belgique n'est pas encore assez forte et je ne connais d'ailleurs pas spécialement de pays qui sont capables de tester tous les deux ou trois jours. Néanmoins, sur le plan théorique, c'est cela qu'il faudrait appliquer pour avoir une efficacité totale.

Les tests sérologiques ne sont pas le passeport d'une immunité protectrice ou pour retourner au travail sans respect des mesures de protection.

Il est primordial que le dépistage soit accompagné de *tracing* et de mesures d'isolement lorsque c'est nécessaire pour casser la chaîne de transmission.

Enfin, il faut que tous et toutes continuent d'appliquer, bien entendu, les mesures de distanciation sociale et d'hygiène de base même dans le cas d'une reprise progressive.

**M. le Président.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour sa réponse extrêmement précise et détaillée.

Je retiens de votre réponse que l'application n'est pas abandonnée à ce stade-ci, mais que le cas échéant, si elle venait à voir le jour, il y aurait des balises fortes qui devraient être définies, ce en quoi je vous suis totalement.

Deuxièmement, on doit reconnaître une certaine agilité à l'administration, à votre cabinet, à tous ceux qui se sont mobilisés sur ce dossier puisque l'on a quand même réussi à faire quelque chose en un temps extrêmement record. Je voudrais aussi souligner les 200 volontaires qui sont déjà déclarés actuellement pour participer à cette fameuse plateforme, si l'on ajoute les 570 que vous évoquiez tout à l'heure via un appel via marché public. On serait à près de 800 personnes. Cela montre en tout cas qu'il y a quelque chose d'extrêmement précis qui est mis en place avec la date du 7 mai.

Je voulais juste intervenir au niveau de l'aspect santé. C'est sur la question du formulaire, c'est-à-dire que l'on a évoqué la question d'un formulaire mis à disposition pour retenir les personnes que l'on a contactées.

Comme vous l'avez dit aussi, le temps a une incidence sur notre mémoire. Je pense qu'il serait donc nécessaire de pouvoir faire une communication grand public par rapport à cela pour bien faire comprendre aux gens qu'il est important qu'ils notent les différents contacts qu'ils ont.

Pour le reste, je vous remercie pour tout le travail que vous fournissez.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy** (PS). - Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses nombreuses et effectivement, très précises.

J'en profite aussi pour saluer le travail des volontaires du personnel de l'AViQ et toutes les personnes qui, comme vous l'avez dit, ont fait preuve de beaucoup d'agilité et ont dû mettre en œuvre rapidement des mesures pour essayer d'endiguer le virus, notamment par le *tracing*.

Bien entendu, je vous rejoins et je rejoins mes collègues, les libertés individuelles et la dimension humaine priment. Je suis heureux de constater que le Gouvernement y est attentif dans le cadre du *tracing*, mais aussi dans la gestion globale de la crise.

Je pense qu'avec toutes les précautions d'usage et en gardant comme priorité la dimension humaine, les nouvelles technologies sont une opportunité pour la Wallonie, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Je pense qu'il est nécessaire de mobiliser tous les moyens technologiques et humains. Comme vous l'avez dit, la situation est susceptible d'évoluer et je suis convaincu que nous serons tous attentifs dans l'intérêt collectif.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, je tenais à vous remercier pour les détails que vous nous avez apportés, pour la transparence de votre exposé également et pour votre honnêteté par rapport à votre point de vue et par rapport à votre position personnelle.

C'est vrai que nous sommes ici dans le contexte de ce déconfinement qui vient de débiter et il faut vraiment tout mettre en œuvre pour casser la chaîne de transmission du virus. Ce traçage est vraiment essentiel pour éviter un second pic de contamination.

Vous parliez, lors de la dernière commission – et vous l'avez répété aujourd'hui – d'une course contre la montre pour que ce soit vraiment concomitant avec le déconfinement progressif.

Je pense qu'il est aussi important d'essayer d'harmoniser un maximum entre les quatre entités concernées pour que nous puissions tous être logés à la même enseigne et dans les mêmes conditions.

Je voudrais profiter des quelques secondes qui me restent pour féliciter M. Tzanetatos qui, si je ne me trompe, est une nouvelle fois papa. Félicitations à lui.

*(Applaudissements)*

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Je voudrais également féliciter M. Tzanetatos. Je ne sais plus si c'est une fille ou un garçon.

**M. le Président.** - On pourrait peut-être féliciter sa femme qui, aujourd'hui, est quand même un peu plus impliquée que lui, même si l'événement est familial.

Je me permets donc de féliciter la maman qui, aujourd'hui, a accouché. Tous mes vœux vont à l'enfant et à M. Tzanetatos.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Je voulais remercier Mme la Ministre pour toutes ces réponses bien

complètes. Je ne doutais pas des réponses qu'elle allait donner.

Je voulais aussi, comme mes collègues, remercier aussi tous les volontaires des différents organismes qui ont pu se mobiliser, mais aussi certainement dans les OIP qui ont pu se mobiliser. On voit donc que c'est vraiment un intérêt général et on ne peut que s'en féliciter.

J'avais déjà préparé d'autres questions, mais certainement qui seront pour dans les 15 jours, mais je voulais déjà les mettre avec Mme la Ministre. Vous avez déjà répondu à une, c'était la communication avec certaines personnes malentendantes, les personnes parlant une autre langue ou les personnes ayant des difficultés à communiquer, si vous avez déjà répondu à cela, il y aura des contacts personnels chez les gens directement, c'est une bonne nouvelle.

Deuxième chose, vous savez que le *contact tracing*, c'est une question de confiance et ce sera un facteur important. De nombreux acteurs de terrain peuvent faire partie de ces personnes de confiance. On pense aux maisons médicales, on pense à tous les acteurs soins à domicile. Déjà commencer à réfléchir à comment les intégrer au travers de ce *contact tracing*, comment activer les acteurs de soins, plutôt territoriales près des gens. Je reviendrai certainement avec cet aspect-là.

Aussi, un deuxième aspect, on entend beaucoup au niveau des contaminations, que l'on est souvent contaminé sur notre lieu de vie ou en famille et pas sur nos lieux de travail ni dans les commerces. Je pense que cette vérité semble partir d'un a priori et pas sur une situation de fait ou alors calculée sur une période de confinement en famille. Dans la stratégie de déconfinement justement, savoir si dans l'application, mais au niveau du contact qui sera fait, s'il y aura une statistique qui pourra être ressortie sur l'endroit où l'on a été contaminé, ce qui pourrait justement bien plus cibler les stratégies de déconfinement à un moment donné, que ce soit dans les transports, commerces, lieux de travail, familles, écoles, ce qui pourra peut-être permettre aussi d'avoir des mesures plus précises à certains moments au niveau du déconfinement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** - En effet, je vois que beaucoup de choses ont été faites. Je pense aussi au niveau de la répartition des coûts, il faut une bonne coordination interfédérale.

Au niveau du *tracing*, du processus, j'aimerais dire qu'effectivement il faut profiter maintenant de la situation, que l'on est dans le bas de la courbe, presque au même niveau comme on était au début du confinement, début mars. C'est vraiment le moment où il ne faut pas perdre les chaînes d'infection. C'est justement aussi le secret quelque part de l'Allemagne. C'est cela qu'ils ont réussi à faire, ils n'ont pas perdu la

chaîne d'infection, ce qui fait que l'on a effectivement des endroits où il n'y a pas un seul infecté en Allemagne.

Une fois que l'on trouve vraiment ces chaînes, il ne faut vraiment pas les perdre. Il faut que cela se fasse vraiment très minutieusement et ne pas rater le bon moment de commencer au plus vite le *tracing*.

Merci pour votre réponse et pour votre investissement dans la question.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard (PTB).** - Merci, Madame la Ministre, pour les réponses assez bien détaillées. Il y en a quand même quelques-unes qui me semblent rester un peu vagues, notamment par rapport au statut du personnel qui va être engagé dans le *call center*. Je ne me souviens pas avoir entendu la réponse...

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Parce que cela dépendra du moment où l'on va attribuer. Les offres sont rentrées, les deux offres – je ne crois pas que je l'ai dit – qui sont en cours d'analyse au sein de l'administration pour le moment. Je saurai répondre au statut des travailleurs dès que l'on aura attribué à l'un d'entre eux.

**Mme Bernard (PTB).** - Je voudrais que vous restiez attentive, parce que l'on a vu des offres d'emploi sur des sites d'agence d'intérim et sur aussi une firme commerciale de *call center* qui est déjà impliquée dans le *tracing* à Bruxelles sous la direction des mutuelles.

C'est un *call center* commercial, professionnel, qui a publié les profils sur son site, les mêmes profils que ceux qui sont publiés sur le site de l'AViQ. La question d'avoir du personnel qualifié qui a le sens du contact comme l'ont les gens de la Cellule de l'AViQ pour les maladies infectieuses, comme l'a le personnel des mutuelles, et cetera, c'est important. Avec nos maisons médicales, de médecine pour le peuple, on a fait quelques essais.

On a, dans trois maisons médicales, deux en Flandre et une en Wallonie, passé du temps pour contacter des patients positifs. On a mis 50 heures pour contacter 89 familles.

On a pu ainsi dépister des cas que les gens ne soupçonnaient pas. Il est vraiment important de prendre cela en main de façon professionnelle et de ne pas le confier parce que, avec le risque des marchés publics, c'est le sous-traitant qui engage un sous-traitant et puis on ne sait plus où cela aboutit.

Pour terminer, je voulais vous encourager à continuer à réclamer au niveau fédéral l'élargissement du *testing*. Aujourd'hui, les nouveaux critères pour les médecins généralistes ont été publiés sur le site de

Sciensano et notamment quels patients peuvent être testés. Pour l'instant, les personnes asymptomatiques n'en font pas encore partie. C'est un aspect sur lequel il faut continuer à taper du poing sur la table pour ce que cela soit effectif parce que c'est en élargissant au maximum que l'on arrivera à casser les chaînes de transmission du virus dans la mesure où c'est aussi en lien avec tous les autres dispositifs dont a parlé tout à l'heure.

**M. le Président.** - Nous en arrivons à la question suivante qui regroupe également six questions jointes.

Comme vous le constatez, je ne limite pas et je ne fais pas de rappel à l'ordre.

Je voulais simplement dire que nous sommes partis au-delà du montant le plus mauvais qui avait été prévu ce matin.

Si vous pouviez ne pas faire de redondance lorsque six députés prennent la parole les uns à la suite des autres, je crois que l'on économiserait du temps, mais c'est de votre responsabilité.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES MESURES PRISES POUR LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT DES PERSONNES ÂGÉES EN MAISON DE REPOS DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA SITUATION DES TESTS DANS LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS (MRS) »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES TESTS RÉALISÉS AU HOME DU CPAS D'ÉCAUSSINNES »**

**QUESTION ORALE DE MME BERNARD À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LA RÉALISATION DES TESTS DE DÉPISTAGE DU COVID-19 PAR UN NOMBRE LIMITÉ DE LABORATOIRES »**

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « LES RÉSULTATS FINAUX DES 75 000 TESTS ANNONCÉS EN MAISONS DE REPOS DANS LE CADRE DE LA CRISE DU COVID-19 ET LE TAUX DE MORTALITÉ DANS CELLES-CI »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- Mme Vandorpe, sur « les mesures prises pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en maison de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 » ;
- M. Heyvaert, sur « la situation des tests dans les maisons de repos et de soins (MRS) » ;
- Mme Bernard, sur « les tests réalisés au home du CPAS d'Écaussinnes » ;
- Mme Bernard, sur « la réalisation des tests de dépistage du COVID-19 par un nombre limité de laboratoires » ;

- Mme Vandorpe, sur « les résultats finaux des 75 000 tests annoncés en maisons de repos dans le cadre de la crise du COVID-19 et le taux de mortalité dans celles-ci ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, je voulais revenir ici sur les mesures prises pour lutter contre l'isolement des personnes âgées en maisons de repos suite à cette crise. La phase de *testing* est maintenant en voie de finalisation.

Le 23 avril dernier, en commission spéciale, vous expliquiez que vous espériez aboutir à une note concertée et finalisée pour le début de la semaine suivante, et que donc, lors de la prochaine commission, vous auriez l'occasion de revenir vers nous avec des éléments plus concrets. Nous y sommes.

Il s'agit maintenant, à la lumière des résultats de ces tests et d'une concertation avec le secteur, de déterminer les modalités concrètes pour organiser au mieux et dès que possible les visites aux résidents dans les maisons de repos. Il y a clairement une attente des familles à ce sujet.

Syndicats et patrons plaidaient à l'unisson pour que les mesures prises au sujet des visites en maisons de repos soient cohérentes entre les deux, voire les trois Régions et qu'elles soient mises en œuvre en même temps. La Flandre avait annoncé vouloir aboutir pour le 29 avril. À Bruxelles, le Gouvernement a envoyé le 23 avril dernier une circulaire aux maisons de repos et de soins précisant les modalités entourant les visites de proches dans ces institutions avec des conditions strictes. La concertation avec les acteurs du secteur semblait, en revanche, prendre un peu plus de temps en Wallonie.

Lors de la dernière commission spéciale, on vous encourageait à vous concerter de manière permanente avec l'ensemble des professionnels du secteur pour avoir un échéancier précis et un plan efficace qui prenne en compte les besoins des familles, les conditions de travail du personnel et aussi la santé des résidents dans l'organisation de ces visites futures des familles aux résidents wallons.

Je voulais faire un peu le point avec vous aujourd'hui sur les démarches entreprises par le Gouvernement wallon depuis lors et sur les avancées obtenues pour permettre aux personnes âgées qui résident en maison de repos d'enfin revoir leurs familles et de sortir du confinement strict en toute sécurité.

Le Gouvernement annonçait le 28 avril que les visites dans les maisons de repos seraient bientôt permises aussi en Wallonie comme à Bruxelles, mais je pense que cela manque de clarté, une nouvelle fois, dans l'esprit des gens.

Que prévoit concrètement la nouvelle circulaire destinée aux maisons de repos et aux établissements d'hébergement et d'accueil agréés pour leur indiquer les consignes précises à mettre en place pour organiser les visites encadrées des familles ? Avez-vous aujourd'hui une date précise à donner ?

Il y a 15 jours, nous avons également parlé des solutions concrètes et innovantes à ce problème d'isolement des résidents.

Avez-vous pu dégager des pistes et soutenir avec le Gouvernement wallon l'une ou l'autre d'entre elles ?

De nouveaux moyens budgétaires pour soutenir notamment la mise en place de parloirs sécurisés dans les institutions ont-ils pu être dégagés comme nous en avons parlé il y a une quinzaine de jours ? On sait que ce type d'infrastructures se met assez facilement en place apparemment. Cela fonctionne-t-il en préparation ici dans les différentes maisons de repos de Wallonie sans trop de difficultés, notamment administratives ? Je vous avais interrogée sur la simplification et l'accélération d'éventuelles procédures urbanistiques. Je me permets de revenir aujourd'hui sur ce sujet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Madame la Ministre, les tests en maisons de repos sont logiquement finalisés. Ces tests étaient nécessaires pour rassurer les travailleurs et les personnes âgées sur leur situation.

Au-delà de cet objectif, ces tests permettent aussi d'avoir une cartographie et une base de chiffres de la situation. Ces chiffres doivent maintenant être interprétés par des experts. Je voulais donc d'abord faire le point avec vous sur les résultats et les stratégies mises en place au sein des maisons de repos concernées par des foyers d'épidémie et nous dire si des experts épidémiologistes ou autres ont été ou seront consultés pour faire l'analyse de ces chiffres.

Si l'on peut se féliciter de tous ces tests qui ont été effectués sans difficulté, il semble que dans une maison de repos gérée par le CPAS d'Écaussinnes il y ait eu une difficulté. Je voulais donc avoir des explications par rapport à cela.

Je voulais venir aussi par rapport aux visites dans les maisons de repos, mais ma collègue l'a bien expliqué.

Suite à la fin des tests dans les maisons de repos, vous aviez annoncé demander au Fédéral de nombreux tests pour le faire dans les autres centres d'hébergement. Avez-vous pu obtenir ces tests ? Vers quel autre centre d'hébergement allez-vous orienter cela ?

Il nous revient que des centres organisés pour les personnes sans-abri seraient touchés par des cas de COVID. Puisque ce ne sont pas spécialement des

centres agréés, mais plutôt organisés par les gouverneurs, est-il aussi prévu de tester dans ces centres d'hébergement ? Quelle stratégie sera mise en place pour ces centres, pour la mise en quarantaine des personnes qui doivent être isolées ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

**Mme Bernard** (PTB). - Madame la Ministre, j'avais une première question qui concernait plus particulièrement les tests du home du CPAS d'Écaussinnes qui viennent d'être évoqués par M. Heyvaert. Des tests effectués le 15 avril ont été jetés à la poubelle, perdus ou égarés ou que sais-je, donc on a dû les refaire le 29 avril. L'explication que l'on nous a donnée était que le système d'encodage du laboratoire aurait saturé et que l'on ne savait plus associer les échantillons au nom des résidents.

D'autres incidents se sont produits, notamment à la maison de repos d'Ougrée, où l'on a dû recommencer les tests pour 99 membres du personnel. L'explication était que les tests livrés par la filiale de la multinationale américaine PPD étaient arrivés en retard.

Avez-vous eu connaissance d'autres incidents de ce type ? Pouvez-vous nous indiquer si les incidents, en tout cas celui du laboratoire d'Écaussinnes, étaient liés à un laboratoire privé ? Quelles dispositions avez-vous pu prendre pour empêcher que cela se reproduise par la suite ?

**M. le Président.** - La parole est à nouveau à M. Bernard pour poser sa deuxième question.

**Mme Bernard** (PTB). - Madame la Ministre, le deuxième aspect que je voulais aborder avec vous est celui des laboratoires capables de réaliser les tests de dépistage. Il y a eu un appel de l'Union professionnelle belge des médecins spécialistes en biopathologie le 9 avril qui disait que le ministre De Backer avait mis des professionnels du secteur à l'écart pour créer une structure parallèle qui fonctionnait avec deux laboratoires universitaires et des laboratoires industriels. Ces laboratoires, il y aurait aujourd'hui un quasi-monopole.

Ensuite, le 27 avril, les membres de la cellule de coordination COVID-19 et du comité de direction du laboratoire hospitalier universitaire de Bruxelles ont également adressé une lettre ouverte au ministre De Backer dans laquelle ils réitéraient la même critique de mise à l'écart des laboratoires publics, qui étaient sous-utilisés.

Maintenant, on sait que ces laboratoires ont des capacités de *testing* beaucoup plus étendues.

Étiez-vous au courant de cet état des choses ? Qu'avez-vous entrepris comme démarches pour obtenir une augmentation des capacités d'analyse des

laboratoires ? Avez-vous une idée du raisonnement qui a présidé à la décision de privilégier les firmes industrielles au sein du Conseil national de sécurité dans lequel la Région wallonne est représentée par le ministre-président ?

Une dimension supplémentaire, les responsables du laboratoire universitaire de Bruxelles se posaient la question si éventuellement c'était une raison financière qui aurait fait que l'on a confié les analyses à ces firmes industrielles. Pouvez-vous confirmer cela ou pas ?

Je vous remercie pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa deuxième question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, j'avais aussi quelques questions justement sur ces 75 000 tests annoncés et prévus. Aujourd'hui, ils ont pu être réalisés en grande partie, voire dans la totalité. J'aurais voulu savoir si, Madame la Ministre, vous pouvez faire le point, nous fournir et nous présenter l'analyse complète de ces résultats dans les maisons de repos wallonnes, surtout quels enseignements nous pouvons en tirer. Ces résultats sont-ils éventuellement à la base d'une réorganisation de certaines maisons de repos ? Si oui, de quel type et de quel ordre ?

Une vingtaine d'établissements n'étaient pas encore couverts jusque là. Le Fédéral avait annoncé la livraison de 30 % de tests supplémentaires le 22 avril. Cela a-t-il permis de couvrir les établissements oubliés ? En effet, le 22 avril, on apprenait, du ministre fédéral, M. De Backer, que les autorités fédérales avaient prévu de livrer 30 % de tests en plus aux maisons de repos pour optimiser la capacité existante. Cela devait être fait en concertation avec les Régions. J'aurais voulu avoir votre point de vue sur cet élément-là.

Le ministre De Backer avait aussi fait observer qu'il y avait considérablement moins d'échantillons prélevés que distribués et qu'il continuait à travailler avec les Régions sur les défis logistiques car, par exemple, dans la plupart des collectivités, on peut constater une différence entre le nombre planifié d'échantillons à prélever et le nombre d'échantillons réellement prélevés. Comment faites-vous face à ces défis logistiques ? Maintenant, cette mise à disposition de capacité de dépistage est-elle suffisante à vos yeux pour pouvoir l'élargir aux autres structures d'hébergement dont parlait mon collègue tout à l'heure, notamment le secteur des personnes handicapées et hôpitaux psychiatriques ?

Il y a aussi une remise en cause de la fiabilité de certains de ces tests, notamment dans les maisons de repos, qui seraient insuffisants, selon certains professionnels. Pouvez-vous infirmer ce propos ?

Le test par le nez est-il plus fiable que celui par la gorge ?

J'aurais aussi voulu vous interroger justement sur la situation de ces tests pour lesquels nous n'avons pas obtenu les résultats. Est-ce un cas isolé ou la non-exploitation de certains des tests pratiqués a-t-elle été constatée ailleurs ? Qu'est-il prévu pour ne plus se retrouver confronté à ce genre de situation ?

Pouvez-vous me donner le taux de décès global dans les maisons de repos pour le mois d'avril 2020 par rapport au taux du mois d'avril 2019 ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mesdames, Monsieur les députés, vous savez que dans la deuxième phase, il a été question de 66 966 tests qui nous ont été fournis par le Fédéral.

La capacité d'analyse des tests réalisés dans le cadre de ce *testing* fédéral est montée en puissance de semaine en semaine.

La première semaine de la deuxième vague, donc du 15 au 19 avril, 9 554 tests ont été répartis entre les maisons de repos, maisons de repos et soins wallonnes.

La deuxième semaine, du 20 au 26, on est passés à 27 671 tests qui étaient disponibles.

Pour terminer, ce samedi 2 mai, avec 32 677 tests répartis pour la troisième semaine.

J'utilise à bon escient le terme « répartis » qui ne signifie pas automatiquement « effectués », car bien que, globalement, sur des centaines de structures, sur des dizaines de milliers de tests, il y a eu par exemple des défauts de certains kits de tests constatés dans les première et deuxième semaines particulièrement, mais surtout la deuxième semaine, et donc on a pris la précaution d'attribuer quelques tests en plus par maison pour éviter d'être empêchés de tester toute la population prévue. Ce qui s'était passé — et certains m'en avaient fait écho en disant : il manque parfois cinq tests — c'est que des écouvillons étaient cassés quand ils parvenaient aux maisons de repos et c'est pour cela que l'on a rehaussé le nombre et pour permettre aussi de tester les bénévoles et les volontaires qui ont accepté de venir travailler dans ces structures et qui étaient assimilés à du personnel.

Au total, finalement, on nous avait dit 66 966, on nous en a fourni 69 902 qui ont été attribués aux maisons de repos et de repos et soins wallonnes.

À noter que 54 établissements ont eu l'opportunité de tester leur personnel, soit leurs résidents, soit les deux par des filières internes et n'ont pas relevé de la deuxième phase fédérale de *testing*.

L'augmentation du nombre de tests couplée à ce facteur de test par voie interne a permis d'atteindre l'objectif de 100 % de maisons de repos dans les temps.

Il n'est pas possible, pour l'instant, de fournir une analyse complète puisque les prélèvements ont continué jusqu'à ce week-end et que nous recevons les résultats avec forcément un petit gap de retard.

À ce jour nous avons les résultats pour 17 454 membres du personnel et 19 457 résidents.

Parmi le personnel, 6 % ont été testés positifs. C'était légèrement supérieur à la moyenne pour la Belgique qui est de 4 %.

Parmi les résidents, 10 % ont été testés positifs. C'est un peu moins que la moyenne de la Belgique qui était de 11 %.

Les derniers chiffres que j'ai reçus et que j'ai communiqués, entre le début de la réponse au moment où cela a été rédigé et aujourd'hui, ont encore augmenté. On est à peu près à 8 % pour les résidents et à peu près à 5 % pour le personnel.

Nous pouvons nous réjouir que dans plusieurs maisons les tests sont revenus tous négatifs pour le personnel comme pour les résidents et ces maisons réfléchissent maintenant à reprendre évidemment prudemment et dans toute la mesure du possible les activités avec les résidents, mais en continuant à respecter les gestes barrière et les précautions.

On peut se réjouir que dans la plupart des maisons de repos les tests soient revenus négatifs. Il y a des maisons de repos qui ont été totalement exemptes de cas COVID-19 et qui sont enclines à continuer une prudence extrême pour éviter que le virus ne rentre.

Elles savent à quel point, évidemment, les conséquences peuvent être dramatiques.

On continue à respecter les gestes barrière et les précautions d'hygiène, d'autant plus dans ce genre de structures que sont les maisons de repos.

Les établissements qui ont reçu des résultats contrastés, des résidents et du personnel testés positifs, symptomatiques ou asymptomatiques, mettent en place des stratégies soit de cohortage, soit d'autres types de stratégies sur base d'une circulaire que je leur ai transmise et de bonnes pratiques qui ont aussi été réalisées par des maisons de repos qui ont été malheureusement précocement touchées, mais dont les exemples pour éviter la propagation ont été enregistrés pour pouvoir éviter, voire servir d'exemple aussi pour celles qui les ont suivies.

Elles sont aidées par cette circulaire que j'ai prise pour les aider dans le pré-*testing*. Elles peuvent compter sur l'aide des gouverneurs, des agents de l'AViQ ou

encore, d'équipes mobiles d'urgence – EMU – composées de professionnels de la santé issus notamment de maisons médicales soutenues par Médecins sans frontières ou encore en collaboration avec certains hôpitaux pour les accompagner dans cette mise en place.

Ceci me permet de contrecarrer des propos souvent rapportés dans la presse ou sur les réseaux sociaux qui clouent au pilori des mauvaises maisons, celles qui ont ou qui ont eu des cas COVID et celles qui ont été préservées du virus. Cette vision extrêmement limitée est tout à fait inappropriée et désobligeante, voire blessante à la fois pour les résidents, mais surtout pour le personnel et la direction qui, jour après jour, adaptent leur travail et se montrent créatifs pour endiguer cette épidémie à laquelle nul n'a jamais été confronté.

Nous devons, au contraire, les soutenir dans cet important effort qu'ils déploient au quotidien et leur en être reconnaissants.

Je ne dispose pas d'information globalisée sur des résultats de tests non reçus, mais je sais qu'il en existe effectivement, lorsque les tests semblent inexploitable, car parfois les prélèvements n'ont peut-être pas été réalisés de manière optimale. C'est aussi arrivé. Ce sont des humains et il arrive donc que parfois que les résultats ne sont pas exploitables et le prélèvement n'a pas été assez fait en profondeur. Nous avons pu constater que le Fédéral revient vers les établissements pour leur proposer de refaire les tests inutilisables.

Samedi dernier, on a réintroduit dans la *testing*, cinq établissements pour lesquels les résultats des tests n'étaient soit pas exploitables, soit pas encore reçus alors que les tests avaient été livrés les 23 et 24 avril dernier.

Maintenant que les *testings* sont derrière nous, nous devons attendre que chacune des maisons de repos dispose de ces résultats pour pouvoir permettre la réouverture progressive des portes aux proches des résidences.

J'ai donc, comme je m'y étais engagée, rédigé une circulaire adressée à tous les établissements, ce 28 avril. C'est une circulaire qui traite des consignes relatives aux visites encadrées en maison de repos et maisons de repos et de soins, qui est le fruit d'une large concertation avec les fédérations des maisons de repos, les organisations syndicales, les représentants du monde médical, du monde académique et de l'AViQ. Elle permet aux maisons d'avancer chacune à leur rythme et dans un cadre structurant et soutenant.

Nous avons également eu des contacts avec des représentants de résidents ou de personnes âgées.

Les premiers retours du terrain de cette circulaire qui se voulait être un équilibre entre humanité et sécurité a, je crois, été très bien accueilli par les établissements.

Évidemment, il y a une crainte comme pour le déconfinement et chacun d'entre nous. Si l'on doit rouvrir la maison de repos à d'autres personnes que celles qui sont là aujourd'hui, il y a forcément des craintes et des appréhensions. Je pense que chacun doit les franchir avec un cadre qui est le plus sécurisé possible, mais comprendre aussi que derrière il y a des visites et des contacts qui sont humains, qui doivent être nécessaires. Ils ne seront forcément pas les mêmes que ceux avant la crise.

Enfin, je peux vous informer que les tests se poursuivront dans les prochains jours dans les hébergements pour personnes en situation de handicap, les collectivités liées à la santé mentale, conformément à la décision adoptée dans le cadre de la conférence interministérielle Santé.

On avait dit que nous souhaitions que toutes les structures d'hébergement puissent être testées et c'est le cas. On a commencé par une structure d'hébergement pour personnes handicapées déjà la semaine dernière. Il y avait quelques problèmes techniques qui se posaient par rapport à des numéros INAMI. Tout cela a été résolu. Il n'est à ce jour pas prévu de refaire des tests dans les maisons testées, mais la réflexion doit maintenant porter sur des tests sérologiques et j'ai demandé que l'on utilise peut-être les tests sérologiques sur les maisons de repos qui ont été les plus impactées, car on sait que là il y a eu des cas positifs confirmés dans les résidents comme pour le personnel. On pourrait donc utiliser ces tests sérologiques sur ces personnes et vérifier si elles ont développé leur immunité.

On sait que dans la population, en général, cela paraît entre 1 à 5 %. C'est donc peut-être très peu, mais cela vaudrait la peine de le tester à partir de ces maisons de repos là.

On pourrait l'élargir à l'ensemble du personnel soignant qui a été en première ligne dans le cadre de la gestion de ce virus. C'est une des pistes que j'ai notamment mise sur la table. Il faudra au préalable tenir compte de l'avis des scientifiques quant à l'indication de ces tests sérologiques.

À ce jour, nous n'avons pas encore les données concernant les décès en maisons de repos pour le mois d'avril 2020. Il faut donc que l'on attende les analyses qui seront réalisées en collaboration avec Sciensano une fois les données de 2020 disponibles pour avoir une idée de cette surmortalité en maisons de repos.

Sciensano a cependant publié dans son relevé épidémiologique hebdomadaire des analyses de surmortalité en population générale. Ces chiffres préliminaires montrent pour la Wallonie qu'entre le 16 mars et le 5 avril 1 048 décès supplémentaires sont observés par rapport à ce qui était attendu sur la base des cinq dernières années. Parmi ces décès

supplémentaires, 483 concernent des personnes de 60 à 84 ans et 502 décès de personnes de 85 ans et plus.

Il faut également, dans l'estimation de cette surmortalité, tenir compte du fait qu'une partie des personnes décédées à cause du COVID-19 seraient sans doute décédées au cours de l'année 2020 et qu'il est donc possible que l'on observe, dans les mois suivants la fin de l'épidémie, une diminution du nombre de décès dans les maisons de repos.

À cette période de l'année, il y a habituellement entre 230 et 250 décès par semaine dans les maisons de repos. La surmortalité réelle liée au COVID-19 ne pourra donc vraiment être appréhendée qu'à la fin de l'épidémie ou du moins de la phase aiguë de l'épidémie.

Concernant le questionnement relatif aux tests réalisés par un nombre limité de laboratoires et les types de laboratoires, le *testing* fait partie de la stratégie globale de gestion de crise qui évolue régulièrement en fonction de la situation épidémiologique, des connaissances scientifiques ou encore des capacités opérationnelles.

Je vous rappelle toutefois que la reconnaissance des laboratoires relève de la compétence exclusive du Fédéral. J'ai eu des conversations et, quand j'ai vu les informations, je m'en suis ouverte au ministre De Backer à qui j'ai relayé notamment les inquiétudes de l'Université de Liège et de son laboratoire qui semblait être sous-utilisé, et leur proposer une procédure alternative et un soutien méthodologique afin de les aider à avoir plus de tests et de pouvoir recourir à des laboratoires également publics. Il me semblait tout à fait logique que l'on puisse s'appuyer sur nos laboratoires.

Depuis le début de l'épidémie en Belgique, les critères de *testing* ont évolué sur base des besoins et de la capacité de *testing* disponible, cette dernière s'étant développée via l'augmentation des capacités des laboratoires de biologie clinique et des laboratoires privés.

Il a été décidé de mobiliser dans un premier temps cette capacité afin d'organiser le *testing* systématique des collectivités. Les risques de foyers d'épidémie et de transmission du virus sont en effet élevés, notamment lorsque les mesures de distanciation sociale et d'hygiène sont difficiles à respecter.

L'organisation du *testing*, qui est entré dans sa dernière semaine en ce qui concerne les maisons de repos et les maisons de repos et de soins, relève du Fédéral. Il s'agit d'une deuxième vague de *testing*.

Chacun des deux laboratoires centraux, PPD Central Labs Belgium et BARC Cerba Research, travaille avec des sous-traitants. Nous n'avons aucun contact privilégié avec ces derniers ni avec les laboratoires centraux parce que, pour fluidifier les contacts, ce sont les SPOC

fédéraux du *testing* qui sont contactés au besoin par l'intermédiaire de l'AViQ.

La décision de déconfinement progressif prise par le Conseil national de sécurité aura des incidences sur le *testing*. Au moment de l'allègement des mesures de confinement, les priorités de *testing* fixées par Sciensano sont les suivantes :

- toute personne qui répond à la définition d'un cas possible de COVID, ambulatoire ou en hospitalisation, sans notion de sévérité et sur base d'une définition élargie au-delà des symptômes respiratoires, avec une attention particulière si la personne vit ou travaille dans une collectivité ;
- toute personne d'une collectivité si nécessaire lorsqu'il y a une survenance de cas groupés ;
- les contacts proches d'un cas COVID qui sont eux-mêmes en contact avec des personnes à risque de développer une forme sévère de la maladie ; et donc là sans symptômes ;
- les personnes qui entrent pour la première fois dans une collectivité selon les procédures internes à ces collectivités, en ce compris les hôpitaux.

Dans ce cadre, les capacités supplémentaires de *testing* des laboratoires agréés seront plus que nécessaires. Les laboratoires présentent en outre l'avantage de constituer un réseau décentralisé proche des professionnels de soins qui effectueront ces tests.

Par rapport à votre question sur la décision de privilégier les laboratoires privés, je vous signale que tout ce qui touche les laboratoires, les tests et les remboursements dépend de la compétence du Fédéral. Ce qui m'a interpellée, c'est de savoir que des laboratoires publics semblaient sous-utilisés.

Dès que j'en ai eu connaissance sur le plan personnel, parce qu'ils ont pris un contact avec moi, je l'ai immédiatement relayé en CIM Santé, en contact bilatéral avec mon collègue De Backer.

Le ministre De Backer a mis en place une *task force testing*. La Région n'y est pas représentée. Il a effectivement expliqué que cette décision avait été prise dans un contexte de pénurie de réactifs. C'est une réalité, puisque l'on avait proposé notamment que, dans ces laboratoires publics, puisqu'ils étaient sous-utilisés, on puisse peut-être avoir des partenariats. Ils nous avaient expliqué à ce moment-là que ce n'était pas possible parce qu'ils ne déposaient pas de réactifs, donc ils ne pouvaient pas nous fournir en direct des écouvillons.

Concernant les moyens budgétaires octroyés aux maisons de repos et maisons de repos et de soins, le Gouvernement wallon a octroyé une aide forfaitaire aux maisons de repos de 250 euros par lit agréé. On a pris aussi une mesure d'immunisation pendant la période de crise sanitaire. On a considéré que ces moyens étaient insuffisants, eu égard à l'amplitude de la crise. Le

Gouvernement wallon, dans son ensemble, a donc pris la décision d'augmenter de 400 euros par lit agréé ; c'est donc 650 euros par maison de repos sur base de la décision du 22 avril 2020.

Ces moyens sont notamment disponibles pour soutenir le personnel en place, pour mettre en place des actions de prévention en termes d'hygiène, pour procéder à l'achat de matériel qui a augmenté sensiblement pour faire face à la problématique et le coût conséquent de la gestion des déchets B2 et pour réduire l'impact économique lié à une perte de la quote-part des résidents décédés durant cette crise.

Quant à votre interrogation relative aux infrastructures mises en place pour les visites, mon cabinet ainsi que l'AViQ n'ont pas été interpellés quant à d'éventuels problèmes rencontrés lors de leur conception, mais sont fréquemment informés lors de l'opérationnalisation de ces dispositifs.

Je profite d'ailleurs de ce temps de parole pour souligner la créativité et les moyens déployés par les équipes pour permettre ces visites tellement importantes pour les résidents, mais aussi pour leurs proches.

Quant à la question orale de Mme Bernard et celle de M. Heyvaert sur la situation spécifique du CPAS d'Écaussinnes, cette situation et celle du Centenaire à Ougrée sont certes dommageables. Elles ne doivent pas éclipser toutes les autres situations où les tests se sont passés dans de très bonnes conditions.

En ce qui concerne la résidence du CPAS d'Écaussinnes, je rappelle que cette maison a été immédiatement ciblée dans la première phase de *testing*. Les membres de son personnel ont été testés le 15 avril. Il s'est avéré que le médecin coordinateur et conseiller n'a jamais réussi à passer l'étape d'encodage ItsMe, qui est la première étape dans la procédure d'authentification pour accéder à la plateforme fédérale d'encodage, donc n'a pas pu obtenir les codes d'accès pour créer son compte sur ladite plateforme d'encodage des tests. Il n'avait jamais fait cela, donc c'est vrai que parfois c'est un peu compliqué. Il a procédé aux tests des membres du personnel, mais sans pouvoir relier les codes-barres à l'identification de la personne sur le serveur informatique. Il a renvoyé tous les éléments sous format papier au labo qui n'a pas pu en faire grand-chose. Le médecin coordinateur a alors par la suite pu créer son compte sur le serveur et encoder les tests effectués, mais c'était trop tard par rapport à la viabilité de ces tests, qui ont une durée assez courte.

**M. le Président.** - Puis-je vous demander de conclure ?

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - L'AViQ a alors pris l'initiative de rappeler le directeur de maison de repos et a ainsi pu lui proposer de refaire le test des

membres du personnel en plus du *testing* des résidents, le tout ayant eu lieu dans de bonnes conditions ce lundi 27 avril.

En ce qui concerne la situation du Centenaire à Ougrée, c'est au niveau du laboratoire d'analyses que la difficulté est apparue, avec pour conséquence que les tests des membres du personnel n'ont pas été exploités. Le laboratoire a lui-même proposé à cet établissement de refaire le *testing* qui a eu lieu le 22 avril dernier.

Je mesure évidemment l'émoi que cela peut susciter, et par ailleurs, le côté désagréable également du *testing*, selon les témoignages, bien que je ne l'aie pas fait.

Le post *testing* pour les maisons de repos est derrière nous, une page se tourne pour les maisons de repos en tout cas. La suite, pour les autres structures d'hébergement. On sait que l'on a eu les *testings* un peu plus tard et plus tard que ce que nous aurions voulu dans les Régions, mais quand on les a reçus, le travail a pu se faire. Certains avaient eu des craintes sur le nombre de tests par jour, puisque je les avais communiqués au fur et à mesure des semaines en disant que si c'était 1 000 par jour on n'y arriverait pas.

J'avais expliqué que la courbe était en augmentation. Ils ont respecté cette part du contrat, ce qui nous a permis de clôturer cette phase. Je reviendrai évidemment avec vous sur les résultats dès que j'en disposerai.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Je ferai mes deux répliques en une, cela permettra de gagner quelques secondes. Il y a énormément de questions quand les questions sont jointes de cette manière-là.

Il me manque néanmoins quelques éléments, notamment sur la possibilité de tester plusieurs fois dans les semaines à venir quand les visites seront permises. L'information n'est pour moi, pas très claire concernant l'organisation de *testing* généralisé dans les autres structures, mais je comprends que ce ne soit pas évident pour vous d'avoir toutes les réponses à ce stade. Je ne manquerai pas de revenir vers vous, pour plus de précisions.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Je vous remercie et je voulais juste intervenir sur « les problèmes » entre laboratoires privés et publics. Cela a été fort questionné dans le courant du mois d'avril.

Maintenant, cela semble être « résolu » et d'utiliser toutes les capacités de tous les laboratoires.

Clairement, tout le monde le sent, tout le monde le sait, qu'il y aura une commission d'enquête. Tant que l'on n'aura pas cette convention signée entre le ministre

De Backer et les consortiums privés, tant que cette transparence ne sera pas faite, il y aura toujours un doute. Je pense donc que dans la commission d'enquête, il faudra donc se concentrer là-dessus.

Au niveau de l'organisation, merci pour votre réponse par rapport à la maison de repos d'Écaussinnes. Je suis bien conscient que l'on est face à une organisation humaine logistique très compliquée et qu'il peut y avoir des couacs. Comme je le dis toujours, l'important, c'est de savoir où il y a eu des couacs et de savoir comment on peut y remédier.

Beaucoup de maisons de repos ont encore cette impression que les hôpitaux sont saturés ou que les hôpitaux refusent des patients. Il est donc déjà revenu au fait que certaines maisons de repos avaient peur d'appeler les hôpitaux. J'aimerais donc que l'on puisse passer tous le message qu'il ne faut pas hésiter à appeler à l'aide au niveau des hôpitaux, que ces collaborations puissent se faire de manière plus structurée entre les hôpitaux et les maisons de repos. C'est important.

Je voulais aussi revenir sur l'importance des chiffres. Mme Vandorpe parlait des chiffres du mois d'avril. Pour moi, ce sera important de faire l'analyse et c'est vrai qu'il y aura une analyse rapide, mais qui devra aussi être une analyse d'ici un an, car on sait très bien que les chiffres peuvent varier de mois en mois. Il vaut donc mieux faire une année sur l'année, mais si l'on regarde dans les maisons de repos, les décès sont plus élevés en mars 2018 qu'en mars 2020.

Je ne suis pas expert, mais c'est important d'utiliser tous ces experts pour pouvoir nous orienter sur la suite.

Par rapport aux SDF, il y a un problème par rapport au *testing* où quand on n'a pas de registre national, on n'a pas de test ; ce qui risque d'être assez compliqué pour certaines personnes dans les centres. Pouvez-vous vous saisir de cela ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Bernard.

**Mme Bernard** (PTB). - Merci, Madame la Ministre, pour les réponses très précises par rapport aux incidents qui se sont produits à Écaussinnes et à Ougrée.

C'est important d'identifier où se sont produits les couacs. On pourra ainsi en tirer les leçons. Il y en a eu d'autres, notamment à Mons, à la résidence Bois d'Havré où il y a eu aussi 221 tests égarés ou perdus.

C'est donc important de tirer toutes les leçons, car le *testing* n'est pas terminé. On a tourné la page pour les maisons de repos. Maintenant, on passe aux autres centres d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, les centres psychiatriques, mais il va aussi y avoir le *testing* en première ligne – médecins généralistes, maisons médicales.

C'est donc important de tirer toutes les leçons.

En matière de collaboration avec les laboratoires, on a besoin de la plus grande transparence pour savoir quels sont les laboratoires qui sont agréés, retenus, impliqués, intégrés. Il y a effectivement encore des zones obscures au niveau fédéral.

Je vous encourage donc à continuer à exiger d'avoir de la transparence à ce sujet puisque comme on l'a déjà dit plusieurs fois aujourd'hui, tester, tracer, isoler, ce sera la clé de la réussite du déconfinement et de la lutte contre cette épidémie.

**QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE SOUTIEN AUX SERVICES DE SANTÉ  
MENTALE (SSM) FACE À LA CRISE DU  
COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Vandorpe à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le soutien aux services de santé mentale (SSM) face à la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Madame la Ministre, je voulais vous interroger sur les services de santé mentale. Ils sont confrontés aujourd'hui à des questions cruciales dans le contexte de notre pandémie qui leur impose des mesures vraiment exceptionnelles et inédites. J'aurais voulu, avant toute chose, avoir la confirmation que tous les services de santé mentale agréés et subventionnés par l'AViQ et même ceux qui ne font plus partie de la FéWaSSM ont bien reçu toutes les informations utiles des autorités concernant cette crise du COVID-19 ?

Fin mars, un courrier du secteur vous avait été adressé en ce sens. Quelle réponse avez-vous pu apporter aux recommandations formulées à cette occasion par des acteurs wallons de la santé mentale pour faire face à cette crise ?

Lorsqu'un service a une structure autonome, dissociée d'un hôpital, d'une université, de la province, il ne bénéficie d'aucun soutien particulier, tant sur le plan logistique que financier. Les mesures garantissant le maintien des subventions pour les secteurs confrontés à une baisse de leur activité et l'intervention pour compenser la perte de recettes par un montant forfaitaire unique de 5 000 euros par siège peuvent malheureusement s'avérer insuffisantes dans certains cas, puisque ce montant peut se révéler être bien moindre que les rentrées mensuelles du service. Le

manque à gagner consécutif au confinement pourrait être réellement très important et mettre en danger certaines de ces structures ô combien essentielles de notre société.

J'aurais voulu savoir si d'autres soutiens financiers étaient prévus pour les services de ce secteur qui seraient plus en phase avec les réalités de celui-ci. Des pistes ont-elles été envisagées par votre administration, par l'INAMI ?

Je sais que les structures ont reçu un courrier de l'AViQ expliquant les 5000 euros, parlant du Get up Wallonia, et cetera. Qu'en est-il concrètement pour ce secteur ? Avez-vous rencontré l'ensemble du secteur pour discuter de manière concertée ? Étant donné le nombre de rendez-vous que vous devez avoir, comptez-vous les rencontrer prochainement ?

Vous annoncez il y a quelques jours que le *testing* allait pouvoir commencer pour les 69 services de santé mentale. Pouvez-vous également préciser les choses et les échéances à ce propos ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, les 65 services de santé mentale, même les deux qui sont sortis de cette fédération, à savoir le SSM de Wavre et le SSM La Kalaude, ont bien reçu toutes les informations utiles et sont bien impliquées de la même manière.

De manière générale, la direction des soins de santé mentale de l'AViQ est en contact quotidien avec les responsables de l'ensemble des opérateurs agréés affiliés ou non. La direction, depuis le début de cette crise COVID, se charge d'évaluer quotidiennement par courrier, par téléphone, l'évolution de la situation, le suivi des clusters, l'état des stocks en matériel, en équipement de protection, ainsi que les attentes, demandes et autres problématiques rencontrées par l'ensemble des opérateurs. L'ensemble des informations sont transmises à mon cabinet. Le travail conjoint avec l'administration est à souligner à ce titre.

Quant au courrier du secteur auquel vous faites référence, il s'agit d'un courrier du service de santé mentale de Wavre, service agréé et subventionné par l'AViQ, dont la directrice a eu l'occasion à plusieurs reprises de s'entretenir par téléphone et par courriel avec le responsable de la direction santé mentale de l'AViQ.

Aussi, les recommandations proposées dans ce courrier ont retenu également toute notre attention, même si elles relèvent principalement des compétences fédérales en général et particulièrement de l'INAMI.

Dans l'intervalle, un courrier de la réponse de la direction SSM à Wavre, le Gouvernement de Wallonie, soucieux des impacts financiers que supportent les opérateurs dans un contexte de confinement, a effectivement pris une série de mesures : les 5 000 euros de manière forfaitaire dans un premier temps ; dans un deuxième temps, le Gouvernement a décidé de renforcer à grande échelle et dès aujourd'hui le soutien psychologique à la population, aux professionnels et aux personnes en institution. Concrètement, cela veut dire que les 65 services de santé mentale seront renforcés financièrement à hauteur de 4 774 000 euros pour pouvoir permettre l'engagement de 79 équivalents temps plein.

Les 16 services de soins de santé psychiatrique à domicile apporteront notamment leur soutien et expertise aux professionnels et résidents de maisons de repos. Pour remplir leur mission, ces services seront renforcés de 48 équivalents temps plein, ce qui équivaut à 3 024 000 euros. Les 13 maisons de soins psychiatriques verront leur équipe étoffée de 6,5 psychologues pour gérer les décompensations, les crises et les traumatismes engendrés par la crise COVID dans une population extrêmement fragile aux problématiques psychiatriques aiguës. Ce sera 390 000 euros dégagés pour eux.

Le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement pourra engager un psychologue supplémentaire : 60 000 euros dégagés pour cela.

Les sept cellules mobiles d'intervention qui visent à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et à soutenir les équipes des milieux d'accueil et d'hébergement pourront engager un professionnel supplémentaire. Sept personnes viendront aussi compléter les équipes en place, ce qui correspond à un budget de 420 000 euros qui a été débloqué par la Wallonie.

Enfin, afin de soutenir le personnel des maisons de soins psychiatriques, mais aussi de renforcer les engagements et d'acheter du matériel complémentaire, le Gouvernement a prévu un forfait de 400 euros par lit agréé. Il s'agit d'une première aide exceptionnelle pour ce secteur également impacté par la crise COVID. Le montant total de ce soutien s'élève à 315 200 euros.

C'est un montant total de près 9 millions d'euros qui a été dégagé pour soutenir le secteur de la santé mentale en Wallonie face à la crise COVID. Au vu des circonstances et malgré un contexte extrêmement difficile, je peux vous assurer que mon cabinet et la Direction santé mentale font le maximum afin d'être en contact permanent avec le représentant des secteurs de la santé mentale et des assuétudes en Wallonie.

J'ai également informé la Première ministre de l'importance que relevait la santé mentale pour ce qui concernait les compétences fédérales, j'ai donc transmis

également les inquiétudes du secteur qui concernaient plus les compétences fédérales.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Vandorpe.

**Mme Vandorpe** (cdH). - Merci, Madame la Ministre, pour vos réponses. Je pense que le coronavirus et le confinement quasi obligatoire ont déstabilisé nos vies. Chacun gère un peu comme il peut ses angoisses, ses états d'âme, ses questions existentielles. Les moments que nous vivons sont inédits, extraordinaires, mais cela a un impact sérieux sur le suivi de patients atteints de pathologies mentales. Le rôle des services de santé mentale est donc essentiel. Eux aussi se sont sentis un peu oubliés dans les différentes communications qui ont pu être faites, dans les interpellations qui vous ont été faites et pour lesquelles ils n'ont reçu aucune réponse ni même accusé de réception à leurs courriers.

Je comprends que l'on est tous débordés dans les différents secteurs sur lesquels il faut travailler, mais le soutien aux services de santé mentale et à leurs patients est essentiel et très important. Il faut donc qu'il y ait un suivi et une attention particulière qui leur soit donnés.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA SITUATION SUR LA DISPONIBILITÉ DU  
MATÉRIEL MÉDICAL »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA MISE À DISPOSITION DE MASQUES POUR  
L'ENSEMBLE DE LA POPULATION  
WALLONNE »**

**QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA COORDINATION ENTRE LA RÉGION ET  
LES COMMUNES POUR  
L'APPROVISIONNEMENT DES MASQUES »**

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'UTILISATION DES MASQUES DE  
PROTECTION PAR LA POPULATION »**

**QUESTION ORALE DE M. WAHL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'APPROVISIONNEMENT WALLON DE  
MASQUES ET AUTRES PROTECTIONS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, de :

- M. Heyvaert, sur « la situation sur la disponibilité du matériel médical » ;
- M. Hazée, sur « la mise à disposition de masques pour l'ensemble de la population wallonne » ;
- M. Tzanetatos, sur « la coordination entre la Région et les communes pour l'approvisionnement des masques » ;
- Mme Laffut, sur « l'utilisation des masques de protection par la population » ;
- M. Wahl, sur « l'approvisionnement wallon de masques et autres protections ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Madame la Ministre, je voudrais commencer par m'étonner aujourd'hui que la

grande distribution puisse vendre des masques chirurgicaux alors qu'ils sont toujours conseillés seulement pour les professionnels de la santé et pour les personnes fragiles.

Lorsque j'entends Comeos dire que le Gouvernement fédéral a fait appel à leur force de commande pour que les citoyens puissent avoir des masques, je me pose la question de savoir où était cette force de frappe il y a un mois quand les professionnels en avaient besoin.

Je rappelle que c'est Comeos qui a demandé la réouverture de tous les commerces en même temps pour une question d'égalité et qui n'a pas permis de prioriser la réouverture des petits commerces indépendants face aux grandes enseignes, ce qui aurait été un signal fort pour le monde d'après.

Ce sont les mêmes qui s'opposent aujourd'hui au port du masque dans les commerces. Va-t-on continuer d'écouter une organisation qui met notre santé en danger ?

Je voudrais ici soutenir tous les acteurs de la santé qui se sentent blessés par cette mesure. Je voudrais relayer dans ce Parlement leur incompréhension et leur colère face à cette organisation commerciale. Je pensais que, dans le monde d'après, nous ne continuerions pas à marchandiser notre santé.

Nous connaissons l'enjeu de la disponibilité du matériel médical dans le cadre de ce déconfinement. Malgré l'arrivée des masques dans les commerces, de nombreux acteurs de la santé n'ont toujours pas de matériel de protection. Je voulais donc faire le point aujourd'hui de la situation.

Pouvez-vous faire le point sur la disponibilité de toutes les protections : masques, blouses, et cetera au sein des hôpitaux, mais aussi des structures d'accueil organisées et agréées par la Région et de différents services à domicile qui ne sont toujours pas rassurés sur la disponibilité pour les prochaines semaines ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** - Madame la Ministre, mon collègue a évoqué l'usage des masques et notamment les masques FFP2 chirurgicaux pour les professionnels, je voulais en ce qui me concerne en venir aux masques dits de « confort » pour le grand public puisque c'est également un des éléments de la stratégie de déconfinement qui s'ajoute et qui ne remplace pas les règles d'hygiène et de distanciation et qui devient par ailleurs obligatoire dans un certain nombre de situations. Je pense en particulier aux transports en commun et aussi à un certain nombre d'enfants ou de jeunes dans l'enseignement.

La Première ministre a annoncé en date du 24 avril dernier que le Gouvernement fédéral et les entités

fédérées travaillent ensemble afin de procurer gratuitement à chaque citoyen au moins une protection en tissu normé. Ce sont les mots utilisés, même si par la suite le ministre fédéral de la Justice a tempéré, si je puis dire, cette communication en mettant en doute la capacité de fournir un masque à chaque citoyen.

Afin de contribuer à dépasser ces difficultés, le Gouvernement wallon a annoncé lundi dernier, il y a 8 jours, la concrétisation pour l'ensemble de la Wallonie, à travers un dispositif structuré avec les communes, fondé notamment sur une subvention et un marché-cadre.

Une série de communes, faut-il le dire, avaient déjà pris l'initiative, avant ou après la réunion du Conseil national de sécurité et le Gouvernement permet ainsi à la fois de valoriser ces initiatives tout en les amplifiant à l'ensemble du territoire.

Il reste bien sûr à concrétiser le défi de la mise en œuvre de cette opération dans l'urgence que nous connaissons.

Pouvez-vous faire le point sur la suite donnée à cette communication du Gouvernement ?

Pouvez-vous indiquer à ce jour la proportion de communes qui ont d'ores et déjà répondu positivement à votre proposition, que ce soit avant par initiative de leur côté ou après la décision prise par le Gouvernement ?

Des communes ont-elles fait connaître des objections particulières par rapport à cette décision ? Un dispositif subsidiaire est-il prévu ? Je n'ai pas été informé de cas particuliers où des communes auraient exprimé des difficultés pour assurer un accès à l'ensemble des habitants.

Pouvez-vous aussi confirmer que ce dispositif vise bien l'ensemble des habitants, en ce compris les enfants, notamment en tenant compte des obligations qui leur incombent dans l'enseignement, mais aussi pour certains usages, notamment l'usage des transports en commun.

Disposez-vous d'un calendrier relatif à l'implémentation et à la finalisation de cette opération ?

Enfin, il reste un travail pédagogique qui appartient à chacun très certainement, mais que les pouvoirs publics doivent aussi amplifier quant à la bonne utilisation des masques. Je pense aussi à l'enjeu du lavage et aux questions qui sont posées quant aux personnes qui ont besoin de plusieurs masques par rapport aux pratiques qui sont les leurs.

Des initiatives sont-elles déjà prévues pour amplifier l'efficacité de cet élément important de la disposition de déconfinement ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

J'espère qu'il a entendu les messages de félicitations tant pour la maman que pour lui-même et le Parlement souhaite la bienvenue à un nouvel être humain en lui souhaitant d'avoir la vie la plus merveilleuse qui soit.

**M. Tzanetatos (MR).** - Je vous remercie, Monsieur le Président, et je remercie les collègues qui ont félicité la maman. C'est une quatrième petite fille qui vient nous combler de bonheur.

Excusez-moi pour l'intermède familial qui a interrompu vos travaux.

Madame la Ministre, concernant la coordination entre la Région et les communes pour l'approvisionnement de masques, on sait que quand des circonstances exceptionnelles, comme nous sommes en train de les vivre, surviennent on a souvent affaire à ce que j'appelle le football panique, tout le monde court un peu dans tous les sens, sans trop savoir vers quoi ils vont.

Ici, je ne pense pas que nous sommes dans une telle situation. Les bourgmestres en question ont un objectif clair, celui d'essayer un approvisionnement suffisant pour l'ensemble de leurs citoyens. Pour ce faire, il est vrai que ce n'est pas de football panique qu'ils usent, mais de débrouillardise, ils essaient, tant bien que mal, de trouver des solutions.

À titre d'exemple, la commune d'où je viens, Charleroi, a mis en place trois pistes, un marché qui lui est propre, joindre un marché collectif par le biais d'une intercommunale ou encore favoriser par un soutien financier la création artistique de masques via des couturières et des couturiers. Chacun y va un peu de sa bonne idée afin atteindre l'objectif.

J'aimerais savoir quelle coordination est mise en place par la Région ? Une coordination qui, il faut le dire, est très attendue.

Ma question était initialement destinée au ministre-président à qui je demandais, d'un point de vue wallon, avec votre ministère, vos équipes et celles de M. Dermagne, comme ministre de tutelle des communes, comment coordonner les décisions gouvernementales pour que l'on puisse avoir une communication claire.

On sait que certaines communes visent à ce que l'approvisionnement des masques se fasse par l'intermédiaire des pharmaciens. M. Heyvaert l'a dit, c'est un mauvais signal pour le monde de demain que de déléguer une partie de cette redistribution aux grandes surfaces. Je peux le rejoindre sur ce point. Néanmoins, nous sommes dans le monde d'aujourd'hui, un monde qui ne doit pas être analysé par des perspectives trop lointaines, mais, au contraire, d'une réaction qui se veut la plus efficace possible.

Sans faire de jeu politique à l'égard des différentes compétences – Fédéral, Régions et communes – ce que je souhaite à travers ma question, c'est avoir une réponse claire : comment la Wallonie pourra répondre dans des temps sérieux à l'objectif d'un masque par citoyen par le biais d'une coordination qui me semble indispensable ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut (MR).** - Madame la Ministre, il est clair que je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit puisque ma question porte aussi sur la libéralisation de cette enveloppe de 7 millions d'euros pour financer l'achat de masques de protection.

Ce sont les communes qui ont la responsabilité de la distribution de ces masques.

L'usage correct d'un masque de protection nécessite un respect strict des différentes règles : la manière de le mettre et de le retirer, la manière de se laver les mains après chaque opération et les règles d'entretien précises à appliquer. Autant de mesures qui ne peuvent être laissées à la seule appréciation de chacun, d'autant que les *fake news*, dans cette matière également, ne manquent pas.

Pouvez-vous nous en dire un peu plus au niveau du calendrier concernant l'utilisation correcte des masques qui est préconisée aujourd'hui par la Région ? Sachant aussi que ce calendrier est important puisqu'il doit s'ajuster à celui envisagé par le ministre des Pouvoirs locaux dans son action vis-à-vis des communes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl pour poser sa question.

**M. Wahl (MR).** - Madame la Ministre, beaucoup de choses ont déjà été dites et je vais donc essayer de ne pas les répéter.

Je m'étonne parfois un peu d'un certain nombre de considérations parce que, à entendre parfois certaines questions, « il n'y avait qu'à », « comment se fait-il que ? », et l'on est déjà à des commissions d'enquête. Il y en aura probablement une fois que cette crise sera terminée. Nous serons heureux d'en arriver là et de voir comment, à l'avenir, fonctionner au mieux.

Ceci dit, puis-je quand même avoir cette considération que cela ne fonctionne pas si mal et que le travail qui a été fait en Belgique a été, dans les circonstances que l'on connaît, un travail remarquable ? Non seulement d'un certain nombre de responsables politiques, des communes, des gouvernements fédéral et régionaux, des provinces, mais également de toute une série de secteurs et tous ceux qui devaient se dévouer, que ce soit du postier en passant par la caissière et évidemment tout le monde médical. Tout le monde s'y est mis pour essayer de combattre cette crise.

Que des masques se retrouvent aujourd'hui dans les grandes surfaces... Il y a quelques jours, on se plaignait du manque de masques. Comment se fait-il que ces masques apparaissent aujourd'hui, mais moi je suis assez content qu'il y ait désormais des masques en suffisance. On verra par la suite ce qu'il en est exactement. Je ne rejoins pas les attaques de M. Heyvaert sur Comeos, qui représente quand même des centaines de commerçants et de prestataires de services qui ont particulièrement souffert et qui souffrent particulièrement au cours de cette crise.

Ceci dit, Madame la Ministre, il y a toute la problématique, également institutionnelle – on a parfois entendu des divergences à cet égard –, de savoir : la prévention de la santé est une compétence régionale, dès lors qu'il y a une pandémie c'est le pouvoir fédéral qui reprend la main, le pouvoir fédéral reprend la main sur la coordination de la crise, mais cela n'enlève pas les compétences strictes aux Régions ; sans quoi, je ne vois pas très bien ce que l'on ferait ici.

Mais les Régions et les Communautés conservent bien entendu leurs compétences respectives, le tout c'est qu'il y ait une coordination dans l'ensemble du pays et à nouveau je pense que cela a bien fonctionné. Je m'en réfère encore aux propos qui ont été tenus par le ministre-président dans cette commission ce matin.

Je me veux vraiment positif dans la manière dont tout a été géré à tous les niveaux de pouvoir. Je crois qu'il faut aussi savoir reconnaître ce qui fonctionne, ce qui a fonctionné, et je m'excuse si je m'écarte un petit peu de la question, Monsieur le Président, mais quasiment tous les éléments avaient déjà été posés avant moi. Je me réjouis, par exemple, d'avoir entendu hier sur une chaîne française, fait rarissime, une jeune Française en reportage sur ce qui se passe en Belgique dire que cela se passe bien en Belgique.

Je ne sais pas comment cela se passe en France – si, je le sais – je ne vais pas juger, mais en tout cas je me permets de le souligner.

Madame la Ministre, c'est vrai, je voudrais m'attarder sur un point bien particulier, c'est comment fonctionne la mise à disposition, en temps normal — parce que, à nouveau, personne ne pouvait prévoir cette pandémie, ceux qui disent le contraire ne savent pas ce qu'ils disent — comment cela fonctionne en ce qui concerne les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, les différentes institutions concernées par le même genre de personnes plus fragilisées. Comment fonctionne en temps normal cette mise à disposition, cette possibilité d'avoir des masques ?

J'aurais voulu avoir quelques éclaircissements sur ce qui a été fait, sur ce que vous avez pu faire, et cetera.

Je rejoins en cela les autres questions qui ont été posées, ce qui me permet de ne pas être plus long dans

le développement des interrogations que je voulais vous poser.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Messieurs et Madame les députés, la crise a augmenté de manière exponentielle les demandes de divers matériels médicaux. Il s'agit notamment d'équipements de protection individuelle, masques chirurgicaux, masques FFP2 ou KN95, gants, tabliers, de kits de tests, de certains médicaments, de dispositifs médicaux pour l'oxygénothérapie, et de matières premières, et cetera.

Le personnel de santé a besoin de ce matériel pour aider nos patients dans de meilleures conditions possible pour essayer de pallier les pénuries qui se sont révélées. Le cabinet De Backer a mis en place une *task force shortage* comprenant les cabinets et les administrations des entités fédérales et fédérées, la défense, les professionnels de la santé, les experts de l'industrie, la logistique, et cetera.

Cinq groupes de travail, *testings*, médicaments, équipements de protection individuels, équipements médicaux, distribution et logistique ont été mis en place et font rapport deux fois par semaine à la *task force*, laquelle elle-même, une fois par semaine, fait rapport au RMG, le *Risk Management Group*.

Il me semble important de souligner que ces démarches s'inscrivent en plus et non pas en remplacement de celles des hôpitaux et autres collectivités pour avoir à disposition le matériel nécessaire, ce qui répond en partie à votre question, Monsieur Wahl.

Autrement dit, les hôpitaux, les maisons de repos et les maisons de repos et soins, institutions pour personnes en situation de handicap, santé mentale, et cetera, doivent continuer à acheter par eux-mêmes le matériel qui leur est nécessaire et ne faire appel aux autorités que pour les pénuries qu'ils ne savent pas pallier.

Un formulaire web est, à cet égard, disponible. En termes de disponibilité, des équipements de protection individuelle au sein des collectivités, en ce qui concerne les hôpitaux, la pénurie en matière de masques chirurgicaux diminue.

Les stocks en matière de masques FFP2 ou KN95 restent bas.

Il existe un petit stock stratégique au niveau fédéral. Des commandes sont effectuées régulièrement pour continuer à être achalandées en équipements de protection personnelle.

L'un des points problématiques reste les blouses de protection également dans l'ensemble des collectivités.

Je tiens à préciser tout d'abord que les montants, les commandes et les livraisons communiqués concernent les compétences de la Wallonie suite notamment à la sixième réforme de l'État et des accords de la Sainte-Émilie et non les compétences fédérales, hôpitaux, médecins, kinésithérapeutes, dentistes, infirmiers, ambulanciers et l'aide médicale urgente, centres de prétriage et autres professionnels de santé relevant de l'INAMI.

Le Gouvernement wallon, par ses décisions des 9, 18, 28 mars et des 4, 9 et 14 avril, a décidé de charger l'AViQ de procéder à l'acquisition de quelque 30 millions de masques chirurgicaux et plus de 7 millions de masques FFP2 ainsi que 12 279 531 paires de gants, 188 000 visières ou lunettes, 1 634 000 blouses dont la moitié réutilisables, 1 600 000 charlottes, 1 600 000 surchaussures.

Ces acquisitions sont financées par l'AViQ, par l'intermédiaire de la SRIW et Wallonie Santé pour un montant global d'un peu moins de 69 millions d'euros à ce jour.

À ce stade, 22 300 000 masques chirurgicaux ont été commandés. On en a reçu 9 900 000 dont 5 900 000, je vais vérifier le chiffre, parce qu'il manque un zéro, donc je ne sais pas si c'est 59 000 ou 5,9 millions.

Ce sont donc les masques chirurgicaux qui ont été refusés en douane. Plus de 3 990 770 ont été distribués à l'ensemble des services relevant des compétences de l'AViQ, de l'action sociale.

Pour les FFP2, ce sont plus de 4 584 368 masques qui ont été commandés. Nous en avons reçu 3 625 000 et 2 912 000 ont été distribués. Parmi l'ensemble de ces commandes, une seule a été réalisée dans le cadre d'une centrale d'achat initiée par le Fédéral. La première, avec un échec que l'on avait déjà développé.

Vous précisez que l'AViQ a mobilisé toutes ses équipes avec le soutien de l'AWEx, donc aussi de mon collègue de l'Économie, pour présélectionner des entreprises fiables, vérification des certificats de la SRIW et, plus récemment, de Wallonie Santé pour des commandes soit effectuées en temps et heure malgré la fluctuation des marchés et le côté aléatoire parfois des livraisons.

Quant aux livraisons, elles ont été orchestrées par l'AViQ avec le concours des gouverneurs et des communes. À ce jour, quatre livraisons de masques chirurgicaux ont été organisées depuis le 22 mars, quatre livraisons de masques FFP2 ou assimilés également. À chaque livraison, les quantités délivrées ont été calculées en fonction des stocks disponibles et des demandes.

Pour les autres matériels, les commandes sont en cours. Il est nécessaire de rappeler que la recherche de fournisseurs potentiels est extrêmement compliquée, compte tenu de la demande énorme de fournitures sur le plan mondial de ces matériels. Jamais on n'a été confronté à plus de 190 pays qui cherchent le même matériel au même moment, alors que l'on sait que le pays producteur, en l'occurrence la Chine, a été lui-même fermé pendant un certain temps. L'ensemble des équipes de l'AViQ, en parfaite synergie avec l'AWEx, cherchent sans cesse de nouvelles opportunités. De nouvelles commandes sont réalisées quotidiennement et couvriront l'ensemble des besoins de la Wallonie jusqu'au 15 juillet.

Quant aux médicaments, ils relèvent de la compétence exclusive du Fédéral. Une attention particulière est accordée aux médicaments essentiels pour le traitement des patients hospitalisés, donc les médicaments antiviraux, mais aussi d'autres médicaments nécessaires aux soins intensifs et à l'intubation.

Selon l'Agence fédérale des médicaments, il n'y a pas de pénurie à court et moyen termes. Elle se base sur les derniers modèles épidémiologiques pour anticiper les besoins pour le second semestre de l'année. Elle tient également compte des besoins des patients ambulatoires et des soins palliatifs en maisons de repos et de soins.

En ce qui concerne les dispositifs médicaux, les conclusions du groupe de travail sont qu'il n'est pas nécessaire actuellement de prévoir l'achat de respirateurs supplémentaires, mais plutôt de prévoir l'achat de davantage de consommables.

Il faut savoir que tout a évolué aussi puisque, au départ, par exemple dans les SAFA, on n'a jamais demandé de blouse ou de masques, puis au fur et à mesure des jours et de la crise les choses ont évolué et les appels aux commandes ont forcément changé.

Pour ceux qui sont plus difficiles à obtenir, une équipe d'achat est chargée de les rechercher sur le marché, de passer les commandes. Les produits obtenus seront ensuite répartis en fonction des besoins des différents hôpitaux. Une circulaire a également été élaborée pour la réutilisation des dispositifs médicaux et des recherches de méthodes de production alternative telle que l'impression en 3D qui sont en cours.

Différentes actions ont été entreprises pour assurer l'approvisionnement en oxygène dans les maisons de repos et de soins et dans les hôpitaux. L'AViQ a mis en place un système de récolte des données relatives à l'utilisation d'oxygène et aux stocks existants au sein de ces institutions.

Les entreprises du secteur ont fait l'acquisition de plusieurs centaines d'oxyconcentrateurs pour répondre à la demande. Un système de *ticketing* a été mis en place entre les officines de pharmacies et les fournisseurs.

Aucune notification de pénurie pour les patients nécessitant de l'oxygène en maison de repos, que ce soit pour un besoin spécifique chronique lié au COVID ou dans un cadre palliatif, n'a plus été communiquée.

En ce qui concerne la bonne utilisation des masques, la Wallonie se fonde sur les recommandations scientifiques pour rappeler régulièrement l'utilisation correcte des masques dans toutes ses communications. Le site de Sciensano destiné aux citoyens reprend ces indications sur [infocoronavirus.be/fr/masques](http://infocoronavirus.be/fr/masques), qui est régulièrement mis à jour en fonction des décisions du Risk Management Group.

Dans le fonctionnement interfédéral mis en œuvre dans le cadre de la crise, il est important d'assurer l'unicité du message pour que la cohérence reste d'application. Dans ce cadre, l'AViQ a publié sur son portail une affiche destinée aux professionnels qui peuvent ainsi la mettre à disposition dans leurs services et leur établissement : [aviq.be/coronavirus](http://aviq.be/coronavirus).

En outre, dans le prolongement des annonces, le Conseil national de sécurité du 24 avril dernier, le Gouvernement wallon a décidé le 27 avril d'octroyer aux communes une aide de 7,3 millions d'euros pour leur permettre de se procurer des masques afin de les distribuer à leur population. Nous avons choisi de miser sur la distribution à l'échelon local, partant du principe que les communes constituent le niveau de proximité par excellence et compte tenu de nombreuses initiatives qui ont déjà vu le jour au niveau local et supralocal.

Le Gouvernement wallon, sur proposition de Pierre-Yves Dermagne et soutenue par l'ensemble du Gouvernement, a pris l'option d'un soutien financier accordé directement aux communes plutôt que d'un achat groupé à l'échelle régionale, puisqu'il s'avère qu'il est aujourd'hui plus facile de se procurer des masques par le biais d'une grande commande ou bien parce que certaines communes avaient déjà procédé à des achats et que nous voulions aussi les soutenir dans ce sens en appui avec ce qui se fait au niveau fédéral.

On observe en effet que les petites commandes sont plus rapidement servies. Ce choix devrait nous permettre de veiller à ce qu'un maximum de communes disposent des masques dans les meilleurs délais.

En ce qui concerne la distribution proprement dite, les communes s'organisent au mieux, en fonction de leur réalité. Différentes pratiques existent : certains passent par la poste, certains par des permanences dans les bâtiments communaux, d'autres encore ciblent en priorité les personnes à risque, d'autres encore le font à travers des travailleurs de leurs services.

Afin de disposer d'une vue plus globale de la situation de terrain, il a été demandé à l'Union des villes et communes d'interroger les communes pour, d'une part, récolter des informations relatives aux initiatives prises et ainsi tirer profit de ces premières expériences

et, d'autre part, pour dresser un état des lieux des besoins qui doivent encore être rencontrés. L'intervention régionale aux communes correspond à une subvention forfaitaire de 2 euros par habitant. Le nombre d'habitants pris en compte est celui du 1er janvier 2019 publié par le Fédéral, qui est la dernière statistique fiable à ce jour.

Le SPF Intérieur et Action sociale a communiqué le montant de l'intervention à chaque commune le 29 avril. Pour obtenir celle-ci, la commune doit simplement transmettre pour le 30 septembre au plus tard à l'administration la délibération qui indique qu'elle a décidé de se procurer des masques pour les distribuer à sa population. La procédure administrative à suivre par les autorités se veut donc la plus légère possible. L'intervention sera octroyée au plus tôt à la fin du mois d'octobre, parce qu'il faut attendre que notre Parlement adopte normalement en septembre le décret budgétaire relatif au premier feuillet d'ajustement 2020 afin de disposer du budget.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour toutes ces réponses.

C'est vrai qu'en termes de santé et pour les acteurs de la santé, il est primordial d'avoir une vision à quelques semaines, car les derniers mois ont été compliqués en termes de matériel. Personne ne veut revivre cette situation.

On sent que le matériel est là aujourd'hui disponible, mais il faut savoir si cela sera tenable sur le long terme et avec toujours l'inquiétude d'une deuxième vague qui puisse arriver.

J'ai entendu, vous parliez assez vite, mais que l'on est en capacité jusqu'au mois de juillet. C'est important d'avoir toujours cette prévention qu'il n'y a pas eu auparavant, que l'on ait assez de matériel pour les soutenir dans leur travail.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie Mme la Ministre pour ces précisions et ces informations.

Le choix communal est très clairement le bon choix, à la fois en termes d'efficacité pour l'acheminement des choses et les commandes, tel qu'on l'a expliqué, mais aussi pour bien articuler celles qui avaient déjà pris l'initiative et celles qui ont été invitées à le faire à partir de la décision du Gouvernement.

Je note que c'est l'Union des villes et communes qui est chargée de cette mission d'état des lieux de la mise en œuvre de l'implémentation dans toutes les communes. Il s'agira donc très vite de voir ce qu'il en est pour, au bout du compte, garantir que 100 % des

citoyens ont reçu le masque sur lequel les pouvoirs publics se sont engagés.

**M. le Président.** - La parole est à M. Tzanetatos.

**M. Tzanetatos (MR).** - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour votre réponse.

Je constate également, comme mon collègue, que c'est l'échelon communal qui a été choisi. Cela permettra notamment de souligner le bon travail qui a été réalisé par pas mal de bourgmestres, en tout cas l'énergie qui a été mise en place pour satisfaire à l'ensemble de leurs obligations.

En termes de pénurie, on est bien conscient que l'ensemble de la terre, du monde, ayant eu besoin du même produit au même moment, nous puissions être à court de production.

La bonne nouvelle viendra certainement, notamment puisque vous fixez l'échéance du stock disponible à juillet prochain, de l'apparition d'un deuxième producteur de masques en Wallonie sur Nivelles, qui permettra, avec l'usine de Fleurus, de produire plusieurs millions de masques par mois. D'ici le mois de juillet, ce sera un élément qui permettra d'apporter un peu d'air à la situation.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** - J'ai un petit peu du mal de répliquer, parce que je n'ai pas eu réponse à ma question.

Je comprends bien, au vu des dizaines de questions auxquelles on peut ajouter des dizaines de sous-questions posées et je n'ai pas de souci à ne pas avoir la réponse par rapport aux mesures qui étaient préconisées pour assurer un bon usage des masques qui étaient distribués. On peut y revenir plus tard, pas de souci.

**M. le Président.** - La parole est à M. Wahl.

**M. Wahl (MR).** - Je remercie Mme la Ministre de ces précisions.

Ce qui est important, c'est que bien entendu, un masque soit distribué par citoyen, mais on sait très bien qu'il en faudra beaucoup plus.

Lorsque je lisais encore là tout de suite un article de presse que dans certaines gares, il y a des distributeurs où l'on peut acquérir un masque pour 15 euros, c'est intenable. Il faut que les masques soient accessibles, qu'il y en ait beaucoup. J'ai fait l'expérience moi-même ce matin, dans une réunion dans un autre cadre, il a tenu cinq minutes, mon masque. J'ai besoin des recommandations aussi. En revenant simplement du Square Arthur Masson jusqu'ici, j'ai vu au moins quatre ou cinq personnes qui, à mon sens, ne portaient certainement pas le masque comme il le fallait.

Des masques, on va donc en avoir besoin. Je rappelle aussi qu'il y a eu au départ, peut-être au niveau des experts également, je ne vais pas dire une fausse information, mais on ne voyait pas clair. Eux-mêmes conseillaient parfois des mesures divergentes. Maintenant, tout le monde est d'accord pour dire qu'au fur et à mesure que le déconfinement va se confirmer et va s'intensifier, il faudra des masques et des masques et cela, probablement pendant des mois et des mois.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Mme Laffut a raison, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - Pas de souci, si vous voulez compléter, Madame la Ministre.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - C'est une bonne question en plus. En plus, il y a une campagne de communication qui a été organisée et centralisée par le Fédéral sur le bon usage du masque. Je ne vais pas vous inviter, quoique, à aller voir sur mon site Internet, car je l'ai relayé. Vous pouvez le partager. J'ai demandé ce matin à mes équipes que l'on vérifie si l'on ne pouvait pas mettre à disposition les plages de concessions wallonnes pour que cela puisse paraître, car effectivement, il y a un manque et on a besoin d'un élargissement de l'information. Si la Wallonie peut donc donner ses plages de concessions de télé publique, je pense que l'on doit le faire pour que le message passe le plus massivement possible.

**QUESTION ORALE DE MME ROBERTY À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'ACCÈS AUX CONSULTATIONS IVG DANS  
LES CENTRES DE PLANNING FAMILIAL  
PENDANT LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU  
COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès aux consultations IVG dans les centres de planning familial pendant la crise sanitaire liée au COVID-19 ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

**Mme Roberty (PS).** - Madame la Ministre, nous le savons, la crise peut complexifier l'accès à de nombreux soins et interventions et la pratique d'IVG n'est pas épargnée. Pourtant, il est fondamental que les femmes

puissent toujours y accéder, et ce, dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce cadre très précis, la liberté de choix de la méthode d'interruption est-elle toujours possible ? Afin d'éviter les contacts répétés, le délai légal de six jours entre la première consultation et l'IVG est-il respecté ou les centres sont-ils plus souples ? Les patientes admises pour une intervention dans un centre de planning familial peuvent-elles être accompagnées ? Durant cette période de crise, un suivi psychologique est-il possible ?

Nous savons que le nombre de médecins pratiquant l'IVG en centre est de plus en plus problématique, déjà en temps normal, nous l'avons déjà évoqué ensemble en commission. Vu la crise, l'accessibilité à l'IVG est-elle toujours bien assurée sur l'ensemble du territoire ? Les femmes qui le souhaitent, que ce soit pour des raisons confessionnelles ou autres, ont-elles accès à des gynécologues de sexe féminin ?

Qu'en est-il des patientes qui présentent des symptômes du COVID-19 ? Peuvent-elles être prises en charge ? Un *testing* est-il alors possible ? Nous savons que le matériel de protection sanitaire est important. Il participe activement dans la prévention contre la maladie.

Pouvez-vous nous dire si les centres disposent en suffisance du matériel indispensable à la protection du personnel et des patientes ? Aussi, afin de minimiser les contacts, les consultations pour une IVG par méthode médicamenteuse peuvent-elles faire l'objet de téléconsultations ?

Enfin, lors de la dernière CIM Droits des femmes, avez-vous été informée d'autres difficultés rencontrées par les centres de planning familial ? L'accessibilité à l'IVG dans le cadre de la crise sanitaire sera-t-elle à l'ordre du jour d'une prochaine CIM Santé ou d'une CIM Droits des femmes ?

Ce 28 avril dernier, en commission spéciale COVID-19, vous aviez notamment évoqué des propositions destinées à prévenir une hausse des IVG dans les prochaines semaines. Pourriez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?

J'admets que ma question orale contient plusieurs interrogations, mais je tenais à faire le point en cette période de crise. Il s'agit d'une problématique qui a également besoin de toute notre attention.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, la crise sanitaire que l'on connaît peut rendre l'accès à certains soins plus difficile.

Comme pour les consultations gynécologiques urgentes, la pratique des IVG est garantie dans les centres de planning familial, au nombre de 16 sur le territoire de la Wallonie, qui pratiquent l'IVG. La liberté de choix dans la méthode d'interruption de grossesse est toujours possible et les prescrits légaux concernant le délai de réflexion sont maintenus. Tous les centres respectent au mieux les souhaits des bénéficiaires et traitent chaque cas en fonction de sa situation particulière.

Certaines adaptations ont dû être mises en place pour garantir au mieux la distanciation sociale.

Les IVG médicamenteuses, pour les grossesses de moins de sept semaines, se réalisent de préférence au domicile de la patiente, sauf si c'est plus confortable pour elle psychologiquement de venir au centre ou bien quand il est préférable que cela ne se passe pas à la maison et qu'elle n'a pas envie de le faire savoir. Dans ces cas-là, c'est autorisé, mais sinon c'est chez elle que cela se passe.

Les patientes sont invitées à se rendre seules aux centres. Les centres de planning sont à la disposition des femmes tout au long de la procédure de prise en charge, avant et après la réalisation de l'IVG.

Les consultations psychologiques restent possibles parce qu'elles peuvent s'effectuer par téléphone depuis la maison ou bien au centre selon les modalités qui doivent être appliquées soit par le centre, soit en fonction du souhait de la patiente.

Les centres ne déplorent pas de problèmes d'accessibilité malgré l'offre de transport en commun réduite. La liste de tous les centres de planning est disponible sur [www.loveattitude.be](http://www.loveattitude.be).

Avant la consultation prévue, l'équipe appelle les patientes pour s'assurer qu'elles ne présentent aucun symptôme en lien avec le virus. Si ce n'est pas le cas, on reporte le rendez-vous à deux semaines. Le *testing* n'est pas organisé pour les bénéficiaires puisque c'est de l'ambulatoire. C'est uniquement pour les collectivités et le résidentiel. Avec le déconfinement, tout citoyen qui présente un symptôme COVID pourra consulter son médecin généraliste afin de se voir prescrire un test sans que sa situation ne soit critique. La situation évolue donc en fonction de l'épidémie et de la disponibilité du *testing*.

L'AViQ a déjà distribué 2 650 masques aux centres de planning qui pratiquent les IVG et un réapprovisionnement de masques chirurgicaux est en cours.

La question de la santé sexuelle et reproductive sera bien à l'ordre du jour de la première CIM le 8 mai. Il s'agira notamment de prévenir le risque de pénurie de contraceptifs ou encore des pilules abortives et d'examiner l'opportunité d'en faciliter la délivrance en

période de crise, et par ailleurs la pertinence de renforcer la visibilité de l'accessibilité des plannings dont certaines femmes pensent sans doute, à tort, qu'ils ne sont pas accessibles. Comme beaucoup de choses ont été fermées, elles pensent peut-être que les centres le sont aussi.

J'en termine avec des chiffres qui viennent de sortir aujourd'hui en France : plus de 37 % de progression de vente des tests de grossesse depuis le début du confinement.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Roberty.

**Mme Roberty (PS).** - Je tiens à remercier Mme la Ministre pour ces éléments de réponse qui traduisent une nouvelle fois son intérêt pour la thématique.

Je ne sais pas si Mme la Ministre a vu l'information qui émane du Fonds des Nations unies pour la population qui signale que, si le confinement devait se prolonger de six mois, ce sont 7 millions de grossesses non désirées qui pourraient être comptabilisées à travers le monde.

La crise que nous connaissons aujourd'hui favorise un recul du droit à l'avortement constaté notamment aux États-Unis. Nous devons rester particulièrement vigilants et vigilantes chez nous aussi pour garantir ce droit, car, oui, le risque de cette pandémie réside dans le fait que l'interruption volontaire de grossesse passe au second plan, et ce serait intolérable.

Mais je sais que nous serons toutes et tous attentifs au sein de notre Parlement.

Bises à tous de loin et de manière virtuelle, et « check du pied », comme on dit.

**QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LE RÔLE DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES  
PENDANT LA PÉRIODE DE  
DÉCONFINEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Heyvaert à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « le rôle des médecins généralistes pendant la période de déconfinement ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

**M. Heyvaert (Ecolo).** - Madame la Ministre, je voulais revenir avec vous aujourd'hui sur le rôle des

médecins généralistes dans le cadre de cette période de déconfinement. Je ne vais pas rappeler le rôle essentiel que les médecins généralistes ont vécu pendant la crise – le choix de la téléconsultation ou le choix de faire des suivis de patients COVID à domicile en les appelant –, ce qui a permis de maintenir les hôpitaux à un taux d'occupation acceptable.

Depuis quelques jours, on entend de nouveau leur désarroi face à la stratégie de dépistage puisqu'on leur demande d'organiser ces dépistages sans matériel, sans rien. Ils se sont de nouveau organisés à faire des *drivings* de dépistage. Ce sont de nouveau les cercles de médecins généralistes qui essaient de trouver des solutions par rapport à ce dépistage qui est demandé.

Je voulais voir avec vous comment vous pouviez voir leur rôle essentiel dans ce travail de coordination où les personnes seront dépistées, tracées. On est déjà revenu là-dessus. Quel sera le rôle donné au suivi par rapport à tout cela et aux médecins traitants ?

Je voudrais voir aussi avec vous le rôle qu'ils auront dans la coordination des soins à domicile, de la revalidation à domicile. Beaucoup de patients qui ont été atteints du COVID ont été en soins intensifs, ils auront besoin d'un suivi en revalidation assez conséquent. Quel rôle sera donné au médecin généraliste par rapport à cela ? Vous savez que l'on a eu de longues discussions sur le rôle des médecins généralistes dans le principe de territorialiser les soins dans ces réseaux locorégionaux. Dans une perspective des prochaines semaines, des prochains mois, comment peuvent-ils être intégrés à ces réseaux hospitaliers qui ont travaillé, qui ont montré leurs premiers effets face à la crise ? Comment peuvent-ils être intégrés à cela ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, le rôle du médecin généraliste est central dans notre système. Les médecins généralistes vont être amenés à voir leurs patients progressivement en présentiel et à revenir aussi dans les maisons de repos, les maisons de repos et de soins, et autres centres d'hébergement. Ils vont aussi augmenter le nombre de leurs visites pour tous ceux qui n'ont plus vu leur médecin et qui ont eu quand même des pathologies. On sait qu'il va y avoir une augmentation.

Je voudrais souligner et féliciter les médecins généralistes qui sont également médecins coordinateurs et qui ont été d'une aide vitale et extrêmement importante dans le cadre des maisons de repos, pour permettre notamment le *testing*, mais qui ont également aidé à rehausser les mesures d'hygiène, qui ont fait front et fait face à une augmentation extrêmement importante de leur travail au sein de maisons de repos.

Les représentants des médecins généralistes et les sociétés scientifiques ont été associés aux travaux du Comité interfédéral, Committee Primary and Outpatient Care Search Capacity – on a décidé de prendre des noms anglais, comme cela j'imagine que tout le monde se comprend –, qui rend compte au Risk Management Group. Ce comité travaille sur l'évolution de leurs pratiques en fonction des différentes phases de la crise, en développant des solutions à chaque écueil rencontré.

On sait que le déconfinement progressif vient de commencer et qu'avec eux les critères de tests ont été étendus pour permettre de tester tous les patients qui présentent quelques symptômes. Les personnes qui ont été en contact avec des patients positifs peuvent également être testés en fonction des directives établies. Tout médecin individuel peut, s'il dispose du matériel pour réaliser les prélèvements, qui en principe a été annoncé par le ministre De Backer, ainsi que du matériel de protection nécessaire à sa réalisation, effectuer lui-même le test de ses patients. Il travaillera alors en collaboration étroite avec le laboratoire avec lequel il a l'habitude de travailler. Il pourra, s'il le souhaite, référer ses patients vers un centre de tri, puisque l'on fonctionne un peu comme en début de crise. C'était pour le prétriage, pour pouvoir éventuellement rentrer à l'hôpital, et c'est un système de dépistage qui est organisé sur place. Il peut aussi, s'il le souhaite, référer ses patients vers le centre de tri qui est mis en place à l'initiative d'un cercle de médecins généralistes, qui aura développé une fonction de *testing* et qui sera organisé à cet effet. Je pense que c'est sans doute le plus facile.

Le centre de tri qui veut fournir une fonction de *testing* devra être en mesure d'y accueillir les patients référés par les médecins généralistes, mais aussi ceux qui auraient été référés dans le cadre du système de traçage. Chaque centre de tri peut choisir le laboratoire avec lequel il travaille pour l'analyse des échantillons. Les centres de tri qui font réaliser les analyses par la plateforme fédérale, celle qui enregistre notamment toutes les structures d'hébergement, seront fournis en matériel de protection et en dispositifs de prélèvement par la plateforme fédérale. Je ne pense pas que ce soit le cas en tant que tel pour chacun des médecins généralistes, mais je peux peut-être me tromper. Il faut poser la question au Fédéral.

Cette plateforme organisera aussi la collecte des échantillons prélevés et le renvoi vers des laboratoires d'analyse.

Le médecin généraliste du patient peut consulter les résultats des tests sur un serveur de résultats, même si le prélèvement a été fait par quelqu'un d'autre, comme un centre de tri ou le médecin coordinateur d'une maison de repos.

Au cours de la semaine, il sera également veillé à ce que le médecin traitant qui gère le dossier médical

global du patient reçoive une notification automatique du résultat du test dans sa boîte aux lettres électronique sécurisée, qu'il puisse contacter le patient immédiatement, même s'il n'a pas lui-même réalisé le prélèvement ou prescrit le test.

Lorsqu'un patient est testé, le médecin qui réalise le test lui demandera d'enregistrer ses contacts des derniers jours avec un formulaire qui est disponible et sur lequel on a travaillé.

À partir du milieu de cette semaine, les patients affectés par le COVID-19 seront contactés par un centre d'appel pour demander avec qui ils ont été en contact. Le formulaire qu'ils ont rempli peut être utile pendant cet appel. Le médecin et les personnes qui ont été en contact étroit avec une personne infectée seront eux aussi appelés par le centre d'appel. Ce faisant, leur état de santé sera évalué et, sur cette base, il leur sera demandé de prendre les mesures nécessaires.

Le médecin généraliste d'un patient infecté lui demandera déjà s'il a été en contact étroit avec certaines personnes, comme des personnes qui vivent sous le même toit. À ce moment-là, il pourra délivrer un certificat de quarantaine pour ces personnes, même si les personnes concernées ne présentent pas encore de symptômes et sont aptes au travail. Les personnes pour lesquelles un tel certificat de quarantaine est délivré doivent respecter la mesure d'isolement et peuvent aussi télétravailler si elles le souhaitent.

Dans certains cas strictement définis, ce certificat de quarantaine peut également être délivré, mais dans des cas très précis, par un centre d'appel sous la responsabilité de l'inspecteur d'hygiène. Sur base des accords du Conseil national du travail, un modèle adapté du certificat médical a été développé pendant la crise COVID, qui peut être utilisé pour les consultations et contacts physiques et pour les contacts téléphoniques aussi. C'est un modèle uniforme applicable pour l'employé qui est incapable de travailler ou pour l'employé qui est apte à travailler, mais qui ne peut pas se déplacer et se rendre sur son lieu de travail.

Le champ d'application du certificat concerné sera étendu à toutes les personnes, quel que soit leur statut social. Les modèles de certificat concerné sont publiés sur le site Internet de l'INAMI à partir du 4 mai.

**M. le Président.** - La parole est à M. Heyvaert.

**M. Heyvaert** (Ecolo). - Merci, Madame la Ministre, de ces réponses. Comme expliqué, les médecins généralistes seront essentiels dans cette coordination de traçage, de dépistage. Vous me rassurez sur le fait que c'est assez clair que l'on pourra aller se faire dépister dans un centre de tri et pas automatiquement chez son médecin généraliste. Beaucoup de cabinets étaient face à des complications de triage des patients, donc de pouvoir le faire à l'extérieur. Que le suivi soit fait par le médecin directement me rassure par rapport à cela, il

pourra mettre en place des suivis avec toutes les personnes aux alentours, les soins à domicile et les choses ainsi.

Par rapport au certificat de quarantaine pour les personnes qui doivent être mises en quarantaine suite au traçage, je voulais signaler aussi que les personnes qui étaient à risque aujourd'hui et qui ne pourraient pas, par exemple, retourner à l'école ou retourner chez eux, il n'y a encore rien de prévu pour ces personnes-là. Les médecins généralistes sont désabusés de savoir comment les orienter. Est-ce vers la médecine du travail ? Est-ce vers d'autres ?

Autant le certificat de quarantaine est clair, autant les certificats pour les personnes à risque au niveau de la prévention ne sont pas si clairs, il faudra donc travailler là-dessus.

**QUESTION ORALE DE MME MAUEL À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« L'AIDE DE LA DÉFENSE DANS LES MAISONS  
DE REPOS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Mauel à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'aide de la Défense dans les maisons de repos ».

La parole est à Mme Mauel pour poser sa question.

**Mme Mauel (MR).** - Madame la Ministre, beaucoup de cas COVID ont été retrouvés au niveau des résidents des maisons de repos et des maisons de repos et de soins, également au niveau des membres du personnel. La situation est préoccupante, on le sait, et a entraîné un grand nombre de décès.

En cette période de crise, l'aide de la composante médicale du ministère de la Défense peut être demandée par ces infrastructures si elles sont en manque de personnel. En pratique, les maisons de repos ou maisons de repos et de soins en font la demande aux inspecteurs de l'hygiène qui transmettent un rapport aux inspecteurs de la Région. Ensuite, une plateforme du SPF Santé publique jugera si la demande de l'établissement peut être redirigée vers le ministère de la Défense.

Des collaborations ont eu lieu notamment à Liège, à Libramont, à Mons, à Frameries. Une dizaine de maisons de repos, de maisons de repos et de soins ont introduit une demande.

Pouvez-vous dresser un état des lieux au niveau du déploiement de l'aide de la composante médicale du ministère de la Défense ?

Combien d'établissements en Wallonie ont demandé cette aide ? D'autres mesures complémentaires sont-elles envisagées ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale,** Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, j'ai fait appel aux gouverneurs des provinces pour coordonner les interventions dans les maisons de repos où la situation était la plus critique. Grâce à un accord fédéral, ils disposent des moyens notamment de l'appui de la Défense sous deux formes :

- une composante médicale de la Défense que les gouverneurs peuvent activer via l'inspectrice d'hygiène fédérale ;
- l'appui de la composante terrestre de la Défense pour tout ce qui est opérationnel, logistique, que les gouverneurs peuvent activer via leur commandant militaire de province. C'est une formule plus directe qui peut s'activer plus en fonction des besoins exprimés par les maisons de repos identifiées par l'AViQ. Une analyse est réalisée par les gouverneurs pour faire appel à la Défense ou bien d'autres services comme la protection civile.

Cette analyse tient notamment compte du type de mission et des délais d'intervention de l'ordre de plus de 72 heures pour la Défense, dans tous les cas.

La Défense réalise une reconnaissance sur site pour évaluer avec précision les besoins et déterminer si elle peut y répondre et avec quels moyens en matériel et en personnel.

À ce jour, 49 demandes ont été introduites, 21 ont donné lieu à un déploiement d'une équipe militaire pour des missions ponctuelles ou de plus longue durée suivant les cas. Deux demandes sont en attente de décisions et 21 n'ont pas donné lieu à une intervention après reconnaissance pour des raisons diverses : refus de la direction de la maison de repos, inadéquation de la mission vis-à-vis des moyens militaires, délai d'intervention non compatible avec les besoins, et cetera.

Les retours d'intervention ont toujours été positifs. Le seul point négatif à signaler, c'est le délai de 72 heures pour tout ce qui concerne le volet plutôt médical comme je vous l'ai dit, car il n'y a pas de lien direct entre les provinces, entre le gouverneur et le commandement militaire. Ils doivent passer par une voie qui prend plus de temps. Ce n'est donc pas toujours compatible avec une situation d'urgence, mais saluons

surtout ce qui a déjà pu être fait et le fait qu'ils aient pu l'actionner.

L'expression des besoins des maisons de repos a été affinée pour être plus facilement utilisable par la Défense aussi en termes de planification de moyens à déployer. Il faut savoir que, à côté des moyens que l'on a pour la Défense, on a mis en place d'autres outils comme les 20 équipes d'unités mobiles d'urgence qui sont organisées avec le concours de la Fédération des maisons médicales, l'appui de Médecins sans frontière et Handicap International.

Ces équipes sont formées à des interventions ciblées en maisons de repos et garantissent un appui médical de qualité, mais aussi un point de contact spécifique du FOREm centralisé par province, en étroite collaboration avec la plateforme solidaire des volontaires afin de répondre rapidement et au mieux au déficit temporaire en personnel dans les maisons de repos. Ils ont donc pu répondre à une partie des demandes des maisons de repos par le biais de l'activation de chercheurs d'emploi.

Les dispositifs que j'ai mis en place offrent une grande flexibilité et, vous vous en rendez compte, depuis le début de la crise, on doit s'adapter aux demandes et aux situations d'urgence auxquelles on est confronté. C'est de cette manière-là que l'on essaie de s'adapter et que l'on s'adaptera encore dans les prochaines semaines, je l'imagine.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Mauel.

**Mme Mauel (MR).** - Je constate que l'intervention de la Défense a permis de venir en aide au personnel dans les maisons de repos et dans les maisons de soins. J'espère que la situation va encore s'améliorer dans les prochaines semaines grâce aussi aux renforts de la Défense. Je resterai attentive à l'évolution de la situation, notamment concernant le *testing* dans les maisons de repos, puisque l'armée y a participé à Bruxelles.

#### **QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR « L'ACCÈS DES SANS-PAPIERS AUX ABRIS DE NUIT DURANT LA CRISE DU CORONAVIRUS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès des sans-papiers aux abris de nuit durant la crise du coronavirus ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** - Bonsoir à tous. J'espère que vous allez tous bien ainsi que vos proches.

Je voulais dire que ma collègue, Mme Lekane, a retiré sa question, au cas où vous n'étiez pas encore au courant, Monsieur le Président, puisque c'est sensiblement la même que la mienne. Je l'avais déposée chez M. le Ministre Dermagne. Elle a été transférée ici.

Madame la Ministre, votre Gouvernement a décidé de solliciter les gouverneurs afin qu'ils prennent les mesures nécessaires à l'échelle provinciale pour organiser un accueil alternatif présentant les garanties sanitaires imposées par la gestion de l'épidémie de COVID-19 pour les personnes sans-abri qui se retrouvent sans solution d'hébergement adéquate.

Ces mesures seront prises en considération avec les bourgmestres, les présidents de CPAS, les structures locales d'aide ou d'hébergement ainsi que la Croix-Rouge.

Sur le site du Gouvernement concernant les mesures spéciales COVID-19 pour l'action sociale, dans la FAQ Action sociale publiée le 27 mars, on peut lire la phrase suivante : « Les personnes sans-papiers doivent bénéficier des mêmes mesures que les autres personnes sans-abri, que celles-ci soient préventives ou curatives ».

Pourtant, nous sommes interpellés par le fait qu'à Verviers, dans la convention visant l'ouverture en urgence d'une nouvelle structure d'abri de nuit permettant la distanciation sociale, apparaît à deux reprises que, je cite : « les demandes de personnes en séjour illégal ne pourront pas être accueillies favorablement, cette mission ne relevant pas d'une mission des Centres publics d'action sociale ».

Cette mesure nous semble assez discriminatoire et en contradiction avec les indications de votre Gouvernement.

Confirmez-vous que cette mesure concernant cet abri de nuit verviétois ne respecte pas les prescrits gouvernementaux ?

Quel contrôle pouvez-vous faire et quelles mesures allez-vous prendre pour que ce type de discrimination ne s'applique nulle part en Wallonie ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Monsieur le Député, les abris de nuit doivent accueillir inconditionnellement dans leur mission les personnes en difficultés sociales qui n'ont pas de logement pour un hébergement d'urgence pour la nuit.

Chaque abri est tenu d'héberger toute personne qui en fait la demande sauf dans les conditions suivantes :

- quand la capacité maximale d'hébergement est atteinte ;
- quand il apparaît que l'hébergement de la personne est susceptible de mettre en péril la réalisation du projet d'hébergement collectif ;
- quand il apparaît que la réponse à donner au problème rencontré par la personne ne relève pas d'un problème d'un abri de nuit ;
- lorsque la durée maximale d'hébergement éventuellement prévue par l'abri de nuit est atteinte.

Seulement dans ces conditions-là donc.

En période de plan Grand froid, soit du 1er novembre au 31 mars, l'abri de nuit du dispositif d'urgence sociale de Verviers lève l'urgence et offre un accueil inconditionnel, le temps d'orienter les personnes.

Pour la Ville de Verviers, le collectif des personnes sans-papiers a indiqué que des personnes en séjour illégal étaient logées chez des particuliers.

Nous pouvons encore confirmer, nos contacts étant réguliers avec les opérateurs, que le dispositif d'urgence sociale de Verviers et le relais social verviétois en cette période de crise ont élargi l'aide alimentaire à tous les publics, en ce compris aux personnes sans-papiers.

En outre, la coordinatrice du relais social et son équipe nous rappellent qu'elle reste à disposition de toute personne fragilisée en demande d'aide.

Si vous avez connaissance de besoins qui ne seraient pas rencontrés par l'une ou l'autre personne, indépendamment de son statut, je vous invite à l'encourager à prendre contact avec ce relais social ; si vous aviez une réponse négative, à me revenir, parce qu'alors j'interviendrai le cas échéant, bien entendu.

En termes d'organisation de l'offre, dans le cadre de la crise COVID-19, l'abri de nuit qui compte quatre places a été déplacé dans un hall omnisports comprenant désormais huit places.

Pour étendre encore la capacité du lieu d'accueil alternatif et répondre à toutes les demandes des personnes vulnérables, y compris aux personnes sans-papiers, il me revient que le CPAS souhaite conclure une collaboration avec la ville, portant sur des ressources supplémentaires.

Depuis l'entame de la crise et à mon initiative, la Région a accordé une attention particulière aux personnes vulnérables et a dégagé d'importants montants pour permettre aux opérateurs de faire face à la crise sanitaire pour, in fine, rencontrer les besoins des bénéficiaires, quelle que soit leur situation.

Il a été précisé à plusieurs reprises que les personnes en séjour illégal, comme les migrants en transit notamment, faisaient partie des publics vulnérables, cela a été notamment évoqué ici par plusieurs collègues et cela a été considéré comme des personnes sans-abri.

L'Organisation mondiale de la santé porte d'ailleurs cette recommandation. Cette précision a aussi été explicitement rappelée aux gouverneurs fin de la semaine dernière lors de nos échanges quasi quotidiens.

Je ne doute pas que les autorités locales et leurs partenaires puissent s'assurer qu'aucune difficulté de cet ordre ne reste sans solution.

Pour ma part, croyez bien que je continuerai à y veiller et donc n'hésitez pas à me revenir s'il apparaissait des situations problématiques.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses.

Vous serez d'accord avec moi, je n'en ai aucun doute, si je dis qu'un être humain égale un être humain, qu'il ait des papiers ou non.

Dès lors, toute forme de discrimination est totalement inacceptable. Comptez sur nous si quelque chose devait encore se passer dans ce sens-là car, comme je vous l'ai dit, c'est quelque chose d'inacceptable que l'on ne peut pas laisser passer. Comptez donc sur nous, on sera très attentifs et on ne manquera pas de vous faire savoir si des problèmes se présentent encore.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À  
MME MORREALE, MINISTRE DE L'EMPLOI,  
DE LA FORMATION, DE LA SANTÉ, DE  
L'ACTION SOCIALE, DE L'ÉGALITÉ DES  
CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES, SUR  
« LA SITUATION DES PERSONNES SANS-ABRI  
EN PÉRIODE DE CONFINEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Delporte à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la situation des personnes sans-abri en période de confinement ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

**Mme Delporte** (Ecolo). - Madame la Ministre, vous en conviendrez, il est difficile de rejeter ces choix lorsque l'on ne dispose pas de logement.

La situation des personnes sans-abri durant cette période de confinement doit retenir toute notre attention au vu de la vulnérabilité de ces dernières.

Ainsi, nous pouvons constater que les problèmes auxquels est confrontée cette population déjà fragilisée en temps normal sont exacerbés par la période de crise sanitaire.

Citons, sans être exhaustif, l'aide alimentaire insuffisante, la promiscuité, le manque d'accès aux besoins d'hygiène de base, la perte de revenus liée à la mendicité, la fermeture des abris de jour ou les verbalisations à outrance, et cetera.

En outre, le respect strict de mesures de confinement et de distanciation physique semble, par essence, compliqué, ce qui conduit les personnes sans-abri à être particulièrement exposées au virus.

Dans ce contexte difficile, le rôle des travailleurs sociaux et des infirmiers de rue est d'autant plus primordial.

Fort heureusement, l'activité de ces derniers est maintenue moyennant certaines dispositions, ce qui leur permet de garder contact avec le terrain, de prodiguer les premiers soins, mais également de prendre en charge les personnes suspectées d'avoir contracté le virus. Toutefois, ces acteurs de terrain sont en première ligne et demandent de pouvoir disposer de tests pour dépister les personnes potentiellement porteuses, sans-abri, quel que soit leur statut, ou travailleurs.

Quelles mesures avez-vous prises en vue d'aider les personnes sans-abri durant le confinement ?

Avez-vous discuté de ces enjeux au sein de la *task force* « Urgence sociale » ? Avec quelles suites ?

De quelle manière la Région soutient-elle les associations de terrain ? Par exemple, des tests de dépistage ont-ils été fournis aux infirmiers et aux travailleurs de rue ? À ma connaissance, ils ont reçu des tests d'une association de médecins généralistes, mais pas de la Région wallonne.

Comment va-t-on dépister les personnes sans-papiers ? Comme l'a dit mon collègue, M. Heyvaert, il y a un problème pour ceux qui n'ont pas de numéro national.

À Namur, les sans-abri suspectés d'avoir contracté le virus sont mis en quarantaine dans l'internat de l'École hôtelière provinciale et seulement quatre personnes y seraient actuellement hébergées. Quelles initiatives ont été mises en place dans les autres provinces ? On sait que ce sont les gouverneurs qui ont été chargés de la création d'hébergements alternatifs. Y a-t-il une coordination entre ces gouverneurs ?

Plus largement, comment envisagez-vous la lutte contre le sans-abrisme dans ce contexte ? Quelle analyse tirez-vous de l'impact de la crise sur le sans-abrisme ? En avez-vous déjà tiré des enseignements pour l'après-crise ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Morreale.

**Mme Morreale**, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes. - Madame la Députée, vous avez déjà eu l'occasion de me poser la question, ce qui marque l'intérêt que vous portez pour les personnes vulnérables, en ce compris les personnes sans-abri.

On avait déjà pris des mesures le 17 mars, notamment en sollicitant les gouverneurs pour leur demander de bien vouloir coordonner à l'échelon provincial un accueil alternatif qui présenterait toutes les garanties sanitaires. On leur a demandé aussi de le faire en concertation avec les bourgmestres, les présidents de CPAS, les structures locales d'aide ou d'hébergement et la Croix-Rouge. On leur a accordé une aide de 150 000 euros qui a été répartie dans les cinq provinces.

Ensuite, le 18 mars, on a immunisé la période de crise dans le calcul de subventionnement régional et l'on a débloqué des moyens pour soutenir le secteur de l'action sociale avec 1 million d'euros pour les maisons d'accueil et de vie communautaire, les abris de nuit et les relais sociaux. Ce montant a été prévu pour permettre, entre autres, du matériel de protection, de la nourriture parce que c'était nécessaire et l'engagement de personnel temporaire et additionnel en cas de personnes manquantes et en fonction des réalités et des demandes qui pouvaient augmenter.

Une deuxième enveloppe de 610 000 euros a été libérée très récemment par le Gouvernement pour les structures d'hébergement, c'est-à-dire pour les maisons d'accueil, les maisons communautaires et les abris de nuit, avec un montant forfaitaire de 250 euros par place agréée – il y a 2 440 places au total, vous faites donc le calcul du montant – afin de les soutenir dans les dépenses utiles pour faire face à la crise sanitaire et aux mesures que cela impose, notamment pour du matériel de protection et des aménagements d'espaces spécifiques.

Un total de 55 000 euros en plus a été libéré pour les gouverneurs dans le cadre de leurs missions confiées en faveur des personnes vulnérables, notamment parce qu'il y avait des recours à la Croix-Rouge et que cela avait un certain coût là où il n'y avait pas spécialement de structure ou de personnel en suffisance.

Un appel à projets – on l'a évoqué ensemble – a été lancé et il s'est clôturé hier. On a reçu plus d'une centaine de candidatures et l'on peut déjà confirmer que cela a remporté un vif succès. Je ne sais pas si l'on peut s'en réjouir, mais simplement dire que cela correspondait à une demande par rapport à l'aide alimentaire et au fait que l'on doit faire ce que l'on peut en Région wallonne pour venir en aide via les leviers que l'on a. Ce ne sont pas les banques alimentaires parce qu'elles relèvent du Fédéral. Nous, c'est via les épiceries sociales et les restaurants sociaux. C'est par ce biais et celui des CPAS que l'on a fait l'appel à projets. Cela sera utilisé pour la récolte et le stockage de denrées, l'achat de denrées et de matériel de première nécessité, la préparation de repas et de colis, de bons alimentaires, de chèques et de livraisons. Cela devrait aussi couvrir les zones qui n'étaient pas encore rencontrées et particulièrement les zones rurales. On a donné une attention particulière en leur demandant de bien vouloir avoir recours aux producteurs locaux, une des raisons de pouvoir rentrer dans le dispositif, il nous semblait important qu'ils soient avantagés. Le traitement des candidatures est en cours et je vous tiendrai au courant de la suite.

Pour ce qui concerne le *testing*, vous savez que c'est fédéral. Il démarre dans le secteur de l'hébergement des personnes en situation de handicap et, pour les personnes qui présentent des difficultés en termes de santé mentale, j'ai toujours plaidé pour un *testing* massif. Je compte bien que les structures d'hébergement collectif, en ce compris celles de l'action sociale, fassent aussi l'objet d'un dépistage.

L'autorité fédérale soutient tout ce qui est hébergement, mais pas ce qui est ambulatoire. On a essayé pour les aides familiales, pour les infirmières de rue, ce n'est pas accepté. Je continuerai à insister, je vous assure.

Les besoins du terrain sont notamment relayés via cette *task force* wallonne d'urgence sociale et la *task force* fédérale, où l'on est représenté.

Concernant le fonctionnement des abris de nuit, dans un contexte de crise sanitaire, ceux qui sont situés dans les grandes villes ont été délocalisés vers un espace qui permette une mise en quarantaine et un confinement.

La distribution de l'aide alimentaire et les permanences relais santé sont organisées. À Charleroi, c'est l'abri de nuit Dourlet et supplétif qui ont été déplacés en un abri de nuit unique situé rue des Olympiades. Je ne vais pas vous faire le descriptif de toutes les villes, mais je vous propose de vous remettre le document pour que vous ayez une réponse appropriée et que vous puissiez en disposer.

Voilà les quelques éléments que je voulais vous dire. Je n'ai pas non plus répondu à la partie de votre question pour ce qui concerne l'évolution fédérale des discussions. Je le ferai de manière écrite.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Delporte.

**Mme Delporte** (Ecolo). - Merci déjà, Madame la Ministre, pour la persévérance de la recherche de solutions.

Je voudrais attirer votre attention sur le sort des SDF mis en quarantaine. Une fois que les écoles, l'internat, les centres sportifs, et cetera, auront rouverts, aura-t-on toujours des solutions d'hébergement alternatif à l'avenir ?

Les écologistes partagent la crainte aussi des acteurs de terrain de voir une augmentation du nombre de SDF suite aux augmentations des expulsions une fois que le moratoire sera fini ; une augmentation des difficultés à payer les loyers, voire l'impossibilité à les payer, donc l'augmentation des sans-abri.

On sait que c'est le relogement avec accompagnement, c'est-à-dire le Housing First, qui a déjà fait ses preuves, qui est beaucoup plus efficace et moins coûteux que la gestion saisonnière de l'urgence sociale. J'espère que vous pourrez tenir compte de ces données à la sortie de la crise. Je vous remercie.

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec les compétences de Mme Morreale, à qui je souhaite une bonne fin d'après-midi. Nous en arrivons aux compétences de M. Crucke.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
CADRE MACROBUDGÉTAIRE DE LA  
WALLONIE ET L'ANNONCE D'UN  
AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le cadre macrobudgétaire de la Wallonie et l'annonce d'un ajustement budgétaire ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** - Monsieur le Président, ravi de vous retrouver, non pas physiquement comme ce matin, mais sur la toile. Ravi aussi de pouvoir dialoguer avec le ministre du Budget.

Monsieur le Ministre, je vous rappelle d'abord combien nous sommes sensibles aux dépenses nécessaires, légitimes, que le Gouvernement wallon a débloquées ces dernières semaines en faveur des victimes du COVID-19. Probablement que ça et là on pourra encore améliorer le modèle.

Il n'empêche, vous avez vous-même fait référence, au lendemain du dernier Gouvernement, à la situation budgétaire de la Région, je vous cite : « des recettes en baisse de 600 millions d'euros, des dépenses en augmentation de 900 millions d'euros ». Bref, nous serons à un déficit, si l'on y ajoute le déficit initial du Gouvernement wallon en 2020, moins le Plan wallon de transition, au-delà des quelque 2 milliards d'euros. J'aurais avoir votre confirmation de ce déficit.

Deuxièmement, lorsque l'on prend connaissance des déficits affichés par les autres entités, du côté de la Flandre, c'est -4,5 milliards d'euros ; lorsque M. Daerden avance 1,6 milliard d'euros, plus des déficits bruxellois et fédéral surtout, on arrive à des besoins de financement considérables pour l'ensemble du pays. À l'échelle de la Wallonie, au déficit que j'ai cité, il faudra encore bien légitimement couvrir le financement des codes 8 et des emprunts venus à échéance. Bref, nous aurons un grand nombre d'entités qui vont se présenter sur la place des marchés pour lever les moyens nécessaires.

Autant je n'ai pas de crainte jusqu'à présent, autant j'en ai pour l'avenir vu les sommes colossales qu'il faudra soulever. Ne faudrait-il pas alors agir à l'instar de votre collègue de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Frédéric Daerden, qui en appelait à une meilleure coordination entre les différentes entités, fédérées et fédérales, pour avoir une discipline commune et une approche globalisée de notre pays et de ses entités sur les marchés financiers, qui en appelait – je partage son point de vue – à une Conférence interministérielle

Budget et Finances qui devait se tenir plus régulièrement qu'aujourd'hui.

Troisième élément, ce sont les soldes tels qu'ils pourraient être acceptés par l'Union européenne. Ce matin, le ministre-président me confiait en plénière combien il avait des inquiétudes quant à la souplesse que la Commission et Eurostat pouvaient témoigner à l'égard des pays nations et de ses composantes fédérées. Il évoquait notamment les réticences, les oppositions des pays du nord, des Pays-Bas, de l'Allemagne, qui voudraient très vite retrouver une orthodoxie budgétaire sur le sujet. Quelle est votre analyse, sachant que je plaide, comme vous j'imagine, pour une souplesse beaucoup plus grande évidemment et sur une durée, pour ne pas nous condamner à un retour à l'équilibre ou à un déficit acceptable dans des termes trop rapprochés ?

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur deux autres éléments. Selon vous, quand faudra-t-il acter en 2020 la perte de recettes notamment liées à l'inflation et à la chute de croissance ? Faut-il attendre à l'année N+1, au risque d'avoir une année 2021 complètement horrible, puisqu'il y aurait à la fois la correction de 2020 et les difficultés de 2021 ? Ne faudrait-il pas provoquer, conformément au protocole de la sixième réforme de l'État, le SPF Finances d'acter d'ores et déjà en 2020 les recettes en moins, puisqu'ils peuvent, vous le savez comme moi, l'opérer dès lors que le budget économique est publié par le Bureau fédéral du Plan ? Cela donnerait le sentiment à chacun des gouvernements, et des parlements au passage, de l'extraordinaire difficulté dans laquelle nous sommes dès 2020 et ne pas laisser l'illusion que cette année-ci nous allons nous en sortir sans difficulté aucune, puisque nous partons des chiffres qui nous sont communiqués à l'initial.

Dernier point, même si je sais que vous êtes extrêmement sensible, vous me l'avez répété à plusieurs reprises, je n'en disconviens évidemment pas, que peut devenir le Plan wallon de transition dans cette épure budgétaire ô combien difficile ? Probablement êtes-vous le ministre du Budget qui vit la période la plus difficile depuis de nombreuses décennies, j'en suis convaincu. Quelles marges allez-vous pouvoir ménager pour ce Plan wallon de transition, sachant que l'Union européenne a malheureusement fait trop peu de place au Green Deal tel que nous l'espérons ?

Voilà un certain nombre de questions pour établir avec vous le thermomètre du déficit de la Wallonie, des entités fédérées et fédérales, et des besoins de financement dans l'entreprise.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

En ce qui concerne les chiffres, les éléments qui ont été cités sont des éléments conformes à ce que j'avais effectivement déjà énuméré, à savoir en termes de recettes, pour être précis, une perte de recettes de 624 millions d'euros, et, en termes de dépenses supplémentaires, liées bien évidemment au COVID, qui sont, au 22 avril 2020, de 955 millions d'euros.

En ce qui concerne le respect des prescrits budgétaires européens et de l'inquiétude qui est évoquée également par le député Antoine quant à la manière dont l'Europe, ou devrais-je dire à ce stade-ci, certains pays européens – cela a d'ailleurs été dit également – considèrent qu'il convient déjà de donner, si pas une trajectoire, en tout cas une orientation à la manière dont l'aide que procurerait l'Europe est une aide qui trouverait des remboursements.

Je crois qu'il faut, à cet égard-là, d'abord être prudent. Il y a effectivement des expressions de certains pays européens. Il y en a d'autres qui vont dans un sens diamétralement opposé. Je crois que, si l'on peut aujourd'hui reconnaître que l'Europe – certes, c'est le travail qui a d'ailleurs été effectué – n'a pas remis en cause les obligations de *rapping* qu'elle impose aux États, c'est pour cela que le 30 avril nous avons communiqué – quand je dis « nous », c'est évidemment l'État fédéral, puisque l'Europe ne reconnaît que l'État fédéral – les éléments qui avaient été à la base de la réflexion du Conseil supérieur des finances en termes de prévision, avec une croissance qui se rétracte de -8 %, une croissance telle que la Banque nationale le prévoit et avec également les chiffres d'indexation du Bureau fédéral du Plan.

Si c'est vrai que cet élément-là n'a pas été remis en cause par l'Europe, nous avons donc rendu cela, nous, le pays, en ce compris les entités fédérées, puisque même si nous sommes représentés au sein du Conseil supérieur des finances, comme vous le savez par votre expérience, par un fonctionnaire, il y a malgré tout des relations entre l'administration et le cabinet qui permet de voir comment les choses se passent. Toutefois, en même temps, il faut reconnaître que l'Europe a aujourd'hui donné des signes d'assouplissement.

Le premier signe est d'abord l'activation de la clause dérogatoire générale. C'est unique, c'est une première, cela n'a jamais existé. C'est dire l'ampleur de la crise que nous vivons. Vous avez employé d'autres termes, mais cela veut dire la même chose.

En termes de volume, on voit bien que l'on est dans une situation qui n'a jamais été rencontrée. Quand je dis « jamais été rencontrée », c'est qui n'a même pas été envisagée par les analystes ou les économistes les plus têtus, les plus poussés, parfois les plus en mal de

réflexions par rapport à ce que peut être l'avenir. Personne n'avait imaginé cela, mais l'Europe a actionné – et l'on ne peut que s'en réjouir – la clause dérogatoire générale.

Cela veut dire suspension des règles budgétaires dans le cadre de pacte de stabilité. Cela veut dire également que les États peuvent injecter autant d'argent que nécessaire – je cite là les propos même de la Commission pour lutter contre les retombées de l'épidémie COVID-19 tant sur le plan sanitaire que sur le plan économique – et l'Europe n'a pas mis de limite. Il n'y a pas une date limite.

J'entends bien les discours différents de certains pays, mais on est là, face à un acte formel posé par la Commission. D'autres mesures ont été prises comme le CRII, Corona Response Investment Initiative, le MES, mécanisme européen de stabilité, le programme SURE. Ce sont des outils qui ont été également mis à disposition. Reconnaissons malgré tout que si, là, les décisions sont prises, en termes d'opérationnalité, c'est-à-dire les modalités d'utilisation de ces fonds, elles ne sont pas encore connues aujourd'hui. Comme vous, je peux et je dois même le regretter.

On aurait aimé de l'Europe un peu plus d'empathie et de célérité, mais ce que l'on sait, c'est que ces montants seront débloqués. Il restera encore au Conseil et à la Commission à finaliser. On a donc clairement des messages qui vont en sens dispersé : certains très durs, d'autres beaucoup plus souples et qui vont dans la direction de ce que vous avez souhaité. Ce qui est également mon souhait, c'est la souplesse par rapport à ce que nous aurons à faire en termes de remboursement, mais on a des gestes de la Commission qu'il faut interpréter avec une certaine assurance.

Sur la trajectoire budgétaire que vous évoquez également, il est prématuré de le faire, car le Conseil supérieur des finances, lui-même, je cite – je vous l'ai lu aussi ce matin et vous ne disiez rien d'autre à cet égard-là – : « Notre pays, l'Europe et le monde traversent aujourd'hui une crise inédite. Ces circonstances exceptionnelles s'accompagnent d'incertitudes considérables quant à la durée et à l'ampleur de la crise sanitaire et de la crise économique qui en résulte, ainsi que de nombreuses incertitudes quant à l'impact budgétaire des mesures d'urgence nécessaires pour contenir la crise sanitaire et à l'ampleur des mesures budgétaires et monétaires prises par les gouvernements pour atténuer, dans une certaine mesure, l'impact négatif sur l'économie des citoyens ».

Le Conseil supérieur des finances, lui-même, dit : « Nous ne sommes pas capables, aujourd'hui, de déterminer avec précision où s'arrêteront ces dépenses nécessaires ». C'est une comparaison que je fais, car vous avez également prévu cette question-là dans votre questionnement, comme pour le Plan wallon de transition, comme pour la lutte contre le réchauffement

climatique : des dépenses doivent être faites aujourd'hui sous peine de considérer qu'elles deviendront totalement inutiles. Il sera trop tard. Si le bateau humain et si le bateau économique wallon, aujourd'hui, n'est pas de garder au-dessus du niveau de flottaison, il coulera et s'il coule strictement, vous aurez, en termes économiques, un désastre et un désastre aussi comparable sur le plan humain. Ces dépenses doivent donc être faites aujourd'hui.

Comment va-t-on travailler ?

**M. le Président.** - Puis-je vous demander de terminer ?

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je termine, Monsieur le Président.

On va donc travailler sur l'ajustement budgétaire qui, comme vous le savez, est fixé au mois de juillet. Le vote aura lieu en septembre. Pourquoi en juillet ? Car en juin, le Bureau fédéral du Plan nous donnera les nouveaux paramètres économiques sur lesquels nous pourrons travailler. On aura plus de sûreté. Pour l'instant, le calendrier budgétaire est en train d'être rédigé. Ensuite, il y aura validation du Gouvernement et communication au Parlement.

Enfin, je crois que vous devez en tenir en compte, une autre décision a été prise par le Gouvernement, qui a été la réactivation immédiate de ce que l'on a appelé le budget base zéro. Pour encore avoir eu un dialogue pas plus tard qu'hier avec l'Inspection des finances, je peux vous dire que c'est largement apprécié. Cela l'était déjà par la Commission européenne qui est venue nous le dire au Gouvernement, et le Gouvernement a décidé, non pas d'attendre que la période COVID-19 soit terminée, mais de relancer dès maintenant. Je viendrai très rapidement également avec le cahier des charges pour que l'on puisse finaliser l'opération.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - À la différence de la discussion que nous avons eue sur le budget initial, cette fois-ci M. Crucke et moi-même sommes sur la même longueur d'onde, parce que le COVID-19 impose un contexte tout à fait différent.

Je note avec plaisir qu'il va opérer l'ajustement en juillet dès lors que le Bureau fédéral du Plan va émettre ce que l'on appelle son budget économique. Nous aurons donc les paramètres définitifs. Ce qui peut permettre au Gouvernement d'avoir encore une demi-année peut-être pour cibler certaines dépenses, pour organiser des transferts et déterminer ces besoins de financement.

J' imagine que le ministre me donnera la réponse par écrit lorsque l'on ajoutera au déficit les codes 8 et les emprunts venus à échéance.

Troisième élément, c'est la trajectoire belge, notamment en lien avec les travaux du Conseil supérieur des finances.

Je partage les craintes exprimées ce matin de manière très nette par le ministre-président, qui dénonçait l'attitude de certaines personnalités politiques du nord du pays, qui veulent incriminer la position de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles, recourant systématiquement à la dette et à l'emprunt.

Je pense que la situation le justifie, mais cela veut donc dire, Monsieur le Ministre, que vous aurez d'après discussions avec vos homologues du nord.

Ce que nous allons vivre en Belgique, nous le vivrons aussi au niveau européen parce que, le ministre-président me l'a confirmé ce matin, la tendance générale de l'Union européenne c'est davantage les prêts et les garanties que des interventions en subsides financiers.

Nous allons vivre des moments difficiles, mais cette fois-ci vous pourrez compter sur notre participation, bien sûr vigilante, par rapport à la situation que traverse la Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE  
REPORT DE PERCEPTION DU PRÉCOMPTE  
IMMOBILIER »**

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR  
« L'IMPRODUCTIVITÉ DES BIENS  
IMMOBILIERS COMMERCIAUX ET SON  
IMPACT SUR LE PRÉCOMPTE IMMOBILIER »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, de :

- M. Cornillie, sur « le report de perception du précompte immobilier » ;
- M. Cornillie, sur « l'improductivité des biens immobiliers commerciaux et son impact sur le précompte immobilier ».

La parole est à M. Cornillie pour poser ses questions.

**M. Cornillie** (MR). - Monsieur le Ministre, sur votre proposition, en complément des mesures urgentes déjà prises, un nouveau paquet de mesures fiscales vient d'être validé, en concertation avec votre homologue fédéral des Finances, Alexander De Croo et l'administration du SPF Finances.

Une disposition prévoit le report des avertissements-extraits de rôle de l'exercice 2020 à début août avec une concentration des arrêtés de l'année 2020 en août-septembre, de quoi éviter temporairement une pression financière complémentaire à la tension recensée sur les liquidités des contribuables.

Comment ce décalage dans l'enrôlement et ensuite dans la perception du précompte immobilier se fera-t-il sentir sur les finances de la Région et donc in fine les autres acteurs publics comme les communes, même si sans doute le dialogue doit être permanent avec votre homologue, M. Dermagne, à ce sujet ?

Puisqu'il s'agit d'un décalage et non d'une réduction, comment la Région va-t-elle lisser les conséquences de ce décalage pour elle-même, mais aussi pour les communes ? Quelles actions ou techniques sont-elles mises en œuvre par la Wallonie ?

J'en viens donc au second aspect de ma question, en lien avec le précompte immobilier, mais qui porte cette fois sur l'improductivité des biens immobiliers commerciaux.

Je vous le disais tantôt, vous avez mis sur la table une série de mesures en lien avec des soutiens d'ordres financiers, fiscaux, aux PME et aux entreprises.

En cette période de COVID-19, les propriétaires et commerçants saluent évidemment la mesure, mais ils s'interrogent aussi par rapport à un autre aspect, celui de l'improductivité des biens immobiliers commerciaux vu les mesures de fermeture imposées par le Conseil national de sécurité.

Des réductions de précompte immobilier sont d'ailleurs d'ores et déjà possibles, pour autant que l'immeuble soit resté improductif pendant une certaine période et que cette improductivité soit involontaire, ce qui semble être le cas présent.

En effet, la crise sanitaire est largement subie par les commerçants, par tout le monde bien entendu, mais ceux-ci sont particulièrement empêchés d'être actifs économiquement.

Le Gouvernement wallon travaille-t-il sur une mesure tenant compte de l'improductivité des biens immobiliers commerciaux, ou des biens immobiliers tout simplement ?

Cette dernière soulagerait le commerçant propriétaire, mais pourrait aussi inciter plus facilement un propriétaire à faire preuve de plus de souplesse financière à l'égard du commerçant locataire.

Dans le cadre de l'occupation des locaux commerciaux, le COVID-19 entraînera-t-il une réduction prorata temporis du précompte immobilier en guise de mesure de soutien à un secteur en proie à un

risque plus élevé de faillite, avec toutes les conséquences qui en découlent ?

Peut-on d'ores et déjà chiffrer l'impact de cette mesure, notamment sur le budget wallon ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, quand nous parlons de précompte immobilier, nous devons systématiquement être prudents sur le plan wallon parce que le précompte immobilier est un impôt essentiellement local. C'est 1,5 milliard d'euros de recettes pour les provinces et les communes, et ce sont 30 millions d'euros de recettes pour la Région. Ce que nous faisons – quand je dis « nous », pour l'instant, c'est toujours l'État fédéral –, c'est essentiellement le service de l'impôt.

Par rapport à l'enrôlement et à la mesure qu'a pris le Gouvernement, je dois corriger une information qu'a répété la presse. Elle l'a répétée parce que l'information venait du SPF Finances et parce que, en Flandre, l'enrôlement est différent. Il n'est pas exact de dire que l'enrôlement se faisait au mois d'avril en Wallonie. C'est le cas en Flandre où le service de l'impôt a été récupéré depuis 1999 par la Région flamande. Chez nous, c'est de juillet à septembre.

En d'autres termes, ce que j'ai convenu avec mon collègue De Croo, c'est de reporter la tranche de juillet vers le mois d'août. C'est donc ce que l'on appelle un premier paquet qui est quand même un paquet de 230 000 cotisations acquittées généralement en octobre et qui le seront cette fois-ci au mois de novembre. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas d'impact sur les recettes communales, qu'il n'y aura pas nécessité de lissage et qu'il n'y aura pas non plus d'impact sur la rédaction des budgets locaux pour 2021. Je m'étais bien évidemment entretenu de la chose avec mon collègue Dermagne.

En ce qui concerne votre deuxième question, à savoir la réduction du précompte immobilier pour improductivité qui, rappelons-le, existe de par l'article 257 du Code des impôts, le mécanisme existe, mais aujourd'hui – restons prudents, comme je l'ai dit – un impôt essentiellement local dont le produit est essentiellement une recette locale. Je ne pourrai pas le faire sans avoir l'aval de l'Union des villes et des communes de Wallonie, c'est-à-dire sans que M. Dermagne lui-même considère qu'il a reçu l'aval de l'Union des villes. Pour l'instant, je n'ai pas de signe en la matière en ce sens.

Il faut peut-être se rappeler aussi que, lorsque la législation a été modifiée en 2009, elle l'a été pour lutter contre le phénomène de « taudisation » et celui des immeubles inoccupés.

Cette même législation a inscrit deux conditions supplémentaires dans la loi, à savoir que pour bénéficier du mécanisme il faut un immeuble bâti et non meublé, c'est-à-dire non occupé pour le commerce, et il faut une période minimum d'inoccupation de 180 jours et maximum de 12 mois pour éviter que l'on garde cette inoccupation dans le temps, sauf, dit la législation également, en cas de force majeure. Il ne m'appartient pas de décider s'il y a ou pas cas de force majeure. Ce sont éventuellement les tribunaux qui devraient en débattre. Vous l'avez compris comme moi, nous sommes en période de déconfinement progressif à partir du 4 mai. Je peux dire que ces conditions ne sont pas réunies a priori, même si je n'ai pas à me placer dans le chef d'un magistrat.

Il me semble que ce qu'il reste comme possibilité aux communes, qui voudraient poser un geste à l'égard de commerçants qui se retrouvent sans activité ou de propriétaires en manque d'un loyer qui n'aurait pas été acquitté, des gestes plus ponctuels en termes de politiques communales. L'autonomie communale est ce qu'elle est, mais il me semble difficile de dire qu'un geste global pourrait être posé. Sur le plan budgétaire, les demandes seront difficiles pour la Wallonie et elles le seront tout autant pour les communes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, d'avoir dressé en cascade les intervenants dans le cadre de la perception du précompte immobilier, remettant ainsi en évidence le caractère strictement ou quasi exclusivement local de la recette.

Comme vous l'avez suggéré, des communes ont déjà envisagé des mesures de soutien par rapport aux commerçants. Ce ne sera donc pas possible en tant que tel pour l'improductivité des biens commerciaux puisque certaines conditions ne sont-elles pas réunies. Il est même heureux qu'elles ne soient pas réunies puisque le déconfinement progressif arrive. J'ai entendu que des gens pouvaient regretter que l'activité économique reprenne et je ne fais pas partie de ceux-là. Tant mieux si ce cas de figure ne se présente pas en tant que tel.

En ce qui concerne l'enrôlement, vous avez clarifié la donne. Cela donne un peu de mou aux commerçants sans pour autant impacter les recettes publiques, quel que soit le niveau. Merci de l'avoir rappelé et merci pour vos éléments de réponse.

## **QUESTION ORALE DE M. CLERSY À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES PRESSIONS EXERCÉES PAR RYANAIR SUR LES AÉROPORTS WALLONS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les pressions exercées par Ryanair sur les aéroports wallons dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19 ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, la crise sanitaire que nous traversons a impacté plusieurs compagnies aériennes. Il semble que plusieurs acteurs du *low cost* aient décidé de mettre la pression sur les aéroports, en particulier les aéroports régionaux en Europe qu'ils fréquentent, afin d'obtenir des redevances plus favorables, voire des suppressions temporaires. C'est du moins ce que révèle le journal *La Tribune* dans son édition en ligne du 24 avril 2020.

De manière assez cynique compte tenu du timing – cela ressemble un peu aux annonces de Proximus sur la 5G, si je peux faire un parallèle –, Ryanair aurait ainsi expliqué aux aéroports concernés qu'elle opérerait après la crise pour les structures qui accepteraient ses conditions. Les conditions ne sont pas minces, d'après les informations qui ont filtré. La compagnie solliciterait la suppression des redevances d'ici octobre 2021, d'abord sur la totalité des passagers, jusqu'à octobre 2020, puis sur 50 % du remplissage des avions jusqu'en octobre 2021, sauf sur les nouvelles lignes où l'absence totale de charge est demandée.

J'ai encore, je vous avoue, beaucoup de peine à croire à ce que je vous explique, tellement cela me semble excessif, Monsieur le Ministre.

Pourriez-vous tout d'abord me confirmer que BSCA, qui est quand même pas mal dépendant de cette compagnie aérienne, a bien été saisi d'une demande en ce sens de la part de la compagnie irlandaise ? Si tel est bien le cas, je m'interroge sur la capacité au niveau financier et sur l'opportunité écologique pour l'aéroport de Charleroi de rencontrer cette demande.

Au niveau de la capacité financière, tout d'abord, je vous rappelle que, dans une réponse à une de mes questions écrites, vous m'informiez que l'aéroport de Charleroi appliquait des coûts touchés des redevances qui étaient largement inférieurs à celles qui sont mises en œuvre dans les autres aéroports européens. Si je reprends les chiffres que vous m'avez communiqués, on parlait de 2,46 euros par passager partant, alors que comparativement les redevances liées s'élevaient à 8,92 euros par passager à l'aéroport de Luxembourg, à

16 euros à Eindhoven, et à 23 euros à Lille, voire 35 euros pour l'aéroport de Bruxelles.

La marge de manœuvre m'apparaît donc restreinte pour BSCA, d'autant que l'alignement sur les propositions de Ryanair constituerait un mauvais signal global dans le cadre de la lutte contre les dérèglements climatiques.

En conclusion, je souhaiterais connaître la teneur de la réponse qui a été rédigée à l'attention de Ryanair ainsi que les mesures que vous avez prises afin d'éviter que notre Région participe à la dérégulation que tente, à mon sens, d'initier la compagnie irlandaise, avec d'autres compagnies *low cost*.

Enfin, quelles mesures avez-vous prises afin de nouer un dialogue avec les États qui nous entourent pour contrer cette tentative de dérégulation qui, à mon sens, ne sert personne ?

Je vous remercie pour les précisions que, j'en suis sûr, vous ne manquerez pas de m'apporter.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke**, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. C'est une constante pour vous, l'aéroport de Charleroi. Je comprends évidemment que vous vous y intéressiez.

Vu l'impact de la crise sanitaire que je ne dois pas vous rappeler, nombreuses sont les compagnies aériennes qui ont sollicité des aides, que ce soit d'ailleurs aux États ou aux aéroports et parfois aux deux. Pour Ryanair, il semble qu'il n'y ait pas eu d'aide sollicitée aux États, par contre, il y a eu une pression mise sur les aéroports, je ne vais pas répéter ce que vous avez dit.

Cette missive que Ryanair a envoyée à tous les aéroports qu'elle fréquente – fréquente est peut-être un euphémisme, en la matière, quand on parle de fréquentation, souvent on pense à d'autres choses –, certains ont considéré qu'il y avait là une forme de chantage. Ryanair s'en défend en disant qu'il lui faudra trois ans pour retrouver le niveau d'exploitation qu'elle avait avant la crise. Je ne rentre pas dans le débat. Le contenu des mesures, telles que Ryanair les a évoquées, est celui que vous avez vous-même cité, je ne dois donc pas les répéter. Elles sont parfaitement exactes. Ryanair a dit qu'elle privilégierait, dans le cadre de sa relance, les aéroports qui feraient droit à sa demande.

En ce qui concerne BSCA, la missive a été reçue le 27 avril dernier et, comme pour les autres compagnies aériennes, à juste titre, BSCA a décidé de ne rien changer. Les droits resteront inchangés, vous l'avez vous-même souligné et je ne peux que corroborer votre propos. Nous avons aujourd'hui chez BSCA une

redevance globale par passager qui est basse, elle est de 2,47 euros. Je ne répète pas les montants que vous avez cités, ils sont parfaitement exacts, par rapport à d'autres aéroports environnants. On ne va pas chercher à des centaines de kilomètres d'ici.

En termes de benchmark, parce que l'on sait que l'on joue dans un monde de concurrence, on n'est pas des Bisounours non plus, BSCA reste parfaitement attractif. BSCA a une qualité en termes de services qui lui est reconnue, et une ponctualité qui est avérée. Quand on a un bulletin comme celui-là, on est un aéroport qui intéresse, même si c'est vrai que l'on a un client qui s'appelle Ryanair, qui est très présent, puisque c'est 70 % des vols pourvus par Ryanair. La réponse de BSCA a été clairement de dire : « Non, nous ne revenons pas sur notre politique tarifaire, sur notre politique commerciale ».

Y a-t-il alors des concertations entre États ? Il existe toujours des concertations entre les ministres des différents États européens, plus avec certains qu'avec d'autres d'ailleurs, et elles sont souvent même informelles. Je crois qu'ici en la matière et par rapport à votre première question, la première concertation qui doit intervenir est une concertation entre les aéroports.

Si le politique peut être utile ensuite, il peut relayer à ce moment-là le message des aéroports sur un plan européen. On sait que, dans ce cadre-ci, on ne joue pas sur de la petite Belgique ou de la petite Wallonie comme étant celle qui pourrait damer le pion à d'autres. On ne peut là-dedans qu'avoir une cohérence européenne avec, et je partage votre sensibilité à cet égard-là, une sensibilité de solidarité sur le plan social et économique – vous connaissez comme moi les emplois qu'il y a à Charleroi –, mais aussi un défi sur le plan climatique qu'il faut pouvoir relever. Je considère que ce n'est pas parce que nous vivons une crise dure, difficile, dramatique, sur le COVID, que nous devons oublier ce qu'il se passe et qui est tout aussi dramatique, mais qui était moins sensible pour beaucoup de gens. Encore que maintenant peut-être qu'avec certains éléments qu'ils auront aperçus, puisque certains ont retrouvé une pollution moindre, de l'air plus stable, plus respirable, ils auront peut-être vu ce que peut être un monde dans lequel le climat a un sens.

Pour en terminer, si les aéroports nous demandent de renvoyer le dossier sur la Commission européenne, celui-là comme d'autres... J'ai été ministre de l'Énergie et du Climat et j'étais celui qui a défendu la tarification du kérosène sur le plan européen. Vous connaissez comme moi le ministre actuel, il n'est pas seul dans ce pays, on a souvent la vertu d'avoir plusieurs ministres de l'Énergie et du Climat aussi. Il ne doit pas hésiter, il a mon appui et mon soutien total pour pouvoir continuer ce combat sur le plan européen, sur lequel j'espère que l'on aboutira un jour.

**M. le Président.** - La parole est à M. Clersy.

**M. Clersy (Ecolo).** - Je remercie M. le Ministre pour ses précisions. Je me félicite que la direction de l'aéroport de Charleroi n'ait pas fléchi face au chantage organisé par Ryanair, c'est une excellente nouvelle. Par contre, je pense qu'il est important que les États prennent la main sur la concertation éventuelle à mener face à ces tentatives de dérégulation. On le voit, le système actuel a mené à ce que les aéroports régionaux, pour être concurrentiels dans un monde qui l'est parfaitement, je vous rejoins sur ce point, aient dû baisser au maximum leur redevance pour pouvoir attirer les compagnies aériennes chez elles. Je crains, si on laisse la main juste aux sociétés aéroportuaires pour pouvoir faire face à ce chantage organisé par les compagnies *low cost*, que l'on ne change pas un mécanisme qui aujourd'hui ne permet pas efficacement de prendre en compte notamment le challenge de la lutte contre les dérèglements climatiques.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À  
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES  
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES  
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA  
SITUATION DE BRUSSELS AIRLINES ET LE  
RÔLE DES RÉGIONS DANS SON SAUVETAGE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la situation de Brussels Airlines et le rôle des Régions dans son sauvetage ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

**M. Cornillie (MR).** - Monsieur le Ministre, en cette période de crise sanitaire, les aéroports wallons s'illustrent par des situations radicalement opposées : l'un est fermé depuis le 24 mars parce qu'orienté sur les vols de passagers, dont le nombre est réduit à néant vu les circonstances, et l'autre est en pleine activité et est même devenu le hub européen en matériel de santé COVID-19 de l'OMS.

Si c'est principalement et fort logiquement la question du redémarrage économique de BSCA qui vous occupe, abordons, une fois n'est pas coutume, le cas de Brussels Airlines, touché de plein fouet par l'épidémie et dont la pérennité, comme d'autres compagnies aériennes d'ailleurs, est menacée.

Une intervention des pouvoirs publics semble acquise ou plutôt une salutation de celles-ci. On parle notamment de 290 millions d'euros, si mes informations sont bonnes. Le CEO de Lufthansa viendra prochainement en Belgique pour tenter de convaincre les autorités fédérales belges d'entendre son appel.

Dans ce contexte, outre la place de l'État fédéral se pose aussi la question du rôle des régions. On a même parlé, à un moment donné, de renationalisation de

l'aéroport ou de la compagnie aérienne. Interpellé sur le sujet, vous avez joué la carte de l'apaisement parce que les relations n'ont pas toujours été au beau fixe, que ce soit avec Brussels Airport ou avec Brussels Airlines. Elles ont parfois été plus mouvementées.

Si de mon point de vue il est concevable de considérer comme stratégique Brussels Airport, car c'est une tête de pont internationale, en ce compris pour les régions, il n'en est rien pour Brussels Airlines. Je comprends que chaque entreprise dont le futur est menacé inquiète légitimement ses salariés et qu'il faut se poser la question de cet emploi dans cette compagnie, mais c'est bien l'aéroport qui est stratégique et la compagnie en tant que telle, à mon sens.

L'ancien président affirme que le principe d'une aide d'État à destination de Brussels Airlines est d'ores et déjà acquis par les autorités publiques belges. J'aurais aimé entendre un peu votre position sur le sujet puisque, inmanquablement, vous serez amené à en entendre parler ; si vous n'en parlez pas déjà, puisque la SRIW, par exemple, est associée à un groupe de travail qui planche sur le futur de Brussels Airlines.

M. le Ministre Borsus a d'ores et déjà dit que ce n'est pas parce que l'on est dans un groupe de travail qui planche sur le futur de Brussels Airlines que l'on est enclin à s'engager dans les solutions à développer pour l'entreprise.

Vous qui êtes compétent pour les aéroports en Wallonie, je voudrais entendre la position de la Wallonie. Quelle est justement cette position dans ce dossier ? Comment faites-vous entendre votre voix ou plutôt la voix de la Wallonie et de son Gouvernement ? La Wallonie développe-t-elle une solution positive ou y contribue-t-elle ? Dans un monde post-COVID-19, parce que malgré tout il interpelle beaucoup, il est temps, à mon sens, de dépasser les logiques traditionnelles de concurrence afin d'instaurer un modèle coopératif et le développement de synergies communes, notamment dans le transport aérien et entre les aéroports. Est-ce l'inclinaison de la Wallonie ? Comment cette collaboration est-elle alors conçue au départ de la Wallonie en tenant compte de la spécificité des deux aéroports wallons dans lesquels nous avons beaucoup investi et dans lesquels on a foi pour assurer le redéveloppement socioéconomique de deux bassins industriels qui étaient ceux de Charleroi ou de Liège ? Où en sont les discussions à ce sujet ou les négociations, si l'on en a déjà ? De quel montant parle-t-on dans ce genre d'opération ?

Enfin, la crise sanitaire ne doit pas occulter la question climatique. Vous l'avez d'ailleurs dit il y a un instant en réponse à M. Clersy. Cette crise ne le remplace pas, mais au contraire renforce l'urgence d'une autre réponse politique. Si les solutions envisagées s'inscrivent dans la logique aéronautique habituelle hyper concurrentielle alors que le secteur est déjà porté

à bout de bras par des avantages fiscaux très importants, l'absence d'une vraie taxation sur le kérosène ou d'une fiscalité tenant compte des externalités environnementales, notamment, en contradiction totale avec les objectifs climatiques, faut-il vraiment que la Wallonie fasse preuve d'enthousiasme, comme d'autres, pour affecter autant d'argent public au sauvetage d'une compagnie aérienne ?

Je vous remercie pour vos éléments de réflexion et de réponse dans ce dossier.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Crucke.

**M. Crucke,** Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, c'est vrai que pour l'instant, je vous le concède, mon énergie en matière aéroportuaire est essentiellement portée sur Charleroi. Ce n'est pas que je veux délaissier Liège, mais Liège est aujourd'hui un hub européen.

Je crois que, dans des temps de crise tels qu'on les vit, beaucoup aimeraient être à la place de l'aéroport de Liège parce que l'activité est non seulement importante, mais elle est aussi utile par rapport à la crise.

Le travailleur que j'ai eu l'occasion de rencontrer là-bas, les entreprises qui y sont, savent que ce qu'ils font aujourd'hui, ils le font parce que personne d'autre ne peut accueillir les marchandises et dans la qualité du service, une fois de plus, qu'est celui de Liège reconnu par les entreprises que j'ai rencontrées. Pour un ministre, quand on va là-bas entendre ces entreprises dire qu'elles sont heureuses de s'être installées là et que ce choix qu'elles ont fait n'est pas seulement parce que c'est *the place to be*, aujourd'hui en matière aéroportuaire, c'est parce que l'on est dans un nœud stratégique sur le plan économique et géographique.

C'est vrai que Charleroi vit une situation diamétralement opposée. Ce n'est pas pour cela qu'il faut désespérer.

On peut se satisfaire que la Commission européenne, on en avait parlé la dernière fois, ait accepté le report de la redevance, ce qui donne une bouffée d'oxygène en termes de trésorerie à l'aéroport, mais ce n'est pas pour cela que l'aéroport, je l'ai dit quand j'ai été sur place également aux gestionnaires de l'aéroport, ne doit pas réfléchir – j'insiste sur le terme – durablement.

Il faut effectivement – c'est plus facile à dire qu'à faire, je le sais – tenter de transformer l'impact négatif que nous vivons en une opportunité. Je me réjouis que les gestionnaires de l'aéroport aient mis sur pied un comité stratégique, c'est nouveau, qui va à la fois renforcer la réflexion, la diversification, mais également aborder les thématiques que vous avez évoquées. Je ne crois pas que demain nous vivrons les mêmes

comportements en termes aéroportuaires que nous l'avons vu avant le COVID.

Il faut préparer cela et l'on doit le faire avec l'intelligence et le respect de tous ceux qui travaillent dans ces bassins.

Sur Brussels Airlines, je vais vous répondre, je ne tiens pas à éluder la question. Néanmoins il est clair que c'est une taxe fédérale qui se charge de cela et je n'ai pas, en tant que ministre des Aéroports, été appelé ni à la rescousse, ni à l'aide, ni même pour être impliqué dans cette *task force* fédérale. Je sais que la SRIW, comme vous l'avez dit, est présente. C'est mieux ainsi. Je préfère que l'on ait un œil dans ce qui se passe là-bas, plutôt que d'avoir uniquement les échos. Brussels Airlines n'a pas fait appel à la Wallonie. Je n'invente rien et je ne vous apprends rien non plus.

Par contre, pour autant que l'on puisse avoir une opinion, qui suis-je pour juger les autres, je soutiens totalement la manière dont la Première ministre, Mme Wilmès, et le ministre De Croo ont abordé ce dossier.

Nous savons mieux que n'importe qui l'importance en termes de relance industrielle de ces aéroports. En Wallonie, on a fait choix, lors des difficultés de la métallurgie, sur ce domaine des aéroports, comme étant la possibilité de redéployer une activité industrielle et l'on a eu raison.

Je dirais que, lorsqu'on demande un chèque de 290 millions d'euros comme le fait la Lufthansa, tant la Première ministre que le ministre De Croo ont raison de ne pas considérer que 290 millions d'euros sont un chèque en blanc. Ce n'est pas un chèque en blanc. Il y a des ressources humaines, il y a de l'activité derrière, mais il y a aussi un projet qui doit être porté. Là, vous avez évoqué votre sensibilité, parce qu'il y a des choses qui doivent être parfois plus discrètes que d'autres, les négociations sont souvent ainsi faites dans la vie.

Je dirais que ma réflexion aujourd'hui est assez semblable à celle que j'ai eu l'occasion d'entendre hier par le responsable du SETCa à l'aéroport de Charleroi, qui était interviewé dans le cadre de TéléSambre et qui disait clairement que, aujourd'hui, non seulement il faut réfléchir à la diversification, mais que si une compagnie devient une compagnie plus nationale qu'internationale parce qu'il y a une aide, des vols peuvent très bien partir de Zaventem comme ils peuvent partir de Charleroi. Une collaboration peut très bien exister entre les deux aéroports. On a connu le temps de la guerre. Aujourd'hui, peut-on encore se permettre cela ?

Vous parliez avec une certaine audace de collaboration, j'aime bien cela. Je dirais que l'on peut avoir des rapprochements sur un plan commercial, dans l'intérêt des uns et des autres. En tout cas, ce n'est pas la Wallonie qui fermera les portes. Je crois que l'argent fédéral, l'argent belge est l'argent de tout le monde, tant

des Flamands que des Wallons, que des Bruxellois. Dans ce cadre-là, on doit tenir compte d'une offre de service, si elle existe aussi avec raison. La raison est toujours ce qui permet de trouver les bonnes solutions. Nous sommes ouverts. Nous ne sommes pas en train de pleurer, mais nous pouvons trouver des accords avec des gens de bonne volonté qui veulent voir demain et pas hier.

**M. le Président.** - La parole est à M. Cornillie.

**M. Cornillie (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, de consacrer, je n'en doutais pas un instant, votre énergie à l'avenir des deux aéroports wallons, dont Liège fait la belle démonstration de son utilité et de son positionnement international sur le fret.

Quant à BSCA, son CEO le disait encore hier, il faut effectivement espérer qu'il puisse fonctionner plus cet été par crainte d'abîmer sensiblement l'année économique qui est la sienne.

J'apprends qu'un comité stratégique planche sur l'aéroport de demain, après la crise que nous connaissons, parce qu'effectivement demain ne sera pas identique à aujourd'hui, et heureusement. Si cette question est posée, c'est aussi parce que, de mon point de vue – partagé j'espère par certains d'entre nous –, il faut utiliser le *momentum* pour repenser notre activité aéroportuaire. C'est pour cela que j'avais bien mis les conditions que vous avez relevées. Si l'on s'inscrit dans un contexte de collaboration positive, comme l'a relevé le responsable du SETCa, et de volonté de diversification sans se concurrencer inutilement, alors on peut sûrement imaginer que chaque opérateur, chaque intervenant public, aborde le débat du soutien qu'il pourrait apporter positivement.

Effectivement, l'argent public est compté. Aujourd'hui, avec ce qu'il s'est passé, le contribuable, dont le contribuable wallon, ne comprendrait pas que l'on ne prenne pas en compte ce qu'il s'est passé pour changer notre modèle en la matière. Je ne doute pas un seul instant que mes collègues et moi-même aurons l'occasion d'en reparler dans cette commission ou ailleurs. Merci, Monsieur le Ministre, de vos réponses.

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec les compétences de M. le Ministre Crucke, à qui je souhaite une bonne soirée.

Nous en arrivons aux compétences de M. le Ministre Dermagne.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ENVELOPPE DE 7,3 MILLIONS D'EUROS À  
DESTINATION DES POUVOIRS LOCAUX POUR  
LE FINANCEMENT DE L'ACHAT DE MASQUES  
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE  
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'APPROVISIONNEMENT DES COMMUNES  
EN MASQUES DE PROTECTION »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA DISTRIBUTION DES MASQUES PAR LES  
COMMUNES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales, de :

- M. Dispa, sur « l'enveloppe de 7,3 millions d'euros à destination des pouvoirs locaux pour le financement de l'achat de masques dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;
- Mme Laffut, sur « l'approvisionnement des communes en masques de protection » ;
- M. Beugnies, sur « la distribution des masques par les communes » à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (cdH).** - Monsieur le Ministre, on ne peut plus tenir une seule réunion dans nos villes et nos communes sans devoir évoquer la problématique des masques qui s'impose à tout propos. D'ailleurs, pour illustrer le surréalisme, il faut bien reconnaître qu'à certains moments on se demande si l'on ne pourrait pas mettre un peu de rationalité et de cohérence dans cette problématique. J'en veux pour preuve que, tout récemment encore, le Fédéral vient de décider de passer par les communes pour distribuer des masques... Pardon ?

**M. le Président.** - Je vous en prie.

Je réinvite à nouveau tous ceux qui sont connectés à couper leur micro. Ce sera plus confortable pour celui qui parle et, dans le cas qui nous occupe, pour M. Dispa.

Vous pouvez continuer, Monsieur Dispa.

**M. Dispa (cdH).** - La complexité de la situation en évoquant, par exemple, cette initiative du Fédéral qui invitera les communes à distribuer elles-mêmes des masques fournis par le Fédéral, mais on ne sait pas très bien quand, et des filtres qui seront acheminés au compte-gouttes tout au long du mois de mai. Cette mission nouvelle, qui incombe aux communes, entre en

télescopage avec des initiatives que les communes ont prises elles-mêmes pour assurer une distribution de masques à leur population. C'est dire que l'on est dans une situation extrêmement compliquée.

Dans ce contexte, je veux saluer l'initiative prise par le Gouvernement wallon qui me paraît beaucoup plus heureuse et opportune, à savoir cette enveloppe de 7,3 millions d'euros que vous avez dégagée pour venir en aide aux villes et aux communes et leur permettre de financer l'achat de masques à distribuer à la population.

Dans la même initiative, vous avez également noué une collaboration – je m'en réjouis également – avec l'Union des villes et des communes pour essayer de faire un état des lieux des initiatives communales ou supracommunales et voir dans quelle mesure ces initiatives suffisaient à rencontrer les besoins ou si d'autres besoins ne risquaient pas d'apparaître également. Le Gouvernement a également encouragé les villes et les communes à recourir à des marchés supracommunaux pour bénéficier de certains outils qui permettent de passer à la pratique plus facilement.

Je salue ces initiatives qui suscitent néanmoins un certain nombre de questions, que je partage sans doute avec mes collègues.

Comment sont répartis précisément ces 7,3 millions d'euros entre les différentes communes wallonnes ? Pouvez-vous nous confirmer que toutes les communes en bénéficieront ou y aura-t-il des conditions liées à cette aide ? À quel moment cette aide sera-t-elle versée aux communes ? Sauf erreur, il s'agit bien d'une aide financière et non pas d'un prêt et c'est très bien ainsi. Quels sont les justificatifs que, le cas échéant, vous demanderez pour justifier le versement de ces aides ?

Au-delà de l'encouragement que vous avez formulé de recourir à des initiatives supracommunales, avez-vous pris un certain nombre de mesures concrètes qui permettraient, le cas échéant, soit financièrement, soit techniquement d'aider les communes qui en auraient le besoin de rentrer dans ces démarches supracommunales ?

Les communes, soit parce qu'elles ont pris l'initiative elles-mêmes de fournir des masques à leur population, soit parce qu'elles seront sollicitées par le Fédéral, comme elles l'ont d'ailleurs déjà été pour fournir des masques à certaines catégories de bénéficiaires par l'AViQ et par la Région, avez-vous des conseils, des recommandations à formuler à l'intention des communes quant à la distribution de ces masques ? Plusieurs formules sont possibles : à un point de livraison, par du porte-à-porte, des toutes-boîtes. Chaque commune fait un peu preuve d'initiative en fonction de son contexte local. De votre côté, du point de vue de la Région, avez-vous éventuellement des recommandations à formuler pour la distribution de ces masques ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

**Mme Laffut** (MR). - Monsieur le Ministre, je souhaitais également parler de cette enveloppe de 7,3 millions d'euros dégagée à destination de l'ensemble des communes wallonnes.

J'ai eu des réponses de votre collègue de la santé tout à l'heure par rapport à la bonne utilisation, par rapport aussi aux questions posées par M. Dispa, à savoir qu'il s'agissait d'une intervention forfaitaire de 2 euros par habitant.

Je voulais plus axer ma question aujourd'hui sur le timing puisque vous avez demandé à l'Union des villes et communes de recenser les initiatives prises jusqu'ici. C'est une excellente initiative.

Je ne partage pas tout à fait l'avis de M. Dispa. Les communes peuvent faire preuve de beaucoup d'imagination et d'autonomie aussi. J'imagine qu'aujourd'hui la plupart des communes ont déjà pris leurs responsabilités et ont déjà distribué les masques ou sont, comme la mienne, en attente de livraison des masques.

C'était le rôle de la Région de s'emparer du dossier et de vérifier si en effet tout le monde avait pris, à tous les niveaux de pouvoirs, ses responsabilités par rapport à ces distributions.

Je voulais voir un petit peu au niveau du timing aujourd'hui quels étaient les différents outils mis à disposition.

On a reçu en effet un courrier disant que si l'on avait déjà commandé des masques, il suffisait d'envoyer la délibération des collègues, et cetera. Je me réjouis de cette initiative.

J'attends votre réponse par rapport à l'ensemble du territoire.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). - Monsieur le Ministre, comme l'ont déjà précisé mes deux collègues, dès lundi dernier en fin d'après-midi, on apprenait que le Gouvernement wallon a libéré une enveloppe de 7,3 millions d'euros pour que les communes wallonnes achètent des masques de protection normés à concurrence d'un masque par habitant et d'un montant forfaitaire de 2 euros par habitant.

Le président de l'Union des villes et communes nous fait savoir par la presse que les commandes de ces masques prendront plusieurs semaines et que la distribution risque bien d'être hors délai par rapport au plan de déconfinement prévu par le Conseil national de sécurité. Dans cet article, vous disiez aussi proposer de

faire un relevé des besoins encore existants avec l'UVCW.

La course aux masques est lancée entre les communes wallonnes et la situation entre les communes sont très inégales. Certaines en ont déjà reçu et distribué à la population quand d'autres devront encore attendre plusieurs semaines. Par exemple, à La Louvière, les fournisseurs promettent plus tôt, mais estiment qu'ils ne recevront rien avant le 18 mai. On apprend même que certaines communes ont tenté de faire payer les masques, mais elles ont dû reculer face à la résistance des habitants.

La distribution des masques hors délais, c'est ce qui se passe en ce moment, mais le business des masques est plus rapide. Vous pouvez être certain que des Wallons iront acheter des masques dans les grandes surfaces parce qu'ils ont peur et que la Région wallonne n'a pas pu faire son job à temps pour leur en fournir gratuitement.

Dès aujourd'hui vous pouvez même acheter des masques en tissu dans certains distributeurs présents dans les gares SNCB – tenez-vous bien, Monsieur le Ministre, vous risquez de tomber de votre chaise – à 15 euros pièce. C'est tout bonnement honteux de profiter de la détresse des gens pour se faire de l'argent.

Les communes font parfois appel à des bénévoles pour fabriquer des masques gratuitement, comme à Villers-la-Ville. L'appel aux bénévoles pour répondre aux besoins que les pouvoirs publics n'arrivent pas à remplir est d'ailleurs de plus en plus remis en question. Le groupe Facebook « Bas les masques Belgique » – il y a le même mouvement en France – parle à juste titre d'exploitation, car il faut savoir que beaucoup de ces couturières sont elles-mêmes dans une situation de précarité. Pourtant, on estime que tout travail mérite salaire.

D'un autre côté, il y a les entreprises sans scrupule qui en profitent pour s'enrichir en vendant des masques alors que certains travailleurs de première ligne n'ont même pas encore le matériel nécessaire.

Voici mes questions. L'Union des villes et communes de Wallonie avait suggéré à la Région wallonne de coordonner elle-même la commande des masques pour les communes, sinon c'est le principe « premier commandé, premier servi » qui dominera. Pourquoi ne pas avoir donné une suite favorable à cette demande ?

Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la situation du financement des masques pour les communes ? Les montants dégagés seront-ils suffisants pour faire face à une situation qui risque de durer ?

Quelles sont les pistes de solutions afin de pouvoir accélérer la fourniture des masques à l'ensemble de la population wallonne ?

Alors qu'une grande partie des communes avaient déjà anticipé la situation, pourquoi la Région wallonne a-t-elle tellement tardé avant d'agir ?

Que pensez-vous de la situation des personnes bénévoles qui cousent les masques et qui se sentent exploitées ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Madame et Messieurs les députés, je rebondirai sur les derniers propos de M. Beugnies qui dit que la Région wallonne a tardé. Je voudrais rappeler que les décisions du Conseil national de sécurité ont été annoncées le vendredi 24 avril dans la soirée. Le Gouvernement s'est réuni samedi et dimanche. Le lundi matin 27 avril, nous avons pris la décision, sur la base des différents contacts que nous avons pu avoir entre-temps, samedi et dimanche, avec les acteurs de terrain et, entre nous, décidé d'octroyer une aide de 7,3 millions d'euros aux 253 communes de Wallonie afin de leur permettre de procurer un masque et de les distribuer à leur population.

Nous avons fait ce choix de miser sur la distribution à l'échelon local pour deux raisons : tout d'abord en partant du principe que les communes constituent le niveau de proximité par excellence et qu'elles connaissent l'état de leur territoire et de leur population ; et pour aussi tenir compte des nombreuses initiatives locales, supralocales, provinciales, qui ont vu le jour depuis le début de cette crise. Je pense notamment aux communautés de communes, aux conférences des bourgmestres ou encore aux marchés conjoints passés parfois par deux ou trois communes ensemble, ainsi qu'aux diverses interventions provinciales par la mise à disposition d'un marché stock et d'un cahier spécial des charges commun.

Nous avons pris l'option de ce soutien financier accordé directement aux communes plutôt que celle d'un achat groupé à l'échelle régionale, pour deux raisons.

Premièrement, je viens de l'indiquer, pour pouvoir tenir compte et d'une certaine manière saluer l'ensemble des initiatives de terrain prises par différents acteurs, soit directement, soit indirectement par les villes et communes. Quand je dis indirectement, je pense notamment au soutien à un groupe de couturiers ou de couturières avec l'achat ou la mise à disposition des matières premières par les communes – on l'a vu dans toute une série de communes –, ou par l'achat direct de masques sur les marchés. C'est la première raison pour laquelle nous avons voulu opter pour un financement communal. C'est pour tenir compte et ne pas balayer d'un revers de la main l'ensemble des initiatives – elles sont nombreuses, je tiens encore à les saluer aujourd'hui

– prises par les acteurs de terrain que sont nos villes et communes.

La deuxième raison de ne pas avoir fait usage d'un marché global au niveau wallon, c'est que l'expérience de ces dernières semaines nous a appris que les grosses commandes étaient plus difficiles à obtenir et à honorer dans des délais rapprochés que les plus petites commandes. Nous avons donc fait ce choix sur la base à la fois des retours du terrain et de notre propre expérience. Notre collègue Christie Morreale a pu vous expliquer aujourd'hui ou lors des précédentes séances de commission les difficultés que nous avons eues pour procurer à notre personnel soignant, au personnel de première ligne, les masques nécessaires.

Monsieur Beugnies, cela implique que, pour respecter les délais, le premier arrivé sera le premier servi malheureusement, mais nous devons tenir compte des réalités de terrain.

En ce qui concerne la distribution proprement dite, on voit que les communes s'organisent au mieux en fonction de leurs réalités parce que, même au sein d'une même commune, on voit que l'on peut organiser la distribution de manière différente en fonction des différentes localités d'une même entité. On voit ainsi que certaines communes affectent une partie du personnel communal à la distribution en porte-à-porte, que certaines organisent des permanences dans les bâtiments communaux ou dans des salles de village pour organiser les distributions sur l'ensemble du territoire. On voit que certaines ont ciblé en priorité les personnes à risque. On voit aussi que certaines communes ont adressé des invitations à leur population ne disposant pas encore de masques à se faire connaître auprès des services communaux pour recenser les publics qui doivent être desservis en priorité ou certaines ont fait appel à l'envoi postal pour desservir leur population.

Comme M. Dispa l'a évoqué, nous avons sollicité la collaboration de l'Union des villes et des communes de Wallonie pour dresser un état des lieux le plus précis possible de la situation dans les 253 communes de Wallonie. On a des retours de terrain réguliers depuis lundi. On a aujourd'hui 190 communes qui ont répondu au sondage de l'Union des villes, avec plus de 180 communes qui ont d'ores et déjà soit obtenu des masques par des initiatives locales, citoyennes, associatives, soit par des commandes ou d'autres où les commandes sont en attente pour les prochaines heures. On tient à jour ce listing avec l'Union des villes et des communes pour cibler de manière la plus précise les besoins.

On veut aussi tirer les leçons des expériences de terrain, notamment au niveau de la distribution, pour essayer d'essaimer les meilleures pratiques possible au niveau de l'ensemble des communes de la Wallonie.

S'agissant de l'intervention régionale, elle correspond, comme Mme Laffut l'a évoqué, à une subvention forfaitaire de 2 euros par habitant, le nombre d'habitants pris en compte étant celui du 1er janvier 2019, qui est le dernier recensement officiel établi par le Fédéral pour l'ensemble des 253 communes de Wallonie. Comme Mme Laffut l'a évoqué aussi, mon administration, le SPF Intérieur et Action sociale, a communiqué le montant de l'intervention à chaque commune dès le 29 avril. Je réponds en cela à la demande de Mme Laffut et de M. Dispa.

Pour obtenir le versement de cette somme, qui est bien un versement en monnaie sonnante et trébuchante et pas un prêt, comme M. Dispa l'a souligné, la commune devra simplement transmettre, pour le 30 septembre au plus tard, à l'administration une délibération du collège communal indiquant qu'elle a bel et bien procédé à une opération de distribution de masques sous diverses formes, que ce soit via l'appel à la solidarité citoyenne ou associative, ou via l'achat de masques sur le marché, ou via aussi un mixte des deux, puisque nous avons voulu aussi pouvoir prendre en compte cette situation. Clairement, une procédure simple, légère et que nous voulons la plus rapide possible, de même que nous souhaitons verser ces sommes au niveau des communes le plus rapidement possible, mais cela dépendra du vote par ce Parlement de l'ajustement budgétaire. On fera en sorte que les choses aillent le plus vite possible.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Monsieur le Ministre, je tiens très franchement à vous féliciter pour cette initiative qui n'a pas traîné, en effet, et qui est bien conçue. Vous avez respecté le principe de l'autonomie communale en laissant à la créativité de chacune des communes la possibilité de se déployer. Il est vrai qu'une situation n'est pas l'autre. Je trouve sage de ne pas avoir fait le choix d'une commande de masse, mais plutôt d'avoir misé sur cette autonomie communale.

Je salue également l'effort financier fait qui n'est pas négligeable de 2 euros par habitant. On peut considérer que cela correspond grosso modo au coût que les communes, en moyenne, devront assumer. C'est un geste que je salue également, comme je salue cette volonté de simplification dans la justification de la dépense. Je trouve que c'est une procédure tout à fait justifiée.

Je voudrais simplement attirer l'attention – je pense que l'état des lieux réalisé par l'Union des villes et communes devrait nous y aider – attirer l'attention sur les communes, les territoires peut-être plus en difficulté que d'autres. Certaines communes ont eu la capacité de mobiliser leurs ressources propres ou de faire appel à des partenariats ou un engagement de citoyens. Il faut saluer également cette mobilisation générale, mais on peut aussi imaginer qu'à certains

endroits, dans certaines communes, ce soit plus difficile. Il ne faudrait pas qu'il y ait une disparité. Il est temps que chaque Wallonne, que chaque Wallon, puisse, in fine, recevoir ce masque. Le cas échéant, peut-être faudra-t-il apporter un coup de pouce supplémentaire aux communes en grande difficulté par rapport à cet objectif.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Laffut.

**Mme Laffut (MR).** - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je pense aussi qu'un marché global aurait été très compliqué à gérer. Je remercie vraiment M. le Ministre et l'ensemble du Gouvernement pour la souplesse et la simplification de mise dans ce dossier.

Vous savez que c'est plutôt rare en termes de marchés publics, de gouvernance. C'est clair que c'est salué, surtout en ces moments plutôt compliqués où l'on est sur le terrain à chercher les meilleures pratiques possible.

Je voulais m'associer aussi aux remerciements faits à l'ensemble des bénévoles. On sait que certaines communes ont aussi fait le choix de procurer des masques à leur population uniquement sur base d'initiative citoyenne. Ce sont des dizaines, voire des centaines de couturières occupées tous les jours à réaliser ces masques.

J'en profite, au nom de tous mes collègues, pour féliciter ces personnes qui se dévouent pour l'ensemble de la population.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Premièrement, depuis le début de la crise, on savait qu'il faudrait beaucoup de masques et pas seulement pour les travailleurs de première ligne, mais pour toute la population. On le sait depuis le début et pas depuis le 27 avril.

Nous continuons de penser qu'il est dommage que la Région wallonne n'ait pas pris des initiatives plus vite pour que les citoyens disposent de masques.

On sait depuis longtemps déjà que ceux-ci allaient être nécessaires dans la période de déconfinement que nous commençons maintenant. Cette prise en main plus rapide aurait permis une meilleure coordination et probablement, une distribution plus rapide des masques pour les citoyens afin qu'ils soient disponibles pour le déconfinement et ainsi prévenir au maximum une seconde vague d'infection.

Deuxièmement, on pense qu'il faut vraiment mettre tous les moyens pour que les communes, qui ont pris les devants et qui ont été obligées de dépasser le budget de 2 euros par masque, ne soient pas pénalisées

financièrement. Par exemple, au total, Farciennes – une des communes les plus pauvres de Wallonie – a acheté 10 500 masques via une filière 100 % wallonne. La facture s'élèvera à près de 30 000 euros, plus que 2 euros par masque. On pense que cette commune ne doit pas être pénalisée du fait qu'elle ait pris les devants.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MODALITÉS DE TENUE DES CONSEILS  
COMMUNAUX, PROVINCIAUX ET DE  
L'ACTION SOCIALE À PARTIR DU 4 MAI 2020  
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE  
COVID 19 »**

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES RÉUNIONS DES CONSEILS  
COMMUNAUX, PROVINCIAUX ET DE CPAS »**

**QUESTION ORALE DE MME GALANT À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« L'ORGANISATION DES COLLÈGES ET  
CONSEILS COMMUNAUX DURANT LES  
PHASES DE DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA REPRISE DU FONCTIONNEMENT AU SEIN  
DES POUVOIRS LOCAUX À L'ISSUE DES  
POUVOIRS SPÉCIAUX COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA TENUE DES CONSEILS COMMUNAUX ET  
LE DIALOGUE DÉMOCRATIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, de :

- M. Dispa, sur « les modalités de tenue des conseils communaux, provinciaux et de l'action sociale à partir du 4 mai 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 » ;
- M. Devin, sur « les réunions des conseils communaux, provinciaux et de CPAS » ;
- Mme Galant, sur « l'organisation des collèges et conseils communaux durant les phases de déconfinement » ;
- M. Hazée, sur « la reprise du fonctionnement au sein des pouvoirs locaux à l'issue des pouvoirs spéciaux COVID-19 » ;
- M. Beugnies, sur « la tenue des conseils communaux et le dialogue démocratique ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). - Monsieur le Ministre, nous allons revenir sur cette question importante de la tenue des séances des conseils communaux, des conseils provinciaux, des conseils de l'action sociale.

C'est un débat que nous avons déjà pu avoir à l'une ou l'autre reprise au sein du Parlement. La dernière fois, Monsieur le Ministre, nous nous étions opposés assez rudement sur cette position préconisée et imposée par votre administration visant à interdire purement et simplement, les séances des conseils communaux, que ce soit en mode présentiel ou en mode virtuel.

Je suis heureux de saluer le revirement qui a été le vôtre et celui du Gouvernement wallon. Je pense que vous avez admis, lors de nos précédents débats, que l'assise juridique de la position de l'administration wallonne était pour le moins défailante.

Vous avez utilisé la formule de bric et de broc. Je pense qu'elle s'imposait. Fort heureusement, vous avez mis un terme à ce bricolage. Par le biais d'un nouvel arrêté de pouvoirs spéciaux, vous avez désormais – c'est ce que nous vous demandions au nom du groupe cdH – permis que les instances puissent à nouveau se réunir selon les circonstances et, le cas échéant, en mode virtuel.

Je veux saluer cette évolution dans votre position, car cela me paraît justifié à tout point de vue.

Je ne reviendrai pas sur les questions que je vous avais envoyées puisque d'une certaine manière, la situation a évolué entre temps et dans un sens favorable.

Je voudrais simplement profiter de cette question orale, Monsieur le Ministre, pour revenir sur la problématique des séances qui se sont tenues avant que le nouvel arrêté du Gouvernement n'entre ses effets. Pendant la période où il y a eu un peu de flottement, des conseils communaux, des conseils d'action sociale se sont réunis en mode virtuel. Je voudrais avoir l'assurance de votre part que ces séances seront validées sur le plan juridique, comme elles le seront désormais depuis que votre nouvel arrêté du Gouvernement est entré en vigueur. Il y a là une petite incertitude. Je présume que vous consentirez à la lever très officiellement. Je vous en remercie déjà.

**M. le Président.** - La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). - Monsieur le Ministre, après avoir été interdits, les conseils communaux, les conseils de l'action sociale et les conseils provinciaux pourront, à nouveau, se réunir et pouvoir délibérer, débattre et décider. Il était fondamental que la vie démocratique, dont ces assemblées sont une parfaite expression, puisse reprendre dans le cadre habituel qu'elle connaît, et ce, le

plus rapidement possible, en tenant compte des règles temporelles notamment qui régissent sa convocation.

Cette décision, que vous avez annoncée dans le cadre de la Commission spéciale sur le COVID-19 vendredi dernier, sera effective ce 4 mai. Elle l'est donc depuis lundi. Elle devra suivre les dispositions qui permettent de respecter la distanciation sociale et toutes les recommandations du Conseil national de sécurité, qui se réunira encore demain.

Dans votre communication, vous vous êtes projeté au-delà du 4 mai, en chargeant votre administration, en concertation avec l'Union des villes et communes, de réfléchir à la manière dont, dans les mois et les années à venir, on pourrait simplifier l'exercice du contrôle démocratique au niveau des pouvoirs locaux. Vous nous avez donné rendez-vous dans les prochains jours, nous y sommes, et les prochaines semaines, nous allons vite y arriver, pour proposer un guide de bonnes pratiques destiné à la tenue des conseils communaux, des conseils de l'action sociale et des conseils provinciaux pour faire en sorte que ces conseils puissent refonctionner de manière normale, en contrôlant et ratifiant ou pas les décisions prises par les exécutifs sur la base des pouvoirs spéciaux.

Quelles sont vos pistes en la matière ? Comment envisagez-vous cela ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

**Mme Galant** (MR). - Monsieur le Ministre, comme mes collègues l'ont précisé, votre nouvel arrêté a précisé les choses. Maintenant, les conseils communaux, les collèges, toutes les assemblées peuvent se réunir physiquement si elles le souhaitent.

Par rapport à cette nouvelle disposition que l'on accueille très favorablement, il y a certains conseillers communaux ou de CPAS qui ne voudront pas participer à la réunion, soit par peur, soit par crainte, soit qu'il y a un membre de leur famille touché par le COVID-19. Bref, par rapport à toutes les situations qui peuvent se présenter, comment pourra-t-on justifier leur absence, vu qu'il n'y aura pas de certificat médical pour la personne qui n'est pas malade ? Pour les règles relatives au quorum, y a-t-il quelque chose de prévu par rapport à cela ? Les mêmes dispositions seront-elles prévues pour les collèges, les comités permanents, les conseils d'administration des intercommunales et autres pouvoirs locaux ?

Vous aviez eu un échange également avec mon collègue, M. Cornillie, concernant les assemblées générales de juin dans les différentes intercommunales. Pourront-elles se réunir également physiquement sur base de toutes les recommandations transmises ?

Ce n'était pas dans ma question, mais j'en profite, par rapport au rôle des directeurs généraux dans les

communes, je ne parle pas du tout pour la Commune de Jurbise où mon directeur général a été exemplaire depuis le début, en permanence, à côté de l'ensemble du personnel, il est disponible et il prend vraiment ses responsabilités. Je connais des communes où le DG ne veut pas se mettre aux nouvelles technologies, il ne participait même pas au collège virtuel. Quelle est la légalité de ces assemblées qui se réunissent sans directeur général ? Ce n'était pas dans ma question, mais j'en profite comme j'ai la parole avec vous.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le Gouvernement et vous-même avez pris plusieurs initiatives pour permettre d'assurer la continuité de l'action publique au sein des pouvoirs locaux dans le contexte du confinement. C'est un sujet extrêmement important qui est articulé avec le contrôle démocratique. Il est à ce point important que, à chacun de nos rendez-vous, que ce soit l'échange virtuel à la fin du mois de mars, des séances de la commission spéciale, les séances de séance plénière, il a pu alimenter nos débats et souvent d'ailleurs en soulignant les initiatives sur les prises.

Il y a eu alors cette difficulté de compréhension par rapport à l'interdiction du conseil communal à distance. Aujourd'hui, après différentes circulaires, après les arrêtés relatifs à la délégation prolongés à la date du 3 mai 2020, nous devons prendre en compte les arrêtés adoptés par le Gouvernement jeudi dernier, trois arrêtés de pouvoirs spéciaux, pour organiser la reprise des réunions du conseil communal, des conseils provinciaux, des conseils de l'action sociale, à partir de ce lundi 4 mai 2020, et des modalités prévues pour qu'ils puissent se tenir, soit de manière physique, soit de manière virtuelle.

Comme d'autres intervenants avant moi, je veux me réjouir du travail fait. Ces arrêtés me semblent tout à fait positifs, dans la suite de nos échanges, donnant ainsi ou renforçant le caractère itératif de ces délibérations. Certes, parfois dans l'urgence on peut avoir un choix qui n'est pas le bon. Je veux en tout cas me réjouir du travail que vous avez pu accomplir et de la perspective que vous offrez aux pouvoirs locaux.

Je laisse de côté une série de questions résolues de façon claire aujourd'hui. J'imagine que ces arrêtés mettent également un terme aux circulaires qui avaient précédé ou entouré les arrêtés précédents. Je pense en particulier à l'invitation puis à l'obligation faite aux collèges de se réunir en vidéo ou en téléconférence, sauf motif impérieux de se réunir physiquement, pour reprendre les termes des textes précédents.

Je pense aussi au report de toutes les réunions considérées comme non essentielles. Ainsi, aujourd'hui, vous êtes en mesure d'indiquer que les commissions

communales peuvent à présent reprendre leur fonctionnement normal. Je vise non seulement les commissions du conseil communal lorsqu'elles existent, mais aussi les autres commissions organisées au niveau local, en ce compris les commissions établies par la législation telle que la Commission de l'aménagement du territoire et de la mobilité, mais ce n'est qu'un exemple.

Voilà les questions qui subsistent et que je voulais relayer ici, tout en réitérant mes remerciements quant à l'évolution des débats que nous avons pu avoir à ce sujet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies** (PTB). - Monsieur le Ministre, au départ, je comptais vous interroger sur la nécessité de l'envoi rapide d'une circulaire aux pouvoirs locaux qui leur imposent d'entretenir un dialogue démocratique avec les conseils communaux, voire l'autorisation de conseils communaux virtuels, puisque ce n'était pas le cas dans une partie conséquente des communes wallonnes à ce moment-là. C'était d'ailleurs une demande d'un membre de la majorité.

Entre-temps, un arrêté gouvernemental est sorti, une décision que l'on salue. C'est un arrêté que nous avons lu attentivement et qui nous questionne. J'avais en réalité une seule question sur cet arrêté. En effet, il y est précisé que, en cas de raison impérieuse, les communes pourront demander une prolongation de la délégation des compétences attribuées au conseil pour une durée de 30 jours. Vous-même vous devrez approuver ou non cette prolongation qui pourra d'ailleurs être renouvelée, selon l'arrêté.

Ce qui pose problème, c'est que vous n'objectez pas ces raisons impérieuses. Quelles sont-elles ? Raisons impérieuses, cela veut tout dire et ne rien dire en même temps. Il est nécessaire, selon nous, de lister ces raisons impérieuses, afin que l'on ne puisse pas vous taxer d'une quelconque subjectivité. En caricaturant un peu, vous pourriez accepter ou refuser la prolongation à la tête du client, ou plutôt à la tête du bourgmestre, sans que personne ne puisse contester votre décision puisque les raisons impérieuses ne sont pas listées.

Ma question est la suivante : comptez-vous modifier l'arrêté en listant les raisons impérieuses qui pourraient justifier une prolongation de la délégation des compétences attribuées en conseil ?

**M. le Président.** - Je me permets de faire une remarque : on confond parfois « virtuel » et « à distance », ce qui n'est pas la même chose. Vous êtes très présent, mais vous êtes à distance, mais quand je vous vois ce n'est pas du tout virtuel.

Il faut être attentif à la qualification. Il existe des conseils des ministres virtuels, c'est lorsqu'ils se passent

de manière purement électronique. Lorsque vous êtes à distance, vous êtes physiquement bien là face à moi et je vous vois.

**M. Hazée** (Ecolo). - Vous avez raison, Monsieur le Président. Je propose d'ailleurs au compte rendu de remplacer, pour ce qui me concerne, le mot « virtuel » par le mot « à distance », pour que l'on soit tout à fait raccord par rapport à l'interprétation des choses.

**M. le Président.** - Si j'ai pu contribuer modestement à faire avancer la Wallonie aujourd'hui, j'en suis heureux.

La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Merci, Monsieur le Président, pour la manière dont vous présidez cette assemblée électronique ou à distance, qui n'a rien de virtuelle effectivement. La teneur de nos échanges, il y a une semaine, témoigne ou atteste d'ailleurs du fait que c'était bien incarné.

Madame et Messieurs les députés, merci pour vos questions, vos appréciations et la manière dont vous avez salué le travail du Gouvernement, avec une évolution aussi dans le propos et dans le ton. J'entends que M. Dispa parle de revirement et puis d'évolution. Je plaide et je vous dis que, dans mon chef, il s'agit d'une évolution.

Je le redis aujourd'hui, j'assume totalement, pleinement, les décisions prises dans le cadre des pouvoirs spéciaux, telles qu'elles ont été prises par le Gouvernement dans son ensemble et telles qu'elles ont été interprétées par mon administration. Je rappelle qu'il s'agissait d'une solution temporaire, adoptée dans l'urgence, sur la base de demandes pressantes du terrain à l'époque, des mandataires communaux, à la fois des mandataires de la majorité que des mandataires de l'opposition sur le terrain communal, pas au sein de cette assemblée.

Solution ou en tout cas décision prise au regard d'une situation et d'une crise inédite, avec aussi une évolution dans sa perception et dans l'ampleur des décisions prises par le Conseil national de sécurité, tout en rappelant aussi que si j'assume cette décision, je n'ai jamais prétendu qu'elle était parfaite et qu'elle ne comportait pas certains défauts. Nous avons pris note, tenu compte et nous avons évolué en adoptant la semaine dernière ces arrêtés de pouvoirs spéciaux. Je ne parlerai pas de revirement, Monsieur Dispa, mais bien d'une évolution sur la base notamment de tout ce qui nous est remonté du terrain.

Je persiste à penser que ces dispositions, cette solution temporaire a permis de régler plus de problèmes qu'elle n'a créé de difficultés. Je pense que les difficultés, si elles sont effectivement réelles, vous en avez rapporté certaines, sont marginales par rapport à

ce que ce dispositif a permis de faire sur le terrain et de garantir la continuité de l'action et du service public.

Comme vous l'avez rappelé et précisé, la délégation générale a pris fin ce 3 mai à minuit, de même que les circulaires, qui interprétaient ou qui encadraient ce processus, ont perdu leur validité cette nuit entre le 3 et le 4 mai.

Comme je l'avais indiqué lors de notre séance précédente du 24 avril, depuis le 4 mai au matin, les conseils peuvent à nouveau se réunir physiquement, bien entendu en respectant les règles imposées par le Conseil national de sécurité, dont la distanciation sociale et les gestes barrière. Le port du masque sera aussi recommandé.

Il en va de même, Monsieur Hazée, pour l'ensemble des réunions considérées comme non essentielles. Depuis lundi, tous les points peuvent à nouveau être abordés, débattus, quels que soient leur nature ou le degré d'urgence.

Parallèlement à cela, j'ai également soumis au Gouvernement, qui l'a adopté, un arrêté de pouvoirs spéciaux consacrant temporairement et jusqu'au 30 septembre prochain, les réunions à distance, leur donnant ainsi une assise juridique solide qu'elles n'avaient pas jusqu'alors. Ce nouvel arrêté permet ainsi aux conseils communaux provinciaux ou de l'action sociale de se tenir de manière à distance, par télé ou vidéoconférence, et ce, sur la base d'une décision du collège ou du président, ou de la présidente, de CPAS, ou à la demande d'un tiers des membres de l'assemblée.

Cette faculté est bien entendu encadrée, afin de garantir l'égalité de traitement entre les conseillers et les conseillères. Vous savez que c'était une de mes préoccupations majeures, notamment par la mise à disposition, par la garantie d'accès à un outil ou un matériel informatique, tel qu'on le fait d'ailleurs au sein de ce Parlement – je l'avais souligné lors de la précédente réunion de commission –, par la garantie aussi de l'accès à distance aux documents préparatoires et aux projets de délibération pour l'ensemble des conseillères et des conseillers, par la garantie aussi importante concernant la publicité des débats pour les points traités en séance publique.

Cet arrêté prévoit également, comme M. Beugnies l'a relevé, la possibilité pour les collèges d'exercer les compétences attribuées aux conseils de manière tout à fait stricte. C'était une demande de l'Union des villes et de la Fédération des CPAS de Wallonie qui estimaient que, pour une raison impérieuse, les collèges – je le dis de manière générique, en ce compris les bureaux permanents – pouvaient se trouver dans l'impossibilité de convoquer physiquement ou à distance les conseils et que l'on devait pouvoir maintenir la possibilité pour ces exécutifs locaux de solliciter une prolongation exceptionnelle de la délégation de compétences.

Cette faculté pourrait être octroyée pour une durée de 30 jours maximum et uniquement dans la mesure où l'urgence de l'action et l'impérieuse nécessité sont motivées – pas de manière générale et abstraite, Monsieur Beugnies – au regard de la crise sanitaire du COVID-19. On pense bien entendu, c'est le point qui a été soulevé par l'Union des villes et par la Fédération des CPAS, à une deuxième vague du virus qui pourrait nous frapper ; ce que nous redoutons, mais que nous espérons ne pas voir se produire. C'est à la demande précise de la Fédération des CPAS et de l'Union des villes que nous avons maintenu la faculté pour les exécutifs locaux de solliciter auprès du Gouvernement cette délégation supplémentaire. J'espère que l'on parle d'un cas d'école et que ce cas ne se présentera pas à nous. Je dis « à nous » puisque l'approbation préalable du Gouvernement devrait être sollicitée en pareil cas.

En ce qui concerne la réunion des commissions communales, l'article 4 de l'arrêté indique que le conseil communal peut autoriser les commissions et les conseils consultatifs, créés en exécution des articles L-1122-34 et L-1122-35 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, à se réunir également de manière virtuelle à la demande de leur président.

S'agissant des autres commissions prévues dans d'autres législations, notamment la Commission communale consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité évoquée par M. Hazée, rien n'interdit à présent qu'elles puissent également se tenir, que ce soit physiquement ou à distance.

Par ailleurs, comme je l'avais annoncé, mon administration, l'Union des villes et la Fédération des CPAS ainsi que mon cabinet finalisent un guide indicatif de bonnes pratiques qui devrait être mis en ligne dans les toutes prochaines heures. Je vous informerai dès que ce sera le cas, pour répondre en partie à la question de M. Devin.

En outre, un modèle de délibération standard permettant aux conseils de confirmer ou d'infirmer les décisions prises par les exécutifs durant la période de délégation de compétences sera mis à disposition de l'ensemble des pouvoirs locaux dans les prochaines heures.

Comme je m'y étais engagé aussi, lorsque nous serons amenés, au sein de notre assemblée, à ratifier ou non les arrêtés des dispositions prises sur la base des arrêtés de pouvoirs spéciaux, s'agissant des dispositions dont nous débattons à l'instant, il sera intéressant de voir ce qui pourra demain persister ou rester dans le droit commun, dans le Code de la démocratie locale ou dans d'autres législations. Je pense notamment aux lois coordonnées sur le CPAS. Nous aurons un débat intéressant au sein de ce Parlement et au sein de la Commission des pouvoirs locaux, éventuellement enrichi de certaines auditions, pour voir ce qui pourra et à quelles conditions persister de manière durable dans le

droit wallon. Les expériences que nous vivons aujourd'hui devront nous servir pour enrichir nos débats et envisager l'avenir dans le cadre d'une réflexion plus large de simplification administrative et de facilitation du travail des pouvoirs locaux.

S'agissant de la validité des décisions antérieures, évoquée par M. Dispa, vous savez que j'ai un principe : ne jamais présager des décisions de tutelle qui pourraient être prises. S'agissant de circonstances toutes particulières que nous avons connues et que nous connaissons encore aujourd'hui, il est bien entendu qu'elles seront prises en compte pour examiner l'ensemble des décisions prises dans cette période toute particulière et que c'est avec souplesse et pragmatisme que j'exercerai mes pouvoirs de tutelle.

Sans présager des décisions que je serai amené à prendre, je tiens toutefois à rassurer les uns et les autres sur le fait que, comme ce fut le cas d'ailleurs pour la Cour de cassation, au lendemain des deux guerres mondiales, lorsqu'il s'est agi de se prononcer sur la validité des textes qui n'avaient pas été adoptés par les organes compétents, nous ferons preuve de la même souplesse, du même pragmatisme au regard des circonstances particulières que nous avons vécues et que nous vivons encore aujourd'hui pour trancher de la validité de ces décisions.

S'agissant des questions plus spécifiques de Mme Galant par rapport au calcul du quorum tant pour les conseils que pour les exécutifs, les règles sont inchangées et je pense qu'elles doivent être respectées. Même dans le contexte actuel, il est important de rappeler l'importance de la nécessité d'atteindre le quorum pour se réunir et pour pouvoir délibérer de manière adéquate et complète.

En cas de défaut de quorum, il n'y a d'autre solution que de provoquer une nouvelle réunion.

Il est aussi possible, comme vous l'avez évoqué, Madame Galant, que certains conseillers ou conseillères soient malades, car atteints du coronavirus ou que d'autres préfèrent rester chez eux parce qu'ils font partie de catégories à risque. Ces derniers ne peuvent, évidemment, être couverts par un certificat médical en bonne et due forme. Il semble cependant que les dispositifs actuels offrent suffisamment de garanties et de souplesse pour trouver les quorums requis.

J'en appelle à ce que les dispositions, qui sont aujourd'hui dans les mains des différents exécutifs ou assemblées, puissent être utilisées. Je pense, bien entendu, à la possibilité de se réunir à distance de manière réelle et pas virtuelle, comme M. le Président l'a évoqué tout à l'heure.

Cette disposition vaut aussi pour les réunions et les décisions des organes collégiaux d'administration des intercommunales, des sociétés à participation publique locale significative, les associations chapitre XII, les

ASBL communales ou provinciales, les régies communales ou provinciales autonomes, les associations de projets ou de tout autre organisme supralocal qui pourraient, en l'absence de toute autorisation statutaire et nonobstant bien entendu toute disposition contraire, être adoptés et tenus jusqu'au 30 septembre 2020 de manière à distance, en vidéo ou en téléconférence.

S'agissant enfin de la tenue des assemblées générales des intercommunales organisées légalement avant le 30 juin, un arrêté de pouvoirs spéciaux également adopté ce 30 avril, offre la possibilité de les reporter jusqu'au 30 septembre au plus tard. Cet arrêté renvoie aux modalités prévues par l'arrêté royal n° 4 du 9 avril contenant diverses dispositions relatives à la copropriété et au droit des sociétés et des associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie et de COVID-19, tel que modifié par l'arrêté royal du 28 avril dernier.

L'exécution des obligations portées par l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives notamment au rapport de rémunération peut également être reportée jusqu'au 30 septembre prochain.

L'autre branche de l'alternative consiste en la possibilité de tenir ces assemblées à distance, par télé ou vidéoconférence jusqu'au 30 septembre également.

Pour ce point, bien entendu, comme sur les autres, mes services ainsi que mes collaborateurs sont mobilisés afin d'accompagner et de conseiller l'ensemble des pouvoirs locaux pour que leurs travaux puissent se tenir dans les meilleures conditions possible et en toute légalité dans les prochaines semaines et les prochains mois.

Je voudrais, avant de terminer, remercier l'Union des villes et des communes de Wallonie ainsi que la Fédération des CPAS qui ont été associés à la réflexion. L'ensemble des dispositifs adoptés jeudi dernier par le Gouvernement wallon sont le fruit d'une coconstruction avec l'Union des villes, la Fédération des CPAS, mon administration ainsi que mon cabinet.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Merci à M. le Ministre pour les éléments de réponse qu'il a apportés.

Un certain nombre de conseils se sont tenus entre le 16 mars et le 3 mai, soit de manière présentielle, soit à distance.

Il est important d'apporter une vraie sécurité juridique à ces séances. Vous auriez pu le faire par le biais d'une circulaire, vous préférez la voie d'une décision individuelle, mais en annonçant que vous examinerez ces situations avec souplesse et pragmatisme. Je veux croire que le résultat sera bien de valider les décisions prises.

Monsieur le Ministre, vous avez un peu contesté le terme « revirement » que j'ai utilisé. En l'occurrence, cette fois-ci, dans ma bouche, c'était plutôt un compliment. Vous vous souviendrez que j'avais salué votre première circulaire qui faisait preuve de souplesse et de pragmatisme en annonçant que le ministre de tutelle ne s'opposerait pas à des formes innovantes de réunion, en ce compris des réunions à distance. J'ai plus durement, par la suite, dénoncé le premier revirement qui a conduit la Région, votre administration et vous-même, à interdire purement et simplement les séances du conseil communal.

Votre deuxième revirement vous ramène à une position empreinte de souplesse et de pragmatisme, de virage à 180 degrés. C'est un retour à la case départ et je vous en félicite, puisque je salue cette volonté de souplesse et de pragmatisme qui vous caractérise à nouveau.

Je salue également l'initiative de la rédaction d'un guide de bonnes pratiques. Ce sera utile non seulement pour la séquence que nous traversons, mais au-delà parce que, d'une certaine manière, un des avantages de cette crise sanitaire et de toutes ses répercussions, c'est d'avoir accéléré une certaine transition numérique : les villes et les communes ont été contraintes de devenir plus intelligentes qu'elles ne l'étaient, d'une certaine manière. On est vraiment dans la réalité des *smart cities* avec ces conseils à distance.

Au-delà de la période que nous traversons, il y aura des enseignements positifs à retirer. Je veux croire que le guide de bonnes pratiques que vous préparez pourra aider les villes et communes à se projeter dans l'avenir en utilisant désormais pleinement les outils numériques à leur disposition.

**M. le Président.** - Avant de passer la parole à M. Devin, lorsque l'on fait deux revirements, on fait donc un tour à 360 degrés, puisque c'est deux fois 180.

**M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Cela s'appelle une révolution, Monsieur le Président.

**M. Dispa** (cdH). - C'était bien mon propos, Monsieur le Président.

**M. le Président.** - La parole est à M. Devin.

**M. Devin** (PS). - Permettez-moi de saluer l'action du ministre Dermagne : il n'y a eu chez lui ni revirement, comme essaie de nous en convaincre M. Dispa, ni changement de cap. Il y a eu une lecture intelligente, limpide, de la situation en place. La preuve, dès le départ, en urgence, le ministre a pris la décision qu'il fallait : suspendre l'ensemble des conseils communaux.

Rendez-vous bien compte que, aujourd'hui, en séance, Mme Galant nous dit encore : « Il y a des gens qui n'oseront pas venir, des conseillers, des échevins qui

n'oseront pas venir ». Imaginez ce qu'il en était au mois de mars.

M. Dispa demande aujourd'hui, alors que l'ensemble des conseils communaux, à la connaissance de tous et toutes, étaient suspendus, que le ministre comprenne qu'ils aient eu lieu et qu'il valide leurs décisions. En fait, Monsieur Dermagne, ce que vous avez fait, c'est prendre la bonne décision au mois de mars. Comme vous le dites, cela a créé moins de problèmes que cela en aurait créés s'il y en avait eu. On vous aurait accusé de tous les torts et de tous les maux. Cela n'a pas été le cas.

Aujourd'hui, de nouveau, dans une lecture très mitterrandienne de la ligne du temps, en bon temps, en bon ordre, au moment où il le faut, vous élargissez le spectre : on peut à nouveau se réunir. Pour ceux qui craindraient de se réunir ou qui n'ont pas les possibilités de se réunir en présentiel, vous ouvrez la possibilité de ces réunions par le biais des ordinateurs, par vidéoconférence, vous l'élargissez jusqu'au mois de septembre.

Là où certains vous disaient : « il y a quelques questions sur les masques où vous n'avez pas été trop vaillant », aujourd'hui ils voient un peu le diable dans cette nécessité impérieuse à ce que vous puissiez vous justifier.

Je vois que M. Beugnies est déjà rassuré, parce que ce virus ne nous a pas encore révélé tous ses secrets. Il faut pouvoir prévoir un rebond et que nous puissions, nous, les bourgmestres – j'espère que l'on se souviendra des bourgmestres par après, ce sont les véritables Mac Gyver de la crise –, pourrons comme cela, convoquer les conseils communaux parce que tous ceux qui, comme vous, Monsieur le Ministre, qui êtes bourgmestre élu, vous savez combien on tient à pouvoir réunir nos conseils communaux à pouvoir échanger, à pouvoir débattre du quotidien des citoyens dans cette période de crise sanitaire dont tout le monde souffre.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Galant.

**Mme Galant (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, et je rejoindrai mon collègue, M. Devin.

Je trouve que vous avez au moins entendu la base et vous avez réagi par rapport à tout ce qui a été suggéré et tous les problèmes que l'on vous a expliqués et fait remonter de la base et de nous, mandataires locaux. Merci pour cette évolution positive. C'est vrai qu'il y avait une demande du terrain pour réunir, que ce soient les collèges ou les conseils ou les bureaux permanents et les conseils de CPAS. Merci pour le travail que vous avez fait, car c'est la preuve que vous entendez, vous écoutez et que vous concertez, notamment avec l'Union des villes et communes avec laquelle vous avez travaillé de concert.

Par rapport aux petites communes, aux communes rurales, au niveau logistique, il faudra peut-être aider les

plus petites communes, car on n'est pas souvent à la pointe au niveau organisation à distance, pour reprendre les bons termes de notre président d'assemblée.

Il faudra des formations accélérées pour certains mandataires et pour certains fonctionnaires également. Il faudra peut-être amener aussi un peu de clarté par rapport aux communes qui peuvent ou non organiser des conseils physiques.

En effet, peut-être que plus la commune est grande pour les grandes villes, peut-être que ce sera compliqué physiquement de trouver une salle qui permette de respecter toutes les mesures de distanciation.

Vous n'avez pas répondu à ma question par rapport aux DG, mais elle n'était pas dans la question de départ. Je me permettrai de revenir avec une question orale. Je trouve que, si les cadres, les fonctions supérieures que sont les directeurs généraux ou les directeurs financiers, ne montrent pas l'exemple par rapport à l'utilisation des nouvelles technologies et qu'ils ne sont même pas présents à distance ou physiquement pour gérer l'administration, ce n'est pas possible. Je reviendrai avec une question orale, car je trouve que, où cela s'est passé, il devrait y avoir une intervention du ministre de tutelle. Ce n'est pas normal que les réunions puissent se tenir sans avoir le garant de la légalité de tous les débats.

Je voulais en tout cas vraiment vous remercier, Monsieur le Ministre, pour avoir fait preuve d'ouverture et d'écoute par rapport aux mandataires locaux.

**M. le Président.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée (Ecolo).** - Je remercie également M. le Ministre d'abord pour les précisions qu'il a apportées, d'une part, sur la prise de fin des circulaires et, d'autre part, sur la confirmation que l'ensemble des réunions de commission, en ce compris les commissions en dehors du conseil communal, peuvent maintenant se réunir pleinement et valablement.

Deuxièmement, je soutiens son propos sur l'enjeu majeur de l'égalité de traitement entre tous les élus en cas de séance à distance, en particulier. C'est un point essentiel.

Troisièmement, vous avez annoncé un guide de bonnes pratiques. C'est également opportun. Il sera, je pense, largement consulté.

Je reviens alors sur l'enjeu des délégations. Je veux dire à M. Beugnies que les délégations, c'est un peu la soupe de sécurité dans l'hypothèse où elle serait nécessaire de façon impérieuse, mais elle est dès lors d'interprétation restrictive. Ce n'est que dans des circonstances extrêmes qu'elle peut être mobilisée. J'insiste à son égard sur le fait qu'elle n'est pas soumise à l'approbation pensée par hypothèse comme partielle de la part du ministre, mais qu'elle est soumise à l'autorisation préalable. Cela veut dire que c'est avant même d'y

recourir que l'accord doit être donné par l'autorité de tutelle. Cette décision est par ailleurs susceptible de recours au Conseil d'État, si jamais l'autorité devait déraiper, ce que je ne pense pas.

Enfin, j'apprécie également votre réponse à l'égard de l'examen des délibérations des communes qui auraient réuni leur conseil communal à distance. Il faut rappeler que ces communes ont tout fait pour bien faire et pour assurer le maintien du contrôle démocratique, notamment dans la suite de la circulaire que vous avez établie à titre de recommandations. Il serait dommageable que l'autorité de tutelle annule des actes au seul motif que ces conseils se seraient réunis à distance.

En tout cas, dans l'hypothèse, l'égalité de traitement entre l'ensemble des élus aurait été garantie.

Je préférerais que la tutelle scrute scrupuleusement les délibérations des communes qui, comme on l'avait établi, il y a 15 jours, n'ont pas suivi votre recommandation d'assurer, par un moyen ou par un autre, un contrôle démocratique ou un dialogue démocratique minimal et qui ont fermé tout contact, en particulier à l'égard de l'opposition. Là-bas, il peut y avoir un examen et notamment des délibérations qui seraient sorties du cadre tel qu'il est prévu pour la délégation, c'est-à-dire le cadre de décisions nécessaires à la continuité de l'action publique.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies (PTB).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse tout à fait claire à ma seule question. J'entends que la raison impérieuse serait une seconde vague épidémique qu'aucun d'entre nous ne souhaite. Il aurait tout simplement fallu le préciser dans l'arrêté. Cela aurait été beaucoup plus clair et cela aurait permis d'objectiver cette raison impérieuse.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA TUTELLE D'ANNULATION APPLICABLE  
AUX DÉCISIONS AUTORISANT LES  
RASSEMBLEMENTS À PARTIR DU 8 JUIN 2020  
DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE  
COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la tutelle d'annulation applicable aux décisions autorisant les rassemblements à partir du 8 juin 2020 dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (cdH).** - Monsieur le Ministre, je voudrais vous interroger sur les prochaines semaines et les prochains mois.

La Première ministre, le vendredi 24 avril, à la suite des décisions du Conseil national de sécurité, a laissé entendre que, à partir du 8 juin, un certain nombre d'événements pourraient à nouveau se tenir, sous toutes réserves, à petite échelle, pour autant que ce ne soient pas des événements du type festival qui, eux, sont interdits jusqu'au 31 août. La Première ministre a laissé entendre que chaque commune aurait une certaine marge de manœuvre pour mettre en œuvre cette orientation.

Je ne veux pas vous interroger sur les positions que les communes prendront puisque c'est de leur ressort. Je voudrais vous interroger sur votre perception de la situation. Il y a pour le moment beaucoup d'incertitude et beaucoup d'inconnues. Les communes et les gouverneurs se réunissent pour réfléchir à ce qui pourrait être autorisé et à ce qui pourrait ne pas l'être.

S'orientent-elles vers des situations extrêmement disparates d'une commune à l'autre ou s'orientent-elles vers une certaine harmonisation à l'échelle des territoires provinciaux ou à l'échelle du territoire régional ?

C'est là-dessus que je voulais vous entendre, Monsieur le Ministre, au départ d'une question sur l'attitude qui sera la vôtre en tant qu'autorité de tutelle puisque le Code de la démocratie locale et de la décentralisation vous permet, le cas échéant, d'annuler les actes des communes et des provinces, y compris les décisions qui permettraient, le cas échéant, des rassemblements qui ne seraient pas opportuns.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris des contacts avec le ministre de l'Intérieur en vue de savoir quelles décisions communales d'autorisation de rassemblement vous devriez, le cas échéant, annuler et sur base de quels critères ? Avez-vous pris des contacts avec les gouverneurs, comme vous l'avez fait d'ailleurs, fort opportunément, au sujet des sépultures, en vue d'harmoniser les mesures de sécurité qui pourraient s'imposer sur le territoire wallon à partir du 8 juin concernant ces événements publics ?

Le cas échéant, feriez-vous une distinction entre des rassemblements selon qu'ils se tiennent dans des grandes villes ou dans des communes plus petites, en fonction du nombre de participants ?

Quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les options que vous pourriez prendre ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, mon état d'esprit et mon sentiment aujourd'hui, sont plutôt de

l'impatience. J'attends que le Conseil national de sécurité puisse édicter les règles les plus claires possible.

Je plaide pour une harmonisation qui ne soit même pas provinciale ou régionale. Je pense que l'on doit pouvoir disposer de règles claires, intelligibles, compréhensibles, faciles à faire respecter et à mettre en place sur le terrain. Je plaide d'abord pour une harmonisation au niveau de l'ensemble du territoire. On est dans le cadre de la procédure de gestion de crise fédérale et, comme vous le savez, les décisions, a priori, s'appliquent de manière harmonisée et uniforme sur l'ensemble du territoire, pour autant qu'elles soient les plus claires et les plus précises possible, s'agissant de circonstances exceptionnelles et de la nécessité de devoir appliquer sur des terrains, par essence divers et disparates, des règles générales et abstraites. Je plaide vraiment pour que l'on puisse avoir des dispositions les plus uniformes possible, sur l'ensemble du territoire du pays, bien entendu au sein de la Région et dans nos cinq provinces.

Je n'ai pas encore pris de contact direct avec le ministre fédéral de l'Intérieur. Comme vous le savez, la procédure, c'est le Gouvernement, la Région, qui est représenté au sein du Conseil national de sécurité. En tout cas, ce n'est pas la règle, c'est la pratique, puisqu'il a été élargi aux ministres-présidents. C'est le ministre-président qui porte notre voix, mais j'ai bien entendu attiré son attention, bien que ce ne fût pas nécessaire, puisqu'il était d'ores et déjà attentif à ces préoccupations-là, sur la question des événements, des rassemblements, je pense aussi, au-delà des manifestations de plus grande ampleur telles que vous les avez évoquées, à simplement aussi des fêtes de mariage. On sait que l'été est particulièrement propice à ce type de célébrations et de festivités. On a aussi tout une partie de la population qui s'interroge par rapport à la manière dont ils pourront fêter les unions dans les prochaines semaines et les prochains mois. J'ai demandé au ministre-président de pouvoir interpellier, en tout cas mettre sur la table du Conseil national de sécurité, ces différentes problématiques.

Je pense aussi aux camps des organisations de jeunesse qui ont lieu traditionnellement pendant les mois d'été. Il s'agit aussi à certains endroits de grands rassemblements. La commune dont je suis le bourgmestre en titre en accueille de nombreux et d'imposants.

Je pense que, pour toutes ces questions-là, il est absolument nécessaire que l'on puisse avoir des directives et des décisions claires de la part du Conseil national de sécurité, qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire belge.

Pour le surplus, je serai bien entendu attentif à ce que les règles édictées, que j'appelle à nouveau les plus claires possible, soient respectées sur le territoire

wallon. C'est bien entendu, comme on le fait depuis le début, en concertation notamment avec les gouverneurs, que l'on examine, au regard de la tutelle, les différentes délibérations prises au niveau des communes de Wallonie, une fois de plus, avec à la fois de la fermeté par rapport au fait de faire respecter les décisions importantes du Conseil national de sécurité et ses directives, mais aussi avec la souplesse nécessaire et le pragmatisme qu'imposent à la fois la situation que nous connaissons et à la fois la diversité de la réalité locale et du territoire wallon.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

Je partage votre impatience. C'est vrai que nous avons besoin de règles claires et intelligibles. Malheureusement, je crains que nous soyons déçus. Si je fais le parallèle avec la problématique des masques, là aussi, nous attendions des consignes claires, nous attendions des actions cohérentes et méthodiques. On n'a pas vu venir grand-chose, ce qui a amené les pouvoirs locaux notamment à prendre des initiatives, quitte à se substituer aux autorités supérieures.

Je crains malheureusement que l'on ne soit dans ce cas de figure, y compris pour l'organisation d'autorisation des événements. Certes, il serait préférable d'avoir des règles communes à l'ensemble du territoire. Reconnaissons cependant que ce n'est pas facile et que le modèle à élaborer n'est pas simple, parce qu'il repose sur des hypothèses dont on sait par définition qu'elles sont incertaines. Quoi qu'il en soit, si nous n'avons pas ces règles communes, inévitablement les gouverneurs et les bourgmestres devront se substituer à l'autorité fédérale.

Je peux vous dire, par exemple, qu'en Province de Namur, M. le Gouverneur réfléchit d'ores et déjà à un arrêté qui fixerait certaines balises auxquelles les bourgmestres pourraient se référer pour la gestion de ces événements durant l'été. Ce n'est peut-être pas le scénario idéal, mais je crains malheureusement que nous n'y soyons contraints pour fixer nous-mêmes, en concertation avec les bourgmestres, en concertation avec les gouverneurs, voire en concertation avec la Région, les balises qui permettront aux organisateurs de savoir à quoi s'en tenir plus précisément.

Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LA FOURNITURE DE MASQUES AU  
PERSONNEL DES POUVOIRS LOCAUX DANS  
LE CADRE DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la fourniture de masques au personnel des pouvoirs locaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa** (cdH). - Monsieur le Ministre, je voudrais rapidement revenir sur la question des masques à nouveau, mais cette fois-ci les masques à destination du personnel des pouvoirs locaux.

La Première ministre a annoncé la reprise du travail selon le calendrier que l'on connaît, avec l'obligation faite aux employeurs de fournir à leurs travailleurs les équipements nécessaires pour assurer cette reprise du travail dans des conditions de sécurité sanitaire les plus élevées possible. Les pouvoirs locaux, eux-mêmes, sont des employeurs, ils sont donc concernés par cette mesure.

Nous avons parlé tout à l'heure de cette enveloppe de 7,3 millions d'euros que vous avez dégagée en principe pour couvrir plutôt la fourniture de masques à la population. Je présume qu'elle ne s'applique pas à la fourniture de masques au personnel communal. Cette opération aura cependant elle aussi un coût.

Je voulais vous interroger. Cette aide de 7,3 millions d'euros pourra-t-elle aussi servir à acheter des masques à destination du personnel communal ? Les communes pourraient-elles être sanctionnées si elles ne disposaient pas de masques nécessaires pour leur personnel ?

Les agents des pouvoirs locaux doivent-ils retourner physiquement sur leur lieu de travail ? Qu'en est-il si les normes de distanciation sociale ne peuvent pas être respectées ? On sait que, dans certains cas, ce n'est pas toujours facile.

Le télétravail, devenu le lot quotidien du personnel des pouvoirs locaux, doit-il être prolongé au sein de services locaux jusqu'à la fin de la pandémie ?

Enfin, dès lors que les services retrouveront un rythme plus normal et que le public retrouvera à nouveau le chemin des administrations communales, comment peut-on organiser l'accueil du public de façon à faire respecter les normes de distanciation sociale tout en rouvrant les services à la population ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, comme on l'a déjà évoqué tout à l'heure, l'enveloppe de 7,3 millions d'euros dégagée par le Gouvernement au bénéfice des villes et communes de Wallonie visait à mettre en œuvre la décision du Conseil national de sécurité de fournir à l'ensemble de la population au moins un masque de protection. Cette décision vise a priori le fait pour les communes de fournir à chacune et chacun de leurs habitants. Les membres du personnel qui habitent dans la commune pourraient bénéficier d'un masque, mais cette mesure ne visait pas a priori à financer la fourniture de masques à destination du personnel communal ; obligation que les villes et communes doivent respecter en tant qu'employeur. Il ne s'agit pas forcément de masques en tissu réutilisables ou de *community masks*, comme on les appelle également, mais plutôt de masques spécifiques en fonction de la fonction et du type d'agent.

L'initiative de la Wallonie visait à mettre en œuvre les directives du Conseil national de sécurité et l'engagement pris par la Première ministre.

Elle ne remplace en aucune manière les obligations des pouvoirs locaux en tant qu'employeur, qui doit prendre les mesures nécessaires pour garantir entre autres la santé et la sécurité de leurs travailleurs.

Comme vous le savez, les infractions et les sanctions à la législation relative au bien-être des travailleurs sont prévues dans le Code pénal social et peuvent donner lieu à des amendes administratives et pénales.

Vous le savez aussi, le contrôle du bien-être au travail relève de l'inspection du travail du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale.

Comme vous le savez, par une circulaire du 29 avril, préalablement concertée au sein du Comité C, j'ai formulé diverses recommandations relatives à l'organisation du travail dans le cadre d'un déconfinement progressif. La lecture de ce texte devrait apporter quelques réponses, en tout cas je l'espère, à une grande partie de vos interrogations.

Comme indiqué dans la circulaire, il me paraît important de préciser d'emblée que l'objectif est de définir un cadre global, clair, mais souple, qui permette à chaque pouvoir local de s'organiser en fonction de ses propres contraintes et de sa propre réalité. Le but n'est pas d'imposer à tous les mêmes règles, mais de dégager des principes applicables à l'ensemble des pouvoirs locaux dans le respect de leur autonomie.

À propos du télétravail, la circulaire précise que le télétravail reste la norme dans la mesure du possible, mais le principe est de déconfiner progressivement et de conserver le télétravail dans un premier temps comme la norme à appliquer à la majorité du personnel.

Dans le respect des mesures édictées par le Conseil national de sécurité, j'ai proposé d'agir en deux temps : tout d'abord, à partir du 4 mai, une reprise de l'ensemble des services internes à l'administration et des services qui n'ont pas de contact direct avec la population, avec les usagers, une reprise des services en contact direct avec les usagers, mais sur base de rendez-vous et dans le respect des normes de distanciation sociale avec le cas échéant, des aménagements bureautiques ou électroniques nécessaires, la possibilité de consulter à distance les documents par courriel via un cloud, et cetera.

En effet, bien que la continuité du service ait été assurée pendant la période de confinement, l'échéance du 30 avril fixée par les arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux numéros 2 et 3 relatifs à la suspension temporaire des délais de rigueur et de recours a rendu nécessaire l'accès, à nouveau, à certains services au public. Je pense bien entendu à l'accès, au service de l'urbanisme, afin de permettre la consultation sur place ou à distance, ou la délivrance de divers documents notamment relatifs à des demandes de permis d'urbanisme.

À partir du 11 mai, il est recommandé une reprise des services en contact direct avec les usagers ou le cas échéant, sur rendez-vous, afin d'éviter une trop grande affluence au sein desdits services.

La reprise de ces activités aux dates précitées est bien entendu une recommandation. Elle n'est pas imposée puisque, comme je le soulignais, il convient de tenir compte de la situation au sein de chaque pouvoir local, statut à risque ou non de certains travailleurs, types d'activités, les dispenses de services octroyées, l'organisation du travail, les règles d'hygiène déjà valables pendant la période de préconfinement, et cetera, et ce, toujours dans le respect des normes de distanciation sociale et des aménagements éventuellement nécessaires.

J'insiste sur le fait que le calendrier est donné à titre purement indicatif et toujours dans le respect des prescriptions du Conseil national de sécurité.

Vous savez que la Première ministre avait indiqué qu'un reconfinement était toujours possible en fonction de l'évolution de l'épidémie.

La reprise du travail en présentiel doit se faire dans le respect des règles qui découlent des décisions du Conseil national de sécurité. S'il s'avère impossible de respecter ces règles de distance de sécurité, par l'application d'une série de recommandations sanitaires, dont bien entendu le port du masque, la mise à disposition de gels hydroalcooliques ou de savon, la désaffectation des postes de travail, et cetera, ces discussions auront lieu bien entendu au sein de chaque comité pour la prévention et la protection au travail – les CPPT – au niveau local.

Enfin, concernant la mise en œuvre pratique de ces éléments, des conseils sont à disposition des employeurs dans le guide « Travailler en sécurité » dont les références sont reprises dans mes différentes circulaires.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Je n'abuserai de mon droit de réplique, Monsieur le Président.

Je remercie M. le Ministre pour sa réponse très complète et comme l'ordre du jour est loin d'être épuisé, je laisse à mes collègues le soin de poursuivre le questionnement de M. le Ministre et de ses collègues.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES MÉCANISMES DE RELANCE  
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES POUVOIRS  
LOCAUX DANS LE CADRE DE LA PANDÉMIE  
DE COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mécanismes de relance économique et sociale des pouvoirs locaux dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Président, je suis heureux de vous retrouver.

Je salue mes collègues qui ont fait preuve de beaucoup de courage, comme vous, et singulièrement le ministre des Pouvoirs locaux.

Monsieur le Ministre, nous sommes dans une période particulièrement difficile – il est inutile de vous le rappeler – avec de nombreuses inconnues. Certaines ne dépendent pas de votre ministère, mais d'autres relèvent directement de votre responsabilité.

Ainsi en va-t-il des finances locales. Le Bureau du Plan national nous ont indiqué qu'il y aura un retrait de 8,3 de la croissance et, nous le savons tous, tout cela aura une conséquence très directe sur la perception de l'impôt des personnes physiques et leurs additionnels au niveau local sans oublier la fiscalité propre que lève chacune de nos villes et communes de Wallonie.

Dès lors, je sais que vous avez pris un certain nombre de mesures – et je veux les saluer par correction –, que ce soit pour l'achat de masques, pour le support des CPAS ou pour la compensation de l'absence de revenus à l'IPP, mais il n'empêche que bon nombre de responsables communaux réfléchissent aujourd'hui à leur ajustement budgétaire et au budget 2021.

Mes questions sont donc très simples.

D'une part, avez-vous déjà une première projection – je sais qu'elle sera incomplète et transitoire – de la baisse de la perception des additionnels IPP au niveau wallon ?

D'autre part – j'entre directement dans vos prérogatives : seul, vous, avec le Gouvernement, pouvez décider –, y aura-t-il une sorte de souplesse dans l'établissement des budgets dès l'ajustement 2020 et en 2021 ?

En effet, la Wallonie demande une souplesse à l'Europe quant à la confection de son budget par rapport au déficit qu'il va afficher.

Ne devriez-vous pas en faire de même pour les villes et communes en les dispensant d'être à l'équilibre à l'exercice propre et de ne l'être qu'à l'exercice cumulé ?

Autre élément, n'y aurait-il pas intérêt à avoir une vaste opération de souplesse – celle que nous demandons à l'Union européenne – entre les crédits que vous versez à l'extraordinaire et ceux que, chaque année, vous renvoyez au niveau des budgets ordinaires ?

Autrement dit, le bénéfice du Fonds régional d'investissement communal ne pourrait-il pas être converti en additionnels au Fonds des communes dès lors qu'un certain nombre de travaux n'ont pas les permis, qu'ils sont reportés ou même que les communes ont décidé de différer dans le temps ?

Le troisième élément de votre responsabilité, c'est le CRAC. Nous savons que, par définition, il intervient pour les villes et communes en difficulté.

Y a-t-il, là aussi, déjà une première démarche entreprise à votre initiative de ce centre pour aider les communes qui seront plus exposées que d'autres encore en matière de diminution des recettes ?

Vous avez par ailleurs annoncé une révision du Fonds des communes. Pour vous avoir connu dans une autre vie comme conseiller important et expert de la matière, vous savez comme moi qu'il n'y a de révision de commune que s'il y a une augmentation du Fonds des communes. Sinon, vous risquez d'ajouter de l'injustice à la frustration.

J'aimerais vous entendre puisque c'est une des réponses que vous avez opposées à un de mes collègues du groupe cdH.

Dernier élément, si vous le voulez bien, comptez-vous prendre des dispositions, conformément aux consignes que le CRAC dispense aux communes, pour limiter certaines dépenses facultatives au profit de dépenses essentielles ? Cela pourrait d'ailleurs faire partie d'une prochaine circulaire.

Enfin, vous savez qu'avec M. Fourny – et avec votre accord, du reste, puisque vous avez été cosignataire, si je me rappelle bien – nous nous battons pour revoir le critère bonus logement dans le Fonds des communes.

Dès lors que même les communes, avec leurs sociétés locales, qui se mobilisaient pour créer davantage de logements ne pourront pas les réaliser – elles sont donc dans l'impossibilité d'améliorer le bonus dont elles pouvaient bénéficier –, ne serait-ce pas l'occasion, comme vous l'aviez espéré comme parlementaire et comme votre serviteur, de revoir ce critère à l'aune de l'évolution de la population en rapport avec la création de logements ?

Je conviens, Monsieur le Président, que mes questions sont peut-être peu adaptées à une question orale, mais elles mobilisent aujourd'hui un grand nombre de gestionnaires communaux particulièrement inquiets par rapport à leur avenir budgétaire.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, je vous remercie pour vos différentes questions. Certaines sont directement liées à la crise COVID-19 et à ses conséquences, et d'autres s'inscrivent plus dans le moyen voire le long terme.

Sur ce point, je reconnais à M. Antoine le bénéfice de la constance parce que ce n'est pas la première fois qu'il m'interroge sur ces points, notamment sur le Fonds des communes qu'il connaît aussi très bien puisqu'il était au Gouvernement lorsque celui-ci a été revu et réformé par notre collègue, M. Courard.

Très rapidement, s'agissant des chiffres et des estimations d'impact sur les finances communales de la crise que nous vivons actuellement, M. Antoine a évoqué les prévisions du Bureau du Plan avec une diminution du PIB de plus de 8 % en 2020.

Cette estimation se base sur une période de confinement de sept semaines. On sait que les choses évoluent tout doucement, avec des conséquences qui perdureront bien entendu au-delà de la stricte période de confinement.

Partant de cette estimation, et sachant que l'élasticité entre le taux de croissance du PIB et l'impôt des personnes physiques en 2020 a été estimé, voici quelques années, par le Bureau du Plan à plus ou moins 1,5, une première approche laisserait présager d'une diminution des additionnels communaux à l'IPP de 12 % en 2021.

On peut affiner cette première estimation en se basant sur une enquête de la BNB qui indique que, durant cette période de confinement, 60 % à 65 % des travailleurs ont globalement pu continuer à travailler,

que ce soit à domicile ou que ce soit à leur poste de travail. On peut par conséquent postuler que 35 à 40 % des travailleurs ont subi ou subiront un impact sur leur rémunération. On devra ajouter à cela les différentes entreprises ou activités qui n'arriveraient pas à se relever après cette crise et qui tomberaient en faillite dans les prochains mois.

Sur la base de ces divers éléments, on peut estimer, à ce stade, avec toutes les réserves d'usage qu'une telle prévision nécessite, que les additionnels communaux à l'IPP, par rapport aux prévisions budgétaires 2020, baisseraient en 2021 dans une fourchette allant de 6 à 12 %. En termes budgétaires, les communes wallonnes pourraient donc enregistrer une baisse des additionnels d'un montant total allant de 60,6 à 121,2 millions d'euros.

Comme j'ai déjà pu l'indiquer en réponse à de précédentes questions ou interpellations, il est bien entendu que le cadre budgétaire actuel, notamment les règles d'équilibre budgétaire à l'exercice propre du service ordinaire, devra être revu, fût-ce même de manière temporaire, afin de tenir compte des conséquences de cette crise et de permettre aux communes de disposer de davantage de marges de manœuvre et de souplesse pour élaborer leur budget.

Une circulaire sera transmise aux pouvoirs locaux afin de les informer de ces changements de cadre budgétaire dès que le Gouvernement aura pris position sur la question et aura tranché la proposition que je lui formulerai dans les prochains jours.

S'agissant d'une recommandation à adresser aux communes concernant la suppression de certaines dépenses facultatives, je pense que ce serait aller un peu loin et donner au ministre des Pouvoirs locaux, que je suis pour l'instant, un pouvoir d'opportunité qui va à l'encontre du principe d'autonomie communale.

**M. Hazée** (Ecolo). - M. Dispa est en train de s'étrangler.

**M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Les élus communaux disposent d'un conseiller financier en la personne de leur directeur ou directrice financière, ou de leur receveur ou receveuse régionale. Ces derniers doivent être à même d'analyser la situation communale et de formuler des recommandations ou de répondre à des interpellations et des interrogations qui leur seraient adressées par les membres des conseils communaux.

Je ne franchirai pas le Rubicon en allant sabrer moi-même dans les dépenses communales et indiquer ce qui, selon moi, relève de dépenses nécessaires ou d'autres facultatives. Il en va de la responsabilité de l'ensemble des mandataires locaux.

Parallèlement à la réflexion sur l'opportunité de rapatrier des fonds de réserve ordinaire à l'exercice

propre, menée à la fois par mes services et par les différents mandataires communaux, je suis plus perplexe à l'idée, telle que vous la suggérez, de transférer au service ordinaire les fonds de réserve liés au Fonds régional d'investissement. Pour moi, ce serait aller un pas trop loin.

Si l'on peut penser que les dépenses d'investissement vont ralentir cette année ou, en tout cas, auront subi un ralentissement de quelques mois, on peut espérer – et c'est l'espoir que je caresse et que j'appelle de tous mes vœux – que ces dépenses reprendront avec vigueur dès l'année prochaine. Il est important que les communes puissent disposer du financement régional lié à ce fonds pour financer ces dépenses importantes à la fois pour la gestion communale et à la fois pour l'économie wallonne dans son ensemble.

Enfin, en ce qui concerne votre question par rapport à une éventuelle nouvelle aide octroyée via le Centre régional d'aide aux communes, je vous dirai que ce dernier est d'abord activement mobilisé et associé, tout comme le SPW IAS, à réflexion et aux analyses quant aux conséquences de cette crise sur les finances locales.

Aucune intervention n'a encore été décidée à ce stade par le Gouvernement, mais il est clair que nous sommes et que nous devons encore plus nous montrer présents à côté et en soutien de nos villes et communes qui rencontrent et vont rencontrer de grandes difficultés financières.

La Wallonie va mener une réflexion sur le financement régional des grandes villes et de leurs CPAS, mais aussi de l'ensemble des villes et communes de Wallonie, tant on sait que la situation budgétaire de ces entités s'avère particulièrement difficile.

Nous avons lancé le travail d'une *task force* « Finances locales ». Il est clair que ses travaux devront être à la fois accentués et sans doute concentrés en partie sur les conséquences...

**M. le Président.** - Puis-je vous demander de clôturer ?

**M. Dermagne**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Je termine.

S'agissant maintenant d'une réflexion plus large sur le Fonds des communes, nous aurons l'occasion d'y revenir, avec M. Antoine et d'autres, notamment avec le concours de l'Union des villes et communes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Je n'abuserai pas de votre grande patience et de votre courage aujourd'hui, sinon pour dire que c'est un réel plaisir de dialoguer avec quelqu'un qui connaît bien le monde communal, qui l'aime et qui est confronté bien évidemment à des

difficultés sans pareil. C'est du reste le cas aussi des gestionnaires communaux.

Je note une grande souplesse, une grande ouverture sur l'équilibre à l'exercice propre. Le ministre n'a pas déterminé la période pendant laquelle cette obligation serait revue. Est-ce cette année-ci, l'année prochaine ou sur trois ans ? Je pense qu'il faudra faire preuve de beaucoup de souplesse en la matière.

Deuxièmement, je note avec plaisir que les rumeurs qui ont circulé de corseter les dépenses facultatives ne rentrent pas dans vos projections. Du reste, cela ne concernait à vrai dire que les communes en difficulté qui relèvent du CRAC.

Troisième élément, sur le fonds de réserve, le FRIC, ce n'est pas le fonds de réserve communal à l'extraordinaire, mais le Fonds régional d'investissement communal. Je me montrerais, à votre place, très modestement un peu plus souple parce que, pour certaines communes, il sera nécessaire d'aller recourir à ces moyens supplémentaires pour leur permettre de subvenir à leurs besoins ; sans quoi, c'est la Wallonie elle-même qui sera appelée à la cause à travers du CRAC.

Je plaide malgré tout pour une certaine souplesse dans l'arbitrage de ces différentes interventions et je note la disponibilité du CRAC en la matière.

Le Fonds des communes, nous en reparlerons parce que je pense que c'est bien une réponse sage. Si vous voulez le revoir, on est prêt à en discuter, mais il faudra avoir les poches pleines. Pour le moment, ce n'est pas vraiment le cas des communes ni de la Région wallonne.

Dernier point, Monsieur le Président, j'ai bien noté les prévisions de baisse de recettes à l'IPP du ministre qui me laissent dire, avec beaucoup de modestie et sans vouloir polémiquer avec lui, que je le trouve un peu optimiste parce qu'il y aura d'autres éléments négatifs, notamment le précompte immobilier pour certaines entreprises et les taxes locales qui ne vont pas rentrer de la même manière, ou d'autres dispositifs de subvention à d'autres niveaux de pouvoir qui ne vont pas se concrétiser. Il devra faire preuve d'une très grande souplesse dans l'exercice de la tutelle.

Je vous remercie, les uns et les autres, et bon courage pour la suite de vos travaux.

**M. le Président.** - Vous pourrez constater que M. Antoine ne change jamais. Il promet d'être bref et il a utilisé plus du double du temps qui lui était accordé. C'est donc un invariant.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Président, vous êtes un grand président. J'espérais justifier votre clémence.

**M. le Président.** - Vous l'avez eue puisque je vous ai laissé parler.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LES POSSIBILITÉS DE FINANCEMENT DE  
PROJETS COMMUNAUX DURANT LA CRISE  
DU CORONAVIRUS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les possibilités de financement de projets communaux durant la crise du coronavirus ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

**M. Evrard** (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai écouté avec attention vos explications et les réponses à mes collègues concernant l'installation et le fonctionnement des conseils communaux.

Vous savez que, à Neufchâteau, c'est demain que nous devrions enfin tourner la page et débloquer la situation, ce qui sera évidemment une bonne nouvelle pour vos services et votre administration.

Ma question aurait pu être jointe à celle de M. Antoine parce qu'elle s'inscrit dans la même lignée, à savoir l'inquiétude des communes par rapport à leur situation financière.

Vous savez, Monsieur le Ministre, que les finances communales sont actuellement fort sollicitées, notamment par des dépenses liées à la crise du coronavirus, et qu'elles sont diverses et variées.

Les communes qui ont choisi de soutenir différents secteurs ont mis en place des mécanismes divers. Leur trésorerie le leur permettait généralement sans trop bousculer leur équilibre budgétaire. Pour certaines d'entre elles, comme l'a rappelé M. Antoine, c'est une autre histoire puisque nombre d'entre elles seront aussi très exposées sur le plan financier.

Parallèlement à ces dépenses, il faut aussi noter – vous l'avez rappelé dans votre réponse – que le déficit au niveau des recettes, qui est à prévoir en fonction de la suppression de différentes taxes ou au niveau de certaines diminutions du précompte, va être extrêmement important.

J'ai bien entendu votre réponse, notamment sur différentes possibilités qui existaient, mais je voulais aussi attirer votre attention par rapport à la situation de communes touristiques et extrêmement développées qui vont subir de plein fouet cette crise.

Pour prendre un exemple qui donne la pleine dimension des problèmes que risquent de rencontrer certaines communes, je voudrais citer celui de la Commune de Durbuy, commune touristique par excellence, première destination touristique en Wallonie. Rien que pour cette commune, la perte estimée au niveau des rentrées financières pour les parkings de la vieille ville est estimée à concurrence de 50 000 euros par mois. Cela signifie, rien que pour les parkings, une perte de 500 000 à 600 000 euros.

Quand vous devrez mener des réflexions pour trouver les meilleures formules possibles, ce sont des paramètres à prendre en compte, car la perte est significative. Que dire alors si l'on y ajoute d'autres pertes, comme les taxes de séjour, conjuguées à la longueur de la crise que ni vous ni moi ne pouvons prévoir quant à l'issue de celles-ci ?

Dans la foulée de ce qui a été dit par mon collègue, je pense notamment aux communes qui seront dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget ordinaire. Existe-t-il des possibilités d'avoir accès à des financements externes qui permettent de ne pas impacter de manière trop brutale cet équilibre ? Je vous ai entendu rappeler que vous allez faire preuve de souplesse avec des marges de manœuvre qui seront disponibles.

Par exemple, dans la crise des scolytes, vous avez proposé un prêt de trésorerie via le CRAC. Cela concernait quelques communes. Cette piste évoquée avec M. Antoine, le CRAC, va-t-elle être associée à votre réflexion ? Je voulais éventuellement en savoir plus à ce niveau pour faire le point sur les possibilités qu'offrira le CRAC aux communes.

Je voulais également savoir, même si je sais qu'actuellement, en l'état, ce n'est pas possible, s'il était envisageable dans votre esprit d'avoir comme possibilité de recourir à l'emprunt à l'ordinaire, éventuellement un emprunt à taux zéro, pour faire face justement aux rentrées financières moindres, que j'évoquais tout à l'heure, ou pour faire face à des achats imprévus. Ce serait une bonne manière d'avoir une forme de compensation qui permette une relance économique locale qui s'inscrit dans la durée. Il s'agirait là d'un investissement productif en quelque sorte.

J'avais aussi une question sur les masques, mais vous l'avez longuement abordée et vos réponses étaient complètes.

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, merci pour votre question qui, effectivement, aurait pu être jointe à la question précédente de M. Antoine. Certains éléments, comme vous l'avez indiqué, faisaient déjà l'objet de la réponse à la question précédente.

Tout d'abord, je vous indique que l'ensemble des mécanismes de financement régionaux aux villes et communes ont été maintenus durant la période de la crise sanitaire et seront maintenus bien entendu après.

Ils ont même été renforcés pour certains puisqu'une enveloppe complémentaire a été attribuée à l'ensemble des CPAS de Wallonie, que 7,3 millions d'euros ont été débloqués pour financer l'achat ou la production de masques et que 4 millions d'euros ont été mis sur la table pour compenser partiellement les villes et communes qui suspendraient les taxes et redevances impactant les secteurs visés par les décisions de fermeture du Conseil national de sécurité. On pense en première ligne à l'HORECA.

Comme je l'ai évoqué il y a quelques instants, nous travaillons sur une circulaire budgétaire post-COVID-19 qui envisagera l'ensemble des situations, avec souplesse et pragmatisme, en déverrouillant certaines situations qui interdisaient aux communes de réaliser certaines opérations budgétaires et comptables. La circulaire budgétaire à venir sera différente et tiendra compte de la crise exceptionnelle et sans précédent que les villes et communes, comme l'ensemble des pouvoirs publics, ont traversée et traversent encore aujourd'hui.

Il est bien clair aussi que, comme je le disais à M. Antoine, nous avons mobilisé nos administrations, à la fois le SPW Action sociale et Intérieur et à la fois le Centre régional d'aide aux communes, pour envisager toutes les mesures possibles d'aides directes et indirectes à mettre sur la table pour accompagner et aider les pouvoirs locaux, les villes et communes en particulier, à traverser cette crise et à faire en sorte que les conséquences actuelles et à venir puissent être surmontées le plus rapidement possible par ces acteurs importants de la vie publique et, au-delà la vie en société, de la vie économique.

Pour l'instant, nous monitorons la situation. Nous avons aussi sollicité la Banque nationale de Belgique pour faire en sorte d'avoir les données statistiques chiffrées les plus précises possible et quasiment en direct.

Sur la base de tout cela, et avec une réflexion qui s'inscrira dans le plan de relance Get up Wallonia, nous ferons en sorte que l'ensemble des dispositifs qui seront mobilisés demain le soient de la manière la plus efficace possible afin d'éviter le saupoudrage et de mettre les moyens là où ils sont les plus utiles et là où ils ont un effet levier le plus efficace possible pour la relance.

Tout cela est mis en place aujourd'hui et fait l'objet d'une attention particulière dans mon chef, et je pourrais également citer ma collègue, Mme De Bue, puisque vous avez évoqué la situation des communes touristiques. Vous parlez au bourgmestre d'une commune touristique. Je suis donc bien placé pour le savoir et je sais quel est l'impact de cette crise

supplémentaire pour les communes qui vivent en partie du tourisme. Je pense que l'on aura l'occasion d'en débattre dans quelques instants avec mon excellente collègue, Mme la Ministre De Bue.

Tous ces éléments font l'objet d'une attention particulière et font l'objet d'une analyse de mes services, de mes administrations, en collaboration avec l'Union des villes et communes. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans les prochains jours et les prochaines semaines.

**M. le Président.** - La parole est à M. Evrard.

**M. Evrard (MR).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre travail et pour votre réponse complémentaires à la question précédente.

Les communes attendront avec attention cette circulaire budgétaire. Plus vite elles auront des lignes directrices, plus vite elles pourront déjà anticiper les choses tant que faire se peut.

Vous le savez comme moi, votre exercice est extrêmement difficile tant la configuration des communes est diverse et variée. Je pense par exemple à des communes qui ont subi de plein fouet des crises successives : les scolytes, la peste porcine avec des rentrées de chasse qui étaient diminuées et maintenant la crise du COVID.

Cette année 2020 aura été difficile, et je ne peux que vous inviter à être créatif. J'évoquais tout à l'heure la possibilité d'un emprunt à l'ordinaire. Je sais qu'en l'état ce n'est pas possible, mais il faudra réfléchir, notamment avec le CRAC, si des pistes existent pour que les communes puissent – en tout cas, à l'exercice propre – atteindre l'équilibre pour celles qui l'atteignaient régulièrement, hors crises que je viens d'évoquer.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À  
M. DERMAGNE, MINISTRE DU LOGEMENT,  
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR  
« LE GEL DE LA PART VARIABLE DES TAXES  
IMMONDICES PENDANT LA CRISE COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le gel de la part variable des taxes immondices pendant la crise COVID-19 ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

**M. Beugnies (PTB).** - Monsieur le Ministre, suite à une interpellation du PTB, la Ville de Seraing vous a envoyé un courrier le 9 avril pour vous demander « un geste fort pour protéger économiquement les citoyens en levant temporairement le coût-vérité sur les déchets

permettant ainsi de suspendre la part variable de la taxe immondice ».

En effet, avec le confinement, le nombre de déchets auxquels les citoyens sont confrontés a augmenté, ce qui risque de causer de fortes hausses de leur taxe immondices. De plus, sans cette mesure, certaines communes voient le nombre de dépôts clandestins augmenter également.

À situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles. Comptez-vous répondre favorablement à cette demande de la Ville de Seraing ? Si oui, allez-vous généraliser cette mesure à l'ensemble des communes wallonnes concernées ?

Par exemple, à Charleroi, nos conseillers communaux ont proposé de réduire la taxe déchets, ce qui a été refusé. Pourtant, les citoyens de Charleroi sont touchés par les conséquences du coronavirus de la même manière que ceux de Seraing.

Au nom du principe d'égalité, que vous avez vous-même appliqué dans d'autres domaines, ne faudrait-il pas généraliser l'application de cette mesure à toutes les communes, que ce soit par la suppression de la part variable ou l'offre de sacs poubelles supplémentaires ?

Enfin, allez-vous assurer que les villes ne soient pas pénalisées financièrement par ces mesures ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

**M. Dermagne,** Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. - Monsieur le Député, j'ai effectivement été saisi d'un courrier qui m'a été adressé par la Ville de Seraing, le 9 avril dernier, qui me sollicitait afin d'obtenir une immunisation – l'immunité est importante en cette période de virus – du coût-vérité compte tenu de la situation exceptionnelle que nous traversons du fait de la pandémie COVID-19. La ville souhaiterait en effet exonérer tous les Sérésiens de la taxe proportionnelle immondices 2020 durant la période de confinement.

Très clairement, cette demande a été adressée à mon administration pour analyse à la fois sur la base du cas particulier de la Ville de Seraing et, comme vous l'évoquez, au regard d'un principe – qui m'est cher, toujours, et pas uniquement dans certains cas –, à savoir le principe d'égalité de traitement. La décision qui serait prise pour Seraing pourrait être applicable à l'ensemble des communes qui la solliciteraient.

Dès lors, ce dossier fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Vous savez que le principe du coût-vérité découle d'une directive européenne et du principe de pollueur-payeur. Dès lors, c'est avec beaucoup d'attention que j'examine, avec mon administration, cette demande. Cependant, je dois l'examiner dans un contexte qui va au-delà de la belle

Ville de Seraing et qui concerne l'ensemble de la Wallonie au regard d'autres principes tels que celui du coût-vérité des déchets.

**M. le Président.** - La parole est à M. Beugnies.

**M. Beugnies** (PTB). - Merci, Monsieur le Ministre. On se réjouit déjà que ce soit examiné.

J'aurais aimé savoir quand la décision sera prise et si cela va prendre une semaine ou un mois. Il est important pour les communes d'avoir cette réponse. On espère une réponse favorable et l'on sera très attentif à ce dossier.

Je n'hésiterai pas à revenir vers vous rapidement pour savoir ce qu'il en est.

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec M. le Ministre Dermagne ; en tout cas, pour ses compétences. Il n'y avait rien de définitif dans le propos. Je lui souhaite donc une excellente soirée.

Nous pouvons aborder les questions à Mme la Ministre De Bue.

**QUESTION ORALE DE M. DEVIN À  
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN  
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU  
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR  
« L'ORGANISATION DU SECTEUR  
TOURISTIQUE EN PÉRIODE DE  
DÉCONFINEMENT »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN  
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU  
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LE  
REDÉPLOIEMENT DU TOURISME WALLON  
DANS LE CONTEXTE DE L'APRÈS-CRISE DU  
COVID-19 »**

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À  
MME DE BUE, MINISTRE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE, DE L'INFORMATIQUE, DE LA  
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, EN  
CHARGE DES ALLOCATIONS FAMILIALES, DU  
TOURISME, DU PATRIMOINE ET DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE, SUR « LA RELANCE DE  
CERTAINES ACTIVITÉS À CARACTÈRE  
TOURISTIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, de :

- M. Devin, sur « l'organisation du secteur touristique en période de déconfinement » ;
- Mme Cremasco, sur « le redéploiement du tourisme wallon dans le contexte de l'après-crise du COVID-19 » ;
- Mme Goffinet, sur « la relance de certaines activités à caractère touristique ».

La parole est à M. Devin pour poser sa question.

**M. Devin** (PS). - Madame la Ministre, ma question traite de la politique touristique.

Il s'agit de vous entendre sur la suite que vous comptez donner à cette politique en matière de déconfinement. Le secteur est très inquiet et il est à l'arrêt. Je voulais, de manière très directe à cette heure-ci, vous interpeller sur la suite que vous comptez donner aux semaines et aux mois à venir en tenant compte des mesures édictées par le Conseil national de sécurité.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco (Ecolo).** - Monsieur le Président, je me permets au passage de saluer très chaleureusement votre présidence depuis Liège.

Madame la Ministre, comme M. Devin vient de le rappeler, le secteur du tourisme est fortement touché. D'ailleurs, on l'a évoqué plusieurs fois pendant cette journée, et encore M. Evrard à l'instant avec M. Dermagne.

Cela me permet aussi de dire que ce secteur est structurant, un peu comme l'aménagement du territoire, et que toutes les décisions qui portent sur ce secteur en touchent beaucoup d'autres et ont un large impact.

Premier volet, on a beaucoup parlé du kayak. Pouvez-vous nous préciser – je pense que ce n'est pas inutile – les conditions de réouverture des hébergements et des infrastructures touristiques ? Beaucoup de questions se posent toujours.

Je voulais aborder avec vous un deuxième volet qui concerne notamment la réunion des ministres du Tourisme de l'Union européenne qui a eu lieu ce lundi 27 avril où différents ministres ont évoqué des possibilités de corridors pour touristes, notamment les Croates, et où le ministre grec proposait des passeports santé.

Nombre d'analystes, que je rejoins, craignent l'émergence d'accords bilatéraux entre certains pays à certaines conditions. D'après la ministre flamande du Tourisme, notre pays serait étiqueté à haut risque. Sa crainte concerne l'attrait de la Flandre.

Je sais qu'il ne vous appartient pas de décider de l'ouverture ou non de nos frontières belges et que cela incombe au Fédéral. Néanmoins, quand vous êtes dans ce cénacle, quelles sont les modalités de perméabilité de nos frontières wallonnes, que vous défendez ? Cela conditionnera fortement la saison 2020 et notamment le tourisme des Wallons en Wallonie.

Un autre volet que je voulais aborder avec vous, c'est le label international Clé verte, Green Key, qui permet de soutenir l'évolution d'acteurs touristiques vers des choix plus écologiques. Les séjours Clé verte peuvent d'ailleurs être payés, comme vous le savez, par écochèques. Pour l'instant, c'est Inter-Environnement, avec le soutien du Commissariat général au tourisme, qui assure la gestion et l'attribution de ce label. D'après les échos, cette attribution est parfois perçue comme un peu lourde administrativement, voire coûteuse ou lente.

Madame la Ministre, comptez-vous faire évoluer ce label dans de brefs délais pour cette saison 2020 qui va reconditionner la relance du secteur ? Comme prévu fin avril, les réunions d'information ont-elles bien eu lieu ? Y aura-t-il une promotion ciblée vers ce label durable ?

J'en profite aussi pour signaler que, comme je l'ai encore lu, l'observatoire nous apprend que ses

opérateurs locaux, notamment le tourisme rural, sont particulièrement touchés. Tout le monde est touché. L'impact est grand, mais les fermes pédagogiques, les circuits courts, et cetera, ont besoin d'être soutenus.

Je fais un clin d'œil à la Wallonie picarde qui a pris une initiative qui est peut-être une pointe de solution, à savoir proposer, sur les sites touristiques ou des applications, d'acheter déjà aujourd'hui des bons d'achat afin de les renflouer en liquidités et de pouvoir les utiliser une fois les modalités de déconfinement précisées. Madame la Ministre, soutenez-vous cette initiative et comptez-vous éventuellement l'étendre ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet (cdH).** - Monsieur le Président, je salue votre courage pour assister à cette longue commission, mais ô combien importante.

Madame la Ministre, lors du dernier Conseil national de sécurité, il a été décidé d'autoriser à partir de ce lundi la pratique d'un certain nombre d'activités dont certaines ont un caractère touristique. Mon collègue, M. Bastin, l'a évoqué ce matin en commission. On a largement parlé du kayak, dont l'autorisation, dans un cadre touristique, est évoquée dans les prochaines semaines.

La préparation de la relance touristique va prendre de plus en plus d'importance dans les prochaines semaines avec la perspective des vacances d'été et d'une demande importante de nos concitoyens pour des lieux de villégiature en Belgique.

Tout d'abord, avez-vous pu avoir des précisions de la part du Conseil national de sécurité sur la relance des activités touristiques ?

Des contacts sont-ils pris avec les opérateurs touristiques afin de préparer une éventuelle réouverture de certaines activités ?

Pouvez-vous nous faire le point sur les deux groupes de travail que vous avez formés ?

Ces réouvertures sont-elles accompagnées de mesures de sécurité ? On peut penser, notamment pour les kayaks, au déplacement des touristes vers les points de départ. Dans ce cas, il y a des déplacements à réaliser aussi en car. Dès lors, comment respecter la distanciation sociale ?

Envisagez-vous des campagnes de promotion spécifiques ?

Des budgets sont-ils disponibles pour cette relance touristique ?

Enfin, pouvez-vous nous faire le point, comme l'a dit Mme Cremasco, sur les décisions prises lors de la réunion des ministres du Tourisme au niveau européen ?

Merci d'avance pour vos réponses.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre De Bue.

**Mme De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière. - Mesdames et Monsieur les députés, je vous remercie pour vos questions relatives au tourisme.

J'ai structuré ma réponse en trois points bien définis : les questions liées aux décisions du Conseil national de sécurité, les questions liées au plan de relance et les questions diverses et plus ponctuelles – j'ai aussi regroupé celles de Mme Mathieux, qui lira le compte rendu –, et celles relatives au Sommet européen.

Concernant les décisions du Conseil national de sécurité, il a annoncé, vendredi 24 avril, sa stratégie de déconfinement. Vous l'avez tous bien indiqué, cette stratégie génère un certain nombre de questions dans le secteur du tourisme. Il est essentiel de clarifier les grandes lignes décidées. Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en place.

Premièrement, ainsi que nous avons déjà pu le mettre en œuvre pour la période de confinement, nous collectons et relayons systématiquement les questions du secteur du tourisme afin que celles-ci puissent trouver réponse dans les FAQ du Fédéral qui sont publiées très régulièrement. Ces FAQ sont le seul et unique guide d'interprétation possible des mesures de confinement, comme maintenant celles de déconfinement.

Deuxièmement, en ce qui concerne la communication aux opérateurs touristiques, il est essentiel que seules des informations validées et certaines leur soient transmises. À chaque mise à jour des FAQ, je m'assure de leur transmission à l'ensemble des associations professionnelles. Ces réponses sont également publiées sur la page dédiée à la gestion de la crise sur le site web du CGT.

Troisièmement, dans ce cadre et à cette heure, je puis répondre à vos questions sur les mesures de déconfinement décidées par le Gouvernement fédéral. Le CNS ne s'est prononcé que sur les activités qui pouvaient être rouvertes ce 4 mai. Dans le secteur du tourisme, aucune activité n'a pu être ouverte ce lundi. Il y a effectivement eu des questions concernant la pratique du kayak : seul le fait de pratiquer celui-ci avec son propre matériel est autorisé et c'est donc une activité sportive. De ce fait, pour rappel, il n'y a pas de location possible.

Quatrièmement, je suis en contact permanent avec les opérateurs touristiques pour les prochaines phases de déconfinement ; phase à partir du 18 mai, à indiquer au conditionnel, comme vous le savez. À ce titre, j'ai attiré l'attention du Conseil national de sécurité sur les spécificités du secteur du tourisme, sur la diversité du secteur de ces sites touristiques comme de ses attractions touristiques.

Par exemple, si, comme cela a été annoncé, il se confirme que les musées peuvent rouvrir à partir du 18 mai, qu'en sera-t-il des demeures historiques, des abbayes, voire des parcs animaliers de type Pairi Daiza où les espaces sont importants ? Ce sont des questions que j'ai relayées.

Le secteur a élaboré un cadre et des procédures permettant un accueil des touristes en respectant les différentes mesures : les mesures de distanciation sociale, les mesures de contingentement ainsi que toutes les mesures sanitaires qui seront indispensables.

Ce cadre a également été transmis au Conseil national de sécurité et, s'il est validé, un kit de communication sera élaboré et sera accessible à l'ensemble des opérateurs touristiques. Celui-ci aura donc pour objectif double d'informer l'opérateur sur les mesures qu'il doit mettre en place, mais également d'informer et de rassurer les touristes.

Ainsi que vous le mentionnez, ces mesures devront faire l'objet d'une analyse par chacun des opérateurs touristiques en fonction de ses moyens logistiques, de la configuration de son infrastructure et de ses moyens économiques.

Cinquièmement, en ce qui concerne les hébergements, il y avait une question plus détaillée dans la question écrite de M. Devin. La question des hébergements, qui sont également des gîtes et des campings, et leur possible réouverture a également été posée au CNS.

Comme vous le savez, le Conseil avance semaine par semaine en fonction de l'évolution de l'épidémie et ne s'est pas encore positionné sur cette réouverture, mais la question doit être mise en lien avec celle des secondes résidences puisque, dans la stratégie de déconfinement qui nous a été exposée, il est envisagé aussi un retour possible aux secondes résidences, d'où cette question que nous avons également transmise.

Sixièmement, vous m'interrogez sur la reprise des visites scolaires ; c'était la question de Mme Mathieux. Ceci est effectivement une compétence qui relève de la Fédération Wallonie-Bruxelles et c'est une question qui n'est pas encore tranchée pour les prochaines semaines. C'est un aspect important qu'il ne faut pas négliger et qui a un poids important dans l'organisation du tourisme wallon.

En ce qui concerne les visites guidées, les possibilités d'organisation ou non devront être définies en fonction des conditions sanitaires, de la condition des différents sites et des moyens logistiques et économiques de chaque opérateur.

Huitièmement, une attention toute particulière sera portée au personnel des maisons du tourisme et des organisations touristiques qui sont effectivement aussi en contact avec le public. Je souscris bien évidemment à la recommandation du CNS de porter le masque.

Deuxième volet de la réponse, en ce qui concerne maintenant le plan de relance, ainsi que j'ai déjà pu vous en informer dans un premier temps, un groupe de relance pour le tourisme travaille sur deux axes principaux.

Premièrement, une campagne de promotion et des mesures de stimulation pour les opérateurs touristiques.

Nous élaborons actuellement différentes actions pour soutenir et stimuler le secteur. Les aides envisagées sont structurées pour la phase de relance qui va être abordée et sont donc en construction.

Les mécanismes d'aide existants visaient, notamment via le Fonds d'aide économique, à apporter une réponse immédiate à la situation de crise. Dès que possible, je reviendrai vers vous avec des réponses très concrètes.

Deuxièmement, différentes initiatives importantes sont également prises par les organismes touristiques pour stimuler le tourisme de leur territoire. Mme Cremasco a cité celle de Wapi qui est effectivement une initiative très intéressante.

Les représentants des maisons du tourisme ont été chargés de faire un benchmark sur les différentes possibilités de bons à valoir promotionnels et ces différents exemples seront analysés pour voir l'intérêt ou non d'étendre cette proposition à l'ensemble de la Wallonie.

Troisièmement, en ce qui concerne la campagne de promotion, ce travail est en cours avec WBT, le CGT et une entreprise de communication spécialement engagée.

Cette campagne sera principalement centrée sur la Belgique. Une attention particulière sera également portée sur le public flamand. La campagne de communication est en cours de construction, et je serai en mesure de vous présenter les premières actions et les premiers visuels à la fin du mois de mai.

Par vidéoconférence j'ai rencontré hier mes homologues flamand et bruxellois, qui sont également dans une démarche similaire, et nous avons échangé nos différents projets. Des contacts futurs sont prévus ainsi qu'avec la Communauté germanophone.

La troisième partie de ma réponse concerne des questions diverses et le Sommet européen.

Mme Mathieux m'interrogeait sur le salon Wallonïe in Vlaanderen 2020. Celui-ci a été annulé, c'est un événement important dont nous avons dû nous passer cette année. Le budget qui était prévu pour la participation à ce salon est réinvesti dans la campagne de communication spécifique que nous avons prévue pour cette année 2020.

Le maintien des aides aux guides conférenciers – question qui venait également de Mme Mathieux – est une question qui relève d'une compétence fédérale et celle-ci a donc été relayée à mon collègue.

Madame Cremasco, vous m'interrogez sur le label Clé verte. Ainsi que vous le mentionnez, il s'agit d'un label international. Les règles d'octroi de celui-ci sont définies au niveau international et ne sont pas définies au niveau de la Région. Comme vous l'avez bien indiqué, en Wallonie, c'est l'association Inter-Environnement Wallonie qui est dépositaire et en charge de la mise en œuvre de ce label. Des mesures spécifiques pour l'accélération de la procédure tel que vous le souhaitez ne sont donc pas de mon ressort, de même que l'organisation des formations. Je souhaite que ce label soit un des points d'appui du développement du tourisme durable et je souhaite lui donner plus d'ampleur.

Dans ce cadre, je soutiendrai les possibilités de simplification de sa mise en œuvre et de son octroi auprès d'Inter-Environnement Wallonie. Je soutiens déjà ce label, notamment via l'octroi d'une subvention importante à Inter-Environnement Wallonie. Ce label est également un des labels promotionnés par WBT pour le tourisme wallon. J'ai eu la chance de délivrer les derniers labels à Malmedy juste avant le confinement.

Je mesure bien l'importance du tourisme durable dans son axe environnemental pour le tourisme wallon, et pas seulement d'ailleurs dans le cadre de la relance de cet été 2020. Je souhaite en faire un axe fort du tourisme des prochaines années. Comme je vous l'ai dit la fois dernière, cet axe sera développé dans le plan stratégique qui était prévu et qui sera mis en œuvre dès que possible.

Madame Cremasco, vous m'interrogez également sur les modalités de la perméabilité de nos frontières cet été. Tout comme la gestion du déconfinement, c'est le Gouvernement fédéral qui indiquera les orientations dans ce cadre en fonction des conditions sanitaires.

Néanmoins, afin d'anticiper une possible ouverture des frontières, nous travaillons sur l'hypothèse d'un tourisme de proximité, éventuellement avec les pays limitrophes qui constituent nos principaux marchés. Le plan de communication que j'ai évoqué ci-dessus sera étendu principalement au nord de la France, aux Pays-

Bas et à l'Allemagne. Je n'ai pas prévu d'autres mécanismes à ce stade.

Enfin, en ce qui concerne la vidéoconférence informelle des ministres du Tourisme du 27 avril dernier, chaque pays a été invité à faire une déclaration.

La Belgique s'est donc prononcée au sujet de la thématique, en concertation avec les Régions et Communautés. C'est ma collègue, Mme Weykmans, la ministre du Tourisme de la Communauté germanophone, qui a pris la parole sur base d'un texte concerté.

Les principales interventions étaient les suivantes :

- partager un objectif commun pour une reprise rapide, mais sans concession sur tous les progrès qui ont été réalisés en faveur d'un tourisme plus durable dans l'Union européenne ;
- soutenir un plan de relance post COVID-19 et la mise en place d'une plateforme informelle pour discuter des mesures prises dans les États membres pour répondre à la crise et contribuer à une approche plus harmonisée ;
- demander à la Commission de jouer un rôle clé et d'inviter les États membres à fournir toutes les informations pertinentes afin qu'elles puissent produire des données harmonisées et pertinentes pour mieux faire face à cette crise historique ;
- faire preuve d'une certaine souplesse dans l'interprétation des règles européennes en matière de protection des consommateurs en ce qui concerne le caractère exceptionnel de la crise dans le secteur du tourisme et notamment en ce qui concerne l'émission des « bons à valoir ».

La Commission européenne, quant à elle, a rappelé qu'il s'agit d'une crise sans précédent ayant un impact très lourd dans l'ensemble des pays membres, tant sur le tourisme que l'économie sur les PME, le problème le plus important auquel celles-ci doivent faire face étant le manque de liquidités.

Les commissaires européens évoquant la relance ont fait référence à ce qu'ils appellent « l'écosystème du tourisme ». Celui-ci s'articule autour de quatre axes :

- les liquidités et mesures économiques visant à endiguer la crise et soutenir l'injection de liquidités dans l'économie par un plan Marshall pour le tourisme doté d'un budget puissant de 20 à 25 % ;
- la transition verte et numérique : organiser un Green & Digital pour une croissance à long terme du secteur ;
- la mobilité et la sécurité : coordonner les critères de réouverture dans l'HORECA et les transports, et proposer à la Commission européenne d'établir des protocoles facilitant les voyages dans l'Union européenne ;
- la stratégie de relance : convoquer un sommet sur le tourisme au niveau européen afin de convenir

d'une feuille de route pour la relance de l'écosystème.

Pour l'instant, aucune décision concrète pour le tourisme n'a été prise au niveau européen, et ce au vu de la situation sanitaire différente dans chacun des pays et les grandes incertitudes sur l'évolution de la situation. On a encore pu s'en rendre compte avec les déclarations du président Macron aujourd'hui. De plus, nombre de décisions ne concernent pas spécifiquement le tourisme, mais impliquent l'ensemble des compétences.

Pour l'instant, je concentre mon énergie sur le tourisme wallon et ses opérateurs tant dans l'accompagnement de la période de déconfinement que pour les actions de relance que nous allons mettre en place.

En conclusion, Mesdames et Monsieur les députés, je vous dirai que ce virus ne nous a pas encore livré tous ses secrets, comme les experts nous le rappellent tous les jours, et que les incertitudes sont encore très grandes. Comme dans tous les secteurs, les opérateurs touristiques vont devoir s'adapter. Je les soutiendrai dans cette adaptation. Je dirai aussi, comme j'ai déjà pu vous le dire, que cette crise doit être une opportunité et un tremplin vers un tourisme wallon attractif et durable.

**M. le Président.** - La parole est à M. Devin.

**M. Devin (PS).** - Vos mots sont durs, mais ils sont le reflet de la réalité. Vous nous dites : « Une crise sans précédent, aucune décision concrète ». Je vous avais dit l'inquiétude du secteur touristique. En plus de cette inquiétude, il va devoir faire preuve d'une infinie patience. Si, comme vous, il travaille à un plan de relance, il travaille à du tourisme wallon, le temps lui semble long, très long. Vous le dites : « Le virus n'a pas livré tous ses secrets ». Il va falloir être prêt, le jour où le secteur touristique pourra reprendre son envol, de mettre particulièrement en évidence notre patrimoine wallon, notre tourisme wallon, et les liens qu'il a avec les pays limitrophes.

Je vous remercie pour votre réponse, Madame la Ministre, et je vous salue, Monsieur le Président, en vous souhaitant une bonne suite de séance et en vous félicitant pour la bonne tenue de cette si longue séance spéciale.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco (Ecolo).** - Merci à Mme la Ministre pour sa réponse très complète dans laquelle elle a abordé tous les points qui ont été soulevés.

Je voudrais abonder dans le sens de M. Devin en disant que c'est un secteur où la relance va être capitale et qui est en attente. On voit à quel point il y a encore des attentes.

Je salue votre soutien à ce tourisme durable ancré dans nos terroirs et dans nos territoires. L'année 2020 peut constituer une opportunité. En tout cas, on croise les doigts pour que cela mette l'accent sur notre tourisme et notre façon de revoir et de réhabiliter ce tourisme wallon aussi pour les Wallons. Si tout le monde y consacre une ou deux nuitées, cela peut changer la donne pour le futur. Inévitablement, quand je pense durabilité, je me dis aussi qu'un gros enjeu pour tous ces opérateurs – et je réinsiste sur les opérateurs durables locaux ancrés dans leur territoire – sera certainement la saison 2021 et il ne faudra pas les lâcher à ce moment-là non plus.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses, mais je ne suis pas entièrement satisfaite. Le secteur génère – on l'a déjà dit et l'on peut le rappeler – 60 000 emplois directs et constitue 6 % du PIB wallon. Pour moi, il y a urgence.

M. Devin dit qu'il faut être prêt, mais pour être prêt il faut anticiper. Vous l'avez déjà fait une première fois puisque vous avez créé un cadre, et je salue cette action. Ce cadre de sécurité et de ligne de conduite pour les opérateurs me semble plus que nécessaire, mais il est essentiel qu'il soit mis à l'ordre du jour du Conseil national de sécurité le plus rapidement possible. Pour être prêt, il faut anticiper. Les opérateurs ont besoin de savoir à quoi s'en tenir pour organiser leur saison touristique et ne pas devoir s'organiser en toute dernière minute. Par exemple, pour les gîtes, les propriétaires ne savent pas trop comment organiser ou préparer la saison et ils ont donc besoin d'un signal plus clair.

Vous parlez de l'étude en cours et du fait qu'il y aura une promotion, mais on n'en sait pas plus. Je suppose qu'il faudra revenir vers vous pour savoir sur quoi celle-ci va déboucher et surtout avec quel budget parce que vous n'avez pas répondu à ma question sur l'aspect budgétaire.

J'ai l'impression que le groupe d'experts mis en place travaille un peu sans de lignes de conduite puisqu'ils n'ont pas de cadre non plus de la part du Conseil national de sécurité. Je suppose alors qu'ils travaillent un peu sur des sables mouvants.

J'entends bien aussi que vous allez lancer des communications vers le nord de la France, les Pays-Bas et l'Allemagne. Je voudrais rappeler qu'il y a aussi d'autres régions avec lesquelles on a des liens touristiques et d'échange très importants : le Grand-Duché de Luxembourg ou l'est de la France, notamment les Ardennes. Cette promotion ne peut se faire que s'il y a ouverture des frontières et, suivant les dernières déclarations, ce point n'est pas encore bien clair.

J'insiste pour que vous mettiez ce point le plus rapidement possible en discussion au Conseil national

de sécurité pour que le secteur y voie plus clair parce qu'il y a urgence.

**M. le Président.** - Nous en avons terminé avec les compétences de Mme la Ministre De Bue, à qui je souhaite une excellente fin de soirée.

**QUESTION ORALE DE MME PÉCRIAUX À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LE CARACTÈRE DURABLE DE  
LA NÉCESSAIRE RELANCE ÉCONOMIQUE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Pécriaux à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « le caractère durable de la nécessaire relance économique ».

La parole est à Mme Pécriaux pour poser sa question.

**Mme Pécriaux** (PS). - Madame la Ministre, la crise du COVID-19, malgré sa virulence sanitaire, a un impact positif sur l'environnement et sur le climat. En effet, tous les pays touchés constatent une nette diminution des émissions de dioxyde d'azote, de dioxyde de carbone et de pollution des eaux. Cependant, il convient de rester attentif à la manière dont l'économie va être relancée.

Récemment, une lettre ouverte a été publiée, l'appel du Green Recovery, de 180 signataires, dont des ministres de 11 pays européens, des associations et des entreprises, qui souhaitent une alliance européenne afin de soutenir et de mettre en place une relance durable ainsi que l'émergence d'un modèle économique plus résilient et plus protecteur.

La présidente de la Commission européenne a rappelé que l'agenda environnemental européen restait intact et qu'il était nécessaire de continuer à investir dans le Green Deal.

Au niveau wallon, et pour être dans la lignée du Green Deal, il faudra continuer à investir dans une alimentation durable et dans la protection de la nature et de la biodiversité, ce qui est bon aussi bien pour l'économie que l'environnement.

Il faudra aussi réduire nos dépenses et nos dépendances par le raccourcissement et la diversification des chaînes d'approvisionnement. Les mesures économiques et environnementales sont en effet liées.

Des choix inéluctables vont devoir être pris. Une grande partie du budget pour la transition écologique et environnementale prévue dans la DPR et traduite dans

le Plan wallon de transition a été réaffectée – et ce, à bon escient – à la crise sanitaire du COVID-19 et au soutien des entreprises.

La transition vers une Wallonie plus écologique et responsable reste toujours d'actualité.

Pouvez-vous simplement nous rassurer quant à la continuité des mesures déjà entamées dans le soutien à un environnement sain et sur les ambitions futures ?

Quels moyens seront consacrés à ces mesures environnementales dans la période de relance et de redéploiement économiques ?

Enfin, comment le Gouvernement wallon compte-t-il implémenter une relance économique plus durable en tenant compte des aspects sociaux, écologiques et économiques qui sont liés ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, tout d'abord, à propos de la baisse des gaz à effet de serre constatée en cette période de confinement liée à la pandémie, que vous mettez en évidence, je citerai le dernier rapport du Haut Conseil pour le Climat, en France, qui nuance de manière très appropriée cette baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Je le cite : « Cette baisse brutale et temporaire est radicalement différente d'une transition bas carbone graduelle. La baisse des émissions constatée reste marginale dans la trajectoire vers la neutralité carbone. Elle n'est pas durable et ses effets collatéraux sont indésirables et négatifs. Par ailleurs, elle repose entièrement sur une sobriété imposée et temporaire des déplacements et de la consommation, ce qui ne présente aucun intérêt pour la transition bas carbone ».

Une baisse des émissions de gaz à effet de serre dans ces conditions n'est donc en rien durable et nous ne savons pas, à ce stade, comment les modes de consommation et de production vont être modifiés à moyen terme suite à cette crise.

En ce qui concerne la continuité des mesures déjà entamées dans le soutien en environnement sain et sur les ambitions futures, c'est un point d'attention de l'ensemble du Gouvernement. La nécessité de continuer à œuvrer conjointement pour l'environnement, l'économique et le social reste notre approche.

Le Gouvernement l'a d'ailleurs réaffirmé dans le cadre de l'opération Get up Wallonia qu'il a officiellement lancée il y a quelques jours.

Cette initiative destinée à répondre aux urgences liées au COVID-19 et à préparer également l'avenir de la Wallonie et des citoyens poursuit quatre missions :

- gérer l'urgence sanitaire ;
- diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise ;
- relancer l'activité socioéconomique afin de produire un cercle vertueux de progrès ;
- renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relever de nouveaux défis.

Le Plan wallon de transition est également confirmé par le Gouvernement et l'ensemble de ses moyens seront à nouveau accessibles dès 2021.

En ce qui concerne l'année 2020, une réserve interdépartementale de 100 millions d'euros est d'ores et déjà réservée pour un certain nombre de projets de relocalisation économique et notamment de valorisation des circuits courts.

Cette approche de travail sur les trois piliers du développement durable est également celle prônée par la Commission européenne avec un message fort de sa présidente.

La préservation d'un environnement sain est en effet un facteur de résilience et permettra d'éviter de nouvelles crises à l'avenir. La crise du COVID-19 n'a malheureusement pas arrêté la crise climatique ni celle de la biodiversité.

C'est pourquoi les projets phares, tels que ceux de la stratégie Biodiversité 360°, comprenant notamment l'amélioration du réseau écologique par la plantation d'arbres et de haies, ou encore la mise en œuvre du plan Environnement-Santé et l'alliance Emploi-Environnement sur l'alimentation durable, sont quelques-uns des grands projets qui restent d'actualité même si la crise a freiné et ralenti certaines actions.

Des budgets conséquents ont dû être dégagés pour gérer la crise sanitaire, mais nous avons veillé à disposer de moyens pour un redéploiement économique plus durable.

Le Gouvernement a également décidé de garantir les moyens dédiés au financement des associations, secteur essentiel de notre paysage wallon qui agit notamment de façon précieuse sur les enjeux environnementaux et au sein duquel de très nombreux citoyens seront impliqués bénévolement en sus de l'action des employés du secteur.

Nous sommes toujours dans la gestion de la crise et de ses conséquences, mais nous œuvrons déjà à en tirer les leçons et à préparer l'après, l'immédiat, mais aussi le futur plus lointain.

La crise du COVID-19 nous enseigne l'importance de gérer les risques et de préparer notre société afin qu'elle soit mieux armée pour y faire face. Les risques

majeurs qui sont devant nous pour les prochaines décennies sont profondément : nature environnementale, dérèglements climatiques, érosion de la biodiversité, effondrement des écosystèmes, et cetera. Nous voyons déjà les effets de ces crises aujourd'hui et ceux-ci ne seront que plus frappants encore à l'avenir.

C'est pourquoi, pour terminer, je vous confirme très clairement que l'environnement ne sera pas sacrifié au bénéfice de l'économie. Cette vision dépassée n'est pas celle du Gouvernement, et je me réjouis que ces logiques d'opposition n'aient plus cours tant les défis sont importants.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Pécriaux.

**Mme Pécriaux (PS).** - Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse.

En effet, l'urgence sanitaire devait être gérée avant tout. Cette crise aura quand même eu l'aspect positif de rapprocher les citoyens de la nature et aura peut-être permis de les conscientiser aux futurs projets, notamment de végétalisation des villages et des villes.

Je suis heureuse d'apprendre de votre bouche que les ambitions du Gouvernement wallon restent les mêmes quant au développement d'une alimentation durable et au soutien des mesures environnementales engagées. J'espère qu'il s'agira d'un simple décalage dans le temps, comme vous l'annonciez récemment. J'espère aussi que chacun et chacune restera attentif.

Il est tard, il est 21 heures 30, nous n'entendons plus les petits oiseaux, mais c'est bien agréable d'écouter la nature s'éveiller grâce à beaucoup de changements et de bouleversements.

Belle soirée à chacun.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA RÉOUVERTURE DES  
RECYPARCS »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrimont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la réouverture des recyparcs ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

**M. Dodrimont (MR).** - Madame la Ministre, dès les premières mesures de confinement, alors que beaucoup de services communaux restaient accessibles, les recyparcs ont été parmi les premiers services à fermer

leurs portes. On a alors vécu, au grand dam de certains mandataires locaux, une période où l'amoncellement des déchets sauvages était malheureusement constaté dans bon nombre de communes.

Suite à vos efforts, suite à la décision du Conseil national de sécurité et une circulaire du 17 avril, les recyparcs ont donc pu progressivement rouvrir leurs portes il y a quelques jours. Les citoyens étaient cependant invités à se conformer strictement à de nouvelles dispositions afin de préserver, ce qui est bien légitime, la sécurité physique et sanitaire des préposés et des autres usagés.

J'aimerais entendre quelques mots sur cette réouverture. Comment s'est-elle passée ? Les mesures de sécurité ont-elles pu être parfaitement respectées ?

Une autre question porte sur les décisions qui ont été prises quant à certains déchets qui ne peuvent pas être déposés dans les recyparcs. Je pense aux électroménagers ou aussi d'autres déchets qui ne peuvent être déposés là-bas. Qu'en est-il dans les semaines à venir ? Va-t-on conserver ces restrictions ou, sur base des premiers éléments de reprise, va-t-on pouvoir revenir à une situation normale ?

Le recyparc, de par sa configuration générale, est un endroit où la distanciation peut être respectée. C'est aussi un endroit où les contacts directs avec les préposés peuvent être évités.

Dès lors, nous plaçons – en tout cas, c'est le message que je voulais adresser – pour qu'une reprise à la normale puisse se mettre en place au plus vite.

Je voudrais aussi signaler que des services complémentaires à ceux offerts dans un recyparc sont parfois inaccessibles. On pense à certaines ressourceries et à des initiatives telles que la revente de compost réalisée dans les parcs à certains endroits qui ne sont plus accessibles aujourd'hui. Dès lors, peut-on, là aussi, envisager une reprise de l'ensemble des activités ?

Enfin, une dernière question, qui ne touche pas directement aux recyparcs, mais qui se pose sur les collectes sélectives, notamment celle mise en place récemment et qui concerne les plastiques souples, ces fameux sacs blancs, qui s'ajoute aux services de collecte sélective de porte-à-porte, qui n'ont pas, à certains endroits, encore pu être enlevés. Bon nombre de citoyens s'en étonnent.

On sait que notre pays a une belle tradition de tri sélectif et l'on sait que nos concitoyens sont de bons élèves par rapport à cela. Nous ne voudrions pas que les mesures prises – elles sont légitimes, et on les respecte – soient des mesures qui, à un moment donné, puissent peut-être dissuader ces bons élèves, que je voulais mettre en évidence, à prendre de mauvaises habitudes.

Dès lors, Madame la Ministre, merci par avance pour les éléments de réponse que vous voudrez bien apporter à cette question.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, après environ cinq semaines de fermeture, les recyparcs ont pu progressivement rouvrir leurs portes à partir du 20 avril dernier suite à l'avis favorable remis par le Conseil national de sécurité.

Les conditions et modalités de réouverture, qui ont été concertées avec les intercommunales de gestion des déchets, l'Union des villes et communes et les organisations syndicales, ont été intégrées dans une nouvelle circulaire ministérielle datée du 17 avril 2020.

Celle-ci fixe une série de prescriptions en matière de taux de couverture du territoire, de maintien de la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des recyparcs, de types de déchets acceptés et de modalités d'accès afin de garantir un maximum de sécurité tant pour les usagers que pour les préposés.

Pour ce faire, chaque intercommunale a eu la possibilité d'adapter les horaires d'ouverture des recyparcs ainsi que leurs conditions d'accès ; par exemple, sur rendez-vous ou non.

De nombreuses mesures de sécurité doivent également être respectées, telles que :

- l'obligation de maintenir une distanciation physique entre usagers et vis-à-vis des préposés de minimum 1,5 mètre ;
- la mise à disposition des préposés des équipements de protection individuels nécessaires ;
- l'obligation pour les usagers de se munir d'un masque de confort ;
- la présence d'un seul véhicule par conteneur accessible avec la présence de maximum deux personnes par véhicule ;
- l'obligation pour les usagers qui attendent dans la file de rester à l'intérieur de leur véhicule avec les fenêtres fermées ;
- l'absence de prêt d'outils aux usagers.

Selon les informations fournies par la cellule de coordination de l'administration, qui suit bien l'évolution de la situation au jour le jour, neuf recyparcs sur dix – plus précisément 197 sur les 213 que compte la Wallonie – étaient de nouveau accessibles le 4 mai dernier sans que le moindre problème n'ait été enregistré, les consignes étant respectées par les usagers. Les services d'ordre présents les premiers jours ont permis de gérer au mieux la forte affluence liée à la réouverture.

À ce stade, tous les types de déchets ne sont pas encore repris afin de pouvoir limiter le temps de présence des usagers au sein des recyparcs.

Par ailleurs, le nombre de fractions collectées peut varier d'une intercommunale à l'autre en fonction des capacités logistiques des opérateurs qui se situent davantage en aval de la collecte. En effet, il y a lieu de s'assurer que les flux collectés pourront bien être évacués, stockés, triés et traités. La situation ayant tendance à se rétablir, le nombre de fractions collectées devrait revenir à la normale dans les prochaines semaines.

En ce qui concerne les collectes en porte-à-porte, celles-ci sont restées une priorité depuis le début de la crise.

Hormis quelques problèmes ponctuels liés à un manque de personnel, la totalité des collectes de déchets résiduels et de déchets organiques a pu être assurée malgré des conditions difficiles : crainte de contamination, augmentation du nombre et du poids des sacs collectés, par exemple.

Je profite de l'occasion pour saluer encore le dévouement de tous ces agents de première ligne qui ont évité qu'une crise sanitaire s'ajoute à une autre.

Les collectes de PMC et de P+MC, qui comprennent les déchets en plastique souple que vous visiez notamment dans votre question, et les collectes de papiers et cartons ont également pu être assurées dans la majorité des cas, sur une grande partie du territoire, à l'exception toutefois de la région du Borinage où le taux d'absentéisme était plus élevé du fait de la crise sanitaire.

Globalement, comme vous l'aurez constaté, la situation tend à se rétablir progressivement et assez rapidement tant au niveau des recyparcs que des collectes en porte-à-porte.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Je remercie Mme la Ministre pour sa réponse et les bonnes nouvelles qu'elle nous annonce puisque, au-delà du taux de couverture en termes de réouverture des parcs, il y a aussi les dispositions qui ont été bien respectées et l'organisation qui a été assez optimale pour cette reprise d'activité.

Je ne saurais trop espérer que cela continue pour la suite et que l'on puisse à nouveau bénéficier d'un service complet dans les prochaines semaines.

Je me joins à vos félicitations pour l'ensemble du personnel dont on ne louera jamais assez le dévouement dans des circonstances qui ne sont pas faciles.

Merci, Madame la Ministre, pour ces réponses et bonne continuation pour la suite des travaux.

**QUESTION ORALE DE MME GOFFINET À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'ALIMENTATION DURABLE  
ET LES CIRCUITS COURTS DURANT LA CRISE  
DU COVID-19 »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Goffinet à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'alimentation durable et les circuits courts durant la crise du COVID-19 ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

**Mme Goffinet** (cdH). - Madame la Ministre, la crise du coronavirus que nous vivons nous montre encore davantage l'importance de l'alimentation saine et durable et des circuits courts pour assurer notre souveraineté alimentaire et notre résilience. De plus en plus de citoyens s'intéressent aux produits que les agriculteurs produisent localement et dans le respect de l'environnement. Je m'en réjouis et je pense que nous partageons, vous et moi, cet état d'esprit.

Ces derniers mois, avant même le développement du COVID-19, nous avons beaucoup travaillé au sein de ce Parlement sur la stratégie « Manger demain », vers un système alimentaire durable en Wallonie, initiée par votre prédécesseur, M. Di Antonio, qui était conscient de l'importance de la souveraineté alimentaire afin d'améliorer notre résilience pour faire face aux multiples crises : sanitaires, environnementales et climatiques. Cette stratégie vise à développer un nouveau modèle alimentaire plus sain et durable et à favoriser la souveraineté alimentaire tout en misant sur les liens humains.

Quels enseignements tirez-vous de cette crise en matière d'alimentation ? Avez-vous des indicateurs chiffrés qui permettent d'étayer cette analyse ?

Avez-vous mis en place une *task force* pour évaluer les forces et les faiblesses des systèmes alimentaires et des circuits courts en Wallonie ?

Pourriez-vous faire le point sur la mise en œuvre de la stratégie « Manger demain » dans ce contexte ?

Par ailleurs, la FAO, l'OMS et l'OMC ont alerté la communauté internationale d'un risque de pénurie alimentaire mondiale en raison de la crise du coronavirus pour plusieurs raisons : les surstocks que font certains États, l'interdiction d'exportation de grands

producteurs de blé, la pénurie de main-d'œuvre agricole dans le monde entier ou encore les retards de transport.

Pourriez-vous faire le point sur cette situation ? Dans quelle mesure la Wallonie est-elle directement concernée par ces crises ou pourrait-elle venir en aide à l'échelle internationale ?

Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous m'apporterez.

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Madame la Députée, je partage votre analyse sur l'importance de l'alimentation durable et des circuits courts. En effet, la crise du COVID-19 nous rappelle qu'il est plus que jamais nécessaire de développer la résilience de notre système alimentaire et d'appliquer à l'échelle européenne le concept de souveraineté alimentaire, un objectif qui est d'ailleurs repris dans le Code wallon de l'agriculture depuis déjà plusieurs années.

Au niveau mondial, cette crise met en évidence l'intense interdépendance de nos économies, les risques qui en découlent dans des secteurs stratégiques comme l'alimentation ou la santé et les enjeux auxquels fait face notre système alimentaire. L'interaction de ces enjeux peut ainsi provoquer un effet domino déstabilisant rapidement et globalement l'ensemble du système.

En veillant à ne pas tomber dans le repli sur soi, une relocalisation de certaines productions stratégiques et la poursuite du développement des circuits plus courts sont non seulement souhaitables, mais nécessaires, afin de retrouver un degré minimal d'autonomie alimentaire en Europe, en Belgique et en Wallonie.

Par exemple, seuls 9 % de la production céréalière belge sont destinés à la production de farines panifiables. Nos boulangers dépendent donc massivement des importations de céréales ou de farines alors qu'une part très importante des productions wallonnes sert à de la production d'agrocarburant.

Des analyses mettant en évidence les forces et les faiblesses spécifiques des différentes filières en Wallonie existent et un travail participatif d'envergure mené avec plus de 80 acteurs du système alimentaire a débouché, lors de la législature précédente, sur le référentiel *Vers un système alimentaire durable en Wallonie*, une véritable vision partagée des objectifs à atteindre en la matière, mais également des leviers d'action à activer.

Aujourd'hui, l'heure est au choix des priorités et à l'action. Comme vous le savez, nous œuvrerons également durant cette législature au déploiement d'une alliance Emploi-Environnement consacrée à

l'alimentation durable. C'est un travail conséquent qui s'annonce, mais qui permettra de concrétiser notamment les orientations du référentiel et de renforcer l'emploi dans les filières concernées.

Sur la question spécifique des problèmes rencontrés durant la crise et qui sont utiles à connaître comme point de faiblesse à résoudre, je vous invite à consulter les résultats de l'Observatoire des filières agricoles durant la crise du COVID-19, travail réalisé par le Collège des producteurs à la demande de mon collègue, M. le Ministre Borsus, en charge de l'agriculture.

En ce qui concerne la stratégie « Manger demain », et plus spécifiquement le projet prioritaire des cantines durables auquel 220 cantines participent, la crise a amené une réorientation de certaines activités, mais le travail s'est poursuivi sous le slogan « Confinés, mais toujours disponibles pour vous aider ! ».

Même si plusieurs visites de cantines, ateliers et formations ont dû être reportées, des alternatives à distance sont testées pour assurer leur organisation.

Outre la poursuite de l'appui aux collectivités, l'équipe a réalisé et met continuellement à jour un dossier de synthèse intitulé *COVID-19, agriculture et alimentation* accessible sur [greendealcantines.be](http://greendealcantines.be).

Dans le cadre des projets de redéploiement et de l'initiative Get up Wallonia, l'évolution de notre système alimentaire est pour moi une nécessité et une priorité.

Conjointement avec mon collègue ministre de l'Agriculture, j'œuvrerai à faire en sorte que les moyens de la future Politique agricole commune constituent un levier d'action puissant en matière d'alimentation durable, en étant dédiés notamment à la relocalisation de notre système alimentaire et à sa durabilité.

Concernant les risques de pénurie, l'OMC répercutait en effet dès le 1er avril cet appel conjoint des présidents de la FAO, de l'OMS et de l'OMC annonçant un risque de pénurie alimentaire sur le marché mondial à cause des perturbations liées au COVID-19.

Les mesures de confinement entravent les échanges commerciaux de denrées alimentaires, mais également la mobilité et la disponibilité en main-d'œuvre agricole, et engendrent une raréfaction de divers intrants nécessaires à la production agricole et alimentaire. À ce niveau, la Belgique est tributaire de l'étranger, car elle importe des intrants nécessaires à la production et exporte nombre de produits et de denrées.

À court terme, mais également à plus long terme, dans le cadre de la relance, il est donc important de veiller au bon fonctionnement des circuits de commercialisation tout en renforçant les voies nouvelles de proximité qui se sont dégagées pour éviter la pénurie et les effets de panique.

Enfin, au niveau du positionnement dans les instances internationales et d'une éventuelle aide que la Wallonie pourrait porter, cette dernière agit en coordination avec les instances fédérale et fédérées sous la coordination du ministre-président.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Goffinet.

**Mme Goffinet** (cdH). - Je ne vais pas être bien longue. Je remercie Mme la Ministre pour les éléments de réponse qu'elle m'a donnés. Je vais m'atteler à lire l'Observatoire des filières agricoles dans un premier temps. Je partage son avis sur la nécessité de relocaliser et je reviendrai plus tard vers elle.

**QUESTION ORALE DE M. DUPONT À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « L'IMPACT DE LA CRISE DU  
COVID-19 SUR LA GESTION DES  
IMMONDICES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dupont à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « l'impact de la crise du COVID-19 sur la gestion des immondices ».

La parole est à M. Dupont pour poser sa question.

**M. Dupont** (PTB). - Madame la Ministre, le sujet a déjà été abordé un peu plus tôt dans la journée par mon collègue, M. Beugnies, à M. le Ministre Dermagne.

Nous sommes revenus vers vous le 26 mars dernier pour vous interpellier sur le surcoût des déchets que pourrait provoquer la crise du COVID-19 auprès des ménages confinés chez eux.

En effet, en étant confinés et avec la fermeture des recyparcs, ceci a augmenté le nombre de poubelles à la maison. Tous n'ont pas les moyens et la possibilité d'aller dans les magasins zéro déchet. On est même très loin du zéro déchet puisqu'on constate dans les supermarchés une augmentation du suremballage plastique.

Vous nous aviez répondu le 26 mars dernier avoir mis en place un monitoring régulier sur le terrain. Qu'avez-vous pu ressortir de ce monitoring ?

Que mettez-vous en place pour empêcher les augmentations de factures ?

Avez-vous depuis lors mis en place un système permettant aux communes de suspendre le système de taxation variable pour le dépassement du montant socle durant la période du confinement ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier,** Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, une cellule de coordination a effectivement été établie au sein du Département du sol et des déchets du SPW ARNE – la cellule dont je parlais dans la réponse précédente – afin de centraliser les informations transmises quotidiennement par les secteurs public et privé de la gestion des déchets en Wallonie représentés par la COPIDEC, go4circle et Ressources ASBL.

Les informations transmises permettent surtout de mettre en évidence les problèmes de défection du personnel, les difficultés rencontrées pour maintenir les services de collecte, de tri, de stockage et de traitement des déchets ainsi que les solutions apportées pour y remédier.

Depuis la décision du Conseil national de sécurité du 15 avril, les citoyens peuvent à nouveau se rendre dans les recyparcs afin d'y déposer certains types de déchets sous certaines conditions.

En ce qui concerne les impacts éventuels de la crise sanitaire sur la facture déchets des ménages wallons, qui seraient dus à une surproduction de déchets en période de confinement, il est encore trop tôt pour se prononcer sur le sujet étant donné notamment que la facturation des déchets est généralement trimestrielle, voire bisannuelle.

Toutefois, j'ai été attentive à suivre ce phénomène d'un point de vue plus macro jusqu'à présent grâce au monitoring mis en place via l'évolution des quantités de déchets ménagers incinérés et des quantités de papiers et cartons collectés, sachant que ces collectes en porte-à-porte ont été très peu perturbées pendant la crise.

À ce stade, rien n'indique que, globalement, il y ait eu une surproduction de déchets susceptible d'impacter la partie variable de la facture déchets des ménages wallons même si des disparités entre ménages sont bien sûr toujours possibles.

La période de confinement a probablement conduit les ménages wallons à faire évoluer leur mode de consommation et leur mode de gestion des déchets vers une approche plus préventive conformément aux messages que nous avons continuellement fait passer.

Les résultats de ces premières observations devront toutefois être confirmés ultérieurement, sur base notamment des données issues des observatoires, des mesures sociales et des coûts techniques de la gestion des déchets que nous venons de mettre en place.

Dès lors, sur base des informations disponibles, aucune mesure n'a été prise à ce jour pour neutraliser le système de taxation variable des déchets. Le principe du

coût-vérité reste donc d'application, d'autant que le coût-vérité est calculé uniquement sur une base annuelle au départ des prévisions budgétaires des communes.

**M. le Président.** - La parole est à M. Dupont.

**M. Dupont** (PTB). - Merci, Madame la Ministre. J'attendrai les données de ces observations.

Le principe européen n'est pas le coût-vérité, mais le principe du pollueur-payeur. Vous pouvez faire payer le producteur de déchets plutôt que l'utilisateur final.

Comme je l'ai dit, il y a de plus en plus de suremballages dans les supermarchés et l'on se retrouve donc face à plus d'emballages plastiques qu'avant.

Nous resterons attentifs une fois que nous aurons les données des observatoires.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À  
MME TELLIER, MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE, DE LA  
FORÊT, DE LA RURALITÉ ET DU BIEN-ÊTRE  
ANIMAL, SUR « LA PROTECTION DES ZONES  
PRÉSENTANT UN INTÉRÊT POUR LA  
BIODIVERSITÉ DURANT LA PÉRIODE DE  
CONFINEMENT »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur « la protection des zones présentant un intérêt pour la biodiversité durant la période de confinement ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

**M. Clersy** (Ecolo). - Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, comme d'autres collègues, de vous féliciter pour votre extraordinaire endurance.

Madame la Ministre, les mesures qui ont été prises par le Conseil national de sécurité dans le cadre du confinement imposé par la crise sanitaire ont permis ces derniers jours à nos concitoyens d'effectuer de courtes promenades.

En Wallonie, vu la météo clémente, cette situation a probablement entraîné une hausse de la fréquentation de nos poumons verts.

Dernièrement, en lien direct avec cette affluence surprenante, la presse a malheureusement fait état de dégâts importants en forêt de Soignes : des sentiers sauvages ont été tracés par les promeneurs, des floraisons printanières ont été piétinées et des feux de camp ont même, semble-t-il, été organisés.

Par ailleurs, dans la région de Charleroi, où j'habite, plusieurs témoignages m'ont été rapportés faisant état

d'une recrudescence de la présence d'engins motorisés dans des zones vertes et dans des zones présentant un certain intérêt pour la biodiversité.

Malheureusement, ce n'est pas une situation complètement nouvelle. Beaucoup de personnes ont été choquées par l'ampleur du phénomène ces derniers jours qui était sans doute liée à la crise sanitaire.

Madame la Ministre, pourriez-vous me faire connaître votre analyse politique de la situation sur le terrain ?

Le confinement lié à la crise sanitaire et ses conséquences sur les comportements ont-ils eu un impact sur nos zones vertes et zones d'intérêt écologique en Wallonie ?

Quelles mesures avez-vous par ailleurs mises en œuvre afin que cette situation puisse ne pas perdurer et que ces lieux puissent continuer à être préservés et respectés ?

**M. le Président.** - La parole est à Mme la Ministre Tellier.

**Mme Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal. - Monsieur le Député, il est exact qu'en raison du confinement une fréquentation nettement plus importante des forêts et des espaces verts de la Wallonie a été constatée.

Dès le début de la période de confinement, la surveillance par les agents du DNF a été maintenue et même renforcée dans certaines zones sensibles et durant les périodes de plus grande affluence.

Cette surveillance a donné lieu à des informations citoyennes dans un objectif de prévention et dans un certain nombre de cas des procès-verbaux ont été dressés.

Ainsi, durant la période allant du 18 mars 2020 au 30 avril 2020, en plus de ces avertissements, 337 procès-verbaux de constats d'infraction ont été dressés par des agents du DNF, ce qui représente une hausse de près de 50 % par rapport à la même période de l'année 2019.

Il faut cependant noter que certains procès-verbaux concernaient des faits antérieurs à la période de confinement.

Parmi ces procès-verbaux, 28 concernaient des infractions à la loi sur la conservation de la nature, ce qui n'indique pas une hausse significative par rapport à la même période de 2019.

La hausse du nombre de procès-verbaux est principalement expliquée par des abandons de déchets et par des infractions à la circulation en forêt.

En ce qui concerne la circulation des engins motorisés, malgré une récente recrudescence, cette fréquentation au sein des massifs forestiers est en diminution depuis le début de la période de confinement. Des opérations de surveillance sont néanmoins planifiées.

Si cette augmentation de fréquentation des zones vertes et des espaces naturels peut avoir généré des dérangements, il faut néanmoins souligner, et c'est tout à fait positif, que celle-ci a permis à certains citoyens de découvrir ou de redécouvrir l'importance de ces sites dans un contexte où d'autres perturbations ont clairement diminué.

Ainsi, la circulation routière, le bruit ambiant et la pollution de l'air ont diminué, de même que la fréquentation sur et le long des cours d'eau.

Bien que les effets bénéfiques, tant directs qu'indirects, soient difficilement évaluables et ne se marqueront sans doute pas à long terme, on peut néanmoins relever que l'on compte également moins d'animaux écrasés sur les routes et que les reproductions des espèces pourraient bénéficier du calme généré par cette période particulière.

Voilà pour un topo sur les impacts nature de nos espaces verts en cette période de confinement.

**M. le Président.** - La parole est à M. Clerisy.

**M. Clerisy** (Ecolo). - Madame la Ministre, je vous remercie pour cette précision, mais j'ai deux éléments dans la réplique.

Premièrement, il y a tout un travail de conscientisation à faire par rapport au public sur le rôle des agents du DNF, trop souvent méconnu, qui parfois ne se montrent pas trop collaborants vis-à-vis des gens.

Je crois que, si cela s'étend au-delà de la période de crise sanitaire, il faudra envisager des collaborations, çà et là, avec les zones locales de police pour faire en sorte que ces zones ne soient pas considérées comme des zones de non-droit. Malheureusement, on voit qu'il y a des exemples très négatifs à ce sujet.

## **ORGANISATION DES TRAVAUX**

*(Suite)*

*Interpellations ou questions orales transformées en questions écrites*

**M. le Président.** - Les questions orales de :

- M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le respect des prescrits budgétaires européens dans le cadre de la crise du coronavirus » ;

- Mme Lekane à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « l'accès des sans-papiers aux abris de nuit dans la période de crise coronavirus » ;
- Mme Greoli à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les droits d'enregistrement pour habitations modestes » ;
- Mme Mathieux à Mme De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, sur « les visites guidées des sites touristiques wallons, les visites scolaires et la promotion du tourisme wallon en Flandre » ;
- M. Collignon à M. Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'aide de la Wallonie aux villes et communes pour la fourniture de masques » sont transformées en questions écrites.

*Interpellations ou questions orales retirées*

**M. le Président.** - Les questions orales de :

- M. Mugemangango à Mme Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes, sur « la vitesse du dépistage dans les maisons de repos en Wallonie » ;
- M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les perspectives budgétaires de la Wallonie suite à la crise sanitaire du COVID-19 » sont retirées.

Cette dernière intervention termine notre commission.

Je vous souhaite une excellente soirée, qui peut dès lors commencer, et je vous donne rendez-vous demain pour la séance plénière.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 21 heures 56 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

Mme Fatima Ahallouch, PS  
M. André Antoine, cdH  
M. Christophe Bastin, cdH  
Mme Alice Bernard, PTB  
M. John Beugnies, PTB  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
M. Christophe Clersy, Ecolo  
M. Hervé Cornillie, MR  
Mme Veronica Cremasco, Ecolo  
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives  
Mme Valérie De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière  
Mme Valérie Delporte, Ecolo  
M. Pierre-Yves Dermagne, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Laurent Devin, PS  
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Jori Dupont, PTB  
M. Yves Evrard, MR  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme Jacqueline Galant, MR  
Mme Anne-Catherine Goffinet, cdH  
Mme Alda Greoli, cdH  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
M. Philippe Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité  
M. Antoine Hermant, PTB  
M. Laurent Heyvaert, Ecolo  
Mme Anne Laffut, MR  
Mme Laure Lekane, PTB  
M. Laurent Léonard, PS  
M. Julien Liradelfo, PTB  
M. Jean-Claude Marcourt, Président  
M. Julien Matagne, cdH  
Mme Christine Mauel, MR  
Mme Christie Morreale, Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes  
M. Germain Mugemangango, PTB  
Mme Diana Nikolic, MR  
Mme Sophie Pécriaux, PS  
Mme Sabine Roberty, PS  
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo  
Mme Marie-Martine Schyns, cdH  
Mme Céline Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal  
M. Nicolas Tzanetatos, MR  
Mme Mathilde Vandorpe, cdH  
M. Jean-Paul Wahl, MR

## ABRÉVIATIONS COURANTES

5G	cinquième génération des standards pour la téléphonie mobile
Agoria	Fédération de l'industrie technologique (ASBL)
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement
ASBL	association sans but lucratif
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
BNB	Banque nationale de Belgique
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CATCH	Catalysts for Charleroi (start-up chargée de la mise en œuvre du plan CATCH)
CEFA	Centre d'éducation et de formation en alternance
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
CGT	Commissariat général au tourisme
CIM	conférence interministérielle
CIPE	Conférence interministérielle de politique étrangère
CNCD	Centre national de coopération au développement
CNS	Conseil national de sécurité
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CODECO	Comité de concertation
CODEF	Coordination et défense des services sociaux et culturels
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
CONCERE	Groupe de travail qui réunit des experts au sujet d'un thème tel l'énergie renouvelable ou l'efficacité énergétique
COP	Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
COPIDEC	Conférence permanente des intercommunales wallonnes de gestion des déchets
COVID	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
COVID-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPE	coordination de politique étrangère
CRAC	Centre régional d'aide aux communes
CRI	Centre régional pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère
CRII	Corona Response Investment Initiative
DG	directeur général / direction générale
DNF	Département de la nature et des forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EMU	équipe(s) mobile(s) d'urgence
EPN	espace public numérique
ETS	entreprise(s) titres-services
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture)
FAQ	foire aux questions
FEB	Fédération des entreprises de Belgique
FéWaSSM	Fédération wallonne des services de santé mentale
FEVIA	Federatie van de Belgische voedingsindustrie / Fédération de l'industrie alimentaire belge
FFP2	filtering facepiece (pièce faciale filtrante)
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FRIC	Fonds régional des investissements communaux
FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles

GEES	Groupe d'experts pour l'exit strategy (groupe d'experts chargé de la stratégie de sortie de confinement)
GIEC	Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat
GSM	global system for mobile communications (norme numérique de seconde génération pour la téléphonie mobile)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
ICN	Institut des comptes nationaux
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INAMI	Institut national d'assurance maladie-invalidité
IPP	impôt des personnes physiques
IVG	interruption volontaire de grossesse
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
JT	Journal télévisé
MES	Mécanisme européen de stabilité
MRS	maison de repos et de soins
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
OFFA	Office francophone de la formation en alternance
OIP	organisme d'intérêt public
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONEM	Office national de l'emploi
ONG	organisation non gouvernementale
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PAC	Plan d'accompagnement des chômeurs
PAC	Politique agricole commune
PC	personal computer (ordinateur personnel, micro-ordinateur, ordinateur individuel)
PCR	polymerase chain reaction (réaction en chaîne par polymérase)
PIB	produit intérieur brut
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PME	petites et moyennes entreprises
PMS	psycho-médico-social (centre)
PUM	Plan urbain de mobilité
RMG	Risk Management Group
SAFA	service d'aide aux familles et aux aînés
SAJA	Service d'accueil de jour pour adultes
SAPS	service(s) agréé(s) partiellement subventionné(s)
SAS	Scandinavian Airlines System (compagnie aérienne en Suède)
SDF	sans domicile fixe
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SPF	service public fédéral
SPOC	single point of contact (point de contact unique)
SPW	service public de Wallonie
SPW-IAS	service public de Wallonie – Intérieur et Action sociale
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
SSM	service(s) de santé mentale
STIB	Société des transports intercommunaux de Bruxelles
TEC	Société de transport en commun
TGV	train à grande vitesse

TVA	taxe sur la valeur ajoutée
ULB	Université libre de Bruxelles
UVCW	Union des villes et communes de Wallonie
VOKA	Vlaams netwerk van ondernemingen (Réseau flamand des entreprises)
Wapi	Wallonie picarde
WBI	Wallonie-Bruxelles International
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme (ASBL)